

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
et  
INRS-URBANISATION

GOUVERNANCE EN ÉCOTOURISME:  
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET  
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

THÈSE  
PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN ÉTUDES URBAINES

PAR  
MARIE LEQUIN

JANVIER 2000

## REMERCIEMENTS

Cette recherche doctorale représente la culmination de plusieurs années de travail durant lesquelles j'ai eu le privilège d'être entourée de personnes compétentes qui ont rendu cette expérience des plus enrichissante, autant sur le plan personnel que professionnel. J'aimerais exprimer ma reconnaissance à mon directeur de recherche, monsieur Jean-François Léonard, professeur au département de science politique de l'UQÀM pour son sens de direction, sa collaboration soutenue, sa confiance ainsi que sa disponibilité.

J'aimerais également remercier les membres du jury de ma thèse, soit: le président du jury monsieur Marcel Samson, professeur au département d'Études urbaines et touristiques de l'UQÀM; monsieur Gérard Beaudet, professeur à l'institut d'urbanisme de l'Université de Montréal; madame Annick Germain, professeure à l'INRS-Urbanisation; ainsi que monsieur André Thibault, professeur au département des Sciences du loisir et de la communication à l'UQTR. Je suis reconnaissante à vous tous pour votre contribution ainsi que pour vos suggestions toujours bienveillantes.

Je désire de plus mentionner ma gratitude aux représentants de Parcs Canada, à ceux de la Société Faune et parcs du Québec, de même qu'aux nombreux intervenants du milieu concernés par le PMSSL et qui m'ont généreusement fourni tous les documents nécessaires à la réalisation de cette recherche, merci également pour le temps qu'ils m'ont accordé malgré leur charge de travail.

Sur un plan plus personnel, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à mon conjoint, Jean-Bernard Carrière, pour l'encouragement, la confiance et le soutien qu'il m'a manifesté tout au long de cette réalisation, de plus, pour avoir su en communiquer la valorisation auprès de nos enfants, Benoît et Justine.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	xi
LISTE DES CARTES .....	xv
LISTE DES FIGURES .....	xvi
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xvii
LISTE DES ACRONYMES.....	xviii
RÉSUMÉ.....	xix
INTRODUCTION.....	1
1.    Problématique de recherche.....	1
2.    Postulats de recherche .....	3
3.    Questions générales et spécifiques.....	4
4.    Hypothèse de recherche.....	6
CHAPITRE I	
APPROCHE THÉORIQUE.....	8
1.1    Le paradigme de l'écotourisme.....	9
1.1.1    Origine du concept .....	10
1.1.2    Définitions de l'écotourisme.....	11
1.1.3    Les impacts de l'écotourisme .....	16
1.2    Le développement durable .....	23
1.2.1    Conception traditionnelle du développement.....	23
1.2.2    Définition et caractéristiques .....	25
1.2.3    Prise de décision selon l'approche politique .....	29
1.2.4    Développement durable selon une approche politique .....	33
1.3    La démocratie.....	35
1.3.1    Évolution du concept de la démocratie .....	36
1.3.2    Démocratie représentative et démocratie directe .....	38

1.3.3	Formation des groupes d'intérêt.....	42
1.3.4	Participation et consultation publique .....	48
1.4	Le développement régional.....	62
1.4.1	Approche exogène .....	63
1.4.2	Approche endogène .....	66
1.5	Approche théorique retenue .....	68
1.5.1	Écotourisme et développement durable .....	69
1.5.2	Écotourisme et démocratie .....	71
1.5.3	Écotourisme et développement régional.....	74
1.6	La gouvernance participative .....	76
1.6.1	Origine du concept de gouvernance .....	77
1.6.2	Évolution du paradigme de la gouvernance .....	78
1.6.3	Définitions de la gouvernance .....	81
1.6.4	Écotourisme et gouvernance participative.....	88
<b>CHAPITRE II</b>		
<b>MÉTHODOLOGIE .....</b>		93
2.1	Type de recherche .....	93
2.1.1	Catégorisation .....	95
2.1.2	Analyse de contenu documentaire.....	97
2.1.3	Analyse de contenu des entrevues .....	98
2.1.4	Processus de validation .....	105
2.2	Cas empirique: Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.....	112
2.2.1	Justification du choix empirique .....	112
2.2.2	Le parc marin du Saguenay - Saint-Laurent .....	121
2.2.3	Historique du projet du parc marin .....	128
2.2.4	Politique des parcs marins et participation du public.....	131
2.2.5	Consultations publiques sur le PMSSL.....	135
<b>CHAPITRE III</b>		
<b>ÉTUDE DE CAS: LE PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT.....</b>		141
3.1	Première partie: Profil des participants.....	142
3.1.1	Le type de participants .....	142
3.1.2	La provenance .....	143
3.1.3	Le secteur d'intervention.....	143

3.1.4	Fréquence de la participation aux consultations .....	144
3.1.5	La portée des mémoires .....	144
3.2	Deuxième partie: Thèmes de la consultation sur les limites.....	145
3.2.1	La dénomination du parc marin .....	147
3.2.2	Les limites proposées .....	147
3.2.3	L'inclusion ou l'exclusion de certains sites.....	147
3.2.4	Justification des sites .....	148
3.2.5	Commentaires généraux.....	148
3.3	Troisième partie: Thèmes de la consultation sur la mise en valeur.....	149
3.3.1	La dénomination du parc marin .....	149
3.3.2	Les limites du parc .....	149
3.3.3	L'énoncé des objectifs.....	150
3.3.4	Concept de mise en valeur .....	152
3.3.5	Zonage .....	156
3.3.6	Cadre de gestion et enjeux .....	158
3.4	Synthèse de la grille d'analyse des mémoires .....	159
<b>CHAPITRE IV</b>		
<b>RÉSULTATS D'ANALYSE DE LA CONSULTATION SUR LES LIMITES....</b>		160
4.1	Profil des participants .....	160
4.1.1	Provenance des participants.....	161
4.1.2	Catégorie de participants .....	161
4.1.3	Secteur d'intervention.....	163
4.1.4	Synthèse.....	163
4.2	Intérêts convergents et divergents.....	164
4.2.1	Dénomination du parc marin.....	165
4.2.2	Limites proposées .....	167
4.2.3	Inclusion/exclusion de sites .....	172
4.2.4	Justifications pour l'inclusion de sites .....	181
4.2.5	Pratiques d'activités de prélèvement de la ressource .....	191
4.3	Autres commentaires des participants .....	194
4.3.1	Secteur d'intervention.....	195
4.3.2	Catégorie .....	197
4.3.3	Provenance .....	198

4.4	Bilan de la participation à la consultation sur les limites.....	199
4.4.1	Les limites .....	200
4.4.2	Inclusion/exclusion de sites .....	201
4.4.3	Participation du milieu.....	201
4.4.4	Information et réglementation .....	201
4.4.5	Dénomination.....	201
4.4.6	Chasse et pêche.....	202
4.4.7	Synthèse des intérêts convergents et divergents des participants.....	202
<b>CHAPITRE V</b>		
<b>RÉSULTATS D'ANALYSE DE LA CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DE MISE EN VALEUR .....</b>		<b>207</b>
5.1	Profil des participants .....	207
5.1.1	Provenance des participants.....	207
5.1.2	Catégorie .....	208
5.1.3	Secteur d'intervention .....	210
5.1.4	Portée des mémoires .....	213
5.1.5	Profil des participants aux deux consultations .....	217
5.1.6	Synthèse du profil des participants à la consultation sur la mise en valeur.....	218
5.2	Intérêts convergents et divergents.....	219
5.2.1	Dénomination du parc marin.....	219
5.2.2	Limites adoptées pour le parc marin.....	221
5.2.3	Objectifs de mise en valeur du parc marin .....	223
5.2.4	Concept de mise en valeur du parc marin .....	230
5.2.5	Le zonage.....	248
5.2.6	Cadre de gestion .....	253
5.2.7	Les enjeux de gestion .....	261
5.3	Bilan de la participation à la consultation sur la mise en valeur du parc marin .....	267
5.3.1	Cadre de gestion proposé pour le parc marin .....	267
5.3.2	Concept de mise en valeur .....	269
5.3.3	Objectifs de mise en valeur.....	271

5.3.4	Limites du parc marin .....	272
5.3.5	Enjeux de gestion .....	272
5.3.6	Dénomination du parc marin.....	273
5.3.7	Le zonage.....	273
5.3.8	Thèmes ou sous-thèmes non commentés par les participants....	274
5.3.9	Synthèse des intérêts convergents et divergents des participants .....	275
<b>CHAPITRE VI</b>		
<b>LOGIQUES D'ACTION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS:</b>		
<b>L'ÉTAT ET LE MILIEU.....</b>		<b>279</b>
6.1	Description des catégories substantives .....	280
6.1.1	Appartenance au Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.....	282
6.1.2	Appréhension du milieu .....	282
6.1.3	Approche projet.....	283
6.1.4	Attentes et frustrations du milieu.....	283
6.1.5	Avantages et contraintes perçus.....	285
6.1.6	Comité de coordination .....	286
6.1.7	Compétition entre les intervenants du milieu.....	288
6.1.8	Complexité du dossier.....	288
6.1.9	Compréhension du projet.....	289
6.1.10	Concertation .....	290
6.1.11	Connaissance (partage des) .....	291
6.1.12	Consultation (processus et bilan) .....	291
6.1.13	Culture organisationnelle (changement) .....	293
6.1.14	Décision (prise de) .....	294
6.1.15	Démocratie .....	295
6.1.16	Développement régional .....	295
6.1.17	Distance/proximité .....	296
6.1.18	Financement/budget .....	296
6.1.19	Gestion (structure proposée).....	297
6.1.20	Illogisme (non sens perçu) .....	298
6.1.21	Image projetée (perception) .....	298
6.1.22	Implication du milieu .....	300

6.1.23 Inaction .....	301
6.1.24 Information/Communication .....	301
6.1.25 Intégration au milieu .....	302
6.1.26 Mobilisation/démobilisation .....	302
6.1.27 Motivations (objectifs, valeurs) .....	303
6.1.28 Optimisme .....	303
6.1.29 Partenariat d'affaires .....	304
6.1.30 Participation du milieu .....	305
6.1.31 Pouvoir .....	306
6.1.32 Qualités requises chez les intervenants .....	306
6.1.33 Reconnaissance des savoirs locaux .....	307
6.1.34 Réglementation/législation .....	307
6.1.35 Représentativité .....	308
6.1.36 Rôle/responsabilité .....	308
6.1.37 Sensibilisation/éducation .....	309
6.1.38 Stratégie de développement .....	309
6.1.39 Le temps/délais .....	310
6.1.40 Transparence .....	311
6.1.41 Vision (court et long termes) .....	311
6.1.42 Volonté d'engagement .....	312
6.2 Interprétation .....	313
6.2.1 Logique d'action de l'État et du milieu .....	314
6.2.2 Dialectique entre les deux logiques d'action .....	314
<b>CHAPITRE VII</b>	
<b>BILAN DE LA NÉGOCIATION ENTRE L'ÉTAT ET LE MILIEU 1992-1998 .....</b>	<b>320</b>
7.1 Limites proposées .....	322
7.2 Le cadre de gestion .....	325
7.2.1 Composition du Comité de coordination .....	326
7.2.2 Rôle et pouvoir du Comité de coordination .....	327
7.2.3 Mandat du Comité de coordination .....	328
7.2.4 Fonctionnement du Comité de coordination .....	330
7.3 Concept de mise en valeur .....	334
7.3.1 Répartition géographique des pôles .....	337

7.3.2	Circuit touristique .....	337
7.3.3	Typologie des pôles .....	340
7.4	La dénomination du parc marin .....	341
7.5	Enjeux de gestion (chasse et pêche).....	341
7.6	Zonage .....	342
7.7	Synthèse.....	343
<b>CHAPITRE VIII</b>		
<b>VERS UN MODÈLE DE GOUVERNANCE EN ÉCOTOURISME.....</b>		346
8.1	Des catégories substantives aux catégories formelles de l'écotourisme..	348
8.1.1	Le développement régional.....	348
8.1.2	Le développement durable .....	354
8.1.3	La démocratie.....	359
8.1.4	Synthèse.....	362
8.2	Modélisation d'une gouvernance en écotourisme.....	365
<b>CONCLUSION .....</b>		376
1.	Synthèse des résultats.....	377
1.1	Intérêts convergents et divergents des participants .....	377
1.2	Logiques d'action et bilan de la négociation.....	380
1.3	Modèle de gouvernance en écotourisme .....	389
1.4	Rôle de la consultation publique dans une gouvernance participative en écotourisme .....	393
2.	Recommandations pour une gouvernance participative en écotourisme ..	395
2.1	Avantages de l'implication des intervenants .....	396
2.2	Changements requis pour une gouvernance participative .....	397
2.3	Recommandations pour une gouvernance en écotourisme .....	398
3.	Limites et recherches futures .....	405
<b>ANNEXE A</b>		
<b>PROTOCOLE D'ENTREVUE.....</b>		408
<b>ANNEXE B</b>		
<b>LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES .....</b>		409
<b>ANNEXE C</b>		
<b>GRILLE D'ANALYSE DES MÉMOIRES.....</b>		411

ANNEXE D CODIFICATION DES MÉMOIRES : CONSULTATION 1.....	414
ANNEXE E IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS : CONSULTATION 1 .....	417
ANNEXE F JUSTIFICATIONS POUR L'INCLUSION/EXCLUSION DE SITES.....	418
ANNEXE G CODIFICATION DES MÉMOIRES : CONSULTATION 2.....	425
ANNEXE H IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS : CONSULTATION 2.....	428
ANNEXE I PROPOSITIONS SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION .....	429
ANNEXE J SYNTHÈSE DES AVIS RELATIFS AU ZONAGE .....	430
ANNEXE K INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, RÉGIONAL ET DÉMOCRATIE.....	432
ANNEXE L SYNTHÈSE DES AVIS RELATIFS AUX AMÉNAGEMENTS ET AUX ÉQUIPEMENTS.....	474
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	479

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
1.1	Modèles de prise de décision.....	31
1.2	Comparaison entre participation authentique et non-authentique	60
2.1	Les catégories de participants.....	102
2.2	La provenance des participants.....	102
2.3	Grilles des intervenants selon la catégorie et la provenance et nombre d'informateurs prévus .....	103
2.4	Étapes d'implantation du PMSSL.....	131
4.1	Provenance des participants.....	161
4.2	Catégorie des participants .....	162
4.3	Fréquence des participants selon la catégorie et la provenance .....	162
4.4	Secteur d'intervention des participants .....	163
4.5	OSBL: Secteur d'intervention et provenance (%).....	164
4.6	Catégorie et désignation du parc marin .....	166
4.7	Provenance et dénomination du parc marin .....	167
4.8	Commentaires sur les limites du parc .....	168
4.9	Limites et secteur d'intervention des participants (%).....	169
4.10	Catégorie de participants et limites du parc marin (%) .....	169
4.11	Provenance des participants et limites .....	170
4.12	Commentaires sur l'inclusion et l'exclusion de sites dans les limites du parc marin (%) .....	174
4.13	Secteurs d'intervention des participants et demande d'inclusion de sites (%) .....	175
4.14	Secteurs d'intervention et demande d'inclusion de sites .....	175

Tableau		Page
4.15	Catégories et fréquence d'inclusion de sites par régions (%) ...	177
4.16	Demande d'inclusion de sites: Provenance des commentaires.....	178
4.17	Commentaires sur l'inclusion des sites par région, selon la provenance des participants en % .....	180
4.18	Fréquence des commentaires et justifications .....	181
4.19	Justifications selon les secteurs d'intervention des participants (%) .....	187
4.20	Justifications selon la catégorie de participants (%) .....	188
4.21	Pourcentage des justifications selon la provenance des participants (fréquence).....	190
4.22	Chasse et pêche selon le secteur d'intervention des participants .....	192
4.23	Chasse et pêche selon la catégorie de participants .....	193
4.24	Chasse et pêche selon la provenance des participants .....	194
4.25	Fréquence des autres commentaires .....	195
4.26	«Autres commentaires» selon les secteurs d'intervention des participants (%).....	196
4.27	«Autres commentaires» selon la catégorie des participants.....	197
4.28	Provenances des «Autres commentaires» .....	199
4.29	Pourcentage de participation et de divergence sur les thèmes de la consultation .....	200
5.1	Provenance des participants.....	198
5.2	Catégorie et provenance des participants (%).....	199
5.3	Secteur d'intervention des participants selon leur provenance (%).....	201
5.4	Secteur d'intervention des participants selon la catégorie (%) .....	202
5.5	Secteur d'intervention des participants et portée des mémoires (%) .....	204

Tableau		Page
5.6	Portée des mémoires selon la catégorie des participants (%)...	205
5.7	Provenance des participants et portée des mémoires (%) .....	206
5.8	Fréquence des commentaires sur les objectifs .....	213
5.9	Objectifs de mise en valeur et portée des mémoires (%) .....	214
5.10	Objectifs de mise en valeur et secteur d'intervention des participants (%).....	215
5.11	Objectifs de mise en valeur et catégorie de participants (%) ...	216
5.12	Objectifs de mise en valeur et provenance des participants (%).....	218
5.13	Circuit touristique et portée des mémoires.....	222
5.14	Concept de planification et portée des mémoires (%) .....	224
5.15	Concept de planification et secteur d'intervention des participants (%).....	225
5.16	Concept de planification et catégorie de participants (%).....	225
5.17	Concept de planification et provenance des participants (%)..	226
5.18	Synthèse des avis relatifs au concept de mise en valeur .....	229
5.19	Commentaires sur les types de pôles thématiques (%).....	230
5.20	Répartition des pôles et secteur d'intervention des participants; fréquence et pourcentage.....	231
5.21	Répartition des pôles et catégorie de participants; fréquence et pourcentage .....	231
5.22	Répartition des pôles et provenance des participants; fréquence et pourcentage.....	232
5.23	Répartition des pôles et portée des mémoires (%).....	234
5.24	Répartition des pôles et secteurs d'intervention des participants (%) .....	235
5.25	Répartition des pôles et catégories de participants (%).....	235
5.26	Répartition des pôles et provenance des participants .....	236
5.27	Zonage et portée des mémoires (%).....	239

Tableau		Page
5.28	Zonage et secteur d'intervention des participants (%) .....	240
5.29	Zonage et catégorie de participants (%) .....	240
5.30	Commentaires sur le zonage et provenance des participants (%) .....	242
5.31	Fréquence des commentaires sur le cadre de gestion (%) .....	245
5.32	Cadre de gestion et secteur d'intervention des participants (%) .....	246
5.33	Cadre de gestion et catégorie de participants (%) .....	246
5.34	Cadre de gestion et provenance des participants (%) .....	247
5.35	Enjeux de gestion et portée des mémoires (%) .....	252
5.36	Enjeux de gestion et secteur d'intervention des participants (%) .....	253
5.37	Enjeux de gestion et catégorie de participants (%) .....	253
5.38	Enjeux de gestion et provenance des participants (%) .....	254
5.39	Taux de participation et d'intérêt convergents/divergents sur la mise en valeur du parc marin .....	258
6.1	Catégories substantives .....	271
6.2	Logique d'action de l'État .....	305
6.3	Logique d'action du Milieu .....	306
7.1	Modifications consenties suite aux recommandations des participants .....	307
7.2	Modifications consenties pour la répartition des pôles .....	324
8.1	Dimensions et paramètres de la gouvernance en écotourisme ..	353
8.2	Dimensions et paramètres du développement régional .....	353
8.3	Dimensions et paramètres du développement durable .....	353
8.4	Dimensions et paramètres de la démocratie .....	355

## LISTE DES CARTES

Carte		Page
2.1	Limites géographiques du PMSSL.....	113
3.1	Limites proposées pour le parc marin.....	146
3.2	Concept proposé pour le parc marin.....	154
3.3	Plan de zonage proposé pour le parc marin.....	157
7.1	Concept adopté pour le parc marin.....	341
7.2	Zonage adopté pour le parc marin.....	343

## LISTE DES FIGURES

Figure		Page
1.1	Échelle de participation des citoyens selon le degré d'influence sur la décision.....	53
8.1	Modèle de gouvernance en écotourisme .....	367

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique		Page
2.1	Répartition mensuelle des utilisateurs .....	127
4.1	Limites : Participation et intérêts divergents.....	203
5.1	Mise en valeur : Participation et intérêts divergents.....	276

## LISTE DES ACRONYMES

AOM	Activités d'observation en mer
ATR	Association touristique régionale
BSL	Bas-Saint-Laurent
CADC	Comité d'aide aux développement des collectivités
CDE	Corporation de développement économique
CRE	Conseil régional de l'environnement
CSEMDC	Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada
CSH	Charlevoix/Saguenay/Haute-Côte-Nord
HCN	Haute-Côte-Nord
INRS	Institut national de la recherche scientifique
MEF	Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec
MLCP	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MRC	Municipalité régionale de comté
OSBL	Organisme sans but lucratif
PC	Patrimoine canadien
PM	Parc marin
PMS	Parc marin du Saguenay
PMSSL	Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent
SCP	Service canadien des parcs
STF	Société touristique du fjord
UQCN	Union québécoise pour la conservation de la nature

## RÉSUMÉ

Le tourisme est aujourd’hui considéré comme l’une des industries les plus importantes à l’échelle mondiale. Toutefois, si le tourisme de masse engendre des effets économiques très bénéfiques, il peut également avoir des impacts délétères sur l’environnement et les populations d’accueil. Dans ce sens, «l’écotourisme» mérite une attention particulière parce qu’il constitue une nouvelle approche qui se veut moins réductrice que la perspective économique en prenant en considération d’autres facteurs d’équilibre dans un développement touristique.

Cette recherche s’inscrit dans une perspective d’analyse socio-politique du développement durable appliquée au secteur touristique, soit l’analyse d’une **GOUVERNANCE PARTICIPATIVE** en **ÉCOTOURISME**. L’objectif principal de cette recherche est de comprendre la dynamique de négociation des objectifs spécifiques de chacun des acteurs concernés dans un développement écotouristique, afin de connaître comment ils négocient, de façon formelle et informelle, un équilibre «durable» entre les objectifs écologiques et socio-économiques, à partir des intérêts convergents et divergents exprimés dans un processus de consultation publique. L’hypothèse générale de recherche est qu’il est possible, à partir de ces connaissances empiriques, de construire un modèle de gouvernance démocratique en écotourisme qui prendrait en compte les intérêts de développement des communautés locales, tout en assurant la protection des ressources naturelles pour les générations futures.

Le cadre de référence théorique élaboré analyse l’écotourisme comme une forme de développement touristique à caractère multidimensionnel qui accorde une importance particulière à la dimension politique, une dimension où l’équilibre final résulte d’une négociation entre les intervenants. Le processus de création du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent a été retenu comme choix empirique et deux types d’analyses qualitatives ont été réalisés: une analyse de contenus formels des 133 mémoires déposés par les participants lors des deux consultations publiques sur le parc marin ainsi que l’analyse de contenus, plus informels, de 30 entrevues réalisées sur le terrain, auprès de représentants de l’État et d’intervenants du milieu.

Ces deux types d’analyses ont permis de reconstruire la dynamique de négociation entre les différents types d’intervenants, soit l’État et le milieu, en identifiant les logiques d’action stratégique qui sous-tendent leurs intérêts divergents/convergents respectifs. Les résultats montrent que la logique de l’État est une logique classique d’aménagement qui traduit un pouvoir d’opéralisation vertical descendant. Alors que le milieu détient davantage un pouvoir horizontal, c'est-à-dire un pouvoir de veto implicite sur la participation des communautés locales et, à la limite, un pouvoir de consensus négatif. La reconstruction des logiques d’action de l’État et du milieu nous éclaire sur les objectifs de même que sur les processus de participation et de négociation entre les décideurs et les intervenants du milieu.

Dans l'ensemble, les principales conclusions de cette recherche sont les suivantes. Premièrement, l'analyse de ces contenus formels et informels montre que le processus de consultation publique a pour effet de faire émerger les divergences du milieu face à une proposition gouvernementale. Deuxièmement, la notion d'écotourisme qui résulte de cette consultation demeure fortement conditionnée par une logique d'État. Troisièmement, cette notion d'écotourisme est principalement axée sur l'encadrement de l'offre plutôt que de la demande. Une quatrième conclusion est que la consultation publique constitue une stratégie partielle de mise en oeuvre d'une gouvernance participative en écotourisme, une stratégie qui présente des avantages mais également des limites.

Enfin, suite à la mise à l'épreuve du cadre théorique et des résultats empiriques, une modélisation du concept d'écotourisme a été réalisée. L'objectif de cette modélisation est de proposer un outil de gestion de gouvernance participative pour les planificateurs lors de la mise en oeuvre d'autres développements à caractère écotouristique. La notion de gouvernance participative en écotourisme mise en évidence par cette modélisation, exprime le caractère multidimensionnel de ses composantes qui peuvent être traduites en autant de principes d'orientation et d'opérationnalisation par les décideurs et les différents intervenants. Bref, cette notion fait référence principalement à un développement endogène, soucieux de maintenir une ressource durable par la conscientisation des gens où, pour soutenir ce sens de l'initiative locale, il apparaît nécessaire que le milieu dispose d'un pouvoir substantiel sur les décisions à prendre.

Mots clés: Écotourisme; Gouvernance; Participation; Consultation publique; Développement durable; Développement régional.

## INTRODUCTION

### 1. Problématique de recherche

Le tourisme est une activité économique majeure à l'échelle mondiale, tant pour les pays en développement que pour les pays industrialisés. L'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.) soutient que le tourisme est l'industrie qui présente la plus forte croissance et que cette tendance ne semble pas vouloir ralentir d'ici le 21<sup>e</sup> siècle (Winterbottom, 1992). Elle estime que le tourisme international et le tourisme domestique représentent plus de 10% du produit intérieur brut mondial (GDP) et génère quelque 100 millions d'emplois qui croissent une fois et demie plus rapidement que dans tout autre secteur industriel (id.).

Selon l'agence spécialisée des Nations-Unies, les recettes provenant du tourisme international ont augmenté en moyenne de 9% par année, depuis les 16 dernières années, pour atteindre 423\$US milliards en 1996. Pendant cette même période, les arrivées internationales ont crû de 4,6% par année pour atteindre 594 millions en 1996. D'après leurs estimations, le nombre d'arrivées internationales devraient atteindre 700 millions en l'an 2000 et 1 milliard en 2010, et les recettes sont estimées à 621\$US milliards. Toujours selon l'O.M.T., l'industrie touristique est appelée à jouer le rôle de «locomotive» du développement mondial (Lanford, 1994).

Cette croissance s'explique, en partie, par les nouveaux styles et modes de vie contemporains. Du tourisme passif caractérisé par le sea, sand, sun, on passe à un tourisme plus actif axé sur la nature que certains nomment tourisme vert, tourisme

alternatif ou «écotourisme». Les trekking, rafting, snorkeling font maintenant partie du vocabulaire des nouvelles destinations de voyage. Le produit nature constitue actuellement un excellent «vendeur» et plus particulièrement auprès des populations urbaines où cette ressource se raréfie avec le temps. Ainsi vu, le produit nature entre dans la valeur d'échange en tant que marchandise, il s'achète et se vend, il répond également aux lois de l'offre et de la demande.

Parallèlement à cette tendance, il existe une sensibilisation croissante de la population face aux problèmes reliés à l'environnement. Le public est davantage conscient des effets néfastes du tourisme sur l'environnement. Selon plusieurs auteurs dont Butler (1993), Chalker (1994), D'Amore (1992), Gauthier (1993), Lindberg et Huber (1993), la protection de l'environnement est aujourd'hui reconnue comme essentielle à tout développement touristique de qualité. Mais le dilemme, concluent-ils, est que la croissance constante du tourisme risque de nuire à son propre développement en menaçant l'environnement où il progresse. La qualité de l'environnement et la beauté des paysages étant des biens difficilement remplaçables, non substituables une fois détruits, ils constituent la pierre angulaire de l'offre touristique axée vers la nature.

À première vue, ce dilemme apparaît en être un de volume, ou de massification touristique. Bien que le tourisme en général représente une activité économique intéressante, il n'en demeure pas moins que le tourisme de masse peut avoir des conséquences indésirables sur l'environnement ainsi que sur les populations d'accueil. En raison de son volume, il peut contribuer à la dégradation des sols, provoquer une certaine inflation économique à l'échelle locale ainsi qu'élargir le fossé culturel entre les communautés locales<sup>1</sup> et les visiteurs (Butler, 1993; Gunn, 1991; Nelson et Harris, 1993).

---

<sup>1</sup> Pour reprendre les termes de Doucet et Favreau (1991), la «communauté» se définit d'abord par l'existence d'un ensemble de personnes et de groupes disposant de conditions de vie semblables et appartenant à un même espace géographique physique et social. Cette communauté, ou collectivité locale, partage des intérêts communs ou des valeurs communes.

Cette perspective économique se révèle, à l'analyse, quelque peu réductrice d'un problème plus large qui doit prendre en considération d'autres facteurs d'équilibre. En effet, un processus approprié de développement serait de tenir compte non seulement des attentes des visiteurs, mais également du bien-être à long terme des collectivités d'accueil (Lindberg, 1991) ainsi que de la protection de la nature, c'est-à-dire procéder à une gestion intégrée des ressources naturelles.

Dans ce sens, «l'écotourisme» mérite une attention particulière, non seulement parce qu'il est le secteur de l'industrie du voyage présentant la croissance la plus rapide (Ceballos-Lascurain, 1993), mais parce qu'il constitue une nouvelle approche qui allie la protection des zones naturelles menacées avec l'opportunité, pour les communautés locales, de participer à leur propre développement (Horwich et al., 1993).

Comme nous le verrons dans les sections suivantes, il semble y avoir un certain consensus parmi les auteurs à l'effet que l'écotourisme doive prendre en considération les deux dimensions que sont la durabilité de la ressource et la participation des communautés locales à un projet de développement.

L'écotourisme peut être vu comme un effort de collaboration entre les communautés locales concernées, les intervenants touristiques et les gestionnaires de parcs, soit l'État, pour préserver les espaces naturels qui servent de support au développement régional. Ce type de développement induit la participation des communautés locales pour le contrôle et la gestion de ces ressources.

## 2. Postulats de recherche

Cette proposition de recherche pose, à l'origine, les quatre (4) postulats suivants:

- a) les acteurs (c'est-à-dire les maîtres d'oeuvre, les participants à une consultation publique, les communautés hôtes et les touristes) recherchent une forme de développement à caractère durable<sup>2</sup>;
- b) il n'existe pas de définition a priori de ce qu'un développement durable représente dans une situation empirique, à l'échelle locale ou régionale;
- c) l'application concrète du développement écotouristique, articulée par une réglementation adéquate, résulte d'une négociation entre les parties en cause, en vue de déterminer un équilibre durable entre les intérêts écologiques et économiques;
- d) le processus formel de consultation publique ne constitue qu'une partie du processus de négociation entre les acteurs, d'où la nécessité de tenir compte également des processus informels entre les acteurs pour une analyse plus complète du phénomène.

### 3. Questions générale et spécifiques

En prenant en compte les postulats qui viennent d'être énoncés, la question générale à laquelle veut répondre cette recherche est la suivante:

Dans le cadre d'un projet en écotourisme où plusieurs acteurs sont concernés, comment se négocient les objectifs spécifiques pour chacun de ces groupes d'acteurs et sur quelles bases devraient-ils l'être, afin d'en arriver à établir un équilibre durable entre les intérêts écologiques et socio-économiques exprimés dans un processus de consultation publique?

Afin de répondre à cette question générale, nous avons identifié trois questions spécifiques, comportant chacune des sous-questions, que voici:

---

<sup>2</sup> Il importe de préciser que le développement durable est parfois voulu de manière opportuniste par certains acteurs, de manière à se positionner avantageusement sur un marché très compétitif.

- 1- Quels sont les intérêts convergents et divergents exprimés formellement par les principaux acteurs, soit les communautés locales, les intervenants touristiques et les protecteurs de la ressource, lors de consultations publiques?
  - a) Quel est le profil général des participants aux consultations publiques (provenance, catégorie, secteur d'intervention)?
  - b) Quels sont les thèmes proposés lors de consultations qui suscitent davantage la participation du milieu comparativement au taux de divergence/convergence d'intérêt des participants, en regard des propositions de l'État?
  - c) Comment les participants justifient-ils leurs intérêts (convergents et divergents), selon quelles motivations (écologiques, économiques ou autres)?
- 2- Comment se définissent les logiques d'action qui sous-tendent et expliquent ces convergences/divergences entre les propositions faites par les représentants de l'État et les intérêts exprimés par les intervenants du milieu?
  - a) Quelles sont les stratégies ou logiques d'action utilisées d'un côté par les représentants de l'État et de l'autre par les intervenants du milieu, en dehors des consultations publiques, en vue de réussir à faire adopter leur perspective respective face aux enjeux d'un projet en écotourisme?
  - b) Comment expliquer la dialectique entre les deux logiques d'action?
  - c) Quel est le bilan final de la négociation entre l'État et le milieu pour un projet en écotourisme, c'est-à-dire la capacité du milieu d'influencer les décisions de l'État?

- 3- Compte tenu de ces réalités dans la dynamique entre les intervenants lors d'un processus de consultation, quels seraient les paramètres théoriques qui pourraient servir de cadre de référence à caractère pratique et générique pour un projet de développement écotouristique? De façon plus explicite:
- a) Dans un projet en écotourisme, quels sont les paramètres relatifs au développement régional qui pourraient être pris en considération par les responsables et les personnes concernées, soit l'État et le milieu?
  - b) Dans un projet concret en écotourisme, quels sont les paramètres relatifs au développement durable qui pourraient être pris en considération par les responsables et les personnes concernées, soit l'État et le milieu?
  - c) Dans un projet concret en écotourisme, quels sont les paramètres relatifs à la démocratie qui pourraient être pris en considération par les responsables et les personnes concernées, soit l'État et le milieu?

#### 4. Hypothèse de recherche

Les postulats et les questions de recherche qui viennent d'être énoncés conduisent à formuler l'hypothèse suivante:

Il est possible de construire un modèle de gouvernance démocratique en écotourisme qui prendrait en compte les intérêts de développement des communautés locales, à partir de consensus établis entre les différents intervenants concernés, tout en assurant la protection des ressources naturelles pour les générations futures.

Cette hypothèse de recherche sera testée à partir de données d'observation empirique sur la création du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, de manière à pouvoir contribuer à une meilleure compréhension de phénomènes observables en écotourisme. Le projet du parc marin a été initié en réponse à l'intérêt manifesté par la

population régionale, les groupes de conservation de l'environnement et la communauté scientifique envers un parc marin. Le 6 avril 1990, les gouvernements du Québec et du Canada signaient une entente historique visant la création du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, premier parc marin à être créé au Québec.

Ainsi, l'objectif théorique de cette recherche consiste à articuler et à proposer un modèle de référence théorique à partir des principaux concepts qui émergent de l'analyse de la documentation scientifique en écotourisme, modèle qui pourra servir de cadre de référence pour les décideurs en ce domaine.

Le modèle développé pourrait servir de cadre de référence pour l'élaboration d'une réglementation en écotourisme et être appliqué à d'autres projets touristiques dans des régions faiblement peuplées ou en voie de développement.

Le prochain chapitre analysera les concepts qui sont, selon la problématique retenue, à la base de notre recherche, soit: l'écotourisme, le développement durable, la démocratie participative et le développement régional.

## CHAPITRE I

### APPROCHE THÉORIQUE

Nous concevons une perspective d'analyse de l'écotourisme en termes de système d'action et de décision où les protecteurs de la ressource, les promoteurs touristiques ainsi que les communautés locales seront considérés comme des acteurs à part entière dans le processus de développement et de mise en valeur d'un site écotouristique à caractère unique.

Bien que la mise en oeuvre d'un projet écotouristique concerne une multiplicité d'intérêts locaux et extra-locaux en concurrence, la stratégie globale qui s'impose au niveau des communautés locales demeure prioritaire. Ainsi, il serait dommage que l'intervention, parfois massive, de l'appareil production/consommation écotouristique prenne le sens d'une ingérence étrangère aux yeux des communautés d'accueil.

[...] la société destinée à la fonction touristique est non seulement appelée à ouvrir ses frontières et ses demeures à des visiteurs étrangers mais encore à s'engager dans un commerce très particulier puisqu'il s'agit de faire entrer dans la catégorie des marchandises, la culture, le patrimoine, les traditions, l'identité elle-même [...] et finalement de faire de la vie même un produit touristique. La société destinataire à laquelle s'adresse ce message est visée en tant qu'objet de consommation touristique: une consommation d'un objet qui n'a pas de prix, une consommation de jouissance. (Lanford, 1994, p. 436)

Or dans plusieurs cas d'aménagements de parcs représentant des zones naturelles de conservation, il existe relativement peu de connaissances théoriques portant sur le processus de mise en oeuvre de tels projets de sorte que les gestionnaires privés et publics, tout comme la population concernée, ne disposent

pas de repères théoriques qui permettraient de définir de façon intégrée leur problématique propre.

Les quatre premières sections de ce chapitre présentent une recension des écrits scientifiques portant sur les concepts retenus dans le cadre de cette recherche, soit l'écotourisme, le développement durable, la démocratie et le développement régional.

La cinquième section propose un cadre de recherche spécifique à notre problématique de recherche, soit un modèle intégré de développement durable en Écotourisme. La dernière section situe l'écotourisme dans un système de gouvernance permettant de considérer les réseaux d'intervenants comme des facteurs d'influence des décisions.

### 1.1 Le paradigme de l'écotourisme

On assiste actuellement à l'émergence simultanée de deux tendances mondiales à la fois distinctes et convergeantes. La première réfère à l'expansion rapide du tourisme, tel que mentionné précédemment, accompagnée d'une demande accrue pour les voyages spécialisés et plus particulièrement dans les zones naturelles protégées.

La deuxième tendance concerne un changement d'orientation dans la gestion des zones naturelles protégées. Les écologistes et les gestionnaires de parcs et de réserves commencent à reconnaître l'importance d'associer la conservation des ressources naturelles avec les besoins et aspirations de la population environnante, en intégrant des activités de développement aux activités traditionnelles de conservation (Boo, 1990). Pour ce faire, des efforts sont consentis afin d'orienter la gestion des ressources naturelles vers des objectifs qui promeuvent la viabilité économique des parcs et réserves et qui ont des répercussions positives dans les régions limitrophes.

Par conséquent, la demande croissante du tourisme pour ces zones naturelles et l'avantage économique qu'elle représente procurent une occasion unique de former une association durable entre ces tendances.

Dans la section qui suit nous verrons comment a émergé le terme écotourisme qui réfère principalement à une forme de tourisme orientée vers des espaces naturels relativement inexploités ainsi qu'à des territoires protégés.

#### 1.1.1 Origine du concept

Le terme écotourisme a fait son apparition il y a quelques années à peine. Par contre des voyages axés sur la nature, avec comme motivation principale d'observer et d'étudier les écosystèmes, existent depuis fort longtemps. Depuis Darwin, nombre de naturalistes ont sillonné les territoires les plus reculés de la terre; mais il est vrai que leurs expériences ne représentaient que des cas rares et isolés et n'avaient en rien la prétention de servir d'outil pour la conservation de ces régions uniques, de leur culture locale ou encore des espèces en voie de disparition.

Ceballos-Lascurain (1993) affirme que la rapidité des moyens de transport, la popularité des documentaires sur les voyages et l'intérêt croissant pour l'environnement sont à l'origine de l'ampleur du phénomène touristique qui caractérise cette fin de vingtième siècle. Les régions naturelles, spécialement celles qui sont protégées de façon légale, avec leur paysage, leur faune, leur flore et leurs éléments culturels propres, constituent des attraits majeurs pour les touristes à travers le monde entier. Le terme écotourisme, associé à l'origine à une forme de tourisme dont l'impact sur l'environnement physique et culturel était très faible, fut élargi, par la suite, pour combiner l'idée de conservation à celle du développement durable d'une communauté.

En somme, l'écotourisme est un concept ambigu qui, selon le point de vue adopté, se définit soit comme une activité, une philosophie ou une stratégie de

développement. Ce concept se distingue du tourisme d'aventure qui correspond plutôt à une performance physique, où le défi consiste à dominer un environnement jugé dangereux et hostile en vivant des sensations fortes. Le tourisme d'aventure correspond généralement à une activité de plein air qui se pratique dans des zones naturelles peu développées où la nature sert de support mais ne constitue pas un objectif en soi. Il existe une différence d'attitude fondamentale entre l'observation de la nature, comme c'est le cas pour l'écotourisme, et la conquête de celle-ci dans le cas du tourisme d'aventure. Ces deux formes de tourisme recherchent un environnement de qualité, une pour l'observer et l'autre pour le conquérir.

À l'instar du concept de développement durable, que nous définirons à la section suivante (1.2), l'écotourisme semble endosser non pas une définition officielle unique mais plusieurs définitions formulées selon différents objectifs d'analyse, dont les principaux sont: la ressource, la demande et la communauté hôte.

### 1.1.2 Définitions de l'écotourisme

Les définitions de l'écotourisme qui ont été recensées sont présentées selon leur orientation principale, soit en fonction de la demande touristique, de la ressource à protéger ou de la communauté d'accueil.

#### 1.1.2.1 Définition axée sur la demande

Dans cette perspective axée sur la demande, la définition élaborée par Hector Ceballos-Lascurain, en 1983, est celle à laquelle réfèrent nombre de chercheurs, dont Boo (1990), Jenner et Smith (1992), Lindberg (1991), Scace et al. (1992). Selon Ceballos-Lascurain, l'écotourisme est:

[...] une forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but précis d'étudier et d'admirer le paysage, et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente) observable dans ces zones. Dans cette perspective, le tourisme axé sur la nature signifie

une méthode d'approche scientifique, esthétique ou philosophique du voyage, quoiqu'il n'est pas nécessaire que l'écotouriste soit un scientifique, un artiste ou un philosophe de profession. Ce qui compte par-dessus tout, c'est que la personne qui s'adonne à l'écotourisme ait l'occasion de se tremper dans un environnement naturel auquel elle n'a généralement pas accès en milieu urbain. (in Scace et al., 1992, p. 13)

Dans cet énoncé, trois éléments permettent de préciser le caractère spécifique de la demande écotouristique.

1. Il s'agit de voyages dans des parcs, réserves ou toutes autres zones naturelles protégées ou non par une loi.
2. La principale motivation est de satisfaire un besoin cognitif et affectif de se ressourcer dans un milieu naturel à la fois unique et évocateur.
3. Il répond à un besoin d'évasion, une expérience relaxante, loin du stress quotidien et du rythme imposé par les milieux urbains.

#### 1.1.2.2 Définition axée sur la ressource

Selon cette perspective, on retient quatre définitions de l'écotourisme qui, tout en englobant certains aspects de la demande, portent prioritairement sur la dimension ressource.

L'énoncé de la California Legislature soutient que l'écotourisme, tout en ayant qu'un faible impact sur l'environnement, peut constituer une force dynamique de préservation de la ressource:

Ecotourism means travel to an area with the specific objective of enjoying its natural scenery and cultural manifestations while minimising negative impacts of the visit. In its broadest sense ecotourism is the idea that enlightened travellers can even be a force for preservation. (Jenner et Smith, 1992, p. 3)

Une deuxième définition, celle de Klaus Kreher du German National Tourist Office, est également axée sur la ressource. Le principal intérêt de cette définition est qu'elle établit une distinction entre écotourisme et tourisme de masse:

[...] any kind of travelling which puts minimum stress on the environment and reduces the consumption of natural resources to an absolute minimum [...] mass tourism and seasonality of trips are incompatible with these principles. (Jenner et Smith, 1992, p. 3)

L'originalité de Kreher réside dans l'indication d'un seuil de développement écotouristique approprié. Il examine également le caractère élitiste de ce type d'activité touristique.

L'écotouriste y est principalement décrit comme une personne ayant entre 45 et 65 ans qui provient d'un milieu urbain, possède un diplôme secondaire et même universitaire, dispose d'un revenu et d'un pouvoir d'achat élevés, généralement financièrement indépendante ou retraitée. Les écotouristes voyagent plus souvent, vont plus loin, et pour des périodes plus longues que les autres types de touristes. Une brève expérience dans un paysage naturel et peu aménagé représente pour eux une occasion exceptionnelle de stimuler leur sensibilité à la nature, de leur permettre de mieux comprendre et de contribuer potentiellement à la protection de ces lieux uniques (Ryel et Grasse, 1991; Kreher in Jenner et Smith, 1992).

Dans cette même perspective, l'Ecotourism Society définit l'écotourisme comme une forme de "responsible travel that conserves the natural environment and sustains the well-being of local people" (cité dans International Resources Group, 1992, p. 5; Blangy et Wood, 1993, p. 32). En plus de la protection des ressources naturelles, on reconnaît également l'importance de protéger et d'améliorer la qualité de vie des communautés locales.

De façon similaire, Scace, Grifone et Usher ont proposé la définition suivante de l'écotourisme: "Ecotourism is an enlightening nature travel experience that

contributes to conservation of the ecosystem while respecting the integrity of host communities" (1992, p. 14).

Deux objectifs importants émergent de ces formulations en relation avec la ressource et ajoutent au concept d'écotourisme, soit:

1. préserver et non pas altérer l'environnement;
2. générer des bénéfices économiques qui rendent la conservation des ressources naturelles avantageuses pour les collectivités locales.

#### 1.1.2.3 Définition axée sur la communauté hôte

La définition élaborée par Butler (1993) s'inscrit dans un contexte de développement durable et de développement régional. Il considère l'écotourisme comme une forme de tourisme viable à long terme, à la condition de ne pas dégrader l'environnement physique et humain dans lequel il évolue, et qui peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ainsi qu'à la diversification de leurs activités économiques

[...] tourism which is developed and maintained in an area (community, environment) in such a manner and at such a scale that it remains viable over an indefinite period and does not degrade or alter the environment (human and physical) in which it exists to such a degree that it prohibits the successful development and well-being of other activities and processes. (Butler, 1993, p. 29)

Pour les fins de notre recherche, nous retenons la définition de Ziffer parce qu'elle nous apparaît plus englobante, en ce qu'elle tient compte non seulement de la demande et de la ressource, mais également des populations d'accueil:

Ecotourism is a form of tourism inspired primarily by the natural history of an area, including its indigenous cultures. The ecotourist visits relatively undeveloped areas in the spirit of appreciation, participation and sensitivity. The ecotourist practices a non-consumptive use of wildlife and natural

resources and contributes to the visited area through labor or financial means aimed at directly benefiting the conservation of the site and the economic well-being of the local residents. The visit should strengthen the ecotourist's appreciation and dedication to conservation issues in general, and to the specific needs of the local. Ecotourism also implies a managed approach by the host country or region which commits itself to establishing and maintaining the sites with the participation of local residents, commercialisation then appropriately, enforcing regulations, and using the proceeds of the enterprise to fund the area's land management as well as community development. (1989, p. 6)

La principale contribution de Ziffer est de considérer la participation des collectivités locales à la gestion de la ressource comme facteur incontournable de développement économique régional dans ce domaine. Selon cette vision de l'écotourisme, l'objectif est de rencontrer à la fois les besoins du touriste, de la ressource et de la communauté d'accueil. Elle incite à planifier et à gérer un projet de développement écotouristique dans une situation qui minimise les dommages aux processus écologiques, en améliorant les conditions économiques et sociales des communautés d'accueil, tout en offrant une expérience de qualité aux touristes.

À partir de ces définitions, nous avons dégagé une synthèse des principales constantes que l'on retrouve dans les diverses approches de l'écotourisme:

1. La demande:

- l'écotourisme réfère principalement aux parcs et aux espaces naturels protégés;
- l'écotourisme fait vivre une expérience exceptionnelle au visiteur.

2. La ressource:

- l'écotourisme ne doit pas déprécier la ressource ni nuire à son intégrité, mais plutôt participer à sa protection;
- l'écotourisme est à l'opposé du tourisme de masse, il concerne des groupes restreints.

3. La communauté hôte:

- la participation des communautés locales est garante de la viabilité de l'écotourisme et favorise le développement régional;
- l'écotourisme améliore la qualité de vie et le bien-être économique des communautés hôtes.

Ainsi l'écotourisme, par définition, n'est pas une forme de tourisme accessible à tous. Lorsqu'il le devient, ce n'est plus de l'écotourisme mais du tourisme de masse. L'écotourisme représente une forme de tourisme à petite échelle qui ne peut compter sur la fidélité d'une clientèle en particulier puisque l'écotouriste recherche constamment de nouvelles expériences, donc de nouvelles destinations. En d'autres termes, l'écotourisme comporte une forme d'endorégulation car tout dépassement de certains seuils critiques tend à compromettre ce qu'est l'écotourisme dans sa définition même.

Il est reconnu que la qualité des sites et des paysages représente un puissant facteur d'attraction touristique, particulièrement dans le cas de l'écotourisme. Mais dès qu'il surgit, le tourisme perturbe le milieu qui vivait auparavant sans lui et on peut se demander si la qualité d'un milieu naturel n'est pas inversement proportionnelle à son degré de touristification.

La section suivante a pour objet de présenter un aperçu des répercussions possibles de l'écotourisme sur la culture, l'économie et l'environnement d'une communauté.

### 1.1.3 Les impacts de l'écotourisme

Les impacts de l'écotourisme sur l'environnement peuvent être analysés sous différents aspects, soit: écologiques, économiques et sociaux.

### 1.1.3.1 Impacts écologiques

Le tourisme est souvent perçu comme responsable, du moins en partie, de la dégradation de l'environnement physique. Bien qu'il soit reconnu que la présence de visiteurs dans des régions naturelles entraîne une certaine dégradation de l'environnement, tous ne s'accordent pas sur le degré de responsabilité du tourisme.

Jenner et Smith, suite à des enquêtes réalisées dans divers parcs à la fin des années 1980, concluent que “no major negative environmental impacts on specific parks had been revealed that were the result of tourist activity” (1992, p. 143). En réalité, selon eux, la moitié des menaces environnementales proviennent de l'extérieur des parcs, tels les pluies acides ou les produits chimiques toxiques. Cependant, selon d'autres auteurs, il existe un bon nombre d'impacts peu visibles mais cumulatifs qui peuvent s'avérer une menace pour l'environnement, tels les ordures domestiques et autres, la pollution de l'eau, l'érosion des sentiers et le braconnage. D'autres impacts seraient encore plus subtils, tel le changement dans le comportement des animaux ou dans la variété des espèces. Le plus inquiétant, c'est qu'aucune méthodologie scientifique, vraiment efficace, n'existe pour évaluer ces changements résultant de l'activité touristique (International Ressources Group, 1992; Jenner et Smith, 1992; Scace et al., 1992; Boo, 1993).

Au Québec par exemple, l'institut Maurice-Lamontagne, de Pêches et Océans, est au centre des efforts de recherche sur la petite baleine blanche<sup>1</sup>. De nombreuses études et analyses ont jusqu'à maintenant porté sur les différents contaminants présents dans leur environnement. Avec le développement des croisières d'observation des baleines, les recherches se penchent également sur d'autres sources de danger pouvant affecter l'alimentation, la reproduction et la survie des bélugas du Saint-Laurent: le trafic maritime et les activités côtières. Quoique difficile à mesurer, le problème le plus évident est le grand nombre de bateaux qui circulent dans un secteur relativement restreint et augmente le risque de collision avec les mammifères en plus de réduire considérablement la qualité de l'expérience des

---

<sup>1</sup> Cité dans un bulletin préparé par la Direction des communications de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, juillet 1995.

visiteurs (GREMM, 1996). Un autre aspect, encore moins évident à mesurer, demeure l'effet de la présence humaine sur la qualité de l'habitat des mammifères marins. Dans quelle mesure l'activité en surface (exemple: le bruit des moteurs) affecte-t-elle les animaux? Les déplacements des bateaux nuisent-ils aux comportements d'alimentation de surface? De quelle façon ces dérangements affectent-ils le bilan énergétique de ces animaux? La principale difficulté semble provenir du fait que ces animaux ne passent que quelque mois dans l'estuaire pour se nourrir et repartent ensuite se reproduire ailleurs.

Parallèlement à cet argument de menace environnementale, un contre argument de préservation et d'éducation a émergé et a été mis de l'avant par certains chercheurs dont Boo (1990), Mahoney (1991), Baez (1992), Bloomfield (1993), Butler (1993) et Chalker (1994). Selon ces derniers, des sites uniques, en suscitant l'intérêt d'un grand nombre de visiteurs, peuvent réussir à accroître la sensibilisation de ces visiteurs aux beautés du paysage et ainsi les rendre plus conscients de la nécessité de protéger ces sites, voire même à oeuvrer dans ce sens. Cette forme de sensibilisation doublée d'un aspect éducatif permet aux visiteurs de vivre une expérience personnelle des plus enrichissantes et qui en fera des ambassadeurs de la cause environnementale (GREMM, 1996).

En solution, nombre d'auteurs soutiennent le besoin d'évaluer adéquatement la capacité de support des sites concernés afin de prévenir toute dégradation écologique causée par la présence d'un trop grand nombre de touristes, dans un parc ou une zone protégée (Misra, 1993; Woodley, 1993; Taylor, 1991). Par ailleurs cette stratégie de gestion et de contrôle de l'accessibilité devrait, selon Gunn (1991), être opérée par la population concernée de manière à ce qu'elle reconnaisse l'importance d'un parc dans l'amélioration de son bien-être et de sa qualité de vie.

Ainsi, les objectifs écologiques de l'écotourisme visent la conservation de la ressource à long terme, c'est-à-dire qu'un projet d'aménagement ou une activité devrait en principe contribuer à restaurer, conserver ou améliorer le milieu naturel en vue d'une utilisation durable.

L'écotourisme est un concept réaliste à la condition de bien connaître et de respecter la capacité de support des sites écotouristiques, et de pouvoir mettre en place des systèmes efficaces de planification et de contrôle (Jenner et Smith, 1992). De telles activités de soutien et de régulation constituent la pierre angulaire de stratégies de gestion pour un écotourisme viable à long terme selon une perspective écologique.

#### 1.1.3.2 Impacts économiques

L'écotourisme est susceptible d'engendrer des revenus significatifs tant au niveau local que national. Il est également générateur d'emplois pour les personnes vivant à proximité des parcs. L'écotourisme peut constituer une occasion pour les régions de diversifier leurs activités économiques tout en protégeant les ressources naturelles (Bolton, 1992; Gauthier, 1993). À titre d'exemple, au Kenya l'écotourisme a des répercussions positives sur le développement économique local et national (Jenner et Smith, 1992). Le tourisme représente quelques 30% des échanges extérieurs de ce pays, c'est plus que le café ou le thé, et génère des revenus directs et indirects de presque \$500 millions (US). On retrouve le même scénario au Népal qui a enregistré des revenus de \$45 millions en 1983 où les visiteurs sont attirés principalement par la culture et la géographie de l'Himalaya (Lindberg, 1991).

Un des principaux problèmes reliés à l'économie touristique concerne la demande touristique. Il s'agit d'une clientèle instable qui change de comportement plus rapidement que dans toute autre industrie parce qu'elle est très sensible au climat politique, à la fluctuation des taux de change ainsi qu'aux catastrophes naturelles (Boo, 1993). La clientèle touristique, en général, est également très influencée par les médias, la publicité, les parents, les amis et la température. Quant à l'écotouriste, ajoutons qu'il recherche un produit exotique encore peu connu de la majorité de la population.

L'instabilité de la demande touristique peut avoir des conséquences économiques néfastes dans des régions éloignées des grands centres, là où les activités économiques sont peu diversifiées et les emplois limités. Dans certaines petites localités, la population locale double avec l'arrivée des touristes à certains moments de l'année, ce qui entraîne une augmentation de la demande pour les produits locaux et favorise l'inflation.

D'autre part, le caractère saisonnier des activités peut engendrer une économie de dépendance étatique si l'écotourisme n'est pas utilisé comme tremplin pour générer d'autres activités économiques. Ce serait d'autre part une condition de succès selon Boo (1990) et Scace et al. (1992) qui mentionnent que l'écotourisme est une industrie en expansion pouvant constituer un débouché économique souhaitable pour les régions périphériques et moins industrialisées, et qui leur permettrait de diversifier leur activité économique. Par contre, en l'absence de retombées économiques locales intéressantes pour les communautés, la victoire dans la bataille pour l'environnement est loin d'être acquise (Rovinski, 1991).

Du point de vue économique, la question est de savoir si un produit écotouristique a forcément un cycle de vie de courte durée et/ou s'il se transforme inévitablement en tourisme de masse?

Ainsi, les objectifs économiques de l'écotourisme visent la productivité et la diversification des activités. L'activité économique découlant de cette industrie est ici considérée comme une composante essentielle de la durabilité d'une communauté. Si le tourisme a des implications non durables pour la communauté, alors l'industrie elle-même ne sera pas viable à long terme (Harris et Nelson, 1993).

Selon cette perspective, l'écotourisme constitue une activité économique qui doit être reconnue comme un agent de développement et de changement (Woodley, 1993) et où le niveau de consommation est déterminé par l'échelle et le style du développement proposé par les acteurs.

#### 1.1.2.3 Impacts sociaux

L'accroissement rapide du nombre de visiteurs dans un endroit précis n'a pas que des répercussions sur les écosystèmes et l'économie, il peut comporter également des effets à caractère social et culturel pour les communautés locales. Par exemple, une telle situation se développe lorsque le contrôle des aménagements et des ressources glisse des intérêts locaux vers un contrôle par des intérêts situés à l'extérieur de la communauté.

There is little doubt that real or perceived loss of control over the key aspects of development (whether tourism or some other form of development) is a major concern to many communities, and may explain the development of resentment or antagonism towards a phenomenon which may have been welcomed in the first place. (Butler, 1993, p. 34)

Il est vrai que lorsque deux cultures se croisent, elles empruntent des traits l'une de l'autre, ce qui n'est pas nécessairement négatif, sauf lorsque c'est la communauté d'accueil qui en adopte le plus. Selon Harris et Nelson (1993), l'impact peut même avoir un effet de déculturation sur la communauté d'accueil à partir du moment où le tourisme devient un tourisme de masse. Le problème surgit généralement lorsque les communautés d'accueil qui vivent près des parcs se trouvent projetées dans un circuit touristique sans y avoir été préparées et qu'en plus, elles ne retirent aucun bénéfice de cette activité. Il arrive aussi que la création d'un parc vienne bousculer la pratique de leurs activités traditionnelles, telles la chasse et la pêche qui sont souvent interdites sur ces sites de conservation.

Cependant, il faut reconnaître que les impacts sociaux sont difficilement mesurables quantitativement mais avec le temps on arrive à les apprécier de façon plus qualitative. En ce sens, le pouvoir des communautés locales de décider de leur niveau d'implication dans le processus de développement écotouristique apparaît comme une solution possible pour obvier à cette situation, sinon l'atténuer.

Les principaux objectifs sociaux liés à l'écotourisme visent à permettre à la communauté d'accueil de bénéficier d'une meilleure qualité de vie ainsi que de satisfaire leurs besoins d'information sur la ressource écotouristique et de participation à leur propre développement. Ces buts seront atteints dans la mesure où les communautés locales auront le pouvoir de décider et de participer à la réalisation de projets écotouristiques dans leur région et de contribuer ainsi à leur propre développement.

Selon cette perspective, l'écotourisme, comme stratégie de développement régional, est en partie fondé sur la participation de la communauté à la gestion de son patrimoine environnemental et culturel, jouant ainsi un rôle décisif dans le développement et la mise en marché du produit. Selon Sadler "sustainable tourism can be thought as meeting the needs of present tourists and host regions while protecting and enhancing opportunities for the future" (1991, p. 129). En d'autres termes, le tourisme durable repose sur le processus d'interaction avec l'environnement et les échanges culturels avec les communautés d'accueil.

En résumé, l'écotourisme émerge comme une forme de tourisme qui idéalement permet d'offrir une expérience enrichissante pour le visiteur, tout en aidant à conserver des ressources naturelles et à améliorer la qualité de vie de la communauté d'accueil. La principale contrainte à l'équilibre recherché entre ces trois dimensions de l'écotourisme, est l'effet d'engrenage créé par une demande touristique croissante où chacun des impacts tend alors à s'amplifier. Cet équilibre écotouristique doit être vu comme une tension dynamique et évolutive dans le temps, plutôt qu'une condition fixe de développement. Ainsi, les collectivités locales qui comprendront les avantages et les limites écologiques, économiques et sociales de l'écotourisme pourraient devenir de précieux alliés pour la protection et la conservation des ressources (Scace et al., 1992) tout en ayant comme objectif le développement durable de leur région.

Selon ces caractéristiques, le défi de l'écotourisme consisterait à équilibrer la croissance et le développement économique avec la protection et la durabilité des écosystèmes, tout en tenant compte des besoins des communautés d'accueil.

Le second concept présenté est celui du développement durable. Voyons comment il se définit en relation avec la problématique de recherche.

## 1.2 Le développement durable

Après avoir défini le développement selon la conception traditionnelle que l'on en a, nous présenterons différentes définitions du développement durable.

### 1.2.1 Conception traditionnelle du développement

Historiquement, le “développement” a été défini principalement en fonction de la croissance économique. Cependant, la tendance actuelle veut que l'on remette en question la croissance économique comme mesure adéquate de développement dans nos sociétés industrielles.

Bon nombre d'économistes considèrent le produit national brut (P.N.B.) comme un indicateur important de la croissance économique d'un pays et qui influence directement les décisions politiques nationales et internationales. Toutefois, il semble y avoir une certaine incohérence au niveau de la méthode de calcul. Par exemple, lorsqu'une usine pollue une rivière ou contamine les sols, les dépenses encourues pour l'épuration sont additionnées au P.N.B. (Mc Connell et al., 1980). Un autre exemple est celui de la forêt, elle rend des services économiques réels à la population: elle conserve le sol, purifie l'air et l'eau, sert d'habitat aux animaux sauvages, et de sites d'activités récréatives aux humains. Mais de la façon dont le P.N.B. est calculé, seuls les arbres coupés sont comptabilisés.

L'erreur provient du fait que les indicateurs économiques ne font pas de distinction entre des dépenses qui font augmenter les actifs et celles qui ne les affectent pas. Ainsi, l'exploitation d'une ressource renouvelable représente un gain, alors que l'exploitation d'une ressource non renouvelable conduit à un

appauvrissement (Gagnon in Prades et al., 1991). En somme, il s'agit d'une comptabilité d'activités économiques (bénéfiques ou néfastes à l'environnement) mais qui ne tient pas suffisamment compte de l'épuisement du capital naturel.

Le produit national brut (P.N.B.) ignore dans sa définition actuelle la contribution de la nature dans la production économique.

Par ailleurs, le paradigme de la croissance économique, tel que perçu par la société industrialisée, repose sur quelques grandes croyances (Rees, 1989b):

1. la disponibilité quasi illimitée des ressources;
2. la nécessité du progrès continu et de la croissance;
3. une foi sans borne dans la science et la technologie pour résoudre tous les problèmes.

Selon ces croyances, la nature doit être soumise à l'homme dans le but explicite de satisfaire ses besoins (approche anthropocentrique). De plus, avec la révolution industrielle qui a permis d'atteindre de très hauts niveaux de production matérielle, on a désormais l'impression que les valeurs de la société sont dictées par les qualités émergentes des découvertes scientifiques et des nouvelles technologies (Waaub, 1991).

Ainsi défini, le développement est associé avec la notion de changement où les objectifs reflètent les valeurs d'une société. Le terme réfère ici à des attitudes, des préférences, des modes de vie, des cadres normatifs, des univers symboliques, des systèmes de croyances et des réseaux de significations; en d'autres termes, tout objet ou représentation qui est désirable et considéré comme idéal (Goulet, 1971). Une valeur se définit aussi comme un guide qui détermine les choix qui influencent les

actions des gens interagissant avec des environnements complexes et changeants (Knapp, 1972).

Il semble exister un lien entre les valeurs et le caractère durable de l'évolution de la société: "les valeurs [...] sont centrales à l'évolution d'une société durable, pas seulement parce qu'elles influencent le comportement mais aussi parce qu'elles déterminent les priorités de la société et donc son habileté à survivre" (Waaub, 1991, p. 48).

On déduit de ce qui précède que le paradigme du développement considère à la fois la croissance économique et l'évolution des valeurs d'une société. La croissance économique est considérée comme le moteur des politiques sociales, c'est-à-dire que la taille du "gâteau" doit s'accroître pour que les plus démunis arrivent à survivre. On retrouve le même argument au niveau des politiques de l'environnement, c'est-à-dire qu'il est indispensable que la société génère de la richesse pour pouvoir prendre en charge la qualité de l'environnement (Waaub, 1991).

C'est ainsi que le paradigme de la croissance exponentielle a été remis en question pour évoluer vers l'émergence du paradigme du développement durable où de nouvelles croyances et valeurs apparaissent: restreindre la croissance, protéger l'intégrité des écosystèmes, assurer des relations plus harmonieuses entre l'homme et la nature, et autres.

### 1.2.2 Définition et caractéristiques

Le concept de développement durable relève d'une vision plus globale reposant sur la relation entre le développement et la conservation, et s'appuyant sur le caractère limité des ressources, sur la capacité de support des écosystèmes de même que sur le respect des générations futures.

Selon la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le développement durable est une forme de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (CMED,1988). Plusieurs auteurs reconnaissent que la définition adoptée par cette Commission constitue un point d'ancrage conceptuel (Botkin et al.,1989; Kneen,1989; Sadler,1990; UICNR,1988); le défi principal réside dans son opérationnalisation.

Le développement "soutenable"<sup>2</sup> est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs [...]. Le développement soutenable est un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité. (CMED, 1987, p. 55)

Cette définition, quoique très large, répond en partie au besoin d'un concept élargi du développement examiné à la Conférence de Stockholm (1972) et réitéré dans la déclaration de Cocoyoc, Mexique 1974, lors du symposium "Patterns of Resource Use, Environment, and Development Strategies". Dans cette déclaration, un appel était lancé pour trouver de nouvelles approches de développement qui incluraient des recherches innovatrices axées aussi bien sur les nouveaux comportements de consommation, les nouveaux styles de vie fondés sur les progrès technologiques récents, les nouvelles stratégies d'utilisation de l'espace, que sur des nouveaux cadres institutionnels et des nouvelles exigences de formation pouvant les soutenir (Assemblée générale des Nations-Unies, 1974).

Une recension de la documentation scientifique sur ce concept permet de constater qu'il existe au moins trois approches principales du développement durable, soit écologique, co-évolutive et politique.

#### 1.2.2.1 Approche écologique

---

<sup>2</sup> Soutenable est parfois utilisé comme synonyme de durable. Toutefois, durable est généralement préféré à soutenable qui est un anglicisme issu de sustainable.

Selon l'approche écologique, la croissance économique doit s'adapter aux contraintes écologiques et sociales (Barbier, 1987; Rees, 1988; Repetto, 1985);

Sustainable economic development [...] argues that “real” improvements cannot occur unless the strategies which are being formulated and implemented are ecologically sustainable over the long term, are consistent with social values and institutions, and encourage “grassroots” participation in the development process. (Barbier, 1987, p. 109)

Pour les tenants de cette approche, les caractéristiques du développement durable reposent sur la reconnaissance de l'interdépendance des systèmes écologiques, économiques et sociaux.

#### 1.2.2.2 Approche co-évolutive

Selon l'approche co-évolutive, la conservation et le développement doivent évoluer dans un rapport de symbiose (Caldwell, 1984; Gardner et Roseland, 1989; Norgaard, 1984);

Through a linkage, each discipline enriches the other because of their differences. Neither discipline must abandon its past. Eventually, however, new emphases and approaches arise because of the enrichment [...]. (Norgaard, 1984b, p. 525)

Néanmoins, les facteurs écologiques et économiques ne sont pas les seuls à entraver l'action vers un développement durable. L'interaction avec d'autres facteurs (telles l'éthique sociale, la structure de l'autorité, les valeurs reliées au travail et à la famille ainsi que la formation scientifique) peut également restreindre les possibilités d'intégrer, de façon efficace, les principes écologiques et économiques. Par exemple, certains groupes sociaux auront toujours à subir les inconvénients de décisions concernant le développement, étant donné qu'une gestion équitable n'entraîne pas nécessairement la poursuite d'un objectif commun qui satisfait à tous.

### 1.2.2.3 Approche politique

Plusieurs auteurs, tels Barbier (1987), Jacobs et Sadler (1990), Redclift (1987), Rees (1988) et Waaub (1991), font référence à l'approche politique pour définir et expliquer le concept de développement durable. Nous avons retenu la définition donnée par Sadler,

Le développement durable se conçoit au mieux comme une communauté de buts ainsi que de systèmes de valeurs et de notions de politique définissant chacun à leur façon ces buts et leur donnant toute leur portée. (Jacobs et Sadler, 1990, p. 16)

Sadler et Jacobs ont examiné le développement durable en termes de notion politique en s'interrogeant sur la possibilité et la manière de l'insérer dans le processus de prise de décisions. D'où l'importance de mettre en oeuvre un processus de prise de décision qui oriente le développement durable vers le respect de priorités environnementales, économiques et sociales. Mais ce qui importe surtout de retenir, c'est l'interdépendance et l'équilibre relatif de ces buts.

La perpétuation des systèmes naturels constitue une condition essentielle du développement durable car les limites des écosystèmes sont tangibles d'où, encore une fois, l'importance d'intégrer les considérations environnementales dans un processus de décision.

Suivant l'approche politique, le développement durable suppose une vision élargie de l'économie et de l'écologie, c'est-à-dire un engagement politique qui assure un développement viable à long terme et qui comprend l'atteinte, à un seuil minimal, des buts écologiques, économiques et sociaux déterminés par les intervenants.

L'approche politique apparaît la plus pertinente pour analyser un projet en écotourisme, dont le processus de prise de décision permet de faire intervenir, de façon démocratique, les divers acteurs avec leurs besoins et leurs objectifs variés. Cette approche permet de concevoir le développement durable comme le résultat d'un

processus de décision dont l'objet est de définir un équilibre entre les buts et les valeurs que privilégie une société.

### 1.2.3 Prise de décision selon l'approche politique

Dans tout projet de développement touristique, industriel ou autre, l'une des activités les plus importantes est la prise de décision. Elle est définie comme étant le choix d'une option de préférence à plusieurs autres (Bergeron, 1986), un processus au cours duquel on privilégie une option particulière que l'on juge souhaitable pour atteindre les objectifs fixés. Il y a le choix, mais tout aussi important est le processus qui explique ce choix; c'est l'aspect dynamique de ce processus qui est particulièrement intéressant dans l'analyse des interactions entre les intervenants impliqués, par exemple, dans un projet de développement écotouristique pour lequel des décideurs publics désirent les consulter avant de prendre une décision qui les concerne.

La décision est "la terminaison normale de la délibération dans un acte volontaire" (Lalande, 1960, p.202). Par ailleurs, la décision représente l'acte de l'esprit et de la volonté qui suit la délibération et précède l'exécution et l'on ne saurait parler de décision sans cette traduction dans les faits (Gournay, 1966).

Plus la décision est prise à un haut niveau et loin des usagers, plus les mécanismes d'études et de délibérations sont complexes, notamment dans des domaines reliés à l'environnement, dont l'écotourisme. Mais certaines décisions auraient peut-être avantage à être prises, du moins partagées, par une administration locale qui est plus au fait et plus apte à connaître les difficultés éventuelles d'exécution.

Le pouvoir qui tend à se concentrer effectivement au sommet de la pyramide est un pouvoir surtout formel qui se trouve paralysé par le manque d'informations et de contacts vivants. Ceux qui décident n'ont pas les moyens de connaissance suffisants des aspects pratiques des problèmes qu'ils ont à traiter. Ceux qui ont ces connaissances n'ont pas le pouvoir de

décision. Le fossé entre les deux groupes, ou plutôt entre les deux rôles, se reproduit presque fatallement. (Crozier, 1970, p. 95)

Certaines décisions ne peuvent être prises qu'au niveau des pouvoirs politiques, telles les décisions d'orientation et les décisions juridiques en matière d'environnement. Dans d'autres cas il est intéressant, voire avantageux, que les personnes directement concernées par un projet spécifique puissent participer de façon démocratique au pouvoir décisionnel, tel l'aménagement d'un parc marin situé en périphérie d'une zone urbanisée, industrialisée et déjà développée sur le plan touristique par les communautés locales.

La documentation sur la prise de décision présente différents modèles de référence. Toutefois, les plus connus sont l'approche classique, l'approche comportementale et l'approche politique. Le tableau 1.1 décrit ces approches.

#### 1.2.3.1 L'approche classique

L'approche classique, ou rationnelle, bien connue en économie, part de l'hypothèse que le décideur a en sa possession des informations toujours complètes et qu'il prend des décisions pour maximiser la rentabilité économique de son organisation. Il agit de manière "rationnelle" car le problème est bien cerné, les options définies pertinemment et les informations reliées à chacune des options sont connues. Dans ce modèle, la maximisation du profit est la préoccupation fondamentale et la décision est assumée par un décideur qui a accès à une information illimitée (Bergeron, 1986; Beaufils et Guiot, 1987; Linstone, 1984).

**Tableau 1.1**  
Modèles de prise de décision

	<b>Modèle rationnel</b>	<b>Modèle organisationnel</b>	<b>Modèle politique</b>
Analyse de la décision stratégique	C'est un choix rationnel du Gouvernement.	C'est la résultante de l'activité organisationnelle des unités qui composent l'administration de l'État.	C'est la résultante d'un processus politique.
Composantes du modèle	<p>Un acteur (La Nation).</p> <p>Un problème bien défini.</p> <p>Des objectifs stratégiques.</p> <p>On mesure en termes de coûts et bénéfices les différentes conséquences des différentes voies qu'il est objectivement possible d'entreprendre.</p> <p>Il suffit de choisir la voie qui maximise les objectifs de l'acteur rationnel qu'est la Nation.</p>	<p>Des acteurs: les unités composantes.</p> <p>Des problèmes fractionnés entre des unités ayant des pouvoirs, des perceptions et des priorités différentes.</p> <p>Objectifs: contraintes définissant une performance acceptable.</p> <p>L'action est le résultat de procédures routinières préétablies et stables qui évitent l'incertitude et conditionnent le mode de recherche des solutions.</p> <p>Le changement résulte soit d'un apprentissage lent, soit d'une crise violente dans une unité, il est difficilement induit par une décision du sommet.</p>	<p>Des acteurs: les joueurs en position sur les réseaux de décision.</p> <p>Chaque acteur a ses priorités, ses perceptions, ses objectifs, ses goûts, ses «billes» qu'il joue dans le problème.</p> <p>L'acuité des conséquences de l'action diffère de l'un à l'autre.</p> <p>L'impact de chacun sur les résultats dépend de son pouvoir dans la négociation (= de sa position, de son expertise, de ce qu'il contrôle, de son habileté à convaincre).</p> <p>Le jeu est structuré par des réseaux le long desquels les actions doivent cheminer et par des règles que chacun doit respecter.</p> <p>L'action est le résultat d'un ensemble de négociations et de prévisions.</p>
Conséquence essentielle	L'action est la conséquence des objectifs choisis.	L'action est largement prédéterminée par les procédures et programmes qui existent dans les unités.	

\* Source: Allison (1971)

Dans la réalité, certains facteurs peuvent restreindre le degré de rationalité d'une décision; exemples:

- les décideurs peuvent ne pas avoir toute l'information nécessaire;
- les facteurs temps et coûts limitent souvent la quantité d'informations qui peut être recueillie;
- la perception des décideurs face à certaines données peut grossir ou minimiser l'importance de l'information (Bartol et Martin, 1991, p. 266).

#### 1.2.3.2 L'approche comportementale

Dans l'approche comportementale, ou organisationnelle, les acteurs ne sont plus des entités abstraites mais une mosaïque de composantes individuelles ou organisationnelles interdépendantes. Dans ce cas:

Les responsabilités et le pouvoir sont répartis entre ces différentes organisations qui ont leur propre perception des problèmes et leurs propres méthodes de traitement des informations. [...] La nécessité d'une coordination au sommet renforce certes le contrôle du pouvoir central, cependant la liberté de manœuvre de ce pouvoir central reste limité. (Robert Papin in Beaufils et Guiot, 1987, p. 188)

Dans ce modèle, une décision n'est pas toujours prise de façon systématique et objective. On reconnaît ici que les éléments subjectifs et intuitifs influencent le comportement d'un décideur et que ses valeurs et préjugés peuvent parfois lui nuire et même affaiblir ses capacités.

Ce modèle vise à décrire ce qui se passe dans la réalité; il est plus comportemental que le modèle rationnel, moins réductif et plus riche en variables explicatives.

### 1.2.3.3 L'approche politique

L'approche politique proposée par Allison (1971), constitue un processus de négociations entre différents intervenants, chacun ayant ses propres objectifs et ses propres intérêts. Sur le plan global, la conséquence première est que la décision prise résulte essentiellement d'une négociation politique. Cette décision est ainsi fortement influencée par le pouvoir, les valeurs et l'habileté des acteurs en présence (Beaufils et Guiot, 1987).

Dans les recherches menées par Allison, le dirigeant est amené à prendre conscience de l'ampleur et de la complexité de tels processus dans lesquels vont interférer les objectifs, les contraintes, la vocation et les priorités de l'entreprise elle-même, des unités ou services qui composent cette entreprise de même qu'au niveau des individus eux-mêmes. Dans cette approche, les buts et les motivations des individus vont peser sur les choix de l'entreprise et le degré de leur influence reflétera l'étendue des pouvoirs que leur confère le décideur.

Ce modèle de prise de décision permet de reconstruire la dynamique par laquelle les intervenants font valoir leurs intérêts particuliers concernant le développement durable, par exemple, d'un projet écotouristique dans leur région. Cette dynamique se situe à l'intérieur d'un processus de négociation entre les acteurs en vue de parvenir à un certain consensus dans la poursuite d'un objectif commun.

### 1.2.4 Développement durable selon une approche politique

Le modèle politique de prise de décision, tel qu'élaboré par Allison, rejoint la pensée de Holtz (1990) et de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui considèrent que la détermination des critères de mise en oeuvre d'un développement durable se réalise à travers le processus de prise de décision politique. De plus, selon McNeely et al. (1990), pour être jugé durable un tel développement devrait prendre en considération la protection de la nature ainsi que la

participation des communautés et non pas uniquement la croissance économique et l'évolution des valeurs d'une société.

Selon ces auteurs, l'équilibre de durabilité recherché est fonction de cinq objectifs interreliés dont l'importance varie selon le moment, le lieu et le caractère de la décision à prendre. Ce sont:

1. un objectif économique relié à la création de la richesse et à l'amélioration des conditions de vie;
2. un objectif social rattaché au bien-être et à la satisfaction des besoins;
3. un objectif politique touchant, entre autres, les droits de l'homme, la participation et une certaine forme d'autodétermination;
4. un objectif culturel reconnaissant le fait que la culture d'un peuple lui confère une identité et une valeur qui lui sont propres;
5. un objectif écologique reconnaissant la nécessité et l'urgence de préserver les ressources naturelles dont toute forme de progrès est tributaire.

Ces cinq objectifs peuvent être ramenés à trois, si l'on considère l'objectif politique et l'objectif culturel comme partie intégrante de l'objectif social. De sorte que dans cette perspective, le caractère de durabilité conféré au développement est le résultat de l'interaction entre les objectifs écologiques, économiques et sociaux fixés par les intervenants. Le développement durable tend vers l'atteinte de ces objectifs par le biais d'un processus dynamique et adapté de négociation et de décision entre les utilisateurs, les développeurs et les collectivités locales.

En définitive, du point de vue théorique, le concept de développement durable peut être compris dans le sens du résultat d'une négociation entre différents

intervenants en vue d'une décision qui permet d'analyser l'équilibre recherché entre la conservation de l'environnement, la demande écotouristique et le développement régional.

Ainsi définis, les concepts d'écotourisme et de développement durable font tous deux référence à la participation des citoyens pour atteindre les objectifs visés, sans pour autant préciser cette participation. Le concept de démocratie permet de conceptualiser la participation des communautés dans le cas d'un développement écotouristique.

### 1.3 La démocratie

Il est souvent dit de la démocratie qu'elle souffre d'un excès de signification, se situant entre une manière d'être des institutions et une exigence morale. Ceci suggère que le sens du mot démocratie varie dans le temps et l'espace, et selon le contexte dans lequel il se trouve. De plus, une idée de dynamisme est inhérente à la notion de démocratie et "fait d'elle l'un des facteurs les plus puissants d'évolution des sociétés" (Burdeau, 1989). Selon Burdeau, elle n'est pas seulement une formule d'organisation politique ou une modalité d'aménagement des rapports sociaux, elle est aussi une valeur qui consiste pour les hommes à prendre en charge leur destin, soit l'élément principal d'une démocratie. Quant à Baechler (1985), il considère que l'essence de la démocratie est révélée par "l'enracinement du pouvoir dans les citoyens" (p.26), c'est-à-dire le pouvoir du "peuple" en son entier et non le pouvoir d'un seul homme, comme dans une organisation de type monarchie, ou d'un petit nombre telle l'oligarchie.

Dans un premier temps, nous décrirons les principales phases d'évolution du concept de démocratie. Deuxièmement, nous ferons la distinction entre deux types de démocraties, soit la démocratie représentative et la démocratie participative. Dans un troisième temps, nous expliquerons brièvement la formation et la structure des groupes d'intérêt. Finalement nous situerons la participation du public dans le contexte d'une décision à prendre et ce, selon un mécanisme particulier de participation soit la consultation publique.

### 1.3.1 Évolution du concept de démocratie

Certains auteurs, dont Georges Burdeau (1989), distinguent trois phases principales dans l'évolution du concept de démocratie, chacune étant reliée à une valeur particulière qui, au cours de l'histoire, s'ajoutait et non se substituait. Ce sont la liberté, la justice et le contrôle de la société.

#### 1.3.1.1 Liberté

La démocratie a d'abord été considérée comme un moyen d'affranchissement, d'accès à la liberté. En d'autres termes, "la démocratie est l'affirmation que toute relation de pouvoir entre sociétaires et entre citoyens s'enracine dans ceux qui obéissent et non dans ceux qui commandent" (Baechler, 1990), où chacun est libre d'obéir que lorsqu'il juge avantageux de le faire. Cette liberté se traduit d'un côté par une indépendance physique et spirituelle, soit la liberté-autonomie et de l'autre, par l'association des gouvernés à l'exercice du pouvoir pour empêcher ce dernier de leur imposer une autorité discrétionnaire, soit la liberté-participation (Burdeau, 1989). Dans son essai intitulé "Du gouvernement civil" (1690), l'Anglais John Locke soutient que la liberté est un droit naturel de l'homme et qu'un gouvernement n'est légitime que s'il est fondé sur un contrat avec le peuple (cité dans Théma); il tire son autorité du consentement même des citoyens dans la mesure où ceux-ci ont d'abord accepté de lui déléguer le soin de prendre des décisions qu'ils renoncent à prendre eux-mêmes (Rousseau, 1977).

Ainsi, la démocratie implique et requiert la participation de la personne à son propre destin. Cette participation, la personne l'assure par l'entremise de ses droits et prérogatives qui lui garantissent la liberté d'association, liberté de réunion et autres. Toutefois, cette liberté n'est pas une fin en soi, elle n'est légitime que pour garantir l'autonomie des gouvernés et améliorer, si possible, la condition humaine.

### 1.3.1.2 Justice

Même si en principe la liberté appartient à tous, le pouvoir d'en user n'est pas donné à chacun également; ce qui importe alors, "c'est d'établir l'égalité dans la possibilité de cet usage" (Burdeau, 1989, p.152), c'est-à-dire en introduisant une justice qui empêchera la liberté d'être le privilège de quelques-uns. La liberté d'agir et de participer, même dans une société dite démocratique, est une faculté qu'il faut conquérir et qui exige un effort personnel. La démocratie s'apprécie à travers la générosité de ses buts et de ses intentions; mais le véritable défi réside souvent dans les conditions de son accomplissement. Pour établir la justice dans un milieu où prévalent les inégalités, une autorité doit procéder au partage; dans ce sens, ce serait au pouvoir qu'incomberait la responsabilité d'introduire la démocratie à l'intérieur d'une société.

### 1.3.1.3 Contrôle

Enfin, "la démocratie tend à assurer le contrôle de la collectivité sur la croissance économique et, à la limite, sur le bon usage de la prospérité" (ibid. p.151). En fait, on n'attend plus du pouvoir qu'il crée une société juste en redistribuant équitablement les richesses entre les individus. Aujourd'hui, ce que les sociétés développées attendent du pouvoir, c'est qu'il garantisse la prospérité en gérant la croissance.

Cette évolution du principe démocratique appelle deux constats nécessaires pour comprendre le sens évoqué par Burdeau. Premièrement, les transformations de la société ont provoqué l'enrichissement de l'idée démocratique. Deuxièmement, cette évolution de l'idée démocratique a procédé par "sédimentation" plutôt que par substitution. C'est-à-dire que les effets de chacune des étapes de l'évolution de l'idée démocratique se sont juxtaposés pour venir enrichir, et également alourdir, le concept actuel de démocratie.

En somme, tel que mentionné précédemment, l'idée démocratique comporte plusieurs sens cumulés au cours de l'histoire et selon le milieu où elle a pris racine. Ce qui démontre dans les faits que la démocratie est à la mesure de l'homme et que, tant dans sa conception que dans son implantation, elle est un construit de l'humain et non une donnée de la nature (Burdeau, 1989).

Il est généralement admis que le problème, dans une démocratie, n'est plus aujourd'hui de savoir si le pouvoir émane des individus, mais comment les individus peuvent effectivement exercer les droits qui leur sont reconnus. En ce sens, selon Martin (1991), la participation est l'essence même de la démocratie et les limites sont fixées par des choix démocratiques, c'est-à-dire selon le cadre et les règles au sein desquels la démocratie peut et doit idéalement s'exercer.

Avant d'aborder de façon plus spécifique le thème de la participation dans le cadre d'une décision politique en écotourisme, nous entendons distinguer la démocratie représentative et la démocratie directe dans laquelle s'insère plus particulièrement le concept de participation des citoyens aux décisions publiques.

### 1.3.2 Démocratie représentative et démocratie directe

Dans les petites républiques grecques de l'Antiquité, où la population se limitait à quelques dizaines de milliers d'habitants, la participation du peuple au pouvoir était fort simple: c'est sur l'agora que la foule se rassemblait périodiquement pour élire ses dirigeants et voter les lois. C'est ce qu'on appelle la démocratie directe. Mais cette forme de démocratie est difficilement praticable lorsque la population devient trop nombreuse pour que chaque citoyen puisse effectivement participer, on procède alors par délégation: le peuple élit des représentants qui voteront les lois en son nom. C'est la démocratie représentative (Théma, 1990). Ce qui ne garantit pas pour autant, comme le souligne Godbout (1994), que les représentants élus prendront toujours les meilleures décisions possibles.

Depuis toujours, l'idée de la démocratie est de concevoir le pouvoir comme une chose sociale, c'est-à-dire situer la légitimité de son exercice dans la société. Dans ce sens, nous verrons la démocratie en référence à la conscience qu'a la société de déterminer le pouvoir. La démocratie, c'est l'action historique de la société sur elle-même et réfléchie comme telle par ses membres (Thuot, 1994).

Nous allons maintenant décrire les principales caractéristiques de chacune de ces démocraties, en commençant par la démocratie représentative.

#### 1.3.2.1 Démocratie représentative

Selon la pensée libérale, les citoyens ne doivent intervenir que pour élire des représentants qui, en délibérant ensemble, sont mieux à même de décider de ce qui est le meilleur pour l'intérêt général. C'est ainsi qu'apparaît le développement de la démocratie libérale où la source du pouvoir résiderait dans l'ensemble des citoyens formant le peuple.

Godbout (1994) affirme que ce type de démocratie représente "le moins mauvais" des systèmes de gouvernement, et non le meilleur, ce qui force les citoyens à une vigilance constante. Il relie cette attitude à un élément essentiel de la démocratie représentative qui est le droit à l'opposition, c'est-à-dire un processus qui permet de rejeter un gouvernement qui ne répond plus aux intérêts de la majorité des citoyens.

Ceci amène Godbout à définir la démocratie représentative selon deux volets complémentaires et insécables. Premièrement, la démocratie représentative réside dans le pouvoir qu'a la majorité des membres d'une société de changer de gouvernement, donc de choisir un gouvernement. Deuxièmement, la démocratie représentative consiste en un droit pour toute minorité de devenir une majorité. "La démocratie représentative est fondée ultimement sur le processus de formation des majorités" (1994, p.50). L'intérêt de cette définition réside dans le processus

dynamique et changeant des majorités qui évoluent selon les intérêts particuliers des collectivités représentées.

Il faut voir dans ce processus démocratique un mode de sélection des gouvernants par les gouvernés où le pouvoir des gouvernants est légitimé par le consentement des gouvernés à leur obéir (Baechler, 1985). C'est ainsi que "ceux qui sont au sommet de la société, qui prennent les décisions, sont en même temps, d'une certaine façon, soumis à la base" (Godbout, 1994, p.51) et que cette base peut exercer son droit à l'opposition. Cette singulière hiérarchie, selon Godbout, crée une ambiguïté entre l'appartenance des citoyens à leur gouvernement et l'extériorité manifestée par le droit à l'opposition; ce qu'il définit d'un côté par le principe communautaire et de l'autre par le principe marchand, la démocratie représentative contenant des éléments propres à ces deux principes.

Voyons maintenant en quels termes s'opposent la démocratie représentative et la démocratie directe.

#### 1.3.2.2 Démocratie directe

La thèse de J.-J. Rousseau dans le *Contrat social* est que chaque individu détient une parcelle de pouvoir qu'il accepte de mettre en commun sous la direction de la volonté générale, telle qu'elle se manifeste par la majorité et se concrétise dans la loi. Tous les citoyens ont le droit de participer directement à la formation de la loi, en se réunissant en assemblée pour un référendum. Un tel système suppose que l'on reconnaisse à chacun la compétence nécessaire pour exercer le pouvoir législatif, ce qui n'est peut-être pas toujours le cas.

Dans une démocratie représentative les citoyens, les gouvernés, ont le pouvoir de choisir leurs représentants, ceux qui prendront les décisions à leur place, ainsi que le droit d'exercer des pressions sur les gouvernants s'ils le jugent nécessaire. Dans une démocratie directe, les citoyens gouvernent et prennent les

décisions eux-mêmes, ils sont à la fois les gouvernants et les gouvernés, ce qui a pour conséquence d'éliminer cette attitude de vigilance que l'on retrouve dans la démocratie représentative et se traduit par le droit à l'opposition.

La démocratie directe repose sur l'atteinte d'un consensus entre tous les citoyens avant de prendre une décision à l'unanimité. Le droit à l'opposition n'est pas absent de la démocratie directe, comme le fait remarquer Godbout (1994), mais il se situe en amont de la décision, soit avant qu'elle ne soit prise, ce qui en principe oblige, du moins moralement, tous les membres à se rallier par la suite à la décision qui aura été prise. En conclusion, si le droit à l'opposition n'est pas absent de la démocratie directe, il est quasi éliminé dès que la décision est prise, alors que dans la démocratie représentative il prend sa force dans la constance de la vigilance manifestée par les citoyens et ne disparaît jamais.

Baechler et Godbout soutiennent que la démocratie directe est inadaptée à nos sociétés pour des raisons quantitatives, et non qualitatives, et “entraîne de ce fait des effets pervers susceptibles d'affaiblir encore plus la démocratie” (Godbout, 1990, p.18). La démocratie directe exige énormément de temps de la part des citoyens, souvent aux dépens de la production de biens et services. Dans ce sens où tous les citoyens sont invités à se prononcer, Godbout affirme que “si l'on veut que la démocratie porte sur le fait que tous prennent les décisions, on aboutit alors à la perversion moderne de la démocratie: la participation” (1990, p.21).

Toujours selon Godbout, l’“offre” volontaire de participation que l’organisation fait aux usagers peut également s’expliquer par le désir de prévenir la contestation qui pourrait émaner de la population. En faisant les premiers pas et en établissant les règles du jeu, l’organisation s’assure d’un contrôle sur l’orientation de la participation. On dit un “certain” contrôle car elle ne peut prévoir le degré de pouvoir que réclameront les participants et les moyens qu’ils utiliseront pour l’atteindre. À la limite, “les participants, considérant qu’ils ne reçoivent pas suffisamment de pouvoir en échange de leur participation, se retirent du processus et deviennent un groupe de

pression classique" (Godbout, 1983, p. 157). Ils peuvent dès lors contourner les structures formelles mises en place pour susciter leur adhésion.

En somme, la démocratie, qu'elle soit de type représentatif ou direct, constitue une façon d'exercer le pouvoir sur, pour et par les citoyens. La section qui suit explique comment et pourquoi se forment les groupes d'intérêt.

### 1.3.3 Formation des groupes d'intérêt

Dans la documentation scientifique on relève diverses classifications de groupes. Selon C.H. Cooley (in Boudon, 1990) on distingue deux types de groupes: les groupes primaires et les groupes secondaires. Il définit le groupe primaire comme étant une association relativement permanente et non spécialisée d'un nombre restreint d'individus unis par des relations personnelles directes ("face-à-face") et assez intenses (intimes)<sup>3</sup>. La famille en est le prototype, mais on peut aussi y inclure le groupe de travail, de voisinage ou la bande de camarades d'école, de même que les groupes à vocation idéologique. Le groupe primaire est caractérisé par des relations intimes d'association et de coopération ou encore une certaine proximité sociale. En contraste, le groupe secondaire est généralement caractérisé comme un groupement plus nombreux, relativement spécialisé, de personnes ayant des relations indirectes entre elles; exemples: groupe syndical, association professionnelle, groupe environnemental, et autres.

Selon F. Tönnies, le groupe social est une création de la volonté humaine qui serait déterminée par des rapports entre les individus, des actions réciproques. Il distingue deux types opposés de groupements sociaux: 1) la "communauté", soit une forme de relations sociales organique caractérisée par la proximité affective, sociale et spatiale des individus, et 2) la "société", résultant de la volonté réfléchie, c'est-à-dire une création artificielle de l'homme où l'intérêt détermine les décisions et est fondée par un contrat explicite pour une fin déterminée<sup>4</sup>. La "communauté" basée sur

---

<sup>3</sup> Dictionnaire de la sociologie; Groupe, p. 96.

<sup>4</sup> Van Meter, op. cit., pp. 196 et 206; et Tönnies, F., Communauté et société :

une volonté organique peut correspondre au groupe primaire et la “société”, conduite par une volonté réfléchie, s'apparente davantage au groupe secondaire.

Tout groupement social serait, selon Tönnies, le résultat d'une volonté collective qui s'exprime par des règles de conduite, des normes et, à la limite, par le biais de l'opinion publique et que tous les groupes sociaux présentent des éléments propres aux deux formes de volonté. Le sentiment d'appartenance, la conscience de groupe et l'attachement aux symboles spécifiques du groupe caractérisent ce lien social. Cette manière de voir rend manifeste une des conditions d'existence du groupe: une attitude collective active, une certaine pratique (ou praxis) commune. Tout groupe implique un certain degré de solidarité qui se traduit par une identification mutuelle et est fondée sur la fusion des individus dans le tout commun.

D'aucuns admettent que les individus se regroupent en association pour défendre ou répondre à des intérêts communs, à des fins collectives. “On adhère à un groupe moins par désir d'y appartenir que dans l'espoir de tirer quelque profit de cette adhésion” (Festinger, 1953, p.93). Les individus se forment en association, se regroupent, s'ils croient qu'une situation spécifique qui touche plusieurs individus ne peut être changée que dans le cadre d'une action collective (Olson, 1978).

Dans le sens entendu ici, le mot groupe est employé pour désigner un certain nombre d'individus qui sont mus par un intérêt commun qui donne une identité à cette association (Rocher, 1992). Toutefois, même si les membres qui appartiennent à un groupe ou à une association ont un intérêt commun il n'est pas exclu qu'ils aient également des intérêts purement individuels qui varient selon chacun.

### 1.3.3.1 Structure des groupes d'intérêt

Selon Rocher (1992), trois fonctions principales sont généralement associées à un groupe d'intérêt. Ce sont:

Fonction de médiation. Tel un mouvement social, le groupe est d'abord un agent actif de médiation entre les personnes d'une part, et les structures et les réalités sociales, d'autre part. Cette médiation favorise l'information et la participation des acteurs qui peuvent ainsi protéger leurs intérêts et faire valoir leurs idées.

Fonction de clarification de la conscience collective. Le groupe sert à développer et à entretenir une "conscience collective éclairée et combative" dans la société. De cette façon, il contribue à maintenir, voire à provoquer, un certain état d'alerte plus ou moins permanent dans la conscience collective grâce à leur pouvoir d'influence.

Fonction de pression. Les groupes ont une influence sur l'évolution et le changement des sociétés par les pressions qu'ils exercent sur l'autorité (campagne de publicité, propagande, menaces, lobbying). Ces formes d'action sont si répandues qu'elles sont souvent considérées comme la fonction principale des groupes. Ceci amène à considérer deux classes de groupes d'intérêt, soit les organisations professionnelles et les groupements à vocation idéologique.

Les organisations professionnelles. C'est-à-dire les groupes qui ont "comme objectif essentiel la conquête d'avantages matériels pour leurs adhérents ou la protection de situations acquises, tendant ainsi à accroître le bien-être de la catégorie représentée" (Meynaud, 1965, p.10). Généralement il s'agit de groupes réunis sur la base de l'occupation ou de la profession: syndicats, organisations professionnelles, coopératives de production. Rocher (1992) inclut dans cette catégorie les associations de consommateurs, de locataires et les chambres de commerce. Dans le cadre de la consultation sur le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, nous pourrions inclure dans cette catégorie les groupes et organismes à but non lucratif suivants: les

corporations d'aide au développement économique (CADC), les conseils régionaux de concertation et de développement (CRDC), les associations et intervenants touristiques, les municipalités locales et régionales ainsi que tous les organismes à but lucratif.

Les groupements à vocation idéologique. Ces groupes “trouvent leur raison d'être dans la défense, d'esprit désintéressé, de positions spirituelles ou morales, dans la promotion de causes ou l'affirmation de thèses” (Meynaud, 1965, p.13). Cette catégorie inclut les groupes religieux et antireligieux, patriotiques, moraux, naturistes et écologiques tels que la Fédération québécoise de la faune, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), le Wildlife Habitat Canada, le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Comité de l'environnement de Chicoutimi, et autres.

Meynaud (1965) souligne que ces deux classes ne sont pas nécessairement étanches; des organisations professionnelles peuvent promouvoir leurs idées et, en même temps, revêtir une vocation idéologique. Dans quelle classe devons-nous regrouper les centres de recherche scientifiques, par exemple? Leurs objectifs sont parfois partagés entre ces deux classes: ils défendent un intérêt collectif avec un financement public ou privé duquel dépend bien souvent leur survie. De tels organismes ont pris part à la consultation publique sur le parc marin, tels: le Centre de recherche sur l'écologie du Saint-Laurent, le GEOTOP de l'UQAM, le Groupe de recherche et éducation sur le milieu marin (GREMM), Heritage Resources Centre et le Musée du Fjord.

Il existe généralement des mobiles sociaux reliés à la participation ou à la création d'un groupe de sorte que les individus exercent entre eux des pressions sociales pour inciter tous et chacun à participer à l'effort collectif. On sait que la plupart des gens sont sensibles au jugement de leurs amis ou associés et attachent un prix au statut social, au prestige personnel et à l'estime de soi (Olson, 1966). Ceci nous amène à nous interroger sur les conditions d'efficacité du groupe.

### 1.3.3.2 Conditions d'efficacité d'un groupe

La littérature relate quatre conditions d'efficacité d'un groupe, la première étant la plus importante. Les voici résumées:

La taille du groupe. La question consiste à savoir s'il existe une relation entre la taille d'un groupe et les motivations individuelles à contribuer à la réalisation des objectifs du groupe. G. Simmel (1950) pose la question en termes de l'influence que le nombre d'individus affiliés à des groupes a sur la forme de la vie sociale. Dans un petit groupe, le degré d'engagement est d'autant plus intense et contraignant car la division des tâches est moins possible, donc l'engagement y est plus prononcé. Lorsque le groupe est d'une taille plus importante, la division des tâches devient possible et l'engagement moins prenant, ce qui assure à l'individu une plus grande liberté d'action dans ses autres centres d'intérêts et entraîne même parfois le fractionnement du groupe (Meynaud, 1965).

Olson arrive lui aussi à la conclusion que les petits groupes sont quantitativement et qualitativement différents des grands groupes et que l'existence de vastes associations ne peut être expliquée à la lumière des facteurs qui expliquent celle des petits groupes.

Quand une association compte beaucoup de membres, l'individu remarque que son effort ou sa contribution personnelle n'aura pas un effet sensible sur la marche de l'entreprise et s'attend à recevoir sa part préétablie de gains, qu'il y ait ou non contribué. (Olson, 1966, p.77)

De façon générale la pression sociale et les motifs sociaux ne sont opérants que dans des groupes de faible dimension, c'est-à-dire suffisamment petits pour que leurs membres aient des contacts directs les uns avec les autres, comme c'est le cas pour bon nombre de groupes et organismes locaux présents dans la région du parc. Le comportement des individus dans un grand groupe est davantage "rationnel" en ce sens que leurs objectifs, égoïstes ou altruistes, doivent être poursuivis par des

moyens efficaces et adaptés aux buts qu'on se propose (Olson, 1966). Ces grands groupes sont généralement mieux structurés et ont une portée d'action plus étendue, tels les groupes nationaux ou internationaux: UQCN, WWF ou Greenpeace. Par conséquent, pour Olson, les petits groupes sont de façon générale plus efficaces, plus durables et sources d'une plus grande cohésion que les groupes composés de plusieurs membres.

Selon Meynaud, les chances qu'a un groupe de pression d'exercer quelque influence sur les pouvoirs publics dépendent non seulement du nombre de membres dont il peut se réclamer mais aussi de sa capacité financière, de sa structure organisationnelle et aussi de son statut social qui peut être un facteur primordial d'influence. Ainsi:

La capacité financière. Certains groupes vivent des contributions versées par leurs membres. Étant donné que ces contributions sont rarement élevées, le nombre des membres constitue un élément important. De plus, ajoute Meynaud, un mouvement dont les bases financières sont solides peut être mieux placé qu'un autre pour exercer des pressions.

L'organisation. La qualité des dirigeants et l'ampleur du réseau de relations qu'ils parviennent à constituer sont les deux principaux facteurs d'efficacité de l'organisation constatés par Meynaud.

Le statut social. À l'instar des individus et ce, pour diverses raisons, les groupes bénéficient d'une plus ou moins bonne réputation, de plus ou moins de prestige auprès de l'opinion publique. Ainsi, le statut social devient souvent un facteur primordial d'influence des groupes auprès des organisations.

En définitive, même s'il s'avère difficile de mesurer le pouvoir réel des groupes il n'est plus possible de nier leur influence sur l'histoire des sociétés. Certains diront toutefois qu'on est parfois porté à leur accorder une importance et un poids qui dépassent la réalité. Mais comment le vérifier? Pour prendre la mesure exacte de leur

action il faut remonter au processus de prise de décision et pouvoir en analyser les composantes (Rocher, 1992).

Maintenant que nous avons décrit les fondements de la théorie des groupes, nous analyserons un mécanisme de participation de plus en plus fréquent dans le cadre d'une décision publique, soit le processus de consultation publique.

#### 1.3.4 Participation et consultation publique

Dans un premier temps nous avons recensé quelques définitions de la participation dans le cadre d'une décision publique en termes de partage du pouvoir. Dans un deuxième temps, une échelle de participation est décrite en fonction du degré de pouvoir des participants. Par la suite nous définissons le processus de la consultation publique comme mécanisme de participation ayant été utilisé dans le cadre du projet d'implantation du parc marin. Dans un dernier temps, nous établissons les principales causes d'inefficacité et suggérons quelques conditions pour améliorer la participation publique à partir de processus plus dynamique et délibératif.

##### 1.3.4.1 Définition de la participation

Pris dans un sens politique et organisationnel, la participation désigne le fait, pour des individus, d'être associés à des décisions (Godbout, 1983). Mais cette association peut attribuer au public un rôle assez limité, tel celui mentionné par l'Association nucléaire du Canada à la Commission royale sur la planification ontarienne de l'énergie électrique en 1980:

Le but premier du processus de participation publique [...] doit être de démontrer à la population que les personnes responsables, dans un contexte d'équilibre, savent prendre des décisions pertinentes pour des raisons valables. (cité dans Bush, 1990, p.3)

Force est d'admettre que dans cette définition la participation du public est davantage considérée comme une forme de relations publiques plutôt qu'une véritable contribution à la prise de décision.

D'autres définitions conçoivent la participation publique comme un aspect fondamental du processus décisionnel, un moyen et non une fin en soi, c'est-à-dire uniquement dans le sens d'une valeur démocratique. Voici la définition élaborée par les Nations Unies lors d'une conférence tenue à Vancouver en 1976:

La participation publique est un moyen dynamique d'intégrer la population dans la vie économique, sociale et politique du pays, de façon à assurer que les bénéficiaires participent efficacement aux décisions collectives qui concernent le bien commun. (cité dans Bush, 1990, p.3)

On constate, depuis quelques décennies, que les citoyens insistent pour jouer un rôle plus déterminant dans le processus décisionnel et que les décideurs semblent vouloir ou devoir accepter plus volontiers cette relation qui relève parfois d'un modèle de comportement "idyllique" entre le peuple et l'État (Fagence, 1977).

Par la participation, les individus espèrent pouvoir influencer les décideurs en ce qui concerne un projet qui les affecte. La participation est un processus dynamique entre deux parties: l'organisation, c'est-à-dire ceux qui détiennent le pouvoir formel, et les participants, c'est-à-dire les personnes concernées par la décision à prendre. On peut supposer l'existence d'une dualité, ou encore d'une distance, entre les intérêts de l'organisation et les intérêts collectifs des individus ou groupes concernés par la décision et l'un des mécanismes de participation qui favorise l'expression des intérêts convergents et divergents des intervenants est la consultation publique (Godbout, 1983).

La participation est ainsi souvent définie en termes de partage ou d'échange entre les décideurs et les citoyens, dont voici deux (2) exemples:

Participation [is] defined as the act of sharing in the formulation of policies and proposals. This would require the authorities to give the public certain necessary information about their plans. The public must be able to take an active part throughout the plan-making process. (Boaden et al., 1980, p.9)

La participation, c'est le processus d'échange volontaire entre une organisation qui accorde un certain degré de pouvoir aux personnes touchées par elle et ces personnes qui acceptent en retour un certain degré de mobilisation en faveur de l'organisation. (Godbout, 1983, p. 35)

Dans ces définitions on considère que la participation appelle une communication efficace entre le public et les décideurs. Si l'information et l'éducation du public font souvent partie intégrante du processus de participation, comme dans le cas de consultations publiques, elles ne sont pas suffisantes en soi. La participation doit avoir pour résultat que les préoccupations du public soient prises en compte dans le processus décisionnel afin de mettre en place des services mieux adaptés aux besoins des gens (Bush, 1990; Beauchamp, 1993).

Selon Godbout il faut cependant faire une distinction entre les personnes touchées. Il y a celles qui font partie de l'organisation, tels les employés, et il y a les usagers ou la population en général. Il est clair que ces derniers disposent d'une plus grande liberté que les premiers qui sont liés à l'organisation et dont on attend une plus grande mobilisation. Dans cette présente recherche, la participation fait référence à tous les intervenants qui sont concernés par un projet de développement écotouristique.

Godbout (1983) affirme que la participation constitue généralement une offre de la part de l'organisation qui vise, par ce moyen, à réduire la distance entre elle et sa clientèle. La mobilisation de cette dernière constitue dès lors une réponse à cette offre lancée par l'organisation. Toutefois ce "cadeau", dit-il, n'est pas totalement désintéressé car l'organisation y trouve des avantages certains. La participation, par exemple, permet d'améliorer la gestion, parce que les décisions qui en découlent ont plus de chance d'être socialement acceptées et par conséquent plus facilement applicables, elles sont économiquement plus rentables et politiquement plus efficaces (Thibault, 1987; Bush, 1990). Elle aide à éviter des erreurs souvent coûteuses engendrées par une mauvaise évaluation des besoins réels. Elle permet en outre aux gestionnaires d'être mieux renseignés sur les valeurs, les savoirs et les expertises que possèdent le public et de les intégrer au projet (Beauchamp, 1993).

La participation aide également à prévenir ou à atténuer les conflits et à trouver de meilleures solutions (ibid.).

En retour, les participants s'attendent généralement à être plus qu'entendus, ils veulent pouvoir participer activement aux prises de décisions, influencer les décideurs et non seulement se prévaloir d'une tribune pour exprimer leurs intérêts divergents. Cette définition induit une forme de partenariat entre les décideurs et le public qui exige confiance et transparence de part et d'autre.

La section suivante porte sur le degré de pouvoir des participants selon une échelle de participation.

#### 1.3.4.2 Participation et partage du pouvoir

Selon Kweit et Kweit (1980), il existe deux écoles de pensée en ce qui a trait au degré de pouvoir des participants dans une démocratie. Selon les tenants de la démocratie "réaliste", les décisions appartiennent aux élus qui prennent l'opinion du milieu par l'entremise des sondages. Les tenants du mouvement participationniste, contrairement à la démocratie réaliste, privilégient l'interaction avec la population sous deux formes: l'action autonome (citizen action) qui se manifeste, entre autres, par des pétitions ou des démonstrations; et l'implication de la population (citizen involvement), c'est-à-dire que ce sont les décideurs qui choisissent d'inviter la population à participer à une prise de décision.

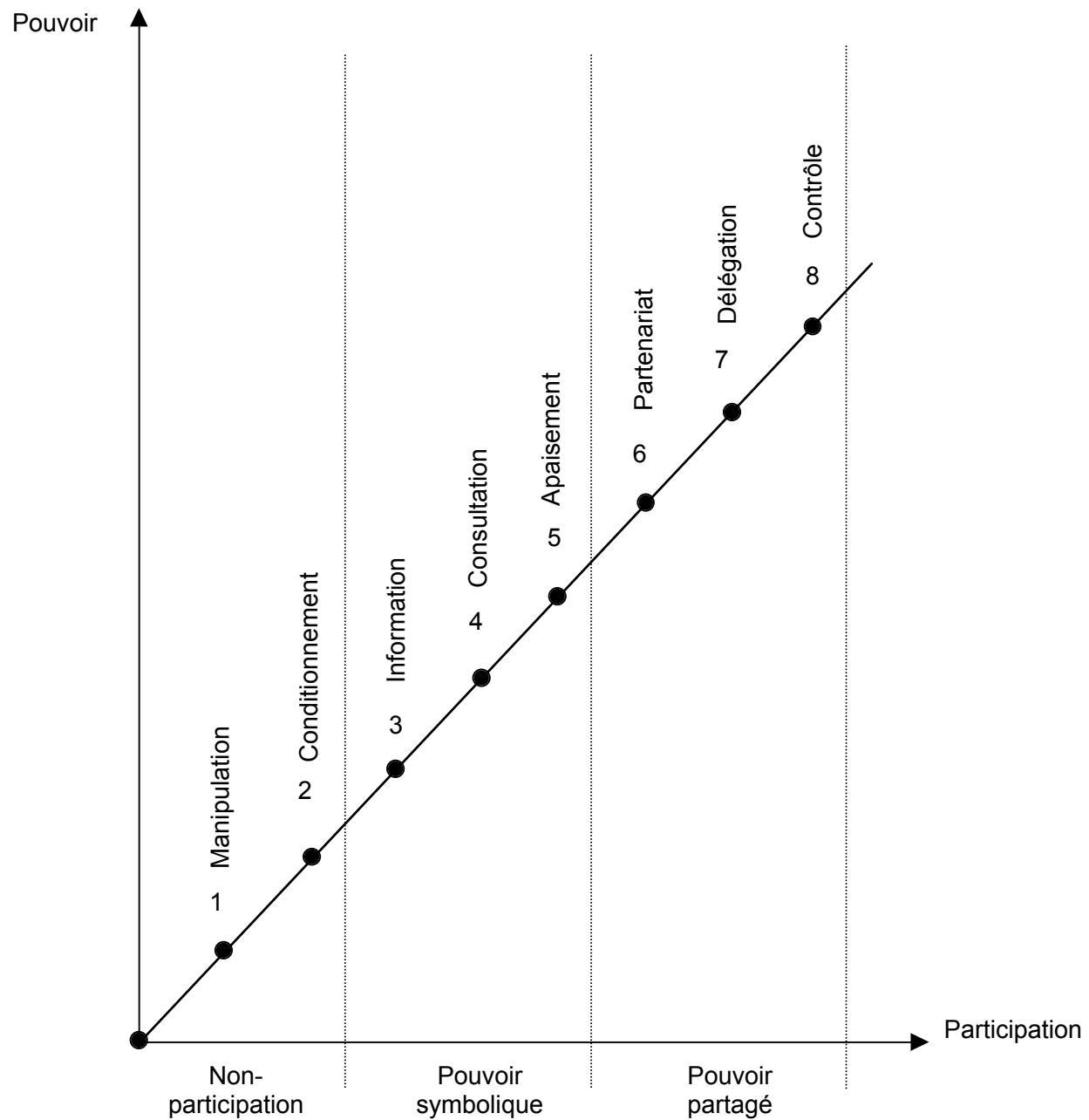
Comme nous l'avons déjà mentionné, cette participation se définit essentiellement en termes de pouvoir d'influence des citoyens dans un processus décisionnel. La figure 1.1, adaptée de Arnstein (1969), représente l'échelle de participation des citoyens et le partage de pouvoir consenti par le décideur.

La première section de l'échelle représente une non-participation des citoyens, c'est-à-dire que le décideur use d'une autorité totale où le contact avec les citoyens

n'existe qu'aux seules fins de promouvoir son projet. Cette absence de participation correspond à une forme de manipulation ou, au mieux, de conditionnement de la part du décideur en vue de faire accepter sa décision sans qu'il n'y ait d'échange ou de dialogue véritable.

La deuxième section de l'échelle correspond à un pouvoir des participants qui ne serait que symbolique (tokenesim). L'objectif du décideur est ici d'informer les citoyens sur le projet de façon à obtenir leur soutien; il les considère comme de simples exécutants (information). Il peut également vouloir obtenir les points de vue et les recommandations de personnes concernées par le projet et en tenir compte dans sa décision s'il le juge à propos (consultation). Enfin, le dialogue ou l'échange avec les citoyens peut permettre d'atténuer les conflits ou divergences qui pourraient surgir (apaisement).

La dernière section de l'échelle de participation représente un réel partage du pouvoir entre le décideur et les citoyens. Ce partage du pouvoir se traduit par un véritable partenariat où le décideur et les citoyens prennent la décision ensemble suite à un réel processus de négociation. La participation de partenaires égaux sollicite la concertation entre chacun d'eux et leur implication active dans la réalisation du projet. En ce qui a trait à la délégation, cela signifie un transfert du pouvoir de décision vers un autre palier ou organisme qui assumera le cheminement et la décision finale (Beauchamp, 1993). Toutefois, il est rare au niveau de l'administration publique qu'on procède à un véritable transfert de pouvoir de décision aux citoyens eux-mêmes (id.). Le partage ultime du pouvoir est, sans contredit, le contrôle absolu par les citoyens, ce qui ne représente pas toujours pour autant la meilleure solution. En somme, le partage du pouvoir dépend du degré de confiance mutuelle des partenaires, leur implication dans l'action ainsi que de la transparence des activités administratives.



(adapté de Arnstein, 1969)

Figure 1.1 Échelle de participation des citoyens selon le degré d'influence sur la décision

Ainsi, la consultation peut être conçue comme une négociation, entre le décideur public et la population concernée, dans laquelle le pouvoir de la population se mesure à l'impact de son intervention dans la décision finale, lequel n'est pas toujours tangible et est difficilement mesurable étant donné que les attentes des citoyens varient souvent de l'un à l'autre. Pour une même activité, certains parleront de réussite alors que d'autres n'y verront qu'un échec.

Voyons comment se définit le processus de consultation publique, quels en sont les avantages, le pouvoir des participants ainsi que les conditions rattachées à ce processus.

#### 1.3.4.3 La consultation publique

##### Définition

Depuis le milieu des années 1970, la consultation publique est devenue l'un des processus majeurs de participation du public aux décisions et actions dans les secteurs de l'aménagement et de l'environnement, aussi bien au Québec, au Canada et aux États-Unis (Parenteau, 1991).

Les consultations publiques constituent un mécanisme de participation favorisant la mobilisation des citoyens en vue de parvenir à un consensus entre les intervenants dans le cadre d'un projet d'intérêt commun. Le caractère démocratique de notre société justifie le processus de consultation publique qui se définit comme étant:

l'action d'une institution qui, ayant une décision à prendre sur un objet qui touche les publics, accepte d'être influencée par eux. Pour ce faire, elle décide d'entrer en interaction avec des publics et les invite à s'exprimer en cours de processus de prise de décision. (Thibault, 1989, p. 17)

La définition que donne Parenteau reprend l'idée "d'influence" sur la décision et d'interaction entre les intervenants mais en y greffant la notion "d'égalité" entre ces derniers:

La consultation publique est [...] perçue comme un mécanisme ouvert et public pour influencer les décideurs désignés et reconnus. En outre, elle est considérée comme un moyen pour réduire la dépendance des décideurs envers des experts, des bureaucraties, des intérêts corporatifs. Elle presuppose qu'il y a une marge d'incertitude dans l'évaluation des impacts des décisions et que, dans ce cas, l'avis des publics concernés doit être entendu sur un pied d'égalité avec celui des experts et des administrateurs. (1991, p. 147)

La consultation apparaît toutefois comme une forme de participation limitée des citoyens aux décisions des autorités publiques (Rocher, 1973; Thibault, 1981). Elle constitue un partage du pouvoir institutionnel; le décideur n'étant plus défini comme le seul responsable de toutes les étapes d'un tel processus, même si c'est lui qui en définitive prendra la décision finale. En ce sens, la consultation ne saurait être confondue avec "la participation décisionnelle où tous les groupes sont directement responsables de la décision finale" (Fortin, 1970, p. 1583).

Par la consultation publique, les participants se trouvent associés aux différentes phases et à différents niveaux du processus décisionnel en raison de l'information livrée par les décideurs et des avis recueillis publiquement sur une proposition quelconque.

#### Les avantages de la consultation publique

Les principaux avantages de la consultation publique en tant qu'outil de gestion, tels que décrits par Thibault (1987), et applicables à un projet écotouristique sont:

1. de développer la confiance des citoyens à l'endroit des actions entreprises par les décideurs;

2. d'accroître le sentiment d'appartenance des citoyens et ainsi d'augmenter leur compréhension du contexte et de la conjoncture des décisions à prendre;
3. de permettre un diagnostic juste et équitable des besoins et des problèmes pour trouver des solutions qui correspondent aux attentes du public;
4. de trouver des solutions plus concrètes et réalisables; les citoyens sont souvent mieux placés pour imaginer les solutions les plus appropriées;
5. de créer des consensus entre les intéressés, d'où pourront naître des décisions partagées.

En d'autres termes, dans un processus de consultation publique l'institution ayant une décision à prendre accepte explicitement d'être influencée par les intervenants concernés. Selon les différentes définitions, la consultation constitue un partage du pouvoir ou une négociation, non seulement entre l'institution qui prend la décision et la population, mais également entre les différents groupes de la population touchés par ce problème et qui ont chacun des intérêts propres à défendre. Cependant, ce partage du pouvoir est variable. Il dépend à la fois de la volonté des décideurs et du degré d'implication des participants, ou encore du pouvoir dont ils veulent bien s'investir.

#### Les conditions de la consultation publique

Un processus de consultation doit, selon des recherches effectuées par Thibault (1989), réunir huit (8) conditions essentielles; ce sont:

1. la prise de décision doit être à venir et non déjà prise sinon il n'y a pas lieu de consulter;

2. celui qui consulte doit être habilité à décider sinon les consultés ne sont appelés à participer à aucun pouvoir;
3. le décideur doit accepter d'être influencé sans quoi la consultation ne sert qu'à informer la population;
4. le décideur doit s'engager de façon formelle à prendre en considération les résultats de la consultation lors de la décision finale;
5. le décideur, même s'il détient seul le pouvoir de la décision finale, doit s'engager à justifier son choix auprès de la population;
6. les consultés doivent disposer d'une information juste et suffisante sur le processus et l'objet de la consultation;
7. il est essentiel, pour la qualité de la négociation, que les consultés acceptent que le pouvoir de décision revienne, en définitive, au consulteur;
8. pour que la population participe à la consultation, elle doit se sentir concernée par le projet.

Par ailleurs, le cadre dans lequel la consultation doit s'effectuer, le niveau de divergence appréhendé et l'attitude de réceptivité des décideurs impliqués constituent des éléments essentiels à considérer dans un tel mécanisme de participation.

#### 1.3.4.4 Conditions pour une participation publique authentique

Nous avons vu qu'un nombre croissant de citoyens, de gestionnaires publics et de politiciens se montrent intéressés par une participation accrue de la population aux décisions d'ordre public, bien qu'ils en reconnaissent également les limites. En

effet, une plus grande participation des citoyens tend à retarder le processus décisionnel et à alourdir la bureaucratie existante, ce qui occasionne parfois un certain désengagement et même de l'apathie de la part des citoyens qui ne perçoivent que peu ou pas de changements suite à leurs efforts d'implication, et tel que le soulignent Simrell et al.: “As a result, citizens find themselves moving from potentially cooperative to confrontational situations that pit administrators against citizens in an adversarial way” (1998, p.319).

Certains auteurs reconnaissent que si les efforts pour susciter la participation des citoyens s'avèrent parfois inopérants, cela serait attribuable à des systèmes administratifs qui laisseraient très peu de place au processus de participation (De Leon, 1992; Fisher, 1993; Forester, 1989; White et Mc Swain, 1993). Par ailleurs, selon les recherches effectuées par Simrell et al. (1998), le processus de participation publique exige davantage que des techniques adaptées pour accroître la qualité et l'efficacité de l'implication des citoyens dans les décisions publiques.

Authentic public participation, that is, participation that works for all parties and stimulates interest and investment in both administrators and citizens, requires rethinking the underlying roles of, and relationships between, administrators and citizens. (Simrell, 1998, p.317)

Une participation authentique est synonyme non seulement d'une implication intense et continue dans le processus administratif, mais également de la capacité d'influer sur les décisions et cette capacité d'influer sur les décisions dépend, en partie, de la structure du processus de participation. White et Mc Swain (1993) soutiennent que dans la conception traditionnelle de la participation, où les gestionnaires jouent le rôle d'expert, la participation est structurée de façon à maintenir les gestionnaires au cœur du processus et le citoyen est considéré comme un “client” au nom duquel les décisions sont prises et qui dans ces circonstances ne peut que réagir aux décisions. Dans un tel contexte,

Participation [...] is ineffective and conflictual, and it happens too late in the process, that is, after the issues have been framed and most decisions have been made. Therefore, rather than cooperating to decide how best to address issues, citizens are reactive and judgmental, often sabotaging administrators' best efforts. Administrators are territorial and parochial; they resist sharing

information and rely on their technical and professional expertise to justify their role in administrative processes. Citizen participation is more symbolic than real (Arnstein, 1969). The power that citizens yield is aimed at blocking or redirecting administrative efforts rather than working as partners to define the issues, establish the parameters, develop methods of investigation, and select techniques for addressing problems. (Simrell et al., 1998, p. 320)

Dans le contexte d'une participation authentique, contrairement à la participation traditionnelle, le citoyen se situe au cœur du projet et y est directement lié, il peut plus facilement influencer le processus et la décision. Cette conception d'une participation bénéfique à la fois aux décideurs et aux citoyens impliqués, en vue d'améliorer l'efficacité des décisions publiques, rejoint celle d'une citoyenneté active et responsable dans la perspective d'une nouvelle gouvernance (le concept de gouvernance est analysé dans la section 6 du présent chapitre). Le tableau 1.2 résume les principaux éléments qui distinguent une participation authentique d'une participation non-authentique.

**Tableau 1.2**  
Comparaison entre une participation authentique et non-authentique

Éléments comparatifs	Participation non-authentique	Participation authentique
Attitude envers l' "autre"	Méfiance	Confiance
Style d'interaction	Conflictuel	Coopératif
Début de la participation	Arrive tard dans le processus alors que certaines décisions sont déjà prises	Arrive tôt dans le processus, avant que toute décision soit prise
Rôle du décideur public	Technique, administratif, expert	Collaborateur, régulateur, catalyseur, agent de cohésion et de liaison, etc.
Rôle du citoyen	Client	Partenaire
Habiletés et qualités requises par le citoyen	Aucune	Capacité d'évaluer les décisions, esprit critique, jugement, capacité de délibération, prise de parole régulée, sens de l'action, ouverture d'esprit
Processus administratif	Statique, occulte, hermétique	Dynamique, transparent, ouvert
Action du citoyen	Réactive	Principalement proactive
Délais de décision	En apparence plus courts, mais requiert souvent un retour en arrière suite aux réactions des citoyens	En apparence plus longs et plus onéreux, mais généralement ne nécessitent pas de retour, car les citoyens sont impliqués dans la décision finale
Décision prise par	Les politiciens, les fonctionnaires et possiblement les citoyens	Consensus à partir de l'ensemble des intervenants

\* Adapté de Simrell et al. (1998)

Pour parvenir à un modèle de participation authentique, Simrell et al. (1998) suggèrent une approche en trois temps qui intègre à la fois les citoyens, les décideurs et les processus de participation. Cette approche comprend: 1- l'habilitation

(empowering) et l'éducation des citoyens; 2- la sensibilisation des décideurs publics (re-educate administrators); et 3- la création de processus et de structures facilitantes (enabling administrative structures and processes).

Habiliter les citoyens et créer des espaces de participation consistent à leur accorder un pouvoir réel d'influencer les décideurs et à rendre l'information accessible. Quant à l'éducation, elle vise l'acquisition de qualités propres à une citoyenneté responsable dans un contexte de participation du citoyen aux décisions qui le concernent et aux débats publics. De plus, une participation authentique nécessite que les décideurs publics adoptent une attitude qui soit moins autoritaire ou directive, ce qui implique qu'ils apprennent à mieux consulter, à négocier, à agir comme coordonnateur, animateur, catalyseur, concepteur, et agent de cohésion sociale. En dernier lieu, les organisations publiques doivent non seulement démocratiser leurs institutions et les procédures formelles de participation, mais également créer des lieux facilitant un débat et des formes organisationnelles non bureaucratiques.

Les travaux de Paquet (1998) se situent dans la perspective de ces facteurs de succès et les complètent en ce sens qu'ils permettent de préciser les compétences nécessaires, au niveau individuel, pour réaliser une participation authentique. Il décrit quatre catégories de compétences:

1. les compétences reliées au contexte. Exemples: admettre l'incertitude, faire bon usage de l'erreur, faire des efforts de rapprochement pour renforcer les liens interpersonnels, reformuler les problèmes de manière à découvrir de nouvelles solutions;
2. les habiletés reliées aux relations interpersonnelles, soit toutes les habiletés de communication nécessaires aux différents contextes: consultation, négociation, résolution de conflits, délibération, ainsi que la capacité d'assumer de nouveaux rôles;

3. la capacité de créer un climat porteur, soit l'aptitude à faciliter la transition vers la participation et la capacité de responsabiliser les individus;
4. l'aptitude à développer des systèmes de valeurs où l'accent serait mis sur une nouvelle éthique de l'interdépendance et une redéfinition du leadership.

Ce qui précède montre que l'évolution vers une participation accrue des citoyens relève en partie des citoyens eux-mêmes, mais également des décideurs publics, car c'est à eux que reviendrait la responsabilité d'adopter un style de gestion orienté vers une consultation, une négociation, une délibération et un partenariat élargis.

En définitive, cette nouvelle tendance de la société à se réclamer d'une démocratie participative et cette volonté de susciter l'adhésion de la population, se révèle également être la norme en matière de développement régional, troisième concept inhérent à la problématique de l'écotourisme, comme nous le verrons ci-après.

#### 1.4 Le développement régional

Le développement régional constitue un cadre d'analyse et de pratique relativement récent, né de la volonté d'atténuer l'inégalité de la répartition de la population et des activités économiques sur le territoire national, suite à la crise des années 1930. Un consensus s'est établi afin de mettre en place des politiques de développement économique régional axées sur l'aménagement du territoire pour réduire ces disparités régionales (Küng, 1993; Savoie et Raynauld, 1986; Vachon, 1993).

À l'heure actuelle, il semble n'exister aucune théorie du développement régional qui soit à la fois globale, généralement reconnue et concrètement applicable. Comme le souligne Richard Lipsey,

[...] malgré l'intérêt que nous portons au développement et aux problèmes régionaux [...], nous n'avons pas vraiment de théorie fondamentale à cet égard. Nous ne savons pas ce qu'il faut faire ni à quelles conditions l'égalité régionale peut être obtenue [...] et nous ignorons quel degré d'inégalité régionale est inévitable. (Savoie et Raynauld, 1986, p. 15)

Toutefois, à partir de la pensée économique, un certain nombre de modèles ont été proposés pour expliquer l'origine des disparités régionales, dont: la théorie des produits de base, du commerce, de la dépendance, du développement polarisé, de la science régionale.

Les premières politiques élaborées pour contrer le déséquilibre entre les régions étaient surtout orientées vers des interventions publiques, soit exogènes ou par "le haut". Suite au constat d'échec de ces diverses politiques, les différents acteurs du développement régional se sont tournés vers une nouvelle approche qui mise avant tout sur les capacités du milieu pour réduire les disparités régionales, soit le développement local, c'est-à-dire endogène ou par "le bas".

Cette présente section s'articule autour de ces différentes approches du développement régional, c'est-à-dire exogène et endogène.

#### 1.4.1 Approche exogène

Au Québec, la lutte contre les disparités régionales est apparue vers les années 1960, avec les tentatives de planification du développement des régions périphériques. L'exemple le plus connu est celui du plan d'aménagement de l'Est du Québec. Cette approche se situe principalement au niveau de la gestion étatique du socio-spatial.

On se rappelle qu'au départ, la politique canadienne visait:

[...] à assurer la prestation de services comparables partout au Canada, à mieux répartir les revenus et les emplois parmi les régions, en somme à réduire les disparités socio-économiques. Les mesures utilisées furent de favoriser

les transferts fiscaux vers les provinces et les transferts aux individus sous forme de prestations. Ces mesures, avec le recul, sont jugées inefficaces parce qu'elles s'attaquent aux effets des disparités plutôt qu'aux causes, parce qu'elles sont souvent de courtes durées alors qu'elles devraient porter sur de longues périodes et qu'elles augmentent artificiellement le niveau des revenus. (Jean, 1989a, p. 11)

Parmi les différentes théories pour expliquer les disparités régionales, celle qui est le plus fréquemment mentionnée est celle des pôles de croissance (Küng, 1993; Polèse, 1993; Savoie et Raynauld, 1986). C'est à François Perroux que l'on attribue le concept des pôles de croissance selon lequel l'activité économique tend à se concentrer autour de certains points névralgiques. Dans un article paru en 1955 il écrivait:

La croissance n'apparaît pas partout à la fois, elle se manifeste en des points ou pôles de croissance avec des intensités variables; elle se diffuse par différents canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie. (in Küng, 1993, p. 12)

Une façon de renforcer ces centres névralgiques, consiste en diverses formes d'interventions gouvernementales telles que des programmes destinés à accélérer la formation du capital, à mettre sur pied une infrastructure industrielle adéquate, à accroître le niveau d'éducation de la population active, à stimuler l'application de nouvelles technologies et, s'il y a lieu, à favoriser la modernisation dans différents secteurs d'activités. Ces mesures visent à stimuler la croissance régionale en redistribuant la croissance économique du centre vers la périphérie et en incitant des entreprises à venir s'établir dans ces régions. Selon cette théorie, les problèmes de disparités régionales doivent être abordés selon une perspective économique et sociale.

Plusieurs auteurs, dont Jean (1989b), soutiennent que la théorie des pôles de croissance met l'accent sur l'hégémonie politique du centre sur les périphéries, laquelle permet aux relations économiques inégales de se maintenir. La périphérie se trouve alors doublement pénalisée: premièrement du fait que ses ressources telles que main-d'œuvre et matières premières alimentent un développement qui se fait d'abord au

centre; deuxièmement, elle reste dépendante du centre qui lui livre des produits coûteux, en raison des coûts de transport et de la valeur ajoutée sur des produits industriels finis. "Le développement des centres apparaît alors comme corrélatif au sous-développement relatif des régions périphériques" (Jean, 1989b, p. 19). Même constat chez John Friedmann (1972) qui ne voit, dans cette structure centre-périphérie, qu'une source d'accroissement des inégalités spatiales de développement.

Les principaux reproches formulés, entre autres par Küng (1993), Jean (1989), Savoie et Raynauld (1986) et Stöhr (1984), à l'égard des politiques découlant du paradigme du développement par "le haut", sont:

- un modèle de développement de croissance quantitative relativement uniforme;
- l'absence de prise en considération des aspects sociaux, politiques et écologiques;
- l'écrémage des ressources régionales;
- le redéploiement spatial des fonctions de l'entreprise (fonctions routinières dans les zones périphériques, fonctions-clés dans les zones centrales);
- la prise de décision économique et politique au niveau supérieur de l'échelle hiérarchique;
- la désintégration régionale (fuite des capitaux et de la main-d'œuvre) et l'affaiblissement des capacités de régulation et d'autodéveloppement.

En somme, cette approche du développement régional repose sur un postulat pour le moins incertain, soit la capacité des instances exogènes de déterminer a priori les pôles de croissance devant être retenus, exemples: développement touristique,

industriel, agricole ou autre. Cette approche explique les disparités *a posteriori*, mais demeure inapte à prévoir quels seront les centres névralgiques d'une région.

Ainsi, après plusieurs années d'expérimentation de divers programmes publics de développement régional, il semble que la réduction des disparités régionales soit demeurée une utopie.

La crise économique des années 1980 aidant, on assiste alors à l'émergence d'une nouvelle approche de la réalité régionale, soit celle du "développement local". Cette nouvelle approche de développement par "le bas", ou endogène, implique de nouveaux enjeux qui remettent en question les politiques et pratiques traditionnelles de développement régional.

#### 1.4.2 Approche endogène

Selon l'hypothèse de Jean (1989a), la notion de développement local sert à désigner les pratiques novatrices de développement qui ont émergé dans les régions en difficulté; au Québec, on les situe au cours des années 1970. Suite à l'insuccès des politiques nationales de développement régional, ceci apparaît comme un virage radical de la part de l'État qui désire se mettre à l'écoute des acteurs régionaux, principaux intéressés, et qui sont les mieux placés pour définir des projets de développement tenant compte de leur identité. On commence à reconnaître que ce sont des initiatives locales, soutenues par le dynamisme du milieu, qui ont induit les effets positifs les plus nets en termes de consolidation des collectivités en difficulté.

Philippe Aydalot et Denis Maillat (cités dans Küng, 1993) proposent de passer d'un modèle de diffusion d'un processus d'origine extérieure à un modèle internalisé de reconstitution d'un tissu économique régional dynamique et performant, au moyen d'une politique de revivification des milieux, plutôt que par une politique d'encouragement des mouvements d'entreprises.

En somme, le développement endogène est celui qui permet aux collectivités locales de prendre le contrôle régional des activités économiques, entre autres en choisissant leurs pôles de croissance, et met l'accent sur le rôle moteur des activités tertiaires dans le développement régional.

Les principales caractéristiques qui se dégagent d'un modèle de développement endogène sont les suivantes (Friedmann, 1972; Küng, 1993; Polèse, 1993; Vachon, 1993):

- il revêt une forme spécifique adaptée à chaque territoire, à partir des conditions géographiques, sociales et culturelles des collectivités;
- il s'appuie sur le milieu comme force de développement économique et compte sur la participation des acteurs régionaux pour réduire la dépendance de la collectivité envers les initiatives d'origine externe;
- il ajoute un aspect plus social et plus soucieux des particularités locales aux politiques régionales traditionnelles;
- il doit s'intégrer dans des entités plus grandes au prix de "négociations" avec l'État et les autres institutions;
- il mise sur une orientation économique multisectorielle, en faisant appel à la concertation et à la mise en place de partenariats et de réseaux;
- il vise l'intégration des fonctions économiques régionales, de l'identité régionale et des structures de prise de décision;

On constate que cette approche se heurte à deux hypothèses pour le moins incertaines, soit: la capacité des organisations régionales de s'organiser et d'organiser leur modèle de développement, ainsi que l'assurance d'un haut niveau de participation démocratique locale (Hebbert, 1982).

On reconnaît toutefois au développement endogène, le mérite de fournir un cadre de réflexion original en soulignant certains aspects sociaux, culturels et écologiques jusque-là négligés par les politiques de développement par "le haut". De plus, il semble que l'approche du développement endogène soit mieux indiquée en période de ralentissement économique que l'approche par "le haut".

En définitive, le potentiel de développement local réside dans la capacité du système territorial de générer une dynamique collective qui mobilisera les forces tant endogènes qu'exogènes de manière à susciter une synergie, afin d'exploiter rationnellement les diverses ressources existantes pour la communauté (Küng, 1993; Proulx, 1989).

Force est de reconnaître que la notion de développement régional demeure équivoque et qu'elle prend, selon ses défendeurs, des significations différentes. Pour les uns, le développement régional revêt une dimension stratégique; il désigne toutes les actions qui tendent à réduire les disparités régionales et surtout leur résultat visible, mesurable. Pour d'autres, cette notion renvoie plutôt à une dimension sociale, celle des luttes sociales pour l'égalité socio-spatiale des chances; le développement régional est alors considéré, avant tout, comme un mouvement social. Pour d'autres encore, la notion désigne une dimension politique où les interventions gouvernementales renvoient à une intervention des administrations publiques, dans le cadre du développement social et économique d'une région. Finalement, le développement régional est parfois associé à une sorte de science humaine basée sur un large ensemble de disciplines scientifiques (Jean, 1989).

## 1.5 Approche théorique retenue

Les dimensions d'un projet de développement écotouristique portent à la fois sur l'expérience recherchée par le touriste, la conservation de la ressource et l'identité culturelle de la communauté d'accueil. L'interaction entre ces éléments est appelée à évoluer dans le temps et dans l'espace selon les objectifs qui auront été privilégiés

par les intervenants. En ce sens, le processus de négociation devrait être suffisamment flexible pour s'adapter aux différentes exigences écologiques, économiques et sociales du projet en cause. Comme il s'avère pratiquement impossible de maximiser tous les buts énoncés, il importe de faire des choix en ce qui concerne les objectifs à privilégier et de leur accorder un poids relatif plus ou moins grand lors de l'élaboration d'une stratégie de développement.

Le cadre de référence théorique que nous proposons pour analyser un projet de développement en écotourisme, soit la création d'un parc marin enclavé dans une région urbanisée et industrialisée, intègre les concepts décrits précédemment: le développement durable, le développement régional et la démocratie.

Voyons comment ces concepts qui représentent les principales composantes d'un équilibre à négocier s'intègrent dans la problématique de l'écotourisme.

### 1.5.1 Écotourisme et développement durable

L'écotourisme peut-il être réalisé en conformité avec les principes du développement durable? Si oui, sous quelles conditions? Le problème ici posé est celui de la recherche d'un équilibre entre la conservation de la ressource et le développement écotouristique, tout en tenant compte des besoins et des caractéristiques du milieu. Sans cette volonté de trouver un équilibre et sans paramètres de gestion pour y parvenir, il est facile d'imaginer une dérive de la conservation du milieu naturel vers la suprématie des forces économiques. Il reste à définir les conditions ou les paramètres qui permettront d'atteindre cet équilibre de développement durable.

Les principaux objectifs associés au développement durable sont: la durabilité de la ressource, l'équité intergénérationnelle, et la sensibilisation des individus à l'environnement.

#### 1.5.1.1 Durabilité

Dans le cadre de l'écotourisme, l'objectif de durabilité signifie que tout projet d'aménagement ou d'activité doit contribuer à restaurer, à conserver ou à améliorer le milieu naturel en vue d'une utilisation durable. Est considéré durable "tout niveau d'activité économique ou de développement qui ne dépasse pas la capacité portante d'une région dont la gestion de cette activité dépend" (W.E. Rees in Jacobs et Sadler, 1990, p. 152), c'est-à-dire respecter l'intégrité écologique et la perpétuation des systèmes naturels. En d'autres termes, toutes les questions reliées à la répartition et à la consommation des ressources naturelles sont au cœur même de la notion de durabilité.

#### 1.5.1.2 Équité

En ce qui a trait à l'objectif d'équité, il signifie une justice sociale entre les générations et aussi dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun. L'équité est intimement liée à la prise de décision, c'est-à-dire que ce processus devrait en principe tenir compte des conséquences de nos actions présentes sur le niveau de vie de ceux qui nous suivront (J.E. Gardner in Jacobs et Sadler, 1990). Considérer l'écotourisme comme un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, leur gestion et l'orientation du développement sont déterminées en fonction des besoins tant actuels qu'à venir.

#### 1.5.1.3 Sensibilisation

Le dernier objectif, soit celui d'une sensibilisation croissante de la population aux problèmes liés à l'environnement, est étroitement lié à la qualité de l'information transmise par les personnes concernées et habilitées à le faire. Tout processus d'éducation et de formation est inhérent à cet objectif.

Ainsi, la durabilité de l'écotourisme repose sur une planification et une gestion environnementale qui tiendraient compte du bien-être et des valeurs des populations locales, lesquelles ont trop peu souvent l'occasion de faire entendre leurs points de vue. Des études sur la capacité de support des sites écotouristiques et la mise en place des systèmes efficaces de planification et de contrôle constituent des mécanismes de régulation essentiels à toutes stratégies de gestion pour un écotourisme viable.

Cependant, une difficulté importante d'application d'un développement écotouristique durable réside dans le fait que ce sont les valeurs qui orientent le choix et l'usage des outils nécessaires au développement (Waaub, 1991).

### 1.5.2 Écotourisme et démocratie

L'intégration du concept de démocratie à celui d'écotourisme peut s'articuler autour de trois dimensions démocratiques correspondantes qui sont: le droit à l'accessibilité, le droit de participer et les devoirs envers la ressource.

#### 1.5.2.1 L'accessibilité des écotouristes

L'égalité d'accès aux activités écotouristiques représente un des principes reconnus en démocratie. Mais l'écotourisme se situe justement à l'opposé de ce qui pourrait être du tourisme de masse, c'est-à-dire à la portée de tous. Selon la définition retenue, l'écotourisme se pratique sur une échelle restreinte, dans des endroits qui ne sont pas accessibles à la majorité des individus et suppose, dans certains cas, des frais élevés.

Si l'écotourisme apparaît contraire à l'éthique démocratique en ne s'adressant pas à la masse des touristes, le contre argument mis de l'avant par certains chercheurs est qu'il peut participer à l'enrichissement économique d'une population

locale et qu'en retour cet enrichissement pourrait concourir à mieux protéger le patrimoine naturel pour les générations à venir.

En somme, pour être démocratique, l'écotourisme devrait promouvoir un équilibre d'accessibilité considéré juste par la société environnante.

#### 1.5.2.2 La participation des communautés hôtes

L'implication de la population locale, dans les décisions concernant la définition de paramètres d'un développement écotouristique, est importante car c'est elle qui aura à vivre avec la décision; de plus, sa connaissance de la région permettra peut-être de faire des choix plus éclairés et d'éviter des erreurs souvent coûteuses.

La participation des communautés locales apparaît comme un élément essentiel et démocratique pour un développement écotouristique durable. L'écotourisme peut favoriser un accroissement et une amélioration dans les services offerts à une région tels que la qualité de l'eau, l'accès routier, la diversité du réseau d'hébergement et de restauration. L'écotourisme peut promouvoir la création d'emplois en région, l'augmentation des revenus et autres avantages sociaux et environnementaux, et donner à ces régions les jalons nécessaires pour mieux gérer leur environnement. En contrepartie, la participation des communautés locales assurera un meilleur intérêt pour la conservation de la ressource et, à long terme, la rentabilité des investissements.

En somme, tous ces facteurs peuvent être considérés comme les prémisses d'un développement régional viable.

#### 1.5.2.3 La ressource

Il existe actuellement un débat en partie d'ordre philosophique et juridique entourant la question des droits de la nature. Possède-t-elle une valeur intrinsèque

qui lui donne des droits en tant que personne juridique (sujet), la plaçant ainsi au même niveau que l'humain, ou n'est-elle qu'un objet au service de l'humain?

À ce titre, Ferry (1992) relève deux approches à la question du droit de la nature et qui sont en opposition. La première, l'approche "écocentrique", privilégiée par les écologistes radicaux, prétend instaurer la nature en sujet de droit lui accordant les mêmes droits que les humains. Selon la deuxième approche, appelée "anthropocentrique", la nature ne saurait occuper un autre statut que celui d'un objet à caractère utilitaire ou "romantique", selon le cas. D'où la question suivante: faut-il, pour assurer la protection de notre environnement, que nous lui accordions des droits égaux, voire supérieurs à ceux des êtres humains?

Dans sa critique du fondamentalisme écologique, Ferry soutient que les écologistes radicaux commettent une faute logique, une "contradiction performative", et qu'à ce titre ils deviennent eux-mêmes anthropocentristes en prétendant savoir ce qui est le mieux pour l'environnement naturel. Ils font preuve d'illogisme en oubliant que "toute valorisation, y compris celle de la nature, est le fait des hommes et que, par conséquent, toute éthique normative est en quelque façon humaniste et anthropocentriste" (1992, p. 196). Selon l'auteur, la nature est un objet puisqu'elle est incapable d'agir avec toute la "réciprocité" qu'on attend d'un sujet; l'humain seul peut, si tel est son souhait, accorder une certaine valeur à la nature.

En somme la nature possède la valeur que nous, les humains, lui accordons pour la beauté, la force et le respect qu'elle nous inspire. C'est donc dans ce sens, selon Ferry, que nous nous contraignons à des "devoirs" envers la nature, parce que nous nous sentons responsables de sa dégradation.

Quant à l'idée de démocratie, elle résulterait d'une "passion" pour l'environnement partagée par l'immense majorité des individus qui souhaitent éviter une dégradation de leur qualité de vie. Même si cette passion se trouve sans cesse récupérée par un marché qui s'adapte tout naturellement aux nouvelles exigences des consommateurs, Ferry soutient qu'il ne faut pas s'en offusquer si elle permet tout à la

fois de faire progresser les exigences d'une éthique de l'environnement et de les insérer dans un cadre démocratique.

### 1.5.3 Écotourisme et développement régional

Les principaux objectifs liés à cette dimension sont: la croissance économique, la diversification des activités et l'autonomie régionale.

#### 1.5.3.1 Croissance économique

Dans le concept de développement régional se retrouve la notion de croissance économique associée, ici, à l'industrie touristique. L'activité économique découlant de cette industrie, qui inclut l'écotourisme, est une composante essentielle de la durabilité d'une communauté. Si le tourisme a des implications non durables pour la communauté, alors l'industrie elle-même ne sera pas économiquement viable à long terme (Nelson et Harris, 1993).

#### 1.5.3.2 Diversification des activités

L'écotourisme est reconnu comme agent de développement et de changement (Woodley, 1993) favorisant une diversification des activités, où le niveau de consommation est déterminé par l'échelle et le style du développement proposé.

#### 1.5.3.3 Autonomie régionale

Compris ainsi, l'écotourisme comporte plusieurs avantages reliés au développement régional. Il peut satisfaire nombre de besoins qui amélioreront le bien-être des populations locales par les échanges positifs avec les visiteurs et les retombées économiques; il peut aussi agir comme outil pour les objectifs de conservation (Boo, 1990), servir à enrichir la culture des visiteurs (Long, 1993a), agir

comme instrument de paix dans le monde (D'Amore, 1988), et même conduire à une certaine autonomie régionale.

L'écotourisme, comme stratégie de développement régional, est en partie fondée sur la participation de la communauté à la gestion de son patrimoine environnemental et culturel, jouant ainsi un rôle décisif dans le développement et la mise en marché du produit. L'écotourisme durable repose sur le processus d'interaction avec l'environnement et les échanges culturels avec la communauté d'accueil. "Sustainable tourism can be thought as meeting the needs of present tourists and host regions while protecting and enhancing opportunities for the future" (Sadler, 1991, p. 129).

Küng (1993) souligne, en outre, qu'une forte proportion d'inputs extra-régionaux (capital, main-d'œuvre, technologie, subventions de l'État) est à éviter, dans la mesure où elle risque d'entraîner une dépendance accrue envers des facteurs extérieurs, un déplacement vers l'extérieur du pouvoir décisionnel, ainsi qu'une réduction de l'incitation à mobiliser un large éventail de ressources locales. Par conséquent, tel que préconisé par Coffey et Polèse (1985), il serait souhaitable de favoriser l'essor de circuits d'inputs régionaux ainsi que le développement de complémentarités entre le tourisme et le reste de l'économie régionale.

L'approche du développement régional par le bas repose sur l'idée essentielle que le développement d'un territoire doit servir à satisfaire les aspirations et les potentialités de la communauté locale. Or, cette vision du développement est très actuelle et se révèle fort intéressante dans l'analyse du développement de l'écotourisme, dans la mesure où l'on reconnaît l'importance des interactions entre l'écotourisme et les diverses forces écologiques, économiques, politiques et socioculturelles de la région. En effet, une meilleure compréhension des relations entre ces systèmes étroitement imbriqués, favorise la rationalisation des décisions et l'élaboration de stratégies d'action plus adéquates.

## 1.6 La gouvernance participative

La première section de ce chapitre portait sur l'analyse du concept de l'écotourisme, une notion en émergence depuis les deux dernières décennies dans le secteur du tourisme. Considérant l'écotourisme comme un concept complexe et ambigu, mais méritant approfondissement, nous avons par la suite tenté de définir ce que pourrait constituer théoriquement un équilibre écotouristique à partir du cadre de référence fondé sur les prémisses du développement durable et d'un processus démocratique faisant appel à la participation des collectivités locales et s'insérant dans une optique de développement régional endogène. Ce concept met en présence divers intervenants ou acteurs intéressés par un même projet mais pour lequel chacun présente des intérêts qui lui sont personnels, parfois divergents.

L'écotourisme suggère un système de gouvernance qui soit adapté à ce type de projet et en reflète les principales composantes et valeurs. Un tel système permet, outre le fait d'établir les règles et les conditions d'échanges, de considérer et d'analyser certains mécanismes sociaux, dont les réseaux d'intervenants, comme facteurs d'influence des décisions. Par ailleurs, le concept de gouvernance implique l'existence d'un processus politique:

[...] qui dit gouvernance dit effort pour dégager un consensus ou obtenir le consentement ou l'assentiment nécessaires à l'exécution d'un programme dans une enceinte où de nombreux intérêts divergents entrent en jeu. (Hewitt de Alcántara, 1998, p.109)

La littérature scientifique sur le paradigme de la gouvernance montre qu'il constitue un objet d'analyse faisant référence à la théorie des échanges, des réseaux, ou des intervenants et ce, à l'intérieur d'un processus politique. Pour les fins de notre recherche, le concept de gouvernance sera considéré en regard de la participation des intervenants, publics et privés, de leurs interactions ainsi que de leur système d'influence. Suite à une brève recension de la littérature sur l'émergence et la signification de la gouvernance, nous en retiendrons les principales dimensions pouvant être appliquées à l'écotourisme, tel que défini précédemment.

### 1.6.1 Origine du concept de gouvernance

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le terme gouvernance équivalait à celui de gouvernement. Il faisait surtout référence à l'action ou à la manière de gouverner et longtemps son usage est resté circonscrit aux questions constitutionnelles et juridiques concernant la conduite des "affaires de l'État" (Jessop, 1998). L'usage traditionnel du mot anglais governance et sa définition en font également un synonyme de gouvernement (Stoker, 1998). Il y a environ une quinzaine d'années, le concept de gouvernance est entré dans le vocabulaire courant des sciences sociales en se prêtant à de multiples usages et en revêtant de nombreuses significations.

La remise en usage de ce terme nécessite de distinguer "gouvernance" et "gouvernement". Le terme "gouvernement" réfère aux institutions officielles de l'État et aux agents chargés de gouverner, de même qu'au pouvoir coercitif légitime dont ils ont le monopole; le gouvernement se caractérise par la capacité de prendre des décisions et le pouvoir de les appliquer (Stoker, 1998; Jessop, 1998). La notion de "gouvernance" désignerait davantage les modes de gouvernement et la manière de gouverner (Jessop, 1998), soit une nouvelle organisation du pouvoir ou une nouvelle façon de gouverner la société.

Par ailleurs, les débats sur le concept de gouvernance sont issus d'une réflexion sur la redéfinition de l'articulation entre l'État et le marché, et plus précisément entre l'autorité politique et la société civile. Ainsi, la principale justification de l'essor de la notion de gouvernance est l'avantage qu'elle offre sous l'angle évolutionniste, soit le rapport des capacités relatives d'innovation et d'apprentissage dans un environnement politique en mutation (De Senarclens, 1998; Jessop, 1998). La section suivante porte sur l'évolution du paradigme de la gouvernance.

### 1.6.2 Évolution du paradigme de la gouvernance

Dans les années quatre-vingt la crise du modèle de l'État-providence, marquée par l'endettement des pouvoirs publics, a contraint les gouvernements à "faire mieux avec moins de ressources", à utiliser des méthodes de gestion empruntées au secteur privé parce qu'elles étaient jugées plus performantes, moins bureaucratiques et surtout plus sensibles aux exigences du changement (De Senarcens, 1998). C'est dans ce contexte que la notion de gouvernance a pris son essor, en traduisant "autant l'exigence d'une réflexion sur les rapports d'autorité et de pouvoir qu'un besoin de mettre à jour le rôle d'acteurs non étatiques dans les mécanismes de régulation politique" (ibid., p.95).

Simeon décrit les différentes phases d'évolution de la gouvernance selon quatre modèles. Le premier décrit les représentants d'un gouvernement centralisé comme les principaux acteurs éclairés, capables et autorisés à prendre des décisions importantes concernant le bien-être collectif et à les mettre en oeuvre. Les décisions se prennent au sommet de la hiérarchie (top-down model), c'est un pouvoir centralisé et unilatéral. Sous certaines conditions, de coupures majeures par exemple, ce type de pouvoir peut s'avérer essentiel, voire incontournable, toujours selon Simeon, car il est peu probable que les groupes d'intérêt ou les citoyens acceptent volontairement et spontanément de sacrifier leurs intérêts personnels. Toutefois une telle approche est contraire, à long terme, aux valeurs de la démocratie participative.

À ce modèle vertical du haut vers le bas, faisant place à des idées de négociation, de coalition politique et de compétition, a succédé un second modèle basé sur des échanges entre les citoyens (consultative model). Selon ce modèle décrit par Simeon, les groupes d'intérêt et les citoyens deviennent les acteurs principaux dans une prise de décision démocratique et efficace où ils sont appelés à partager leurs intérêts et leurs visions avec le gouvernement. En retour, pour le gouvernement ils constituent des sources d'informations essentielles sur la complexité de la société, des sources d'expertises et de savoirs locaux importants, de même qu'un canal privilégié

pour informer et faire comprendre aux citoyens ses propres intentions et obtenir ainsi leur appui.

Le troisième modèle décrit par Simeon, le modèle “populiste”<sup>5</sup> (populist model), recherche les situations de face-à-face entre les citoyens et les gouvernants. Cette approche s'avère intéressante pour certains aspects: elle soulève des questions cruciales à propos du sens des responsabilités, de l'ouverture d'esprit et de l'engagement des citoyens; les technologies modernes facilitent les possibilités de pratiquer une démocratie directe sur une base plus importante. Mais ce modèle, toujours selon Simeon, présente également un certain nombre de problèmes. Premièrement il minimise le rôle crucial du leader pour structurer les problèmes, les solutions et l'éducation du public. Deuxièmement ce modèle s'avère peu efficace lorsqu'il faut prendre des décisions qui touchent directement les citoyens, n'étant pas toujours consentants pour s'imposer des sanctions, par exemple renoncer à des avantages ou encore accepter de nouveaux impôts.

La principale lacune du modèle populiste et de celui des groupes d'intérêt est qu'ils négligent la fonction centrale d'une société démocratique qui est de tenir compte des intérêts de la collectivité, de voir à développer des consensus ainsi que de réaliser des échanges ou d'établir des compromis.

L'auteur précise que ces trois modèles comportent des faiblesses mais que chacun fait ressortir un élément important de la gouvernance: le modèle vertical (top-down) signale la nécessité d'une autorité efficace; le modèle consultatif propose une collaboration entre les principaux acteurs sociaux et un échange d'information entre les groupes d'intérêt et les gouvernants; quant au modèle populiste, il nous rappelle le rôle primordial des citoyens dans l'élaboration de politiques, de règles et de normes. Ces trois modèles sont nécessaires pour éviter un excès d'élitisme et de sensibilité ainsi que la non considération de l'opinion publique (Simeon, 1994).

---

<sup>5</sup> Modèle qui fait appel au “peuple” ou aux “masses”.

Le modèle de gouvernance que Simeon propose comme étant le plus efficace et le plus démocratique est celui d'un "gouvernement responsable". Ce quatrième modèle découle des modèles cités précédemment et consiste en un gouvernement représentatif des intérêts collectifs; il englobe les éléments essentiels de chacun des autres modèles, tout en minimisant leurs faiblesses.

March et Olsen (1995) retracent, quant à eux, trois phases principales dans l'évolution de la gouvernance démocratique. La première phase, soit celle d'un gouvernement centralisé, correspond au modèle hiérarchique (top-down) de Simeon.

Dans une deuxième phase d'évolution qui se veut plus consultative, les auteurs March et Olsen précisent que la gouvernance pourrait s'interpréter à l'intérieur d'une théorie des échanges sociaux entre les acteurs publics et gouvernementaux. Selon ces auteurs, les métaphores de l'échange pour comprendre et gérer l'action collective renfermeraient quelques éléments importants de la vie sociale actuelle. Mais cette théorie se révèle insuffisante pour comprendre et expliquer les bases d'une gouvernance démocratique, en se limitant à la dynamique des échanges, même sans approfondir l'explication aux principes et réalités qui sous-tendent cette dynamique marchande.

Par conséquent, March et Olsen proposent d'aborder la gouvernance à partir d'une perspective "institutionnelle".

From an institutional perspective a democratic polity is constituted by its basic practices and rules, as well as by individual purposes and intentions. Political action is organized through the interdependent obligations of political identities. Governance involves affecting the frameworks within which citizens and officials act and politics occurs, and which shape the identities and institutions of civil society. (1995, p.6)

Ainsi, nous entrons dans une ère nouvelle de gouvernance où le modèle d'autorité hiérarchique traditionnel cède la place à une gouvernance participative. Dans cette nouvelle phase d'évolution de la gouvernance, la participation des citoyens constitue un élément "inévitable et nécessaire" (March et Olsen, 1995).

Inéritable parce que les moyens de participer sont déjà largement répandus; et nécessaire parce que les problèmes auxquels nous faisons face sont interdépendants et trop complexes pour n'être résolus que par quelques personnes en poste d'autorité.

D'autres encore, tels McLagan et Nel (1995), considèrent la gouvernance participative comme la forme émergente de gouvernance la plus prégnante à l'heure actuelle, non seulement parce qu'elle est moralement plus acceptable mais aussi parce qu'elle donne des résultats satisfaisants, contrairement à la gouvernance hiérarchique qui n'est plus une option "viable" compte tenu des nouvelles techniques d'information, de l'activité économique globale et de son interdépendance avec l'environnement, ainsi que de la demande des divers groupes d'intervenants.

Dans la section qui suit, nous verrons comment la participation représente le leitmotiv d'un nouveau système de gouvernance adapté aux changements sociaux et économiques qui caractérisent les dernières décennies de ce vingtième millénaire.

### 1.6.3 Définitions de la gouvernance

Même s'il s'avère difficile de définir exactement ce que représente la notion de gouvernance, car il existe autant de définitions que d'auteurs, et que ce concept, à l'instar de quelques autres dont celui de la mondialisation, semble être devenu un fourre-tout à la mode. Il n'en demeure pas moins que l'on s'entend généralement pour reconnaître qu'il couvre un champ plus large que celui de la notion de gouvernement. Les différentes études qui traitent de la gouvernance proviennent de disciplines variées, que ce soit de l'économie, de l'administration publique, des sciences politiques ou des relations internationales, notamment lors de réflexions sur les régimes politiques (Jessop, 1995; De Senarclens, 1998). Cependant, le principal intérêt de cette notion, selon Stoker (1998), est de fournir un cadre conceptuel qui aide à comprendre l'évolution des processus de gouvernement.

Nous verrons qu'un bon nombre d'auteurs (De Senarclens, Hewitt de Alcántara, Merrien, Stoker) reconnaissent que la notion de gouvernance s'inscrit dans une problématique de l'efficience et de l'efficacité de l'action publique ainsi que sur les rapports entre l'autorité et le pouvoir.

Merrien (1998) affirme que la notion de gouvernance repose sur trois fondements, ou postulats théoriques. Le premier concerne l'existence d'une crise de gouvernabilité, c'est-à-dire la perte de centralité de l'instance étatique et la moindre efficience et efficacité de l'action publique. Le second est que cette crise reflète l'épuisement des formes traditionnelles d'action publique et le désillusionnement de l'opinion publique. Le dernier postulat concerne l'émergence d'une nouvelle forme de gouvernance qui soit mieux adaptée au contexte. Cette nouvelle gouvernance se caractérise par le passage de "la tutelle au contrat, de la centralisation à la décentralisation, de l'État redistributif à l'État régulateur, de la gestion de service public à la gestion selon les principes de marché, de la " guidance " publique à la coopération des acteurs publics et des acteurs privés" (p.63).

Dans la définition élaborée par Stoker (1998), celui-ci soutient que la gouvernance se rapporte à l'élaboration de styles de gouvernement dans lesquels les frontières entre les secteurs public et privé tendent à s'estomper. Il mentionne que "l'essence de la gouvernance est qu'elle privilie des mécanismes de gouvernement qui n'ont pas besoin, pour fonctionner, de l'autorité et des sanctions de la puissance publique" (p.19).

De Senarclens (1998) s'inscrit lui aussi dans ce rapport d'autorité alors qu'il précise que la gouvernance exprime l'idée que les gouvernements n'ont pas le monopole de la puissance légitime, mais qu'il existe d'autres acteurs et institutions qui peuvent contribuer au maintien de l'ordre et participer à la régulation économique et sociale.

La définition élaborée par Van Vliet, en 1993, comporte un aspect important sur la direction du pouvoir, élément intéressant lorsqu'il s'agit d'appliquer le concept de

gouvernance dans le cadre du développement d'un projet écotouristique dans une région périphérique:

Le concept de gouvernance se réfère à la création d'une structure ou d'un ordre qui ne peut pas être imposé de l'extérieur, mais résulte de l'interaction d'un grand nombre de gouvernants. (cité dans Stoker, 1998, p.19)

Stoker, qui partage le point de vue de Van Vliet, ne va pas jusqu'à affirmer l'idée d'une gouvernance sans gouvernement, mais il soutient que le concept de gouvernance réfère essentiellement à la création d'une structure qui résulte de l'interaction d'un grand nombre d'acteurs que l'on suppose autonomes mais qui sont en interdépendance par leurs intérêts et leurs objectifs. Entendue ainsi, la notion de gouvernance n'a pas besoin de recourir à l'autorité ni aux sanctions publiques pour gouverner.

La gouvernance implique aujourd'hui une nouvelle organisation du pouvoir ou une nouvelle façon de gouverner la société: "Governance presumes a perspective on politics and government, a way of thinking about how things happen in a polity" (March et Olsen, 1995, p. 7). En somme, la gouvernance renvoie ici à ce que l'on pourrait qualifier de nouveau paradigme de la gestion publique. C'est dans ce même sens que Ouellet (1995) fait référence à l'ensemble des tenants et aboutissants du fait administratif, aussi bien en amont qu'en aval:

[...] l'art de se gouverner c'est-à-dire de se diriger et de s'administrer. L'objectif d'une meilleure Gouvernance, actuellement poursuivi par maints États tant du nord que du sud, comprend à la fois le désir d'une direction politique davantage capable, légitime et responsable et le projet d'une exécution administrative techniquement correcte, moins coûteuse et plus efficace que celles auxquelles on s'était accoutumé. (p.5)

La Banque mondiale, une des premières institutions à avoir réintroduit le terme de gouvernance, lui attribue la connotation suivante:

The governance concept is the essence of broadening its traditional technical capacity-building scope to a base in which there is room for civil society and participation as well. (cité dans Kooiman, 1996, p.8)

La Banque mondiale endosse les principes de l'efficience et de responsabilisation, et y réfère de manière prescriptive pour désigner les institutions et les pratiques politiques théoriquement nécessaires au développement de certains pays. Elle associe la notion de gouvernance à une saine gestion du développement par l'instauration de normes et d'institutions assurant un cadre prévisible et transparent de la conduite des affaires publiques et obligeant les tenants du pouvoir à rendre des comptes.

En continuité avec la Banque mondiale, l'OCDE (1993) définit la gouvernance comme "l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social" (p.14). En d'autres termes, les autorités publiques ont la responsabilité de créer un environnement qui permette aux divers acteurs de fonctionner de façon efficace et efficiente.

De Senarclens (1998) réfère à une autre dimension de la notion de gouvernance. Il constate qu'elle traduit des modalités de coopération et de résolution de conflits où les acteurs sont multiples, sans toutefois mentionner la hiérarchie entre ces acteurs, et qu'elle reflète des attitudes individuelles parfois très diverses. En somme, dit-il, la gouvernance constitue un mode de gestion qui permet de résoudre les conflits et de faciliter la coopération, et également de diminuer les problèmes résultant de l'action collective dans un univers d'acteurs interdépendants.

On reconnaît ainsi le caractère systémique de l'action étatique et la continuité qui existe, dans le processus politique, de la demande sociale (point de départ) à l'acte administratif (point d'arrivée). Ouellet affirme que la gouvernance veut prendre en compte toutes les dimensions du système politico-administratif de production étatique, aussi bien sa capacité que son efficience à assumer les rôles et les tâches que les citoyens lui confient. Cette vision suppose l'ouverture des organes de l'État à la participation des acteurs sociaux aux processus fonctionnels du système politique, au sein d'instances complémentaires conçues à cette fin.

Aux principes d'efficience et d'efficacité auxquels adhèrent les gouvernements s'ajoute celui de la responsabilisation des citoyens. Selon March et Olsen (1995):

Governance involves creating capable political actors who understand how political institutions work and are able to deal effectively with them. It involves building and supporting cultures of rights and rules that make possible the agreements represented in coalition understandings. It involves supporting identities, preferences, and resources that make a polity possible. It involves building and supporting a system of meaning and an understanding of history. (p.28)

Cette définition suggère que les institutions ont la responsabilité de définir les solutions possibles, les alternatives, et d'influencer la perception et la construction de la réalité dans laquelle l'action se déroule. Ils peuvent orienter l'information, le type de recherches entreprises et l'interprétation des résultats. L'action traduit une logique basée sur un ensemble de facteurs tels que l'expérience, les connaissances, et même l'intuition, en vue de responsabiliser les citoyens et de stimuler l'exercice d'un rôle actif dans la collectivité.

D'autres auteurs mettent en évidence la participation d'acteurs non gouvernementaux, notamment les entreprises privées et les citoyens, dans la façon de s'administrer:

Governance [...] refers to the way in which the stakeholders in an institution-government, community, business, business or family - live their power, rights, and responsibilities. Any system of governance rests on a world view - a set assumptions and values that determines how power, rights, and responsibilities are distributed and expressed. (McLagan et Nel, 1995, p. 1)

Quant à Jessop (1998), il distingue deux acceptations générales, mais étroitement liées, de la gouvernance. La première définit la gouvernance en termes de modes de coordination d'activités interdépendantes, soit: anarchique, hiérarchique et "hétérorarchique" (ou auto-organisation). Quant à la seconde acceptation, celle à laquelle il adhère, elle fait référence à la gouvernance comme étant une hétérorarchie qui peut endosser plusieurs formes, dont celles de "réseaux interpersonnels auto-

organisés, la coordination interorganisations négociée et le pilotage intersystémique décentré, médiatisé par le contexte" (p. 31). L'autonomie de chacune de ces formes exclut le recours à une coordination en mode hiérarchique, mais leur interdépendance structurelle exige une logique opérationnelle interne propre à chacune et qui, tel que pour d'autres auteurs mentionnés, ne peut être totalement exercée ni définie de l'extérieur. Jessop donne ici comme exemple les systèmes politique et juridique qui sont incapables de contrôler le développement général de leur économie par la coercition, la fiscalité, la législation ou encore les décisions judiciaires. Au contraire, souligne-t-il, pour piloter le développement général des systèmes politiques il faut tenir compte de leurs codes et logiques internes propres, et modifier les contextes structurels et stratégiques dans lesquels ceux-ci continuent à fonctionner. Par conséquent, il définit la gouvernance selon deux dimensions, institutionnelle et stratégique:

Sur le plan institutionnel, elle fournit des mécanismes d'apprentissage collectif des liaisons fonctionnelles et des interdépendances matérielles entre différents sites et sphères d'action. Sur le plan stratégique, elle favorise l'élaboration de visions communes pouvant éventuellement susciter des arrangements institutionnels nouveaux et/ou des activités nouvelles venant s'ajouter aux modèles de gouvernance existants ou les compléter. (Jessop, 1998, p.45)

Selon cette définition, l'État a un rôle capital à jouer comme organisateur du dialogue entre communautés d'action publique ainsi que comme agent de cohésion entre tous les sous-systèmes. Ceci implique une capacité d'innovation institutionnelle et organisationnelle quasi permanente (ibid. p.45).

Cette conception de la gouvernance s'applique adéquatement au cas d'implantation et de gestion du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, où une multitude d'intervenants qui, d'une part, sont indépendants dans leur organisation et possèdent chacun leur propre logique opérationnelle et qui, d'autre part, sont interdépendants dans leur objet, soit le développement d'un parc marin. Ce que l'on retient de cette définition de la gouvernance, c'est qu'en tenant compte des valeurs du milieu et des logiques d'action qui leurs sont propres, l'État pourrait parvenir à un meilleur pilotage du développement et de la gestion d'un tel parc.

Nombres d'auteurs qui réfèrent à la gouvernance soit en termes d'interaction entre les secteurs publics et privés (Kooiman, 1996), soit en termes de formation de réseaux pour répondre aux conditions d'échanges (Jones et al., 1997) ou de capacité d'influence des intervenants à l'intérieur de réseaux (Rowley, 1997; Mitchell et al., 1997), s'accordent généralement pour soutenir que le processus de décision doit refléter des normes démocratiques de participation, d'engagement, de responsabilité et d'honnêteté de la part des acteurs (Simeon, 1994; March et Olsen, 1995; McLagan et Nel, 1995).

En définitive, la gouvernance repose sur un système ou un réseau d'acteurs dont la logique d'action s'appuie sur la négociation et est axée sur la réalisation d'un produit commun, exemple un parc marin. La clé du succès de la négociation réside, selon Jessop (1998), dans la "réduction du bruit", c'est-à-dire dans le fait de réduire l'incompréhension mutuelle dans la communication entre différents ordres institutionnels pour tenter d'intensifier la compréhension et la sensibilité à leurs rationalités, à leurs identités et à leurs intérêts distinctifs; et que les accords, une fois conclus, servent d'assise à la "coordination négative et positive" <sup>6</sup> des activités. L'objectif visé par la réduction du bruit est de favoriser la confiance interpersonnelle en renforçant la compréhension mutuelle et en stabilisant les attentes. Bref, dit-il, si l'on recourt aujourd'hui davantage à la gouvernance comme mécanisme de coordination, c'est parce qu'il n'est plus aussi facile de gérer des interdépendances de plus en plus poussées par l'intermédiaire de hiérarchies. Toutefois, la question demeure entière quant à l'équilibre recherché et souhaitable en termes de rapports d'autorité et de pouvoir, entre l'État et les intervenants du milieu.

---

<sup>6</sup> La "coordination négative" signifie la prise en considération des répercussions défavorables possibles de ce que l'on fait sur des tiers ou sur d'autres systèmes). La "coordination positive" repose sur une coïncidence d'intérêts (perçue ou construite) et l'atteinte d'un résultat commun jugé mutuellement profitable (Jessop, 1998).

#### 1.6.4 Écotourisme et gouvernance participative

La gouvernance participative représente une nouvelle approche de fonctionnement modulée par l'évolution sociale dont les caractéristiques traduisent les valeurs qu'elle a elle-même forgées quant à la conception, l'organisation et la distribution du pouvoir. Cette nouvelle dynamique politique suggère une inversion de l'origine du pouvoir qui de descendant devient ascendant et implique un changement de rôle de la part de l'État. L'action de l'État devient indirecte, elle se déplace de la production de biens et de services en faveur d'acteurs sociaux spécifiques et compétents (personnes physiques ou morales) vers une action sur les conditions de la production et sur les cadres du fonctionnement social (Ouellet, 1995). Un tel système de gouvernance renvoie la décision au niveau le plus près possible du client, ou du citoyen, soit une approche aux décisions qui est mieux ajustée à la demande et aux besoins des citoyens (Laurent et al.; 1994).

En d'autres termes, la gouvernance se traduit par le fait que d'autres acteurs sociaux, et pas seulement l'État, réalisent l'action prévue en fonction du résultat désiré, tel que le suggère le concept d'"État subsidiaire" (Millon-Delsol, 1992). Selon le principe de subsidiarité, dont l'origine remonte au XVI<sup>e</sup> siècle, l'individu actif responsable est le meilleur juge de ce qui est bon pour lui mais comme cet individu n'est pas toujours en mesure, seul ou avec l'aide de son environnement immédiat, de faire la meilleure contribution possible au bien commun, il faut pouvoir l'appuyer le cas échéant (Laurent et al.; 1994).

La gouvernance participative vise donc à créer les conditions d'un pouvoir organisé et d'une action collective. En somme, les résultats même de la gouvernance ne diffèrent pas vraiment de ceux du gouvernement; la différence réside plutôt dans les procédés utilisés (Stoker, 1998), dont principalement la participation des citoyens au processus décisionnel.

Dans son analyse sur la gouvernance, Stoker (1998) dégage cinq aspects importants de la gouvernance, ce sont:

- 1- La gouvernance fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement.
- 2- En situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique.
- 3- La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective.
- 4- La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes.
- 5- La gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'État. Celui-ci a pour rôle d'utiliser des techniques et des outils nouveaux pour orienter et guider l'action collective.

Ces aspects fondamentaux de la gouvernance nous amènent à établir les conditions qui favoriseront le passage d'une gouvernance traditionnellement hiérarchique à une gouvernance participative pouvant être appliquée dans un projet en écotourisme. McLagan et Nel proposent des leviers de changement sur lesquels la restructuration doit focaliser:

- Les “valeurs” représentent des forces de contrôle invisibles dans l'organisation mais qui déterminent la nature de la gouvernance. Ils comparent les valeurs au code génétique de l'organisation, soit des principes qui régissent les choix et les actions de chacun des acteurs. Ces valeurs peuvent être l'engagement, le partage du pouvoir, les responsabilités, l'accessibilité, la diversité, l'éducation, et autres.
- Les “structures” d'une organisation expriment la philosophie sous-jacente à la gouvernance. Une entreprise participative privilégie les relations horizontales

de type face-à-face, la transparence, l'accessibilité à l'information et la flexibilité des équipes.

- La gouvernance participative requiert un “leadership” capable de développer de nouvelles habiletés chez ses membres, de les aider à assumer leur nouveau rôle et de les soutenir dans leurs nouvelles responsabilités.
- Les “processus de gestion” s'avèrent de puissants déterminants dans la culture organisationnelle. La gouvernance participative reconnaît que chacun peut être un décideur et implique un engagement réfléchi de la part des acteurs et ce, à chacune des étapes de la décision.
- L'accessibilité à l'“information” et l'habileté à s'en servir pour influencer les décisions sont les déterminants ultimes du pouvoir. Le pouvoir appartient à ceux qui détiennent l'information.
- Les “rapports” entre les acteurs constituent les indicateurs les plus significatifs de la gouvernance participative.
- Les “habiletés” sont les ressources personnelles dont dépend le bon fonctionnement du système de gouvernance. Les participants doivent être capables d'agir de façon indépendante et être suffisamment tenaces pour défendre leurs positions, même celles qui sont impopulaires.
- Les “systèmes de contrôle”. Une organisation participative ne doit pas être anarchique. Elle possède des niveaux d'autorité, des politiques et des systèmes disciplinaires mais qui sont élaborés par les intervenants eux-mêmes et non imposés de l'extérieur.

Pour McLagan et Nel l'ensemble de ces éléments constituent les leviers indispensables d'une gouvernance orientée vers la participation.

Dans un projet en écotourisme, tel celui du PMSSL, un tel type de gouvernance participative repose sur l'émergence de réseaux autonomes impliquant l'attribution de responsabilités aux différents intervenants. Elle implique la formation d'acteurs politiques compétents qui comprennent le fonctionnement des institutions politiques et qui sont aptes à transiger efficacement avec eux. Cette forme de gouvernance insiste sur la façon dont les institutions ou les acteurs élaborent les alternatives et influencent la perception et la construction de la réalité dans laquelle l'action se situe (March et Olsen, 1995). L'intervention de l'État se fait moins hiérarchique, moins centralisée et moins dirigiste. L'échange d'information et la persuasion étant désormais les clés de la légitimation, l'influence de l'État repose autant sur le rôle qu'il joue comme source primordiale et médiateur des "lumières" collectives que sur sa maîtrise des ressources économiques ou son monopole de la contrainte légitime (Jessop, 1998).

En résumé, la gouvernance représente une forme de gouvernement ouvert à divers intervenants étatiques et non étatiques opérant dans un mode fortement auto-organisationnel, où l'on reconnaît comme légitime la dynamique interne développée entre les intervenants et où le rôle de l'État en est un de régulateur des contextes structurels et stratégiques dans lesquels s'inscrit cette dynamique propre.

C'est dans cette perspective que la notion de gouvernance a été retenue comme concept central d'analyse pour définir le processus politique d'un développement écotouristique. Une perspective qui laisse place à la redéfinition du rôle de l'État dans le développement et qui redéfinit et élargit le rôle des citoyens ainsi que le niveau de participation souhaitable.

Par conséquent, l'écotourisme mérite d'être analysé à l'intérieur d'un système de gouvernance participative, comme un processus dynamique dont les impacts évoluent dans le temps et l'espace. Pour que les régions à vocation écotouristique puissent se développer selon un rythme qui respecte celui de leur communauté et qu'il soit complémentaire à leurs caractéristiques sociales et culturelles, la participation de la

population concernée est fortement souhaitée, entre autres par des processus de consultation formels et soutenus.

En conclusion, le cadre théorique que nous venons de décrire s'inscrit dans une approche politique pour expliquer l'équilibre écotouristique négocié par les intervenants dans un projet donné. À l'intérieur de ce cadre, les trois dimensions proposées (développement durable, développement régional et démocratie) sont analysées à la lumière des principes reliés à la gouvernance participative pour l'interprétation des résultats des consultations publiques dans un projet en écotourisme.

Le prochain chapitre explique la méthodologie qui sera utilisée pour l'opérationnalisation du cadre théorique qui vient d'être présenté.

## CHAPITRE II

### MÉTHODOLOGIE

Dans la première partie de ce chapitre nous élaborons un cadre opérationnel, à partir du cadre théorique développé dans le chapitre précédent, afin de répondre à nos questions de recherche, lesquelles portent sur le phénomène de l'écotourisme en référence au développement durable et au développement régional dans un contexte de démocratie participative. Dans la deuxième partie, nous décrivons et expliquons pourquoi nous avons choisi l'implantation du parc marin situé à la confluence de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent comme situation empirique pour notre recherche.

#### 2.1 Type de recherche

Notre projet de recherche consiste en une étude de type empirique portant sur le processus de consultation relié aux objectifs d'aménagement et de gestion du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Denzin et Lincoln (1994) définissent une étude de cas de la façon suivante:

Essentially, a «case» is a phenomenon of some sort occurring in a bounded context - the unit of analysis, in effect. Normally, there is a focus of attention and a more or less vaguely defined temporal, social, and/or physical boundary involved (...). Foci and boundaries can be defined by social unit size (an individual, a role, a small group, an organization, community, nation), by spatial location, or temporally (an episode, an event, a day). (p. 440)

En ce qui a trait au cas utilisé dans notre recherche, les caractéristiques temporelles, sociales et physiques sont relativement bien précisées au départ. La période étudiée s'étend de 1990 à 1998, soit à partir de la date de la signature marquant l'entente entre les deux paliers de gouvernements jusqu'au moment où les deux lois constituant le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent ont été sanctionnées.

Yin (1994) affirme que l'étude d'un cas en profondeur peut être suffisant pour valider une recherche. En ce sens il rappelle que certaines recherches qui sont devenues des classiques ont su mettre à profit cette stratégie, tels William F. Whyte avec son étude descriptive intitulée «Street Corner Society» (1943/1955) ou encore Graham Allison dans «Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis» (1971). Dans un cas comme dans l'autre, les auteurs affirment que les résultats d'analyse sont applicables, voire transférables, à d'autres situations similaires.

Afin de répondre aux questions de notre recherche et de vérifier l'hypothèse générale qui porte sur un modèle dynamique de gouvernance de l'écotourisme, deux types d'analyse ont été réalisés, chacun comportant une méthodologie qui lui est propre: soit une analyse de contenu à partir de la documentation remise lors des consultations publiques et des mémoires soumis par les participants ainsi qu'une analyse des entrevues sur le terrain auprès de représentants de l'État et d'intervenants du milieu. Ces deux types d'analyse sont complémentaires: l'analyse du contenu de la documentation revêt un aspect plus formel de l'information alors que les entrevues sur le terrain permettent de dégager les logiques d'action sous-jacentes propres aux différents intervenants, soit le milieu et l'État.

Étant donné que la problématique de recherche fait référence à un changement social et qu'elle correspond à un phénomène ne se caractérisant pas par la régularité, la stabilité et le grand nombre, dans ce contexte il est opportun d'opter pour une approche qualitative, combinée à l'utilisation de statistiques pour fin de première synthèse des résultats; c'est-à-dire un type de recherche:

(...) qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites, et le comportement observable des personnes. Cette

définition parapluie renvoie à une méthode de recherche intéressée d'abord par le sens et par l'observation d'un phénomène social en milieu naturel. La recherche qualitative ne se caractérise pas par les données, puisqu'elles peuvent aussi être qualifiées, mais bien par sa méthode d'analyse qui n'est pas mathématique. La recherche qualitative est plutôt intensive en ce qu'elle s'intéresse surtout à des cas et à des échantillons plus restreints mais étudiés en profondeur. (Deslauriers, 1991, p. 6)

Patton (1990) souligne que l'approche qualitative est particulièrement indiquée lorsqu'il s'agit de comprendre un phénomène d'intérêt particulier à partir d'une étude de cas. L'analyse de données qui a été réalisée suit le processus de décontextualisation et, par la suite, de recontextualisation selon une analyse descriptive et interprétative. La «décontextualisation» se définit comme le processus de classification des données en éléments significatifs et la «recontextualisation» est le processus de reconstitution des éléments qui font référence à un sujet donné, en contexte de d'autres éléments qui traitent du même sujet (Comeau, s.d.).

Avant de décrire ces deux types d'analyse, soit l'analyse de contenu des mémoires et l'analyse des entrevues, ainsi que la manière dont elles ont été réalisées, nous expliquons dans un premier temps comment nous avons procédé à la catégorisation des variables dégagées dans les contenus documentaires et les entrevues. Ensuite nous décrivons plus distinctement comment chaque type de données (mémoires, entrevues) a été analysé. En dernier lieu, nous précisons l'approche de validation retenue pour cette recherche qualitative.

### 2.1.1 Catégorisation

L'analyse proprement dite repose sur un ensemble d'étapes visant à distinguer et à identifier différentes classes d'éléments présentant une certaine homogénéité, soit les catégories. La catégorisation est une étape cruciale. En ce sens, Bernard Berelson affirme qu'une analyse de contenu vaut ce que valent ses catégories (cité dans Mucchielli, 1979). Laperrière (1982) fait une distinction entre les catégories substantives et les catégories formelles:

(...) certaines [catégories], abstraites de la situation «substantive», auront tendance à utiliser les termes mêmes des acteurs sociaux pour désigner les processus et comportements à expliquer, alors que d'autres catégories «formelles» et construites par le chercheur même, seront des explications des premières. (1982, p. 37)

Le type de recherche présentée ici entend développer de telles catégories, aussi bien pour l'analyse de contenu que pour les entrevues sur le terrain; elles seront identifiées de la façon suivante:

- des catégories substantives (c'est-à-dire les catégories à expliquer) seront formulées à partir des mémoires soumis à la consultation publique et de la transcription des entrevues de façon à respecter, autant que possible, les termes des acteurs tel que souhaité par Strauss (1987);
- des catégories formelles seront utilisées pour expliquer les catégories substantives. Selon Strauss (1987), les catégories formelles ajoutent de la perspective en progressant des significations particulières aux préoccupations théoriques, de là leur grande utilité analytique car elles sont construites clairement, explicitement et systématiquement.

Les catégories substantives sont identifiées directement à partir de la grille d'analyse des mémoires ainsi que des entrevues. Pour ce qui est des catégories formelles, elles sont formulées en rapport avec le cadre de référence théorique proposé et des concepts retenus, par exemple: la zone protégée, les espèces menacées, le rapport touristes/résidants; l'accessibilité, la participation, la ressource; la productivité, diversification des activités, nombre d'emplois créés. Ces deux types de catégories permettent, en définitive, une démarche inductive, soit le passage de la description empirique à l'explication théorique.

À partir de ces outils méthodologiques, il est possible de reconstruire la perception de chaque type d'intervenants face à un projet de mise en valeur à caractère écotouristique, par l'analyse de leur positionnement respectif tel qu'énoncé

dans les documents d'information sur les consultations et lors des entrevues. De plus, ils permettent d'analyser la logique inhérente à leur stratégie d'action.

### 2.1.2 Analyse de contenu documentaire

Une analyse de contenu a été réalisée à partir des documents d'information soumis à la population par les deux paliers de gouvernement et des mémoires déposés par les participants lors des audiences publiques sur les limites du parc (70 mémoires) ainsi que sur la proposition de mise en valeur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (63 mémoires).

Cette analyse de contenu vise à répondre à notre première question spécifique de recherche ainsi qu'aux sous-questions découlant de celle-ci, soit: Quels sont les intérêts convergents et divergents exprimés formellement par les principaux acteurs, soit les communautés locales, l'industrie touristique et les protecteurs de la ressource, lors de consultations publiques? Quel est le profil général des participants? Quel est le taux de participation et quel est le degré de divergence des intérêts des participants en regard des propositions de l'État? Comment ces intérêts sont-ils justifiés par les participants?

Les principales étapes de cette analyse sont:

- 1) le recensement des documents d'information sur le projet d'implantation du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, soit:
  - l'étude de faisabilité et l'étude de marché;
  - les 133 mémoires déposés lors des deux consultations publiques;
  - la proposition sur les limites et celle sur la mise en valeur;
  - les bilans de consultations;
  - le plan directeur final;
  - ainsi que les procès-verbaux des réunions du Comité de coordination du parc marin tenues entre janvier 1996, date de la mise sur pied de ce comité,

et septembre 1997, date du dépôt de leur premier plan d'action (pour l'année 1997-1998);

- 2) la construction d'une grille d'analyse des contenus substantifs spécifique à chacune des deux consultations sur le parc marin;
- 3) l'analyse de la documentation distribuée aux participants en vue de comprendre les structures particulières de ces consultations publiques et d'établir la contribution des intervenants à la prise de décision dans un projet d'aménagement en écotourisme.

Ces grilles d'analyse de contenu ont permis de dégager des catégories substantives à partir de l'objet de chacune des consultations et du contenu des mémoires déposés. Pour chacune des catégories relevées, nous avons noté si les commentaires des intervenants étaient: 1) en accord, 2) en désaccord, 3) ou constituaient des propositions quant aux thèmes proposés par les responsables du projet, soit les deux paliers de gouvernement.

#### 2.1.3 Analyse de contenu des entrevues

À partir d'un échantillon représentatif d'intervenants du milieu et de l'État, des entrevues sur le terrain ont été réalisées afin de compléter l'analyse de contenu, de faire ressortir les dimensions sociopolitiques du processus de consultation publique et de comprendre la dynamique de négociation entre les intervenants.

Ces entrevues nous ont permis de répondre à la deuxième question spécifique de notre recherche ainsi qu'aux sous-questions sous-jacentes: Comment se définissent les logiques d'action qui sous-tendent et expliquent les convergences/divergences entre les propositions faites par les représentants de l'État et les intérêts exprimés par les intervenants du milieu? Quelles sont les stratégies d'action de L'État et celles du milieu? Comment expliquer la dialectique entre ces deux

logiques d'action? Quel est le bilan final de la négociation, la capacité du milieu d'influencer les décisions de l'État?

La section suivante décrit la méthode utilisée pour colliger et analyser les informations qui permettent de préciser les dimensions plus informelles de la négociation ainsi que la dynamique des relations qui ont prévalu entre les intervenants durant la consultation et, par la suite, lors de la période de validation du plan directeur de mise en valeur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Ce processus sert à comprendre les consensus établis et, ainsi, à expliquer le contenu du plan directeur final.

#### 2.1.3.1 Collecte des informations sur le terrain

Pour connaître les dimensions plus informelles de la négociation, nous avons choisi comme méthode de recueil d'informations celle de l'entrevue sur le terrain, de type semi-dirigé. Ce choix s'explique par l'importance accordée au processus fondamental de communication et d'interaction humaine mis en oeuvre lors d'entretiens directs et personnels avec les intervenants concernés. Ce type d'entretien privilégié permet de retirer des informations et des éléments de réflexion très riches et nuancés (Quivy et Campenhoudt, 1995).

L'entrevue semi-dirigée, une des plus utilisées en recherche sociale (Quivy et Campenhoudt, 1995), laisse à la personne interviewée le loisir de s'exprimer librement et de façon personnelle sur un thème ou une orientation déterminée. Elle est semi-dirigée en ce sens qu'elle n'est ni entièrement ouverte, ni canalisée par un grand nombre de questions précises. «Unstructured interviewing provides a greater breadth than the other types, given its qualitative nature» (Denzin et Lincoln, 1994, p.365).

Pour réaliser ces entrevues semi-dirigées, nous avons établi un guide d'entrevue comportant un certain nombre de questions principales et relativement

ouvertes qui servaient de grands points de repère. Autant que possible, nous «laissions venir» (Quivy et Campenhoudt, 1995) la personne interviewée afin qu'elle puisse parler ouvertement, s'exprimer dans ses propres mots et dans l'ordre qui lui convenait. Puisque les personnes contactées n'avaient pas toutes le même degré d'engagement face au projet du parc marin, il aurait été inadéquat d'utiliser une forme d'entretien plus directive avec des questions bien précises et répétitives d'une personne à l'autre. Notre approche voulait en être une d'écoute réceptive en vue de comprendre ce que la personne désirait exprimer. Ce type d'échange a favorisé une cueillette d'informations personnalisée et contextuée.

Notre rôle consistait à motiver notre interlocuteur et à le questionner pour obtenir des informations appropriées aux objectifs que nous nous étions fixés. Ce type d'entrevue nous a permis de mieux saisir la façon dont les personnes interviewées définissent la réalité et les liens qu'elles établissent entre les événements survenus depuis les dernières consultations publiques sur le parc marin. Le protocole d'entrevue est présenté à l'Annexe A.

La période de réalisation des entrevues s'est échelonnée entre l'été 1996 et le printemps 1997 et a nécessité des déplacements dans les quatre régions limitrophes au parc marin, ainsi qu'à Montréal et à Québec.

#### 2.1.3.2 Sélection de l'échantillon

Comme nous l'avons déjà souligné, les limites temporelles de notre recherche s'échelonnent sur une période de huit ans, c'est-à-dire à partir de la signature de l'entente fédérale/provinciale en 1990 jusqu'à la promulgation simultanée des lois fédérale et provinciale sur la création du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, en juin 1998. Vu le délai entre la première consultation publique sur le parc en 1990 et la deuxième en 1993, les personnes interviewées ont été sélectionnées parmi les participants ayant déposé un mémoire lors de la deuxième consultation publique, celle sur la mise en valeur du parc marin, ainsi qu'auprès des responsables du projet aux

deux paliers de gouvernement. Le choix des personnes interviewées a été fait de la façon suivante.

Dans un premier temps, nous avons identifié sept catégories d'intervenants parmi les personnes qui ont déposé un mémoire à la consultation sur la mise en valeur du parc marin. Le tableau 2.1 présente la répartition des participants selon ces catégories.

Dans un deuxième temps, nous avons classé ces participants selon leur provenance régionale. Le tableau 2.2 présente la répartition des participants selon leur provenance régionale.

Au départ nous avions prévu interviewer approximativement 25 participants, pour un minimum de trois par catégorie, ainsi que trois (3) représentants par palier de gouvernement, soit jusqu'à saturation théorique, de façon à saisir le sens particulier de leurs perceptions et de leurs attentes face à ce projet.

Le tableau 2.3 présente la grille que nous avons établie selon la provenance et la catégorie de tous les participants ayant déposé un mémoire à la consultation sur la mise en valeur afin d'obtenir une pondération équitable de leur représentativité. Dans cette grille, les participants qui représentent l'ensemble d'une région (plutôt qu'une municipalité) ont été classés sous la désignation de leur région d'appartenance, ou dans la catégorie «regroupement de régions» lorsqu'ils représentaient plus d'une région.

Enfin, une sélection a été faite pour rencontrer les participants les plus représentatifs de leur catégorie à partir des résultats d'analyse de contenu des mémoires soumis à la deuxième consultation. Il faut mentionner qu'il était parfois difficile de retracer certaines personnes qui avaient pris une part active à la consultation, vu le laps de temps écoulé entre la deuxième consultation et la réalisation des entrevues. La mobilité du personnel est assez fréquente à l'intérieur

des organismes du milieu de sorte qu'en maints cas le dossier «parc marin» avait carrément été remisé aux oubliettes.

**Tableau 2.1**  
Les catégories de participants

Catégories	Fréquence	%
Association ou fédération	18	29
Organisme de développement économique et touristique	15	23
Organisme municipal	12	19
Entreprise	7	11
Individu ou regroupement d'individus	5	8
Institution/Centre de recherche	5	8
Communauté autochtone	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>100</b>

**Tableau 2.2**  
La provenance des participants

Provenance	Fréquence	%
Saguenay	21	33
Haute-Côte-Nord	14	22
Québec et les environs	9	14
Charlevoix	8	13
Montréal	8	13
Extérieur du Québec	2	3
Bas-Saint-Laurent	1 *	2
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>100</b>

\* Il est à noter que le mémoire provenant du Bas-Saint-Laurent a été présenté par un regroupement de 11 organismes de cette région.

**Tableau 2.3**  
Grille des intervenants selon la catégorie et la provenance et nombre d'informateurs prévus

Provenance	Assoc./ fédér.	Dével. écono.	Organ. munic.	Entrep.	Ind./ gr.ind.	Instit. rech.	Autoch.	TOTAL	%	Nb. inform.
CHARLEVOIX		1	1					2	3	
Saint-Siméon			2					2	3	
St-Fidèle			1					1	2	
Mont-M.										
Baie-Ste-Cath.			1					1	2	
Baie-des-Roch.					1			1	2	
SAGUENAY	1	3						4	6	2
Anse St-Jean	1	1						2	3	
Chicoutimi	2		1					3	5	1
Jonquière	1			1				2	3	
P.-Saguenay		1						1	2	
Riv.-Éternité		1						1	2	
Cap-Jaseux		1						1	2	
St-Félix-d'Otis			1					1	2	
La Baie			1	1				3	5	1
Ste-Rose-du-N.			1			1		1	2	
St-Fulgence					1			1	2	
HAUTE-COTE-NORD	2							2	3	
Sacré-Coeur		1	1					2	3	
Tadoussac			1	1			1	3	5	1
Les Escoumins	2	1	1	2		1	1	7	11	3
Forestville		1						1	2	
AUTRES	10	1			4	4		19	30	8
Regroupement (3 régions)		1		1				2	3	
<b>TOTAL</b>	17	15	12	7	5	6	1	63	100	25
(%)	27	24	19	11	8	10	2	100		
Nb. informateurs	7	6	5	3	2	2	0	25		

Les entrevues ont duré, en moyenne, entre 90 et 120 minutes. Au total 29 personnes ont été interviewées dont 23 qui avaient déposé un mémoire à la consultation publique de 1993, trois (3) personnes de Parcs Canada et également trois (3) d'Environnement et Faune, incluant les codirecteurs du parc marin. Les entrevues ont toutes été enregistrées et transcrites par la suite. L'Annexe B présente la liste des personnes interviewées.

Les catégories substantives que nous avons dégagées de ces entrevues sont décrites et analysées dans le Chapitre VI portant sur les logiques d'action de l'État et du milieu.

#### 2.1.3.3 Observation directe, non participante

En parallèle avec les sources documentaires et les entrevues sur le terrain, nous avons utilisé une autre méthode de recueil d'informations basée sur l'observation visuelle ou directe. Quivy et Campenhoudt (1995) soulignent que les méthodes d'observation directe constituent les seules méthodes de recherche sociale qui captent les comportements au moment où ils se produisent, sans l'intermédiaire d'un document ou d'un témoignage. Ils ajoutent que dans les autres méthodes, les événements, les situations ou les phénomènes étudiés sont reconstituées à partir des déclarations des acteurs (entrevues) ou des traces laissées par ceux qui en furent les témoins directs ou indirects (analyse de documents).

Afin de pouvoir observer directement le comportement des acteurs les plus engagés dans la mise en oeuvre du projet, nous avons été autorisé à assister à la réunion du comité de coordination, à titre d'observateur non-participant, qui s'est tenue les 18 et 19 septembre 1997, aux Escoumins. Lors de cette réunion, le comité a déposé son premier plan d'action, celui pour l'année 1997-1998. Après la réunion, la Communauté Essipit avait organisé une excursion aux baleines pour les membres du comité et à laquelle nous avons été invité à participer. Ce fut alors l'occasion de rencontrer et de discuter de façon plus informelle avec tous les membres actifs de ce

comité, issus du milieu et de l'État, et de recueillir ainsi des informations complémentaires.

Cette méthode d'observation permet de «suppléer aux carences de méthodes de recherches très formalisées dont la rigueur technique a souvent pour corollaire un manque d'imagination et de sensibilité sur le plan des interprétations (Quivy et Campenhoudt, 1995, p.203).

Enfin, les réponses obtenues à ces deux questions spécifiques et sous-questions de recherche permettront, en dernier lieu, d'élaborer des catégories formelles pour expliquer le modèle de gouvernance en écotourisme que nous proposons et ainsi répondre à la dernière question spécifique de notre recherche, soit: Quels seraient les paramètres ou les dimensions théoriques qui pourraient servir de cadre de référence pratique pour un projet de développement écotouristique, dans un système de gouvernance démocratique? Quelles sont les dimensions relatives au développement régional, au développement durable et à la démocratie soulevées par l'État et le milieu?

La section suivante explique le processus de validation proposé pour tester le modèle en écotourisme qui sera élaboré ultérieurement.

#### 2.1.4 Processus de validation

Afin de tester si la méthode de recherche utilisée s'est révélée apte à répondre aux questions de recherche et à vérifier notre hypothèse, nous avons procédé à la validation de nos résultats selon des approches reconnues.

Il existe deux dimensions généralement admises de validation des résultats de recherche, soit la validation interne et la validation externe (Campbell et Stanley, 1963; Pedhazur et Schmelkin, 1991), ou encore la «valeur de vérité» et «la transférabilité» des résultats (Lincoln et Guba, 1985).

### 3.1.4.1 Validation interne

Règle générale, la validation interne réfère à la vérification d'une hypothèse en regard des effets des variables indépendantes sur la variable dépendante (Pedhazur et Schmelkin, 1991). Rappelons que la variable dépendante est l'écotourisme et que les variables indépendantes sont: le développement durable, le développement régional et la démocratie. Merriam (1988) définit la validation interne comme étant le processus qui établit dans quelle mesure les résultats d'une recherche représentent la réalité. La réalité est perçue comme étant holistique, multidimensionnelle et toujours changeante.

Goetz et LeCompte (1984) affirment que la recherche qualitative est exposée à des sources d'erreur, comme tout autre type de recherche. Des conclusions erronées peuvent être occasionnées par des biais ou encore par la contamination des données. Merriam (1988) a recensé six stratégies qui assurent la validation interne, ce sont:

- la triangulation;
- la vérification des données et l'interprétation par les sujets eux-mêmes;
- la collecte de données sur une longue période et des observations répétées;
- l'évaluation par des pairs;
- l'implication des participants dans toutes les phases de la recherche;
- la clarification de l'orientation du chercheur dès le début de l'étude.

Dans le cadre d'une recherche doctorale, la stratégie de validation interne qui nous apparaît la plus appropriée, et que nous avons retenue, est celle de la triangulation. Certains auteurs, dont Denzin et Lincoln (1994), soutiennent que la triangulation est le processus le plus souvent utilisé en recherche qualitative pour vérifier la validité du lien entre l'analyse et les résultats.

Il existe en principe cinq modèles de triangulation qui contribuent à la vérification et à la validation des analyses qualitatives; ce sont: 1) la validation par méthodes de recherche; 2) la validation par sources de données; 3) la validation par des spécialistes du domaine de recherche; 4) la validation par des théories appropriées; et 5) la validation par interdisciplinarité, ou théories rivales (Denzin et Lincoln, 1994; Patton, 1990; Yin, 1994).

**La triangulation par méthodes.** Ce modèle de validation consiste en l'utilisation combinée de méthodes qualitatives et quantitatives de collecte de données pour étudier un problème. Patton (1990) considère cette approche efficace bien que les méthodes qualitatives et les méthodes quantitatives vont, en définitive, répondre à des questions différentes. En d'autres termes, les méthodes qualitatives et quantitatives de collectes de données mesurent des objets différents. Ainsi, le modèle de triangulation à partir de données qualitatives et quantitatives combinées constitue une forme d'analyse comparative qui, par définition, requiert souvent des mesures différentes pour l'opérationnalisation d'un même objet (Fielding et Fielding, 1986). Jick (1983) soutient que si lier les données qualitatives et quantitatives s'avère intéressant dans une analyse comparative, il faut également montrer comment elles convergent ou divergent. Nous considérons que des méthodes différentes d'analyse d'un même objet conduisent à des conclusions complémentaires, permettant une compréhension plus englobante du problème.

**La triangulation par d'autres chercheurs.** Lorsqu'une recherche est vérifiée par différentes personnes, soit d'autres chercheurs, observateurs ou évaluateurs, cela permet de réduire les biais qui peuvent apparaître lorsqu'une seule personne participe à la collecte des données et qu'elle détermine elle-même la fiabilité et la validité des données recueillies. Patton (1990) définit ainsi ce modèle de triangulation: «Triangulating observers provides a check on bias in data collection. A related strategy is triangulating analysts - that is, having two or more persons independently analyze the same qualitative data set and then compare their findings» (p.468). Ainsi l'objectif de fiabilité est atteint lorsqu'on demande à un autre chercheur de vérifier et de s'assurer que les procédures en usage ont été suivies (Deslauriers, 1991; Schwandt

et Halpern, 1988). Ce modèle comporte également des contraintes importantes, dont celle de devoir tenir compte du facteur humain dans la vérification des informations.

**La triangulation par théories.** Ce modèle de triangulation fait intervenir différentes perspectives théoriques pour analyser un même groupe de données, telles les perspectives heuristique, interactioniste, écologique, systémique ou herméneutique. Cette méthode de triangulation consiste à vérifier les données à partir de perspectives d'intervenants dont les positions théoriques divergent (Denzin et Lincoln, 1994; Patton, 1990). Ces positions divergentes représentent des théories d'action distinctes qui font ressortir les résultats sous un éclairage différent.

**La triangulation par sources de données.** Ce type de triangulation s'effectue à partir de sources de données qualitatives distinctes. Il consiste à comparer et à vérifier la logique des informations obtenues à des périodes différentes et par des moyens différents selon des méthodes qualitatives (Patton, 1990). En d'autres termes, cela signifie: 1) comparer les données recueillies par observation avec les données tirées d'entrevues; 2) comparer ce que les acteurs disent en public avec ce qu'ils révèlent en privé; 3) vérifier l'uniformité des propos des acteurs pour une période donnée, sur un même sujet; et 4) comparer la perspective des acteurs selon différentes catégories telles que les décideurs, les employés, les partenaires, les clients et autres personnes concernées. Patton fait une mise en garde quant à ce modèle de triangulation, il affirme que:

As with triangulation of methods, triangulation of data sources within qualitative methods will seldom lead to a single, totally consistent picture. It is best not to expect everything to turn out the same. The point is to study and understand when and why there are differences. The fact that observational data produce different results than interview data does not mean that either or both kinds of data are invalid, although that may be the case. More likely, it means that different kinds of data have captured different things and so the analyst attempts to understand the reasons for the differences. At the same time, consistency in overall patterns of data from different sources and reasonable explanations for differences in data from divergent sources contribute significantly to the overall credibility of findings. (Patton, 1990, p. 467)

La triangulation par interdisciplinarité ou théories rivales. Certains auteurs parlent d'un cinquième modèle de triangulation soit celui que Denzin et Lincoln (1994) nomme «l'interdisciplinarité» ou encore celui des «théories rivales», selon Yin (1984). Ce modèle de validation consiste à utiliser des théories propres à d'autres disciplines pour enrichir les processus de recherche et ainsi élargir notre compréhension du phénomène à l'étude. En d'autres termes, le concept d'interdisciplinarité, ou des théories rivales, sert à expliquer les mêmes résultats mais à partir de théories antagoniques. Denzin et Lincoln considèrent ce modèle de triangulation comme un outil heuristique pour la validation des résultats d'un chercheur. En fait, ce modèle s'apparente vraisemblablement à celui de la triangulation par théories.

Ces différents modèles de triangulation qui viennent d'être énoncés constituent des stratégies pour réduire les biais qui peuvent surgir dans la collecte des données et démontrer que les résultats obtenus sont crédibles. Cette crédibilité est assurée, en partie, par les activités sur le terrain et l'observation répétée.

Ainsi, nous avons retenu le modèle de triangulation par les sources de données comme principale méthode de validation de nos résultats de recherche. Nous avons également fait appel à la triangulation par méthodes pour l'analyse des mémoires et à la triangulation par théories pour le cadre de référence sur l'écotourisme.

Par conséquent, nous endossons la position de Yin (1993) qui affirme que le modèle de triangulation par les sources est le plus pertinent dans une étude de cas.

This concept [triangulation] has been borrowed for dealing with social science evidence: The most robust fact may be considered to have been established if three (or more) sources all coincide.

Consider the difficulty of establishing the occurrence of an event. You would be more confident in saying that the event actually had occurred if your study showed that information from interviews, documents, and your own observations all pointed in the same direction. With such converging evidence, you might even feel very confident about your conclusion that the event had occurred. This type of triangulation is the most desired pattern for dealing with case study data, and you should always seek to attain such an outcome. An important clue is to ask the same question of different sources of

evidence; if all sources point to the same answer, you have successfully triangulated your data. (Yin, 1993, p.69)

Dans le cadre de notre recherche trois sources d'informations différentes ont été utilisées pour la triangulation, soit : 1) des documents écrits; 2) des entrevues avec les intervenants; ainsi que 3) nos propres observations sur le terrain<sup>1</sup>.

#### 2.1.4.2 Validation externe

La validation externe est définie comme la capacité de généralisation des conclusions d'une étude à partir d'un sujet spécifique (Pedhazur et Schmelkin, 1991; Gilles, 1994). Selon Gilles, la possibilité de généraliser les résultats à un univers quelconque repose sur le caractère représentatif d'un échantillon, c'est-à-dire qui reproduit fidèlement les caractéristiques de la population à l'étude. Or ce type de validation universelle est impossible à réaliser dans le cas d'une recherche qualitative où l'échantillon repose sur un nombre restreint de données analysées en profondeur qui, par conséquent, ne permet pas de généraliser de façon universelle les observations relevées au niveau d'un tel échantillon. Par ailleurs, toujours selon Gilles, lorsque l'objectif d'une recherche est de vérifier une hypothèse par voie inductive, et non de procéder à la généralisation d'observations à un univers quelconque, alors il n'est pas essentiel que l'échantillon choisi soit représentatif de la population.

Certains chercheurs ont tenté de palier à cette lacune de différentes façons. Yin (1984), par exemple, propose d'utiliser des cas multiples ou croisés comme méthode de validation externe. Quant à Erickson (1986) il pose la question de la validation externe, dans le cas d'une recherche qualitative, en terme de

---

<sup>1</sup> Il aurait été également intéressant d'analyser la manière dont le projet a été traité par les médias écrits et électroniques régionaux, compte tenu du fait que certains participants ont souligné les difficultés d'information continue. Toutefois cette source d'informations ne cadrait pas avec notre choix méthodologique, soit celui de recueillir uniquement les propos de ceux qui ont participé aux consultations publiques sur le projet de création du parc marin.

«transférabilité», c'est-à-dire l'application des connaissances acquises, en tout ou en partie, à une autre situation.

Parallèlement à ces chercheurs, Denzin et Lincoln conçoivent la validation externe dans une recherche qualitative en terme de concept de «généralisation par l'utilisateur» (user generalizability). Selon ces auteurs ce concept signifie que le lecteur, ou l'utilisateur, évalue les conclusions et les interprète en s'interrogeant sur les éléments qui pourraient être appliqués ou transférés à sa propre situation. Bref ce type de généralisation externe est laissé à ceux qui peuvent transposer les résultats à leur propre situation d'une manière qui leur serait profitable.

Dans un sens comparable, Locke (1989) affirme que la majorité des lecteurs peuvent facilement reconnaître quelles situations peuvent s'appliquer à leur cas, ce qui constitue une mesure de validation externe efficace. De même pour Patton (1990), le test ultime de validation externe d'une recherche est la réponse de ceux qui vont utiliser l'information contenue dans le rapport de recherche. C'est ce qu'il nomme un test de «face validity»: «On the face of it, is the report believable? Are the data reasonable? Do the results connect to how people understand the world?» (p.469).

Enfin, de façon analogue, Deslauriers affirme que:

Le chercheur doit spécifier le contexte à partir duquel les hypothèses et les concepts pourraient s'appliquer. La recherche qualitative prétend qu'il est impossible de généraliser à partir d'un échantillon mais qu'il faut plutôt penser en terme de transférabilité d'un contexte à l'autre. (1991, p. 101)

Ainsi comme processus de validation externe pour notre recherche, nous avons retenu le concept de «transférabilité» (Denzin et Loncoln, 1994; Érickson, 1986; Locke 1989; Patton, 1990) comme étant le plus pertinent et le mieux adapté à notre approche qualitative d'analyse de cas. Suite à l'analyse de nos résultats empiriques, nous verrons à préciser dans quelles circonstances pourrait s'appliquer le modèle théorique en écotourisme que nous proposons.

La section suivante décrit le cadre empirique que nous avons choisi pour analyser le phénomène de l'écotourisme, soit l'implantation d'un parc marin enclavé dans une région urbanisée et industrialisée.

## 2.2 Cas empirique: Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Comme choix empirique, il est proposé d'analyser le processus de négociation relié à la création d'un parc marin situé à la confluence du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent. La carte 2.1 indique les limites géographiques officielles du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) telles qu'annoncées par les ministres responsables en 1993, suite à la consultation publique portant sur les limites du parc.

### 2.2.1 Justification du choix empirique

La création d'un parc marin constitue un projet d'aménagement majeur qui, par sa complexité, requiert des balises clairement définies de mise en oeuvre. Le projet du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent constitue une excellente opportunité de recherche en raison de son caractère innovateur et ce, sous plusieurs aspects.

Avant tout, il est le premier parc marin entièrement constitué d'eau, enclavé dans une zone urbanisée, à être aménagé au Québec et un des premiers au Canada. Deuxièmement, le territoire du parc marin présente une aire écologique unique. Un troisième aspect, c'est un précédent dans l'histoire des parcs du Canada que deux paliers de gouvernement se concertent pour protéger et mettre en valeur un tel territoire. Le dernier point, peut-être le plus important, réside dans la structure particulière de mise en oeuvre ainsi que le mode de gestion faisant appel à une participation importante de la population. Revoyons chacun de ces éléments innovateurs.

**LIMITES  
PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT**

Guida alla legge sulle

## LEGENDE

Limites du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent

Parc de conservation du Saguenay

Aire de coordination



#### 2.2.1.1 Situé au coeur d'un développement urbain

Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est le premier parc marin au Canada à être enclavé au coeur d'un développement urbain c'est-à-dire que, contrairement à la majorité des parcs naturels en Amérique du Nord, il sera créé dans une région habitée depuis longtemps, très développée sur le plan touristique, et fortement utilisée à des fins industrielles et commerciales. L'industrialisation intensive des cinquante dernières années a considérablement modifié l'interaction de l'humain et du milieu naturel, en grande partie à cause des résidus toxiques qui sont déversés dans ses eaux. Sur le territoire limitrophe au parc marin,

il s'y pratique une foule d'activités commerciales, tel le transit de matières nécessaires aux conurbations industrielles situées en amont et en aval ou encore des activités sportives et récréatives, telles les croisières d'observation, la chasse à la sauvagine, la navigation de plaisance, la pêche estivale et hivernale, ainsi que la chasse commerciale aux phoques en période hivernale. Il s'agit aussi d'un territoire qui est déjà doté d'équipements propres à la circulation maritime - phares, bouées, balises. (S.C.P. et M.L.C.P., 1993, p.12)

Par conséquent, les responsables s'entendent pour que la création du parc marin s'harmonise avec les activités traditionnelles des populations qui occupent ce territoire, en prenant en considération à la fois les systèmes écologiques et environnementaux ainsi que les systèmes sociaux, culturels et économiques. D'où l'importance d'une négociation éclairée entre les parties en cause et d'une expertise adéquate en matière de développement durable en milieu marin.

#### 2.2.1.2 Une aire écologique unique

Situé à 200 km à l'est de la ville de Québec, le parc marin constitue une aire écologique unique en ce qu'il comporte une portion de l'estuaire du Saint-Laurent et la quasi totalité de la rivière Saguenay. Seul fjord du Québec méridional, le Saguenay débute à Saint-Fulgence et se prolonge sur près de 100 km jusqu'à Tadoussac, à la rencontre du Saint-Laurent. Outre sa vocation naturelle de voie de communication,

l'estuaire du Saint-Laurent, comme tous les grands estuaires, est un important producteur de matière nutritive qui nourrit et féconde les eaux profondes du Saguenay et les rend hospitalières à la vie marine.

Le fjord du Saguenay jouit d'une position géographique méridionale unique au Québec et il est un des rares fjords à se déverser dans un estuaire. Les fortes marées du Saint-Laurent repoussent à coup de bouteoirs les eaux nourricières des courants sous-marins dans les bassins internes du fjord. On y trouve donc, fait exceptionnel pour des eaux captives, une vie abondante: quelque 54 espèces connues de vertébrés et 248 d'invertébrés. Plusieurs de ces espèces sont d'affinité arctique. (S.P.C. et M.L.C.P., 1993, p.V)

De plus, fait «exceptionnel au monde» (S.P.C. et M.L.C.P., 1993), les eaux froides de l'estuaire et riches en plancton attirent, de juin à octobre, plusieurs mammifères marins dont le rorqual bleu, le plus grand mammifère de la planète. Ce projet de parc marin revêt ainsi une grande importance d'ordre écologique en raison de ses concentrations d'oiseaux marins, de sauvagine et de baleines qui évoluent dans un environnement fort utilisé et considérablement dégradé.

Parmi les espèces de mammifères marins que l'on retrouve dans le parc, le béluga est sûrement le mammifère qui suscite le plus d'attention. Désignée «population en danger de disparition» par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMD), le béluga fait actuellement l'objet de recherches et d'études par de nombreuses communautés scientifiques.

L'embouchure du Saguenay porte également les empreintes d'une relation multi-millénaire entre les hommes et la nature. Les fouilles archéologiques ont révélé que les populations anciennes y chassaient les mammifères marins dès le sixième millénaire avant aujourd'hui et que Tadoussac, situé à l'entrée du Saguenay, était le lieu d'une grande foire commerciale fréquentée par plusieurs groupes amérindiens du nord-est de l'Amérique. On dit aussi qu'au seizième siècle, des navires marchands européens fréquentaient la foire de Tadoussac pour y faire le commerce des fourrures (SOM, 1988).

Il s'agit du premier parc au Québec et au Canada qui protège et met en valeur exclusivement un milieu marin et qui repose à la fois sur une double volonté politique ainsi que sur un important courant de pressions populaires.

#### 2.2.1.3 Double juridiction

Tel que mentionné précédemment, c'est la première fois que les gouvernements du Canada et du Québec unissent leurs efforts pour créer un parc. Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent a été créé par l'adoption de mesures législatives ou réglementaires respectant les juridictions des deux gouvernements qui s'engagent à harmoniser leurs actions dans les divers champs d'intervention que requièrent la conservation et la mise en valeur d'un tel parc (S.C.P. et M.L.C.P., 1993).

La complexité des lois et des sphères d'attribution qui se rapportent à l'environnement marin pose un problème considérable. En effet, il faut tenir compte de pas moins de 36 lois fédérales et 20 provinciales dans la protection et l'utilisation de l'environnement marin et des ressources marines, sans compter les diverses conventions et ententes internationales qui traitent du même sujet. Pour la création du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, deux lois ont dû être promulguées, l'une fédérale et l'autre provinciale.

Rappelons que conséquemment aux avances faites par le gouvernement fédéral au début des années soixante-dix, en faisant miroiter à la population locale quelque \$50 millions qui seraient versés dans la région pour la création d'un parc marin national à l'embouchure du Saguenay, le gouvernement du Québec, pour apaiser la population régionale, a décidé de réaliser le Parc Saguenay (selon nos sources). Datant officiellement de 1983, le territoire du Parc Saguenay est constitué de deux bandes étroites de terre sur chacune des rives du Saguenay et couvre une superficie de 284 km<sup>2</sup>, mais ne concerne aucunement la portion marine.

En fait, la nécessité d'une double juridiction provient d'un problème de propriété du territoire pour le gouvernement fédéral et de prélèvement de la ressource pour le gouvernement du Québec. En raison de sa loi sur les parcs nationaux, Parcs Canada a l'obligation d'être propriétaire du fonds de terrain sur lequel est implanté un parc national. «Toutes les terres à l'intérieur d'une aire marine nationale de conservation, y compris le fond marin et le sous-sol, appartiennent à la Couronne du chef du Canada» (Patrimoine canadien, 1994, p.53). Mais depuis le milieu des années soixante-dix, le Québec a décidé de se prévaloir d'un de ses droits constitutionnels portant sur les terres publiques et les ressources naturelles, et de ne plus transférer de terrains au fédéral, sauf dans des secteurs de compétence exclusive, telles la défense nationale et la voie maritime par exemple.

Le Québec ne pouvait pas, lui non plus, procéder seul à la création d'un parc marin sur le Saguenay et sur une partie de l'estuaire du Saint-Laurent étant donné que les eaux relèvent de compétences fédérales pour les secteurs de la pêche commerciale et de la navigation. De plus, la loi du Québec sur les parcs interdit tout prélèvement de la ressource. Or dans le cas du PMSSL, il était clair que le gouvernement ne voulait pas aller à l'encontre des activités traditionnelles des communautés locales, qui ne l'auraient fort probablement pas accepté.

Par ailleurs, la politique sur les parcs québécois interdit toutes formes d'exploitation industrielle des ressources naturelles dans les parcs, ces activités étant «incompatibles avec la vocation des parcs, notamment parce qu'elles dégradent le milieu naturel et sont susceptibles d'altérer la qualité de l'expérience récréative» (MLCP, 1982, p.37). Or comme on le sait, la pêche commerciale tend à se développer sur le territoire du parc marin et l'État aurait, encore ici, difficilement pu faire accepter cette interdiction dans une région en mal d'activités économiques. D'autre part, si la pêche sportive peut être pratiquée parce qu'elle est considérée comme complémentaire à d'autres activités telles que le canot-camping ou la randonnée pédestre, par contre la chasse est formellement interdite dans les parcs du Québec. Là encore, cette interdiction dans une région où la chasse est une activité traditionnelle fort populaire devenait embarrassante lorsqu'il s'agissait d'aller chercher l'appui des communautés locales pour la réalisation du parc marin.

C'est pourquoi il devenait obligatoire d'élaborer de nouvelles lois puisque d'un côté la Loi sur les parcs nationaux exige que le fédéral soit propriétaire du fonds de terrain et de l'autre, la Loi sur les parcs québécois interdit toutes activités liées à l'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, deux lois parallèles ont été préparées par chacun des deux paliers de gouvernement, suivant leur champ de compétence respectif. Par ces lois, les gouvernements du Québec et du Canada reconnaissent l'importance pour les générations actuelles et futures de protéger l'environnement, la faune et la flore ainsi que les ressources exceptionnelles d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, scientifiques et récréatives (Projet de loi n° 86; Projet de loi C-7).

Ces deux projets de lois prévoient la création, sur les terres publiques du Québec, du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et donnent suite à l'entente intervenue le 6 avril 1990 entre le gouvernement du Québec et celui du Canada (cette entente sera expliquée à la section 2.2.3 qui porte sur l'historique du projet parc marin). Le projet de loi n° 86 portant sur la création du PMSSL a été sanctionné par l'Assemblée nationale en juin 1997 et le projet C-7, adopté en décembre 1997 par la Chambre des communes du Canada. La promulgation de ces deux lois a été réalisée à une date convenue entre les deux parties, soit en juin 1998.

Ces lois indiquent les limites officielles du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et comment elles pourront être modifiées éventuellement. En regard de l'administration du parc, chacun des projets de loi prévoit le dépôt d'un plan directeur commun aux deux gouvernements, la nomination de codirecteurs (l'un fédéral et l'autre provincial) par leur ministre respectif de même que la constitution d'un comité de gestion et d'un comité de coordination. On y retrouve également des dispositions relatives aux pouvoirs réglementaires, des dispositions de nature pénale ainsi que des dispositions diverses, notamment de concordance et transitoires.

Suite aux pressions effectuées par les membres du comité de coordination mis sur pied en janvier 1996, le comité de «gestion» prévu dans les projets de lois est devenu un comité «d'harmonisation» lors de l'adoption de ces lois, mais conserve les fonctions qui lui étaient attribuées dans les projets.

Le comité d'harmonisation est composé de représentants du ministre du fédéral du Patrimoine canadien et du ministre du provincial d'Environnement et Faune. Il est chargé de l'harmonisation et de la mise en oeuvre des activités et programmes des gouvernements du Québec et du Canada à l'égard du parc, notamment en matière de protection des écosystèmes, de planification, de gestion, de délivrance de permis et autres autorisations, de consultation, de programmation d'activités, de communication et de partage des infrastructures, d'installations et d'équipements. Le comité d'harmonisation est également chargé d'harmoniser les projets de règlements d'application de la loi fédérale sur le PMSSL avec les projets de règlements d'application de la loi québécoise créant le parc marin (Projet de loi n°86; Projet de loi C-7).

Le mandat du comité de coordination consiste essentiellement à recommander au ministre fédéral, ainsi qu'au ministre du Québec, les mesures à prendre pour la réalisation des objectifs du plan directeur. La composition du comité de coordination est déterminée par le ministre québécois de l'Environnement et de la Faune, de concert avec le ministre fédéral du Patrimoine canadien.

Toutefois, ces lois ne contiennent aucune indication en regard du nombre de membres de ce comité, leur provenance, la durée de leur mandat ou leur mode de représentation. Le seul pouvoir formel dont il dispose, s'il en est un, est celui de «recommandation» aux ministres responsables, mais il est clair qu'en définitive les décisions sont prises par les ministres responsables.

Ce nouveau type de partenariat entre les deux paliers de gouvernement exige une nouvelle approche de gestion intégrée qui cherche à harmoniser les objectifs et les intérêts de chacune des parties en cause. L'établissement de

fondements et de principes communs aux deux gouvernements présente en soi un projet relativement innovateur et comprend une structure et des procédures de gestion qui sont d'intérêt pour l'analyse scientifique d'un projet en écotourisme.

#### 2.2.1.4 Consultation élargie

Le projet du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent innove particulièrement au chapitre de la consultation. Les gouvernements fédéral et québécois ont voulu démontrer leur intention de tenir compte des attentes des populations locale, régionale et même nationale, de ne plus être les seuls maîtres d'oeuvre, comme c'était le cas dans le passé pour la création d'autres parcs. La participation des intervenants a été sollicitée à partir des premières étapes visant la création du parc marin.

Par ailleurs, en terme de développement régional, le parc marin chevauche trois, voire quatre régions géographiques: le Saguenay, Charlevoix, la Haute-Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent. Chacune de ces régions possède une forte identité et désire participer activement à l'implantation de projets et d'équipements de mise en valeur propres à stimuler leur industrie touristique et contribuer ainsi à leur développement économique.

Bref ce sujet, en raison de son caractère unique, de l'actualité de sa problématique de même que par la complexité de sa mise en oeuvre, offre un défi substantiel ainsi qu'un cas innovateur dans la négociation des conditions locales et la gestion d'un projet écotouristique durable.

De plus, nos trois concepts d'analyse se trouvent énoncés dans ce projet spécifique. Il vise à préserver, pour les générations actuelles et à venir, une portion de territoire qualifiée d'exceptionnelle ainsi que de la mettre en valeur selon des modalités compatibles avec sa conservation et la dynamique régionale qui prévaut. Il sollicite également la participation des intervenants locaux, régionaux et nationaux concernés par le dit projet.

## 2.2.2 Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Si l'implication de l'État est connue depuis longtemps pour la protection et la mise en réserve d'espaces exceptionnels de notre environnement, la création d'aires marines de conservation en est à ses débuts.

### 2.2.2.1 Des défis nouveaux

Ce nouveau type de projet propose de nouveaux défis. Les effets d'amont par exemple, provoqués par le transport des polluants à distance, rendent aléatoire tout effort de conservation des ressources car l'organisme gestionnaire d'un parc ne peut contrôler les sources émettrices qui se trouvent à plusieurs kilomètres de distance.

De plus, il s'avère difficile de préserver des ressources vivantes qui ne passent qu'une partie de leur cycle de vie à l'intérieur d'un parc marin, tels les mammifères marins et les saumons.

Par ailleurs, l'administration et le contrôle des activités concernant la pêche, les ressources marines, la navigation et le transport maritime demeurent la responsabilité non pas d'un ministre mais de plusieurs.

Force est de reconnaître qu'un parc marin enclavé dans un milieu humanisé requiert une nouvelle approche structurée par des ententes entre les divers intervenants et vise à réconcilier les objectifs de chacun, selon un choix équilibré.

### 2.2.2.2 Caractéristiques géographiques

#### Limites territoriales

Le territoire du PMSSL, entièrement situé sur les terres publiques du Québec, comprend une partie du lit de la rivière Saguenay, située en aval de Cap-à-l'Est, et la demie nord de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent à partir du Gros-cap-à-l'Aigle en amont jusqu'à la Pointe-Rouge (Les Escoumins) en aval. Ce territoire s'étend sur une superficie de 1 138 km<sup>2</sup>. À titre de comparaison, l'aire nationale de conservation de Gwaii Haanas en Colombie-Britannique couvre 3 180 km<sup>2</sup> d'eaux côtières. Parcs Canada soutient que pour faciliter les efforts de conservation, il faut idéalement choisir des aires assez vastes (Patrimoine canadien, 1994).

De ce territoire, sont exclues toutes les propriétés non détenues par le gouvernement du Québec, toutes les infrastructures maritimes, soit les quais, les ports de plaisance et le phare sur le haut-fond Prince ainsi que toutes les îles et les îlots (extrait du Plan directeur du PMSSL, 1995).

Tel que mentionné dans le plan directeur, les municipalités qui bordent le parc marin de même que plusieurs autres situées en amont du fjord du Saguenay, soit jusqu'à Chicoutimi et sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent, ont été «ciblées pour participer activement aux activités de conservation et de mise en valeur du parc marin» (Plan directeur, p. 11). C'est dans cette aire de coordination que les gouvernements, en association avec leurs partenaires, entreprendront les actions visant à assurer la protection et la mise en valeur du parc marin.

Il est à noter que l'offre de services associée aux besoins d'un tel parc relève presque exclusivement des partenaires localisés dans l'aire de coordination, soit où les lois régissant le PMSSL n'ont aucune autorité légale.

## Occupation du territoire

Plus spécifiquement, le territoire immédiat du parc marin (soit la région du Saguenay et la rive nord de l'estuaire) comporte environ 26 municipalités, deux territoires non organisés (au sens de Statistique Canada) et une réserve indienne, la communauté montagnaise Essipit, qui sont répartis dans les trois (3) municipalités régionales de comté (MRC) suivantes: Fjord-du-Saguenay, Charlevoix-Est et Haute-Côte-Nord.

Les quelque 200 000 personnes réparties sur ce territoire de 6 500 km<sup>2</sup> représentent environ 3% de la population du Québec. La population y est relativement plus jeune que dans le reste du Québec et comporte une proportion d'hommes légèrement plus élevée que de femmes.

Au niveau de la langue et de l'origine ethnique, la population locale affiche une très grande homogénéité: presque exclusivement francophone et d'origine française à 96% (SOM, 1987).

## Activité économique

La région est caractérisée par une concentration importante de sa population active dans les grands secteurs d'activité économique suivants: les industries manufacturières (21%), le commerce (15%) et les services sociaux, culturels et personnels (30%). Ce profil se compare à celui du Québec (SOM, 1987).

L'activité économique locale est surtout concentrée dans l'axe géographique Jonquière-Chicoutimi-La Baie et orientée vers le secteur tertiaire. Cette conurbation regroupe à elle seule plus de 75% de la population; elle joue un rôle polarisateur dont l'aire d'influence s'étend à presque toutes les municipalités de cette zone. Ces trois municipalités concentrent 84,7% de la richesse foncière uniformisée, 88,1% des revenus municipaux de toute source ainsi que la majorité des services commerciaux,

institutionnels et publics (SOM, 1987). Alma, Forestville et La Malbaie sont également des pôles urbains qui ont une influence sur ce territoire.

D'autres pôles urbains de taille plus modeste ont un niveau de services relativement élevé et exercent un certain rayonnement en raison de leur situation géographique; c'est le cas notamment de l'Anse-Saint-Jean, Sacré-Coeur, Les Escoumins et Saint-Ambroise.

Tadoussac représente un cas particulier. Malgré sa faible population (880 résidants), on y constate un niveau de services commerciaux et publics relativement élevé en raison de sa vocation touristique et de sa situation de carrefour.

#### 2.2.2.3 Contexte touristique régional

Le contexte socio-économique des régions limitrophes au parc marin présente certaines particularités. D'une économie dévalorisée et en marge des grands marchés québécois, cette zone a depuis quelques années structuré son développement en fonction d'une nouvelle orientation offerte par le potentiel touristique de ce secteur.

Les régions adjacentes de Charlevoix, du Saguenay et de la Haute-Côte-Nord se sont dotées, dans les années quatre-vingt, de plans de développement touristique afin de mieux orienter les actions de développement sur le territoire. Parallèlement, des organismes avec ou sans but lucratif ont déployé des énergies importantes afin de mettre le territoire en valeur.

L'étendue du territoire et la diversité de ses composantes appellent une segmentation de ses sous-régions et regroupent quatre associations touristiques régionales. Ce sont: Charlevoix-Est, Manicouagan, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent.

Dans la région du PMSSL, on remarque une forte concentration de l'infrastructure hôtelière (54%) et de la restauration (82%) à l'extrême ouest du parc, soit dans l'arrondissement Chicoutimi, Jonquière et La Baie. Plus de 36% des unités d'hébergement et 14% de la capacité d'accueil des restaurants sont disponibles à l'autre extrémité, soit la zone de confluence Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac ainsi que les rives de Charlevoix jusqu'à La Malbaie (L'Écart-Type, 1992). Quant à la rive sud du Saint-Laurent, Rivière-du-Loup et les environs accaparent une large part de l'ensemble des infrastructures hôtelières et de restauration.

Parallèlement au réseau hôtelier traditionnel, il faut noter une forte croissance d'établissements plus modestes mais aussi fort prisés des touristes, en particulier européens, ce sont les «gîtes du passant». Cette formule semble répondre à une demande spécifique de la clientèle et ne nécessite souvent que peu de modification dans le paysage construit, ce qui constitue un avantage non négligeable lorsqu'on parle d'un développement écotouristique en harmonie avec son environnement. Considérant la nature du produit «parc marin» et le contexte d'étalement des activités et des services d'interprétation, nous croyons que la formule des gîtes convient adéquatement aux petites municipalités éparpillées le long des rives du parc et pourront ainsi développer leur potentiel de rétention des touristes en visite dans la région du parc marin.

Les croisières constituent un des produits touristiques par excellence du parc marin. Elles se présentent selon trois objets de sorties en mer: soit l'observation des mammifères marins, la découverte du fjord et les excursions dans les îles du Bas-Saint-Laurent. Au cours des dernières années, la popularité croissante que connaît cette activité a entraîné une augmentation significative du nombre d'entreprises et de bateaux. L'industrie a plus que déculpé en six ans, passant de 600 sorties des bateaux d'excursion en 1988 à près de 7 000 en 1993 (Michaud et Gilbert, 1993). À quoi il faut ajouter les nombreux navigateurs de plaisance, les kayakistes et les adeptes de la motomarine.

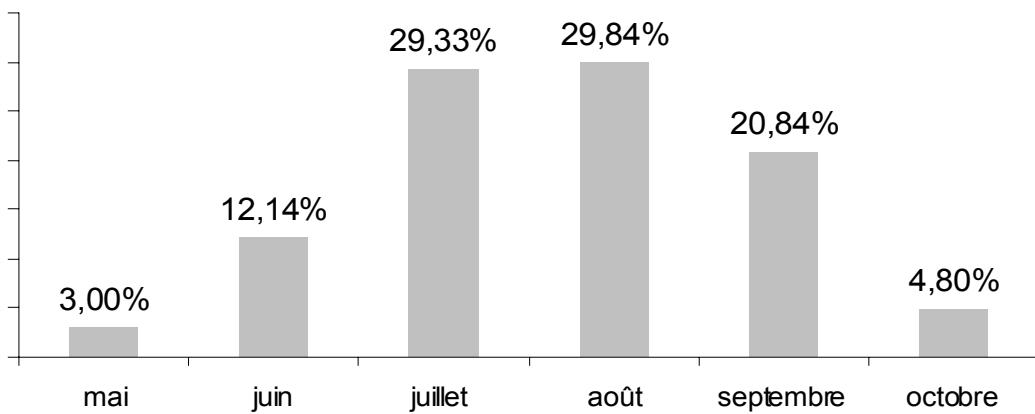
Selon une enquête réalisée pour Parcs Canada, la fréquentation rapportée par plus de vingt intervenants qui offrent des activités nautiques à l'intérieur des limites du PMSSL, aurait été de près de 310 000 personnes durant la saison estivale 1995, c'est-à-dire de mai à octobre (Le Groupe Type, 1996), ce qui représente environ 5% du nombre d'observateurs de mammifères marins à travers le monde, nombre qui est estimé à six millions selon le London Observer (Globe and Mail, 22/10/98). Toutefois, comme le démontre le graphique 2.1, la plus forte concentration des visites, dans les limites du PMSSL, se situe durant les mois de juillet, août et septembre.

Concrètement cela se traduit par la présence fréquente et simultanée d'un grand nombre de bateaux de tout gabarit autour des cétacés, en particulier des grands rorquals.

Les observations des dernières années démontrent que, dans la cohue, les bateaux finissent souvent, sans que cela ne soit nécessairement volontaire, par encercler les baleines, couper leur route, voire les heurter à l'occasion. Cet intense trafic maritime crée un stress additionnel dans les secteurs utilisés pour des fins d'alimentation. Le public à bord de ces croisières est souvent témoin d'un spectacle qui contraste avec toute la magnificence des cétacés laissant croire que l'ambiance régnant autour des baleines tient davantage d'un parc d'attraction que d'un parc à caractère de conservation. (Document de réflexion, PMSSL, 1997, p. 6)

Présentement, même si le comité de coordination se penche sur ces activités, il n'existe aucun moyen administratif et légal permettant de limiter l'expansion de l'industrie, sauf le Règlement sur les mammifères marins de la Loi sur les pêches qui stipule qu'il est interdit «d'importuner» un mammifère marin.

Somme toute, l'activité croisière dans la région du parc marin a connu un développement laissé à lui-même, sans concertation locale, sans planification globale et parfois même sans grande préoccupation environnementale (L'Écart-Type, 1992). Il semble qu'à l'heure actuelle la zone de confluence, plus particulièrement le secteur de Tadoussac, en subit les contrecoups avec des conséquences négatives pour ses infrastructures existantes.



Source : Le Groupe Type, 1996

Graphique 2.1 Répartition mensuelle (en pourcentage) des utilisateurs participant à des activités de croisières sur le territoire (mai à octobre 1995)

### 2.2.3 Historique du projet du parc marin

Depuis fort longtemps, la population de la région du Saguenay réclamait le statut de parc pour une partie de son territoire. Ce projet a donc été lancé en réponse à l'intérêt soutenu de la population régionale, des groupes environnementaux et de la communauté scientifique. Dès lors on reconnaissait la nécessité de créer un parc marin comme moyen d'assurer la protection de la population de bélugas du Saint-Laurent et un outil de développement touristique régional (Environnement Canada, 1988).

Suite à une étude réalisée en 1981, portant sur l'identification de territoires marins représentatifs de la région naturelle de l'estuaire du Saint-Laurent, le Service canadien des parcs a démontré que le secteur de l'embouchure du Saguenay constituait une aire naturelle marine d'intérêt national. Il a alors entrepris, en juin 1985, une étude de faisabilité sur l'établissement d'un parc marin national dans cette région.

#### 2.2.3.1 Le «Plan vert du Canada»

À la même époque, soit à la fin des années 1980, le ministère des Approvisionnements et Services Canada publiait un document intitulé «Le Plan vert du Canada pour un environnement sain», lequel s'inscrivait dans la foulée de l'esprit du développement durable. Ce Plan renfermait plus d'une centaine d'initiatives qui devaient être corroborées par voie de consultation publique. Ces initiatives portaient sur les différentes ressources environnementales et les moyens d'action privilégiés pour une conservation durable. Certains objectifs du Plan se rapportent plus spécifiquement à la protection des aires écologiques uniques et à la prise de décision. Ces objectifs concernent:

- 1- La protection des aires écologiques uniques. L'objectif principal est de «mettre en réserve 12% de la superficie du Canada». Parmi les initiatives décrites

pour la réalisation de cet objectif, on retrouve la création de trois parcs marins nationaux d'ici 1996 dont celui du Saguenay.

2- La prise de décision. Le Plan vert désire renforcer les partenariats qui existent au pays dans le domaine de l'environnement et en créer d'autres. Plusieurs initiatives apparaissent à ce chapitre, dont:

- faciliter les échanges de personnels entre Environnement Canada et les organismes écologiques non gouvernementaux et les autres groupes écologiques;
- améliorer le processus de consultation publique pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes gouvernementaux.

#### 2.2.3.2 Entente Canada-Québec

C'est donc à la suite et dans l'esprit du Plan vert que le 6 avril 1990 après deux années de discussions, souvent houleuses il va s'en dire, les gouvernements du Canada et du Québec signaient une entente marquant la première étape dans la création d'un parc marin situé à la confluence du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent.

Le gouvernement du Canada a mandaté le Service canadien des parcs, du ministère du Patrimoine canadien, pour le représenter dans la mise en oeuvre de cette entente. Quant au gouvernement du Québec, il a successivement confié ce mandat au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et à l'Environnement et la Faune. Depuis septembre 1999, la mise en oeuvre du parc marin relève de la Société de la faune et des parcs.

Cette entente stipule que le parc marin doit être réalisé à partir de mesures législatives ou réglementaires qui respectent les juridictions de chacun des

gouvernements. Ce partenariat, même si le terme n'apparaît nulle part dans l'entente, constitue un défi majeur dans le cadre de la réalisation de ce projet d'aménagement. Pour ce faire, un comité fut créé en vue d'harmoniser les actions respectives de chacun des deux gouvernements à l'égard du parc marin.

Tel que spécifié dans l'entente, le mandat de ce comité d'harmonisation portait sur l'harmonisation des interventions en matière de planification, de recherche, de plan de gestion et de programmation des activités, de consultation des personnes intéressées, de complémentarité des efforts d'aménagement et d'exploitation, de modalité de partage des infrastructures, de calendrier de mise en oeuvre, d'échange de personnel, de communication et d'organisation de colloques, de protection de la faune et de la flore aquatiques ainsi que de la sécurité du public.

Les gouvernements fédéral et provincial ont décidé de modifier leur approche traditionnelle et d'entreprendre un virage qui se situe entre la direction unique et la privatisation. L'origine profonde de ce virage provient en partie d'une décision du provincial qui, tel que mentionné précédemment, ne transfert plus de fond de terrain au fédéral. De plus, si le fédéral a entière juridiction sur les activités nautiques et les aides à la navigation, le statut de propriété de la colonne d'eau elle-même n'est pas aussi explicite, d'où l'obligation d'une entente fédérale-provinciale.

Quant à la participation du public, cette politique avait déjà été mise de l'avant par le gouvernement provincial lors de la création de certains parcs, dont le parc du Mont-Mégantic et celui du Saguenay. Selon certaines sources gouvernementales, il semblerait que la conjoncture économique et les compressions budgétaires soient à l'origine de cette décision, davantage que le réel désir d'harmonisation entre les personnes concernées et les responsables de ces projets.

Dans l'entente du 6 avril, il n'est fait aucune mention quant à la participation du public, excepté pour statuer que «le Canada et le Québec conviennent de consulter conjointement la population sur le parc marin suivant une procédure mutuellement acceptable» (n. p.). Pourtant, la participation du public aux différentes fonctions

d'implantation d'un parc fait partie des politiques respectives du Canada et du Québec. Voyons comment s'inscrit cette participation dans chacune des politiques fédérale et québécoise.

#### 2.2.4 Politique des parcs marins et participation du public

Dans cette section nous présenterons les particularités relatives à chacun des paliers de gouvernement en regard de leur politique respective sur les parcs ainsi que sur la place qu'ils accordent à la participation du public.

##### 2.2.4.1 Parcs Canada

Au Canada, la création d'aires marines de conservation en est à ses débuts. C'est en 1986 que fut rédigé une première Politique sur les parcs marins nationaux, sans aucune expérience pratique au préalable (Patrimoine canadien, 1994). Par la suite, des études ont démontré que les parcs nationaux terrestres et les aires marines doivent être gérés de façon distincte. Au printemps 1994, Parcs Canada a déposé un document sur les Principes directeurs et politiques de gestion dans lequel on retrouve un énoncé de politique sur les parcs nationaux ainsi qu'un autre, distinct, sur les aires marines nationales de conservation. Parcs Canada reconnaît que les activités de planification et de gestion menées en milieu marin diffèrent de celles des parcs terrestres, entre autre à cause de la spécificité des écosystèmes marins qui sont ouverts et de la composante fondamentale que représente la colonne d'eau.

Dans cette nouvelle politique, Parcs Canada propose que le terme préalablement utilisé de «parc marin national» soit remplacé par «aire marine nationale de conservation» parce que cette «nouvelle désignation reflète mieux le but et les objectifs visés par la création de ces aires» (Patrimoine Canadien, 1994, p. 48). Par contre, pour le projet situé à l'embouchure du Saguenay, la désignation de «parc marin» sera maintenue, semble-t-il, à cause de l'entente Canada/Québec signée en avril 1990 et où le terme consacré était celui de «parc marin» du Saguenay.

La politique sur les aires marines reconnaît aussi la nécessité d'une approche souple et spécifique pour chaque région en vue de la planification et de la gestion de ces aires uniques. Parcs Canada «croit qu'il est peu probable d'atteindre les objectifs fixés sans la collaboration, l'appui et l'engagement de ceux qui sont le plus directement touchés par leur création» (Patrimoine canadien, 1994, p.49). La gestion de ces aires concerne à la fois les composantes naturelles et les ressources culturelles.

Une autre distinction importante entre les parcs terrestres et les aires marines de conservation se rapporte à la philosophie de gestion:

En effet, au lieu d'essayer de protéger les écosystèmes marins contre les effets de toute activité humaine, ce qui est le but premier des parcs terrestres nationaux, la gestion des aires marines nationales de conservation vise la conservation au sens de la Stratégie mondiale de la conservation. Par conséquent, l'accent est mis sur la gestion d'activités humaines variées pour offrir tous les avantages durables possibles aux générations actuelles, tout en gardant le potentiel pour répondre aux besoins et aspirations des générations à venir. Bien entendu, dans ce contexte, la conservation englobe une foule de concepts de gestion, dont la préservation, le maintien, l'utilisation durable et la restauration du milieu marin naturel. (Patrimoine canadien, 1994, p.50)

Cette politique repose sur la création de systèmes de gestion qui englobent davantage que les seules limites des aires marines de conservation. Le rôle que se donne Parcs Canada est celui «d'initiateur» en vue de faciliter et de coordonner les efforts des différents partenaires concernés, publics et privés, et développer ainsi un modèle de gestion plus holistique des milieux marins.

Parcs Canada admet qu'il ne saurait protéger, à lui seul, toutes les aires représentatives des 29 régions marines du Canada et reconnaît d'emblée que l'appui du public et la collaboration des autres paliers de gouvernement sont essentiels. Le processus de création de nouvelles aires marines nationales de conservation «repose sur des consultations publiques et sur la coopération intergouvernementale» (Parcs Canada, 1994, p.51).

La politique sur les aires marines précise les points suivants sur la consultation et l'aire de coordination:

Parcs Canada informe et consulte largement le public canadien lors de l'élaboration, de la révision et de la modification des plans de gestion des parcs. (Article 2.6)

Un comité consultatif de gestion est formé pour chaque aire de conservation afin de consulter régulièrement les utilisateurs des ressources et les résidants de la région et de les associer directement à la préparation et à la mise en oeuvre du plan de gestion. (Article 2.7)

Parcs Canada collabore avec les autres organismes fédéraux, avec les différents paliers d'administration, avec les organismes privés et avec les individus qui participent à la planification et à la gestion des aires voisines des aires marines de conservation, afin d'assurer l'intégration efficace et économique des programmes, des installations et des services de recherche, de gestion et de réglementation. (Article 2.8)

Parcs Canada reconnaît, finalement, que pour être efficace la gestion des écosystèmes doit bénéficier d'un appui étendu et solide de la part des utilisateurs d'une aire, ou de ceux qui influent sur son intégrité écologique par les activités qu'ils pratiquent, ainsi que des groupes de recherche, les universités, les organismes de conservation et le secteur privé.

#### 2.2.4.2 Les parcs québécois

Le gouvernement du Québec ne dispose d'aucune loi spécifique sur les aires marines protégées mais travaille présentement à l'élaboration d'un cadre de référence en vue d'établir une politique spécifique en matière de protection et de conservation des écosystèmes marins. Les deux seuls outils dont dispose le Québec pour assurer la protection et la mise en valeur de son patrimoine naturel sont la Loi sur les parcs, adoptée en 1977, et l'élaboration en 1982 d'une politique qui la sous-tend, prévoyant la tenue d'audiences publiques préalable à la création de chacun des parcs.

Les objectifs de cette politique sont: 1) d'assurer la préservation et la mise en valeur des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel québécois; 2) de contribuer à répondre aux besoins de loisirs de plein air; et 3) d'associer les Québécois au développement et à la mise en valeur de leurs parcs.

Par ce dernier objectif, la Loi sur les parcs a voulu institutionnaliser la consultation du public lors de la création de parc, soit la tenue d'une audience publique au cours de laquelle le public est invité à exprimer ses vues sur les limites et la classification du parc (MLCP, 1982). Une autre loi favorise aussi l'association du public, c'est la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui oblige tous les ministères à faire connaître leurs projets aux municipalités régionales de comté quant à la création de ses parcs.

Règle générale, même si la Loi sur les parcs n'oblige pas le ministère à consulter la population sur le plan directeur d'aménagement, les audiences publiques étaient, dans la plupart des cas, l'occasion pour le Québec de le présenter en vue à la fois d'informer les intéressés et de connaître leurs impressions (MLCP, 1982).

Bref, la politique sur les parcs établit clairement que les Québécoises et les Québécois doivent être associés à l'aménagement (consultation publique), à l'exploitation et à l'administration des activités et des services. L'État constate la nécessité d'ajuster le développement des équipements des parcs aux axes de développement socio-économique que se donnent les régions en amenant le public à y prendre une plus grande part.

Dans le cas de la création du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, les deux paliers de gouvernement responsables du projet se sont entendus pour réaliser deux consultations publiques devant permettre une large participation de la population.

## 2.2.5 Consultations publiques sur le PMSSL

Cette présente section relate les principales étapes de réalisation des consultations publiques tenues sur les limites du parc marin, en 1992, ainsi que sur la proposition de mise en valeur, en 1993.

### 2.2.5.1 Les limites du parc marin

Suite à l'entente Canada/Québec du 6 avril 1990, les deux gouvernements ont procédé conjointement à une première consultation publique portant sur les limites géographiques du parc marin en octobre 1990.

#### Déroulement de la consultation publique sur les limites

La consultation publique sur les limites du parc marin comportait deux phases principales: la phase d'information et la phase des audiences.

Phase d'information. Un document d'information présentant les limites proposées et rappelant les grandes lignes de l'entente a été distribué à près de 500 intervenants du milieu. Par la suite, six séances d'information se sont déroulées entre le 16 et le 22 octobre 1990, auxquelles quelque 250 personnes ont participé. Ces rencontres se sont tenues successivement à Tadoussac, La Malbaie, Baie-Sainte-Catherine, l'Anse-Saint-Jean, La Baie et Montréal (Bilan de la consultation publique sur les limites proposées du Parc marin du Saguenay, 1991).

Les audiences publiques. À la suite des séances d'information, la population fut invitée à faire connaître son point de vue lors d'audiences publiques tenues du 6 au 9 décembre 1990 à Tadoussac, La Malbaie, La Baie et Montréal. Aucune rencontre d'information ou d'audience publique n'avait été prévue sur la rive sud du Saint-Laurent.

Les organismes, les municipalités et les individus désirant présenter leur mémoire devaient le faire parvenir avant le 25 novembre. Ils ne disposaient donc que de quelques semaines, soit entre le 6 octobre et le 25 novembre, pour rédiger leur mémoire et se prévaloir du droit de le présenter verbalement lors des audiences. Malgré ce cours laps de temps, soixante-dix mémoires ont été déposés et près de 300 personnes ont assisté aux audiences.

Après avoir rédigé et déposé le bilan de cette consultation, les deux gouvernements ont réalisé les études nécessaires à l'élaboration d'une proposition de mise en valeur du futur parc et proposé la formation d'un comité consultatif. Ce comité avait comme mandat de conseiller les planificateurs des gouvernements sur la perception régionale du projet afin de sonder l'opinion de la population avant la tenue des audiences sur la proposition de mise en valeur. Il devait également formuler des recommandations et des avis sur les principaux éléments du projet tout au long du processus d'élaboration de la proposition.

Le comité consultatif, mis sur pied en juin 1992 et dissous à la fin des audiences, était constitué de neuf représentants issus des municipalités régionales de comté adjacentes au parc marin (Fjord-du-Saguenay, Haute-Côte-Nord et Charlevoix-Est), du milieu scientifique, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature et de la Coalition pour le parc marin (SCP et MLCP, 1993).

En avril 1993, suite à l'annonce des limites du parc, Parcs Canada et le MLCP ont lancé la consultation publique sur la proposition de mise en valeur élaborée conjointement par ces derniers.

#### 2.2.5.2 La proposition de mise en valeur

Par ce projet de création d'un parc marin, les gouvernements désirent «satisfaire les attentes des populations locales tout en protégeant l'un des sites

naturels les plus remarquables du Québec» et souhaitent en même temps attirer de «nombreux visiteurs provenant de toutes les parties du monde».

Voilà un défi de taille en cette époque où la conservation des ressources naturelles et les enjeux qui s'y rattachent relèvent autant de la responsabilité de l'individu que de la société en général. «Penser globalement et agir localement» prend ici un sens bien réel qui peut aussi être gênant dans certaines situations, comme nous le verrons plus loin.

La conservation constitue l'enjeu crucial de la mise en valeur du parc marin. Par la création de ce parc, les responsables souhaitent

favoriser la concertation pour la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles, de façon intégrée, afin de garantir autant que faire se peut la pérennité de la diversité biologique et l'intégrité des écosystèmes marins du parc, de ses paysages sous-marins, ainsi que des témoins culturels qui s'y trouvent (Canada-Québec, Proposition de mise en valeur, 1993, p. 11).

Outre cet objectif de conservation qui sert de pierre angulaire à tout le projet, la création du parc marin à la confluence du Saguenay vise des objectifs spécifiques sur le plan de l'éducation et de l'interprétation, de l'intégration au milieu régional et de la recherche scientifique. En d'autres termes, le concept de mise en valeur désire privilégier la conservation à «perpétuité» de ce milieu marin exceptionnel et le rendre accessible à tous. Dès lors des choix s'imposent quant à la durabilité, à l'accessibilité et à l'équité de ce projet.

#### Objectif de la consultation publique sur la mise en valeur du parc marin

L'objectif principal de la consultation publique sur la proposition de mise en valeur était de favoriser l'intégration harmonieuse du parc à son cadre actuel et à son milieu. Cette consultation a permis aux deux paliers de gouvernement de faire connaître leur proposition conjointe et de recueillir les avis des intervenants intéressés par le projet (SCP et MLCP, 1993).

La proposition de mise en valeur portait sur les éléments généraux descriptifs du milieu et sur les objectifs visés par la création du parc marin. Le document d'information présentait également le concept, les thématiques et les équipements du parc, le zonage et les modalités de gestion pour associer le milieu à la prise de décision, notamment en regard des activités ayant un impact sur la conservation des espèces et des écosystèmes du parc marin (SCP et MLCP, 1993).

#### Étapes de la consultation sur la mise en valeur

Différents moyens tels qu'envoi de documentation aux personnes ou groupes intéressés au projet, publicité régionale et nationale, dépôt de documents dans les municipalités périphériques ainsi qu'un service de renseignements téléphoniques ont été mis en oeuvre pour informer la population (P.C. et MLCP, 1993). Comme ce fut le cas pour la consultation publique sur les limites du parc, celle sur la proposition de mise en valeur s'est déroulée en deux étapes: la période d'information et la tenue d'audiences.

**La période d'information.** Quatre rencontres d'information auxquelles près de 200 personnes ont participé ont eu lieu à Tadoussac, La Baie, La Malbaie et Montréal, du 26 au 29 avril 1993. Ces séances visaient à informer les intéressés des éléments de la proposition de mise en valeur et à leur permettre d'obtenir l'aide nécessaire pour la préparation d'un mémoire (SCP et MLCP, 1993). Les organisateurs de ces séances d'information nous ont admis que les points non négociables relevant de la Politique sur les parcs n'ont pas été explicités clairement, tels que l'interdiction formelle de tout prélèvement de la ressource.

**La tenue des audiences.** Quatre audiences publiques se sont tenues par la suite dans les mêmes localités, du 15 au 21 juin 1993, et environ 150 personnes y ont assisté. Quelque 63 mémoires ont été déposés lors de ces audiences sur la proposition de mise en valeur.

Par la suite, un bilan constituant la synthèse des recommandations et des commentaires émis dans le cadre de la consultation publique sur la proposition de mise en valeur fut publié. Chaque mémoire déposé ou présenté a fait l'objet d'une analyse par des représentants des gouvernements du Canada et du Québec. Suite à ce bilan réalisé conjointement par les deux gouvernements, ils ont déposé publiquement un plan directeur en janvier 1996. Le tableau 2.4 présente la chronologie des étapes d'implantation du parc marin de 1990 à 1998.

L'utilisation actuelle des ressources du territoire reflète la vie économique des populations locales et régionales qui se situent aux limites du parc. Cette vie économique se traduit par des activités à caractère industriel, commercial, touristique, récréatif et autres. Comment réagiront ces populations face à la création d'un parc marin dont la mission principale est d'assurer la préservation des ressources naturelles pour les générations à venir? Seront-elles disposées à modifier leur mode de vie et à se laisser imposer de nouvelles valeurs sous prétexte que ce site unique fait partie du patrimoine mondial et appartient à tous?

Les processus de consultations publiques sur les limites ainsi que sur la proposition de mise en valeur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent avaient pour but de faire ressortir ces particularités. Avant d'aborder la description des résultats, le prochain chapitre constitue une première étape dans l'analyse des résultats en présentant la grille qui a servi à analyser les mémoires déposés lors des consultations publiques sur le PMSSL.

**Tableau 2.4**

**ÉTAPES D'IMPLANTATION DU PMSSL**

	Étapes d'implantation du PMSSL
Avril 1990	Signature de l'entente Canada/Québec; Mise sur pied du Comité d'harmonisation;
Octobre 1990	Consultation publique sur les limites du parc marin; Mise sur pied du Comité consultatif;
Novembre 1991	Publication du bilan de la consultation sur les limites;
Juin 1993	Consultation publique sur la proposition de mise en valeur;
Décembre 1993	Publication du bilan de la consultation sur la mise en valeur;
Janvier 1996	Publication du plan directeur;
Décembre 1996	Formation et mise sur pied du Comité de coordination; Dépôt du projet de loi n° 86 sur le PMSSL, à l'Assemblée nationale; Dépôt du projet de loi C-78 sur le PMSSL, à la Chambre des communes du Canada;
Juin 1997	Adoption de la Loi sur le PMSSL par l'Assemblée nationale;
Septembre 1997	Dépôt du premier plan d'action du Comité de coordination;
Octobre 1997	Dépôt du projet de loi C-7 sur le PMSSL, à la Chambre des communes du Canada.
Décembre 1997	Adoption de la Loi sur le PMSSL à la Chambre des communes du Canada
Juin 1998	Promulgation des deux lois constituant le PMSSL

## CHAPITRE III

### ÉTUDE DE CAS: LE PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT

L'objectif de ce chapitre est d'élaborer une grille permettant d'analyser les 133 mémoires déposés lors des consultations publiques sur les limites ainsi que sur la proposition de mise en valeur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Quant aux résultats des consultations ils seront présentés aux chapitres IV et V.

Le choix de catégories retenues lors de l'élaboration de cette grille constitue un premier niveau d'analyse en ce qu'il détermine l'orientation et le type de résultats attendus. Ce chapitre sert à introduire les deux chapitres suivants qui portent sur les résultats proprement dits.

La grille d'analyse est composée de trois parties. La première consiste en une classification des participants aux consultations selon un profil général. La deuxième partie porte sur les thèmes spécifiques abordés lors de la première consultation publique, soit sur les limites du parc marin. La troisième partie de la grille présente une classification des propositions élaborées par les ministres responsables et sur lesquelles le milieu a été invité à se prononcer lors de la consultation sur la mise en valeur du PMSSL. La grille d'analyse des mémoires est reproduite à l'Annexe C.

### 3.1 Première partie: Profil des participants

Afin de donner une représentation et un poids plus exacts à chacun des mémoires, nous les avons scindés de façon à ce que l'analyse porte sur le nombre de participants et non sur le nombre de mémoires déposés.

Ainsi, en ce qui a trait à la consultation publique sur les limites du parc marin, l'analyse porte, non pas sur les 70 mémoires déposés, mais sur les 71 participants ayant co-signé les mémoires. Pour la consultation sur la proposition de mise en valeur, l'analyse porte sur les 80 participants qui ont déposé, au total, 63 mémoires.

Les catégories substantives d'analyse du profil des participants pour chacune des consultations sont: 1) le type de participant; 2) la provenance; 3) le secteur d'intervention; 4) la portée du mémoire déposé (pour la consultation sur la mise en valeur); 5) ainsi que le nombre de consultations auquel ils ont participé dans le cadre du projet de création du parc marin. Reprenons chacune de ces catégories.

#### 3.1.1 Le type de participants

Les participants ont été regroupés selon les catégories suivantes:

- 1- municipalité locale;
- 2- municipalité régionale de comté (MRC);
- 3- organisme sans but lucratif (OSBL);
- 4- individu ou groupe d'individus;
- 5- entreprise.

Une distinction a été faite entre les municipalités locales et les municipalités régionales de comté afin de vérifier s'il existe une différence au niveau des intérêts divergents et convergents entre ces organismes publics qui couvrent un territoire de taille différente. La catégorie OSBL inclut tous les participants qui représentent soit

une association ou une fédération, une chambre de commerce, ou un groupe d'intérêts. La communauté autochtone Essipit est également classée dans cette catégorie.

### 3.1.2 La provenance

Les participants ont été classés selon la région géographique de provenance.

- 1- Charlevoix;
- 2- Saguenay;
- 3- Haute-Côte-Nord (HCN);
- 4- Bas-Saint-Laurent (BSL);
- 5- Montréal;
- 6- Québec;
- 7- Ontario/États-Unis.

Les catégories 1 à 4 représentent les régions limitrophes au parc marin, alors que les catégories 5 à 7 représentent les participants provenant de l'extérieur de l'aire de coordination.

### 3.1.3 Le secteur d'intervention

Le champ d'intérêt principal des participants, ou des organismes qu'ils représentent, est divisé selon les secteurs suivants:

- 1- éducatif et culturel;
- 2- recherche;
- 3- socio-économique;
- 4- récréatif.

La catégorie éducation inclut tous les participants qui oeuvrent dans le secteur culturel et ceux dont l'intérêt principal porte sur la sensibilisation de la population aux

problèmes liés à l'environnement. À titre d'exemple, nous avons inclus dans la catégorie éducation les comités et conseils régionaux sur l'environnement, la société Linnéenne du Québec, la société Duvetnor Ltée., la société Provancher d'histoire naturelle, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), le Centre écologique de Port-aux-Saumons, le musée du Fjord et tous les individus qui ont manifesté une préoccupation pour le caractère éducatif du parc marin.

### 3.1.4 Fréquence de la participation aux consultations

Les participants qui ont déposé un mémoire aux deux consultations sur le parc marin ont été identifiés afin de vérifier s'il existe une différence entre les intérêts divergents et convergents de ces participants et ceux qui n'ont participé qu'à une consultation.

### 3.1.5 La portée des mémoires

Étant donné le caractère plus restreint de l'objet de la consultation sur les limites du parc marin, la dimension «portée des mémoires» n'a été analysée que dans le cas des mémoires soumis à la consultation sur la proposition de mise en valeur.

Pour l'ensemble des participants, on constate que trois niveaux de préoccupation se dégagent des mémoires:

- 1- spécifique
- 2- intermédiaire
- 3- global

La catégorie spécifique comprend les participants dont les propos tenus dans leurs mémoires réfèrent principalement à des aménagements ou à des équipements précis sur un site particulier, ou encore à la pratique ou à l'interdiction d'activités de prélèvement de ressources fauniques telles que la chasse et la pêche.

Les participants classés dans la catégorie intermédiaire sont ceux dont les interventions visent davantage le concept du parc marin dans son aspect spatial et fonctionnel, exemples: la répartition géographique des infrastructures et investissements prévus ou escomptés par la population, les retombées potentielles pour la région, ainsi que les modalités d'intégration du parc aux activités traditionnelles des communautés locales et régionales. Généralement, il s'agit d'interventions d'intérêt plus régional que local.

Les participants ayant fait part de préoccupations de niveau plus global sont ceux dont les propos concernent principalement le cadre général de la proposition quant aux objectifs, aux enjeux et au cadre de gestion, sans référence à un aspect ponctuel particulier.

Suite à cette première partie de la grille d'analyse portant sur le profil des participants qui ont déposé un mémoire à l'une ou l'autre des consultations publiques sur le parc marin, les dimensions d'analyse propres à la première consultation, soit celle sur les limites du parc marin, seront maintenant présentées.

### 3.2 Deuxième partie: Thèmes de la consultation sur les limites

En octobre 1990, les deux gouvernements ont procédé conjointement à une première consultation publique portant sur les limites du parc marin. Le territoire proposé couvrait une superficie de 746 kilomètres carrés; la carte 3.1 présente les limites proposées par l'État pour le parc marin.

L'analyse des mémoires soumis à cette consultation a permis de dégager les catégories substantives suivantes: 1) la dénomination du parc; 2) les limites proposées; 3) les sites géographiques que les participants souhaitent inclure ou exclure des limites proposées; 4) le processus de justification d'inclusion ou d'exclusion de ces sites utilisé par les participants; 5) ainsi que des commentaires généraux sur cette consultation.

## LIMITES PROPOSÉES

PARC MARIN DU SAGUENAY

DONNÉES TECHNIQUES

- Toute cette partie du littoral à l'est, Gaspésie, se trouve en aval du cap à l'Est. Ainsi que la dernière nomade de l'aval de l'estuaire Saint-Laurent (l'aval au sud du cap du Sud aux Corbeaux), le front frontal sur lequel des baie et baie nordées sont isolées ou en débordement.
- Ce territoire s'étend sur une superficie de 746 km<sup>2</sup>.
- Sont exclus de ce territoire:
  - toutes les propriétés non détenues par le gouvernement du Québec;
  - toutes les infrastructures marchandes, soit: tous les quais, tous les ports de débarquement, le plan de bateau à basse eau, ainsi que toute la bâche de 25 m au sud de toutes les infrastructures marchandes qui se débordent soit de lacs de glace et en eau profonde, c'est-à-dire de lacs sur lesquels la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent;
  - toutes les îles (sauf Saguenay).

卷之六

## LEGEND

L'unité supérieure du droit international

卷之三

Qui est débordé

Port des pluies

卷之三

### 3.2.1 La dénomination du parc marin

Même si les objectifs de cette consultation ne portaient pas spécifiquement sur la désignation du parc marin, un bon nombre de participants ont jugé essentiel de prendre position sur ce thème. Il a par conséquent été inclus dans l'analyse.

### 3.2.2 Les limites proposées

En ce qui concerne les limites, les propos des participants ont été classés de la façon suivante:

- 1- étendre les limites;
- 2- réduire les limites;
- 3- adopter les limites telles que proposées;
- 4- incapable de se prononcer sur les limites.

### 3.2.3. L'inclusion ou l'exclusion de certains sites

En émettant un commentaire sur l'agrandissement ou la réduction des limites proposées, certains participants ont précisé leur point de vue en demandant l'inclusion ou l'exclusion de certains sites géographiques particuliers. Les sites ayant fait l'objet de commentaires sont:

- 1- Baie des Ha! Ha!;
- 2- Chicoutimi;
- 3- Saint-Fulgence;
- 4- Cap-à-l'Aigle;
- 5- Saint-Siméon;
- 6- Les Escoumins;

- 7- la rive sud du Saint-Laurent;
- 8- certaines îles du Saint-Laurent et les quais.

#### 3.2.4 Justification des sites

Pour justifier l'inclusion ou l'exclusion de ces sites, certains participants ont fait référence à des arguments à caractère:

- 1- écologique;
- 2- économique;
- 3- historique/culturel;
- 4- récréatif.

#### 3.2.5 Commentaires généraux

En plus des interventions portant sur l'objet spécifique de la consultation, c'est-à-dire les limites, les participants ont aussi émis des commentaires sur d'autres thèmes tels que:

- 1- la teneur des informations divulguées par les responsables;
- 2- les délais de la consultation;
- 3- l'importance de la participation du milieu;
- 4- l'interdiction possible de certaines activités (chasse et pêche).

Cette deuxième partie de la grille a permis de décrire les catégories substantives dégagées des mémoires soumis à la consultation publique sur les limites du parc marin. La troisième partie de la grille d'analyse des mémoires identifie les catégories substantives propres à la consultation sur la proposition de mise en valeur du parc marin, soit la deuxième consultation.

### 3.3 Troisième partie: Thèmes de la consultation sur la mise en valeur du PMSSL

En 1993, la consultation sur la proposition de mise en valeur portait sur les éléments généraux descriptifs du milieu et sur les objectifs visés par la création du parc marin. Le document présentait également le concept retenu par les ministères responsables, les thématiques et les équipements actuels et projetés pour le parc, le zonage et les modalités de gestion pour associer le milieu à la prise de décision, notamment pour les activités ayant un impact sur la conservation des espèces et des écosystèmes du parc marin telles que: les croisières d'observation des cétacés; la récolte de coquillages; la pêche sportive et commerciale; la chasse au phoque et à la sauvagine; et la circulation maritime.

L'analyse porte principalement sur la convergence et la divergence des intérêts des participants pour les thèmes mentionnés dans les mémoires déposés lors de cette consultation. Ainsi, il a été noté si les participants étaient en accord, en désaccord ou encore s'ils faisaient une proposition sur le thème abordé et ce, pour chacune des catégories d'analyse. Les catégories substantives qui ont été dégagées du contenu de ces mémoires sont présentées dans les sections suivantes.

#### 3.3.1 La dénomination du parc marin

À l'occasion de cette deuxième consultation, les participants ont, encore une fois, formulé des commentaires relativement à la désignation du parc marin.

#### 3.3.2 Les limites du parc

Malgré l'annonce faite par les gouvernements d'accroître la superficie du parc marin en la faisant passer de 746 kilomètres carrés à 1 138 kilomètres carrés, certains participants sont revenus sur ce thème lors du lancement de la consultation sur la proposition de mise en valeur.

### 3.3.3 L'énoncé des objectifs

Les objectifs généraux énoncés dans le document de proposition de mise en valeur du parc marin et sur lesquels les participants ont été invités à se prononcer sont:

#### 3.3.3.1 «La conservation: un enjeu crucial»

De l'aveu des représentants de l'État, la conservation des écosystèmes du parc marin représente un enjeu crucial et un défi d'une grande complexité pour lequel ils désirent favoriser un modèle de gestion concertée afin de garantir, autant que faire se peut, la pérennité de la diversité biologique et l'intégrité des écosystèmes marins du parc, de ses paysages sous-marins, ainsi que des témoins culturels qui s'y trouvent.

Un des objectifs spécifiques associés à la conservation consiste à «encourager et associer les communautés locales limitrophes au parc marin à la promotion d'aménagements et d'activités compatibles avec la philosophie de conservation et de développement des deux gouvernements» (Proposition de mise en valeur, 1993, p.12).

#### 3.3.3.2 «L'éducation et l'interprétation: en harmonie avec la conservation»

Il semble généralement admis que l'interprétation améliore, chez les usagers des parcs, la compréhension de leurs relations avec la nature, provoque une prise de conscience de leur appartenance à leur milieu de vie et suscite le sentiment de leur responsabilité personnelle quant à la protection de leur environnement.

Ainsi, en faisant connaître et apprécier les richesses du PMSSL aux visiteurs, l'État espère favoriser des changements dans les comportements et les valeurs qui

les sous-tendent, changements qui convergent vers le respect de l'intégrité des milieux naturels (Proposition de mise en valeur, 1993).

### 3.3.3.3 «L'utilisation du territoire: conjugaison de la conservation et de la mise en valeur»

En ce qui a trait à l'utilisation du territoire et à l'aménagement d'équipements, les gouvernements des paliers supérieurs entendent inscrire leurs actions dans le double contexte de la protection des ressources et de la complémentarité avec les équipements existants.

Par conséquent, les gouvernements responsables se disent prêts à favoriser le maintien et le développement des activités récréatives et sportives, tout en permettant une cohabitation harmonieuse des activités de prélèvement, selon une approche de développement durable.

### 3.3.3.4 «L'intégration harmonieuse au milieu régional»

En énonçant cet objectif, les gouvernements désirent d'une part assurer aux visiteurs un séjour original et de qualité et d'autre part, favoriser une répartition des retombées économiques sur les régions qui bordent le parc marin. Dans la proposition de mise en valeur, cet objectif se lit comme suit:

Intégrer au développement du parc marin du Saguenay les projets et les activités des organismes gouvernementaux et des collectivités locales qui sont compatibles avec les orientations et les objectifs du parc marin établis par le Service canadien des parcs et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. (SCP et MLCP, 1993, p.13)

### 3.3.3.5 «La recherche scientifique pour l'avenir du parc marin»

Les deux paliers de gouvernement entendent faire du parc marin un milieu propice à la recherche scientifique car ils estiment primordial d'y poursuivre l'acquisition de connaissances afin de mieux comprendre les écosystèmes marins et, ainsi, participer à leur conservation.

Les autres commentaires émis par les participants dans les mémoires déposés lors de cette consultation portent plus spécifiquement sur le concept de mise en valeur du parc marin.

### 3.3.4 Concept de mise en valeur

Les gouvernements proposent un concept de développement devant se réaliser dans le respect de quatre paramètres:

- 1) l'expérience de séjour anticipée pour les visiteurs doit permettre un contact diversifié avec la réalité marine;
- 2) tenir compte des acquis régionaux qui visent à assurer une offre touristique complète et harmonieuse;
- 3) intégrer la participation des communautés locales et régionales à un programme de partenariat dynamique, lorsque leurs actions concourent à atteindre les objectifs pour lesquels le parc marin est créé;
- 4) favoriser la mise en place d'infrastructures et de services intégrés sous forme d'un produit global qui se traduit sur le terrain par un produit de découverte du parc marin, tel un circuit touristique.

Le concept de mise en valeur a été analysé selon trois dimensions: 1) le circuit touristique; 2) la typologie des pôles; et 3) la répartition géographique des pôles sur l'ensemble du territoire.

#### 3.3.4.1 La notion de circuit touristique

Le concept de mise en valeur, tel que présenté dans le document soumis à la consultation, prévoit offrir des services harmonisés qui permettront aux visiteurs de s'imprégner des multiples facettes de ce patrimoine naturel et culturel. La cohésion du concept provient des liens qu'il tisse entre les différents secteurs géographiques du parc marin. En ce sens, la réalisation d'un circuit touristique régional, terrestre et maritime, constitue un moyen privilégié de faire découvrir et comprendre les caractéristiques propres à chacun de ces milieux.

#### 3.3.4.2 La typologie des pôles thématiques

Le concept de développement a été élaboré par les gouvernements en consultation avec les représentants du milieu, soit le Comité consultatif (voir Chapitre 2), de façon à traduire spatialement le fonctionnement du parc. Dans la proposition de mise en valeur, ce concept s'exprime sous la forme de pôle phare, d'ancre, de satellite, de fenêtre et de relais. Les participants ont été invités à se prononcer sur la cohérence globale de ce concept. La carte 3.2 illustre le concept du parc marin tel que proposé par les gouvernements dans le document de mise en valeur ainsi que la répartition des pôles thématiques.

#### 3.3.4.3 La répartition géographique des pôles thématiques

Le document de proposition de mise en valeur définit et répartit les pôles thématiques comme suit:



- Le terme de pôle phare se veut une métaphore du phare servant de guide aux navires. Dans le concept du parc marin, le pôle phare accueillera, orientera et initiera le visiteur au parc marin. La municipalité de Baie-Sainte-Catherine est le seul site proposé comme pôle phare.
- Un système de relais, complémentaire au pôle phare, sera mis en place pour orienter les utilisateurs vers les principaux attraits du parc marin et leur offrir les informations pour s'y rendre. Cinq points stratégiques ont été identifiés, soit les municipalités de: Saint-Fidèle-de-Mont-Murray, La Baie, Chicoutimi, Les Escoumins et Rivière-du-Loup.
- Des pôles d'ancrage seront développés pour présenter les thèmes associés à chacune des trois aires naturelles du parc marin, soit: le fjord, l'estuaire et la zone de confluence. Ces pôles constitueront les sites de premier intérêt pour la mise en valeur du parc marin, ce sont: Rivière-Éternité, Cap-de-Bon-Désir et Tadoussac/Pointe-Noire. Il est à noter que les deux paliers de gouvernements sont propriétaires d'équipements et d'infrastructures dans chacun de ces trois pôles d'ancrage.
- Des pôles satellites permettront de développer plus spécifiquement les éléments des thèmes des pôles d'ancrage sur les sites où les phénomènes d'intérêt sont observables. Ils seront développés dans le respect des objectifs d'éducation et de sensibilisation des intervenants qui oeuvrent dans ce domaine. Les sites identifiés sont: La Baie, Saint-Fulgence, Baie-Sainte-Marguerite (Parc Saguenay), Port-au-Saumon, l'île aux Lièvres et Grandes-Bergeronnes.
- À la périphérie du parc marin, des fenêtres favoriseront un contact étroit avec le monde marin par le biais d'activités moins encadrées telles que l'observation, la randonnée, la navigation et autres. Des fenêtres sont prévus à: Port-au-Persil, Baie-des-Rochers, l'île Rouge, l'anse de Saint-Étienne,

Petit-Saguenay, l'Anse-Saint-Jean, l'anse à la Croix, Sainte-Rose-du-Nord, l'Anse-de-Roche et Les Escoumins.

### 3.3.5 Le zonage

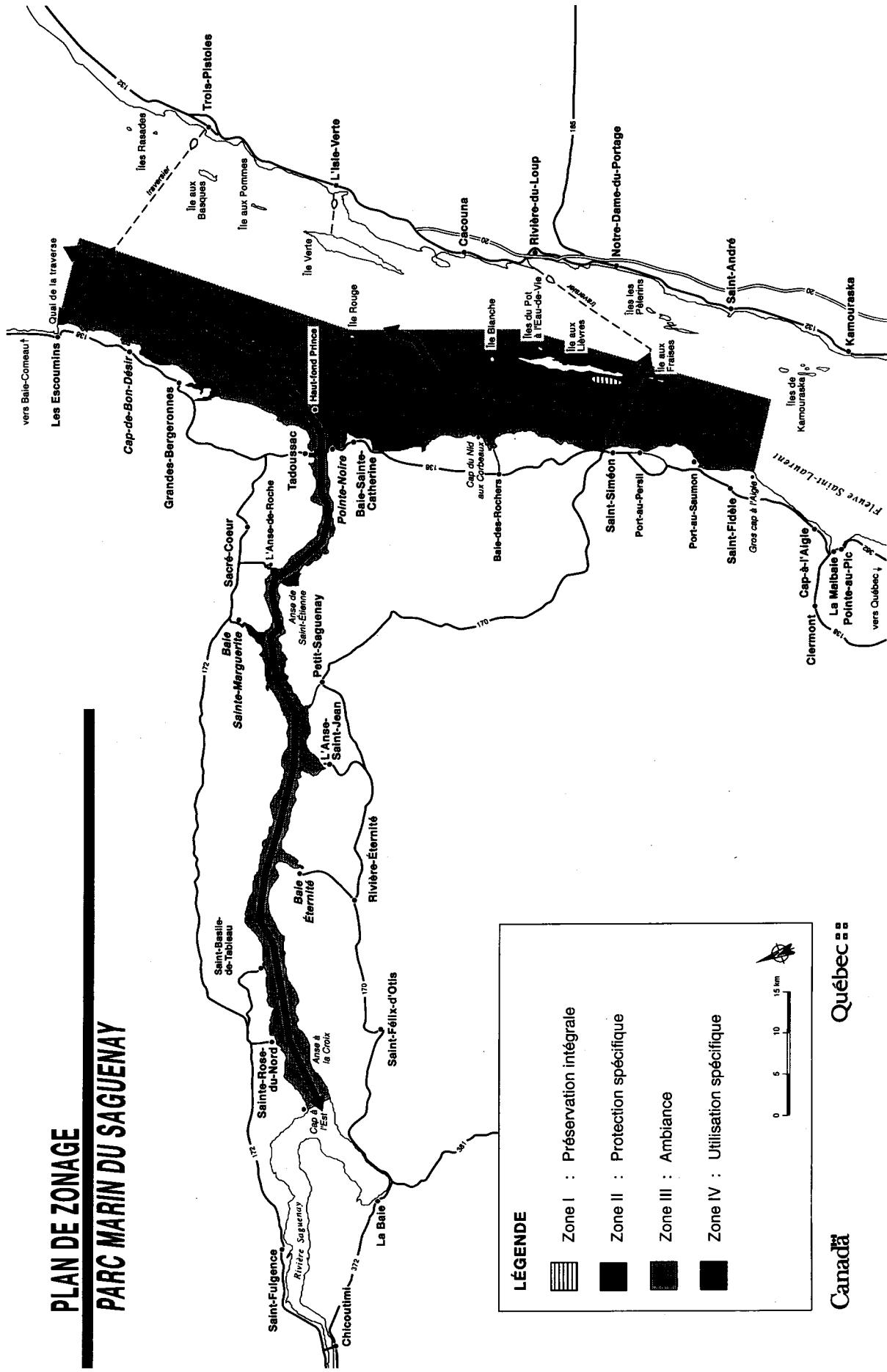
Le zonage du parc marin a été établi en fonction des priorités de conservation, de la capacité de support du milieu et de son utilisation actuelle. Ce zonage permet de découper le parc selon le degré de protection dont il doit faire l'objet et guide ainsi la définition des modes et des niveaux d'utilisation du territoire. La typologie utilisée comporte quatre catégories: 1) préservation intégrale; 2) protection spécifique; 3) ambiance; et 4) utilisation spécifique.

Ce zonage est établi selon deux dimensions: temporelle et verticale. La dimension temporelle permet d'offrir ou d'exclure diverses activités en raison du niveau de protection requis à un moment précis de l'année et selon la nature des phénomènes attendus, telle la nidification d'une colonie d'oiseaux de mer ou une zone de mise bas de mammifères marins. La notion de verticalité fait référence à la colonne d'eau ainsi qu'aux falaises submergées.

Considérant la problématique de ce parc marin, le plan de zonage proposé par les gouvernements se veut «suffisamment souple pour s'adapter aux différentes conditions imprimées au milieu, et suffisamment innovateur pour lui permettre de prendre en compte les actions extérieures à son territoire» (SCP et MLCP, 1993, p.27).

Les participants à la consultation sur la mise en valeur se sont prononcés sur la typologie du zonage et leur répartition. La carte 3.3 illustre le plan de zonage proposé par les ministères responsables.

# PLAN DE ZONAGE PARC MARIN DU SAGUENAY



### 3.3.6 Cadre de gestion et enjeux

Étant donné le caractère innovateur du projet de développement de ce parc marin, du fait qu'il s'appuie sur la disponibilité d'infrastructures actuelles et futures appartenant aux deux paliers de gouvernement et aux organismes du milieu, les gouvernements fédéral et provincial souhaitent mettre en place un cadre de gestion harmonieux, sous la responsabilité d'une structure de coordination (SCP et MLCP, 1993).

Dans l'étude des mémoires on relève les catégories d'analyse suivantes relativement au cadre de gestion proposé et les enjeux, ce sont:

- la participation du public;
- la composition du comité de coordination;
- les fonctions du comité de coordination;
- les activités de prélèvement de la ressource.

Nous venons de présenter la grille d'analyse qui a permis de dégager des catégories substantives du contenu des mémoires déposés par les participants lors des consultations publiques sur le parc marin. Une synthèse de cette grille est présenté à la section suivante.

### 3.4 Synthèse de la grille d'analyse des mémoires

En plus de montrer l'organisation selon laquelle seront présentés les résultats dans les prochains chapitres, les contenus d'encadrement qui viennent d'être décrits représentent eux-mêmes un premier niveau de résultats. Ils illustrent comment les gouvernements structurent et balisent la planification des consultations en orientant les interventions des participants selon les problématiques spécifiques qu'ils ont retenues et ce, dès le début du processus de planification du parc marin. On constate cette orientation tant au niveau de l'établissement d'objectifs généraux, de développement, d'aménagement de pôles thématiques et de protection par zonage, qu'au niveau de la proposition d'un cadre de gestion structurant.

Les résultats d'analyse pour chacune des deux consultations publiques sont présentés dans les deux chapitres suivants.

## CHAPITRE IV

### RÉSULTATS D'ANALYSE DE LA CONSULTATION SUR LES LIMITES

Les résultats de la consultation sur les limites proposés par les gouvernements sont présentés selon la séquence suivante: 1) profil des participants; 2) intérêts convergents et divergents; 3) commentaires généraux sur des dimensions sur lesquelles les participants n'étaient pas spécifiquement interpellés; 4) bilan de la participation. Le profil des participants réfère à la première partie de la grille d'analyse alors que les intérêts et les commentaires réfèrent à la deuxième partie (voir Chapitre III). La codification utilisée est reproduite à l'Annexe D.

#### 4.1 Profil des participants

Dans le cadre de la consultation publique sur les limites du parc marin, 71 participants ont déposé un mémoire lors des audiences tenues en décembre 1990 à Tadoussac, La Malbaie, La Baie et Montréal. Les résultats portent sur la provenance des participants, leur secteur d'intervention, la catégorie de l'organisme qu'ils représentent ainsi que sur les fréquences de participation aux consultations. La liste des participants qui ont déposé un mémoire à la consultation sur les limites est présentée à l'Annexe E.

#### 4.1.1 Provenance des participants

Les participants à cette consultation proviennent principalement des régions du Saguenay (32,4%) et de la Haute-Côte-Nord (25,4%) et, à un degré moindre, de Charlevoix (16,9%) (tableau 4.1).

**Tableau 4.1**  
Provenance des participants

Provenance	Fréquence	%
Saguenay	23	32,4
Haute-Côte-Nord	18	25,4
Charlevoix	12	16,9
Bas-St-Laurent	7	9,9
Québec région	5	7,0
Montréal région	4	5,6
Ontario / USA	2	2,8
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>100</b>

Dans l'ensemble, ceci montre que les participants les plus intéressés sont ceux les plus directement concernés par la création du parc marin, ce qui confère un caractère essentiellement local et régional à la participation. En effet, seulement 15% des participants à cette consultation proviennent de régions éloignées du parc marin.

#### 4.1.2 Catégorie de participants

Parmi les différentes catégories de participants qui ont soumis un mémoire, la consultation a surtout intéressé les organismes sans but lucratif (52,1%). La participation des instances politiques locales et régionales, des individus et des entreprises représente entre 14% et 18% de la participation totale pour chacune de ces catégories (tableau 4.2).

**Tableau 4.2**  
Catégorie des participants

Catégorie	Fréquence	%
OSBL	37	52,1
Municipalités et MRC	13	18,3
Individus	11	15,5
Entreprises	10	14,1
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>100</b>

La catégorie OSBL est celle où l'on retrouve le maximum de participants pour toutes les régions, le Saguenay particulièrement. Si l'on compare les trois régions limitrophes (CSH), la région de Charlevoix se distingue par le nombre de municipalités/MRC ayant participé à la consultation alors que la HCN est celle d'où proviennent le plus d'entreprises privées, surtout axées sur les croisières d'observation, la plongée sous-marine et la transformation du loup-marin (tableau 4.3).

**Tableau 4.3**  
Fréquence des participants selon la catégorie et la provenance

Provenance	Mun./MRC	OSBL	Individu	Entreprise	TOTAL
Saguenay	4	10	6	3	23
HCN	3	8	1	6	18
Charlevoix	5	6	1	0	12
Québec	0	6	1	0	7
BSL	1	4	0	0	5
Montréal	0	3	1	0	4
Ont./USA	0	0	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>71</b>

La catégorie OSBL regroupe des associations à vocations diverses et à portée régionale ou locale. Elles sont vouées principalement au développement économique, incluant le tourisme, et à l'éducation.

#### 4.1.3 Secteur d'intervention

Le secteur socio-économique est le plus représenté avec près de 58% des participants, suivi du secteur éducatif/culturel avec 23% des participants et, à un degré moindre, le secteur récréatif avec 14% des participants. Ensemble, les secteurs socio-économique et éducatif/culturel regroupent 80,2% de la participation (tableau 4.4).

**Tableau 4.4**  
Secteur d'intervention des participants

Secteur d'intervention	Fréquence	%
Socio-économique	41	57,7
Éducatif/culturel	16	22,5
Récréatif	10	14,1
Recherche	4	5,6
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>100</b>

Dans le secteur socio-économique, on retrouve toutes les municipalités/MRC et les entreprises qui ont participé à cette consultation ainsi que 45,9% des OSBL. Les OSBL des régions limitrophes (CSH) ayant participé à la consultation, oeuvrent dans le secteur socio-économique dans une proportion de 62,5%. Le secteur récréatif est représenté à 54,5% par des individus qui sont surtout préoccupés par la pratique d'activités de loisir (tableau 4.5).

#### 4.1.4 Synthèse

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la participation à la consultation sur les limites du parc marin s'inscrit dans une dynamique qui est avant tout régionale, où les intérêts et les enjeux s'insèrent dans la réalité régionale et locale plutôt que nationale ou internationale.

**Tableau 4.5**  
OSBL: Secteur d'intervention et provenance (%)

Provenance	Socio-économ.	Éduc/cult.	Recherche	Récréatif	TOTAL
Saguenay	6	3	1	0	10 (27,0)
HCN	4	0	1	3	8 (21,6)
Charlevoix	5	1	0	0	6 (16,2)
Québec	0	5	0	1	6 (16,2)
Bas-St-Laurent	2	2	0	0	4 (10,8)
Montréal	0	1	2	0	3 (8,1)
<b>TOTAL</b>	<b>17</b> (45,9)	<b>12</b> (32,4)	<b>4</b> (10,8)	<b>4</b> (10,8)	<b>37</b> (100)

La consultation sur les limites du parc marin a intéressé 71 participants, dont environ 75% proviennent des régions limitrophes au parc marin, et 84,6% si on inclut les participants du Bas-Saint-Laurent. La région du Saguenay est celle d'où provient le plus grand nombre de participants (32,4%).

Parmi les différentes catégories de participants, ce sont surtout les OSBL à vocation socio-économique qui sont intervenus dans ce dossier ainsi que dans celui de la mise en valeur du parc marin, tel que nous le verrons au Chapitre V.

#### 4.2 Intérêts convergents et divergents

Cette section présente les intérêts convergents et divergents des participants sur des dimensions spécifiques telles que la dénomination du parc marin, les limites proposées, les sites qu'ils souhaitent voir inclure ou exclure des limites du parc et les

justifications mentionnées, ainsi que les activités de prélèvement de la ressource qu'ils désirent poursuivre après la création du parc.

#### 4.2.1 Dénomination du parc marin

Dans le document d'information présenté à la consultation publique sur les limites du parc, il est mentionné que:

Le secteur situé à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent [constitue] l'aire la plus représentative de la région marine de l'estuaire du Saint-Laurent. Le fjord du Saguenay, même s'il n'appartient pas à l'aire la plus représentative, enrichit celle-ci en raison de son unicité et de sa richesse. (Canada/Québec, 1990, n.p.)

Lors de cette consultation, 21 participants (29,6%) se sont prononcés sur la désignation du parc et ont dit souhaiter que le parc marin porte le nom de «Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent» (PMSSL) de préférence à «Parc marin du Saguenay» (PMS). Un peu plus de 70% ne se sont pas prononcés sur ce thème.

Les motifs invoqués par les participants sont principalement à l'effet que la désignation proposée ne tient pas compte du secteur le plus représentatif, soit l'estuaire du Saint-Laurent, faisant ainsi «une amputation grave à la réalité physique du parc marin» (Municipalité paroisse Saint-Fidèle de Mont-Murray, p.6). «[...] sa dénomination n'est pas représentative de la réalité. [...] L'étendue maritime fluviale est sûrement presque aussi étendue que celle de la rivière Saguenay. [...] le Parc porte un nom à demi-représentatif» (CADC de Charlevoix, 1990, p.1). La Société linnéenne du Québec demande une modification du nom «dans le but de bien identifier les deux écosystèmes que l'on veut protéger [...] et pour le distinguer du parc terrestre du Saguenay» (1990, p.12).

Enfin d'autres participants, dont la MRC de Charlevoix-Est, soutiennent qu'une modification du nom favoriserait le développement d'un sentiment d'appartenance de la part des citoyens des municipalités riveraines du Saint-Laurent.

#### 4.2.1.1 Secteur d'intervention

Les participants qui demandent que soit modifié le nom du parc marin de façon à ce qu'il soit plus représentatif du territoire, proviennent principalement du secteur d'intervention socio-économique (85,7%) et, dans une moindre mesure, du secteur éducatif/culturel (14,3%).

#### 4.2.1.2 Catégorie

Des 21 participants ayant soulevé cette divergence, 66,7% sont des OSBL et 33,3% du secteur public municipal, local et régional (tableau 4.6).

**Tableau 4.6**  
Catégorie et désignation du parc marin

Catégorie	Fréquence	%
OSBL	14	66,7
Municipalités	6	28,6
MRC	1	4,8
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>100</b>

#### 4.2.1.3 Provenance

Ce sont surtout les participants de la région de Charlevoix qui demandent que le parc prenne le nom de PMSSL (38,1%), suivie du Saguenay (28,6%), du Bas-Saint-Laurent (14,3%), de la Haute-Côte-Nord et de Québec (9,5% chacune) (tableau 4.7).

**Tableau 4.7**  
Provenance et dénomination du parc marin

Provenance	Fréquence	%
Charlevoix	8	38,1
Saguenay	6	28,6
Bas-St-Laurent	3	14,3
HCN	2	9,5
Région Québec	2	9,5
Région Montréal	0	0
Ontario/USA	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>100</b>

On constate que plus de 76% de ceux qui demandent une nouvelle appellation pour le parc proviennent des trois régions limitrophes (CSH), 90.5% si on inclut le Bas-Saint-Laurent. Aucun des participants de la région de Montréal et de l'extérieur du Québec n'a émis de commentaire à ce sujet. Il semble que plus on s'éloigne du parc marin, moins ce thème constitue une préoccupation pour les participants.

#### 4.2.2 Limites proposées

Cette section décrit le profil des participants qui se sont prononcés sur les limites du parc, thème principal de cette consultation, ainsi que leurs commentaires pour justifier leur demande de modification ou non des limites proposées.

Des 71 participants, 69 (97,2%) ont émis un commentaire sur les limites proposées pour le parc marin. Les 2 participants qui n'ont pas exprimé d'opinion sur les limites, thème principal sur lequel ils étaient invités à se prononcer, ont présenté des mémoires dont le contenu porte sur la réglementation d'activités spécifiques ainsi que sur des généralités quant aux questions liées à l'environnement.

Parmi ceux qui ont formulé un commentaire, 62,3% demandent que les limites soient étendues et couvrent une plus grande superficie alors que 10,1% demandent de diminuer la superficie proposée. Par ailleurs, 10,1% se disent satisfaits des limites proposées. Cependant, 15,9% mentionnent qu'ils ne peuvent se prononcer faute d'information sur le projet de mise en valeur du parc marin, particulièrement sur la réglementation subséquente (tableau 4.8).

**Tableau 4.8**  
Commentaires sur les limites du parc

Commentaires	Fréquence	%
Agrandir	43	62,3
Diminuer	7	10,1
Telles que proposées	8	10,1
Impossible de se prononcer	11	15,9
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>100</b>

Dans l'ensemble, 72,4% des 71 participants ( ou 72,5% de ceux qui ont formulé un commentaire) sont en désaccord avec les limites proposées pour le parc marin.

Secteur d'intervention. Les participants du secteur d'intervention socio-économique ont émis 58% des commentaires sur les limites du parc marin, suivi des secteurs éducatif/culturel (23,2%), récréatif (13%) et recherche (5,8%) (tableau 4.9).

**Tableau 4.9**  
Limites et secteur d'intervention des participants (%)

Secteur d'intervention	Agrandir	Diminuer	Ne peut se prononcer	Tel quel	TOTAL
Socio-économ.	23 (53,5)	4 (57,1)	8 (72,7)	5 (62,5)	40 (58,0)
Éduc./Cult.	14 (32,6)		2 (18,2)		16 (23,2)
Récréatif	4 (9,3)	3 (42,9)		2 (25,0)	9 (13,0)
Recherche	2 (4,7)		1 (9,1)	1 (12,5)	4 (5,8)
TOTAL	43 (100)	7 (100)	11 (100)	8 (100)	69 (100)

Catégorie. La moitié des participants qui se sont prononcés sur les limites du parc sont des OSBL, 18,8% des municipalités/MRC, 15,9% des individus et 14,5% des entreprises (tableau 4.10).

**Tableau 4.10**  
Catégorie de participants et limites du parc marin (%)

Catégorie	Agrandir	Diminuer	Ne peut se prononcer	Tel quel	TOTAL
OSBL	24 (55,8)		8 (72,7)	3 (37,5)	35 (50,7)
Munic./MRC	10 (23,3)			3 (37,5)	13 (18,8)
Individus/groupe	6 (14,0)	4 (57,1)		1 (12,5)	11 (15,9)
Entreprises	3 (7,0)	3 (42,9)	3 (27,3)	1 (12,5)	10 (14,5)
TOTAL	43 (100)	7 (100)	11 (100)	8 (100)	69 (100)

Provenance. 33,3% des participants qui se sont prononcés sur les limites du parc marin proviennent de la région du Saguenay, suivie des régions de la Haute-Côte-Nord (24,6%), Charlevoix (17,4%), Québec (8,7%), Bas-Saint-Laurent (7,2%), Montréal (5,8%) et l'extérieur du Québec (2,9%) (tableau 4.11).

**Tableau 4.11**  
Provenance des participants et limites

Provenance	Agrandir (%)	Diminuer (%)	Ne peut se prononcer (%)	Tel quel (%)	TOTAL (%)
Saguenay	13 (30,2)	5 (71,4)	4 (36,4)	1 (12,5)	23 (33,3)
HCN	6 (14,0)	2 (28,6)	5 (45,5)	4 (50,0)	17 (24,6)
Charlevoix	11 (25,6)			1 (12,5)	12 (17,4)
Québec	6 (14,0)				6 (8,7)
BSL	5 (11,6)				5 (7,2)
Montréal	1 (2,3)		1 (9,1)	2 (25,0)	4 (5,8)
Ontario/USA	1 (2,3)		1 (9,1)		2 (2,9)
TOTAL	43 (100)	7 (100)	11 (100)	8 (100)	69 (100)

#### 4.2.2.1 Agrandir les limites parc

Des 43 participants qui recommandent d'étendre les limites, 53,5% oeuvrent dans le secteur socio-économique, 32,6% dans le secteur éducatif/culturel, 9,3% dans le secteur récréatif et 4,7% dans le secteur de la recherche. Ils souhaitent étendre les

limites du parc marin de façon à y inclure certains sites<sup>1</sup> précis. Près de 56% sont des OSBL, 23,3% des municipalités et la MRC de Charlevoix-Est, 14% des individus ou groupe d'individus et 7% des entreprises.

Les participants qui partagent cette opinion proviennent principalement de la région du Saguenay (30,2%), de Charlevoix (25,6%), de la Haute-Côte-Nord (14%) et de la région de Québec (14%), du Bas-Saint-Laurent (11,6%) et 4,6% proviennent de Montréal et de l'extérieur du Québec.

#### 4.2.2.2 Diminuer les limites du parc

Des 7 participants (soit 10,1% de ceux ayant exprimé un commentaire sur les limites) qui souhaitent voir réduire la superficie du parc marin, de façon à exclure certains sites, plus de la moitié (4) oeuvre dans le secteur socio-économique et les autres dans le secteur récréatif.

Des 7 participants qui souhaitent voir diminuer la superficie proposée, 57,1% sont des individus (3 du Saguenay et 1 de la HCN) et 42,9% représentent des entreprises (2 du Saguenay, soit l'Alcan et la Stone-Consolidated, ainsi qu'une de la HCN).

Les quelques participants qui souhaitent une diminution de la superficie du parc proviennent de deux régions seulement, soit le Saguenay et la Haute-Côte-Nord. Ce qui témoigne de divergences d'intérêts à l'intérieur de ces régions.

---

<sup>1</sup> Les sites identifiés par les participants comme devant être inclus ou exclus du parc marin sont identifiés à la section 4.2.3 et les justifications invoquées sont énoncées à la section 4.2.4

#### 4.2.2.3 Incapable de se prononcer

Des 11 participants qui ne peuvent se prononcer (soit 15,9% de ceux ayant exprimé un commentaire sur les limites), 72,7% appartiennent au secteur socio-économique (dont 2 entreprises de pêche de la Haute-Côte-Nord), 18,2% au secteur éducatif/culturel et 9,1% au secteur recherche. La majorité (72,7%) oeuvre dans la catégorie OSBL et 27,3% dans des entreprises. De ces 11 participants, 5 proviennent de la HCN, 4 du Saguenay, 1 de Montréal (Greenpeace) et 1 de l'extérieur du Québec. Ils soutiennent qu'ils n'ont pas suffisamment d'informations quant à la réglementation subséquente sur le parc pour se prononcer sur les limites proposées.

#### 4.2.2.4 Satisfait des limites proposées

Des 8 participants qui se disent satisfaits des limites proposées, 62,5% oeuvrent dans le secteur socio-économique, 25% dans le secteur récréatif et 12,5% dans le secteur de la recherche.

Les catégories OSBL et municipalités/MRC, dont la MRC de la Haute-Côte-Nord, comptent chacune 3 participants qui se disent satisfaits des limites proposées et un autre appartient à la catégorie entreprises.

Par ailleurs, ce sont les participants de la Haute-Côte-Nord, dans une proportion de 50%, qui sont les plus satisfaits des limites proposées par les gouvernements.

#### 4.2.3 Inclusion/exclusion de sites

Cette section analyse les recommandations faites par les participants pour inclure ou exclure certains sites particuliers des limites du parc marin. La section 4.2.4

traitera plus formellement des justifications utilisées par les participants pour demander l'inclusion ou l'exclusion de ces sites.

Rappelons que sur les 69 commentaires émis sur les limites du parc marin, près de 73% consistent en une demande de modification de la part des participants. Suite à quoi, quelque 48 participants ont précisé leur point de vue en demandant l'inclusion ou l'exclusion de neuf (9) sites distincts en formulant 82 commentaires à cet effet. Quelque 43 participants demandent d'ajouter certains sites alors que cinq désirent exclure des sites. Le tableau 4.12 décrit la répartition de ces commentaires selon les sites à inclure ou à exclure ainsi que le pourcentage de commentaires respectif pour les sites identifiés.

En regroupant les sites mentionnés selon leur région respective, on constate que les commentaires formulés par les participants portent sur l'exclusion ou l'inclusion de sites principalement dans la région du Saguenay, avec 42,7% des mentions, et 23,2% dans Charlevoix. Dans une moindre mesure, 12,2% des commentaires concernent l'inclusion de sites en HCN et dans le BSL et autant portent sur l'inclusion de certaines îles du Saint-Laurent, notamment sur la rive sud du Saint-Laurent, ainsi que sur l'inclusion de tous les quais donnant accès au parc marin.

### Inclusion de sites

#### 4.2.3.1 Secteur d'intervention

Contrairement à ce qui a été constaté pour les dimensions précédentes d'analyse (c'est-à-dire la forte représentation du secteur socio-économique), les commentaires en faveur de l'inclusion de certains sites proviennent autant de participants du secteur éducatif/culturel (44%), tels les organismes voués à l'éducation et à la sensibilisation aux problèmes de l'environnement, que du secteur socio-économique (42,7% des mentions). Les secteurs récréatif et de la recherche ne représentent respectivement que 8% et 5,3% des commentaires (tableau 4.13).

**Tableau 4.12**  
 Commentaires sur l'inclusion et l'exclusion de sites  
 dans les limites du parc marin (%)

Sites	Exclure	Inclure	TOTAL
St-Fulgence	2	14	16 (19,5)
Baie des Ha! Ha!	4	10	14 (17,1)
Cap-à-l'Aigle		14	14 (16,0)
Les Escoumins	1	9	10 (12,2)
Rive-sud		10	10 (12,2)
Îles		9	9 (11,0)
Chicoutimi		5	5 (6,1)
St-Siméon		3	3 (3,7)
Quais		1	1 (1,2)
<b>TOTAL</b>	<b>7 (8,5)</b>	<b>75 (91,5)</b>	<b>82 (100)</b>

**Tableau 4.13**  
Secteurs d'intervention des participants et demande d'inclusion de sites (%)

Secteurs d'intervention	Sag.	Charl.	BSL	HCN	Îles/quais	TOTAL
Éduc./Cult.	11	6	7	3	6	33 (44,0)
Socio-économ.	15	9	3	3	2	32 (42,7)
Recherche	2	1	0	2	1	6 (8,0)
Récréatif	1	1	0	1	1	4 (5,3)
TOTAL	29 (38,7)	17 (22,7)	10 (13,3)	9 (12,0)	10 (13,3)	75 (100)

Chez les participants du secteur éducatif/culturel, les commentaires portent sur l'inclusion de sites spécifiques dans diverses régions: Saguenay (33,3%), rive sud (21,2%), Charlevoix (18,2%), certaines îles et quais de toutes les régions périphériques au parc (18,2%) et la Haute-Côte-Nord (9,1%) (tableau 4.14).

**Tableau 4.14**  
Secteurs d'intervention et demande d'inclusion de sites

Secteurs d'intervention	St-Ful.	Cap l'Aig.	Ha! Hal!	R.Sud	Esc.	Îles	Chic.	St-S.	Quai	TOTAL
Éduc./Cult.	6	4	5	7	3	5		2	1	33
Socio-économ.	7	8	4	3	3	2	4	1		32
Récréatif		2	1		2	1	1			7
Recherche	1				1	1				3
TOTAL	14	14	10	10	9	9	5	3	1	75

Les participants du secteur socio-économique s'intéressent surtout à l'inclusion de sites dans deux régions, celles du Saguenay (46,9%) et de Charlevoix (28,1%), alors que moins de 10% des commentaires portent sur les autres régions.

Les participants du secteur récréatif réclament l'extension du parc en amont du Saguenay, dans Charlevoix et la Haute-Côte-Nord, dans une proportion de 33,3% des commentaires pour chacune de ces régions et, à un degré moindre, pour les îles (16,7%).

Quant aux participants du secteur recherche, leurs commentaires sur l'extension du parc vers certains sites se répartissent dans des proportions égales entre le Saguenay, la Haute-Côte-Nord et les îles.

Bref, pour toutes les catégories de participants, les commentaires vont d'abord dans le sens d'inclure des sites en amont du Saguenay dont, par ordre décroissant d'intérêt: Saint-Fulgence, la Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi. La seconde région privilégiée pour l'inclusion de sites est la Haute-Côte-Nord où les participants des secteurs récréatif et de la recherche souhaitent que les limites du parc s'étendent jusqu'aux Escoumins. Dans le cas du secteur éducatif/culturel, la deuxième région privilégiée pour l'inclusion de sites est la rive sud et pour les participants du secteur socio-économique, c'est Charlevoix (voir les justifications à la section 4.2.4). Ces résultats montrent que l'intérêt des participants portent sur l'inclusion ou l'exclusion de sites particuliers dans les limites du parc marin, la résultante étant l'agrandissement ou la diminution du territoire couvert par le parc.

#### 4.2.3.2 Catégorie

Des 75 commentaires réclamant l'inclusion de sites, 58,7% proviennent de OSBL, 20% de municipalités/MRC, 13,3% d'individus/groupes d'individus et 8% d'entreprises (tableau 4.15).

**Tableau 4.15**  
Catégories et fréquence d'inclusion de sites par régions (%)

Catégories	Sag.	Charl.	BSL	Îles/quais	HCN	TOTAL
Municipalités	8	3	1	0	1	13 (17,3)
MRC	0	1	0	1	0	2 (2,7)
OSBL	11	11	9	7	6	44 (58,7)
Individus/gr.	5	2	0	2	1	10 (13,3)
Entreprises	5	0	0	0	1	6 (8,0)
<b>TOTAL</b>	<b>29</b> (38,7)	<b>17</b> (22,7)	<b>10</b> (13,3)	<b>10</b> (12,0)	<b>9</b> (13,3)	<b>75</b> (100)

Parmi les commentaires émis par les municipalités, 61,5% portent sur la région du Saguenay, 23,1% sur Charlevoix, 7,7% sur les sites de chacune des régions de la Haute-Côte-Nord et de la rive sud du Saint-Laurent. La MRC de Charlevoix-Est souhaite que les limites du parc s'étendent jusqu'au Cap-à-l'Aigle, situé dans la région de Charlevoix, et la MRC de la Haute-Côte-Nord estime que le parc marin devrait couvrir les deux rives du Saint-Laurent.

Les commentaires des OSBL se répartissent dans des proportions égales entre les régions. Ils concernent la région du Saguenay dans 25% des cas et autant pour la région de Charlevoix, 20,5% pour l'inclusion de la rive sud, 15,9% en faveur d'îles et de quais et 13,6% pour l'extension du parc jusqu'à Les Escoumins, sur la Haute-Côte-Nord.

Les individus/groupes se sont surtout prononcés, eux aussi, sur l'extension du parc dans la région du Saguenay (50%) et, dans une moindre mesure, sur

l'inclusion d'îles et de quais (20%), de Charlevoix (20%) et de la Haute-Côte-Nord (10%).

Une très forte majorité des commentaires émis par les entreprises porte sur l'extension des limites dans la région du Saguenay (83%) et, dans une moindre mesure, dans la région de la Haute-Côte-Nord (17%).

Bref, tel que constaté pour les secteurs d'intervention, toutes les catégories privilégient l'inclusion de sites premièrement dans la région du Saguenay. La région de Charlevoix constitue le deuxième choix des catégories OSBL et municipalités.

#### 4.2.3.3 Provenance

Des 75 commentaires formulés en fonction de l'inclusion de sites, 32% proviennent de participants de la région du Saguenay, 20% de la région de Québec, 18,7% de Charlevoix, 14,7% de la Haute-Côte-Nord, 10,7% du Bas-Saint-Laurent, 2,7% de la région de Montréal et 1,3% de l'extérieur du Québec (tableau 4.16).

**Tableau 4.16**  
Demande d'inclusion de sites: Provenance des commentaires

Provenance	St-Ful.	Cap l'Aig.	Ha! Ha!	R.Sud	Esc.	Îles	Chic.	St-S.	Qua i	TOTAL
Saguenay	12	2	7	4	1	3	1			24
Québec	1	2	1	2	3		1	1		15
Charlevoix		10		1		2		1		14
HCN	1	1	2		5	2				11
Bas-St-Laur.		1		5		2				8
Montréal						1				2
Ont./USA						1				1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>75</b>

Ce sont les participants de la région du Saguenay qui réclament le plus fortement l'inclusion de Saint-Fulgence, de la Baie des Ha! Ha! et de Chicoutimi dans des proportions respectives de 86%, 70% et 60% des commentaires formulés pour chacun de ces sites, tous localisés dans la région du Saguenay.

Charlevoix est la région dont les participants souhaitent le plus voir les limites du parc s'étendre jusqu'au Cap-à-l'Aigle (situé dans Charlevoix); 71,4% des commentaires émis sur ce site proviennent des participants de Charlevoix.

Près de 56% des commentaires préconisant l'extension du parc jusqu'à Les Escoumins, municipalité située dans la région de la Haute-Côte-Nord, proviennent des participants de cette région.

50% des participants qui souhaitent que les limites du parc s'étendent jusqu'à la rive sud du Saint-Laurent proviennent de la région du Bas-Saint-Laurent, 40% de la région de Québec et 10% de Charlevoix.

Concernant la demande d'inclusion d'îles et de quais, situés dans les quatre régions périphériques au parc marin, les commentaires proviennent principalement de la région de Québec (40%) ainsi que de Charlevoix et du Bas-Saint-Laurent (20% chacune), Montréal et l'extérieur du Québec (10% chacune), mais aucun de la région du Saguenay.

Par ailleurs, le pourcentage des commentaires portant sur les régions respectives des participants est de 91,7% pour le Saguenay, 78,6% pour Charlevoix, 62,5% pour le Bas-Saint-Laurent et 45,5 % pour la Haute-Côte-Nord (tableau 4.17).

On remarque que les participants des régions du Saguenay, de Charlevoix et du Bas-Saint-Laurent ont surtout fait des commentaires qui visent à étendre les limites du parc sur leurs territoires respectifs alors que les participants de la Haute-Côte-Nord ont émis autant de commentaires en faveur de l'inclusion de sites sur leur territoire que

**Tableau 4.17**  
 Commentaires sur l'inclusion des sites par région, selon la provenance des participants en %

Provenance	Sag.	Charl.	HCN	BSL	Îles/quais	TOTAL
Saguenay	91,7	4,2	4,2			100
Charlevoix		78,6		7,17	14,3	100
HCN	45,5	9,1	45,5			100
BSL		12,5		62,5	25,0	100
Montréal			50,0		50,0	100
Québec	13,3	20,0	13,3	26,7	26,7	100
Ont./USA					100	100

sur celui du Saguenay. Les commentaires des participants de la région de Montréal sont partagés entre l'inclusion de sites sur la Haute-Côte-Nord et l'inclusion de certaines îles du Saint-Laurent.

En résumé, cinq régions ont émis des commentaires sur l'inclusion de sites dans Charlevoix et de certaines îles, quatre pour la région de la Haute-Côte-Nord et trois pour chacune des régions du Saguenay et du Bas-Saint-Laurent. On constate que les commentaires des participants de la région de Québec portent sur l'ensemble du territoire du parc marin. Ceci porte à conclure que les participants provenant de l'extérieur des régions limitrophes au parc perçoivent davantage le parc dans sa globalité spatiale plutôt que selon un intérêt spécifique pour un site particulier à conserver ou à développer touristiquement. Alors que les participants des régions limitrophes cherchent à augmenter la superficie du parc de façon à être inclus dans les limites pour bénéficier des avantages socio-économiques certes, mais également dans un esprit avoué de conservation et de préservation de leur territoire.

#### Exclusion de sites

Cinq participants ont demandé que certains sites soient exclus du territoire du parc marin. Ces participants proviennent tous de la région du Saguenay. Trois d'entre eux appartiennent à la catégorie individu/groupe d'individus et les deux autres

sont des entreprises importantes de la région, soit Alcan et Stone-Consolidated. Ces participants ont formulé sept commentaires dont 57% concernent l'exclusion de la Baie des Ha! Ha!, 29% Saint-Fulgence et 14% les Escoumins. Trois de ces participants représentant le secteur économique ont formulé quatre (4) commentaires et trois représentant le secteur récréatif ont formulé trois (3) commentaires.

Rappelons que ces participants ont tous invoqué des motifs socio-économiques pour justifier leur demande d'exclusion et deux d'entre eux ont, de plus, fait référence à des critères d'ordre récréatif (voir section 4.2.2.2).

Les justifications utilisées par les participants pour l'inclusion des sites qui ont fait l'objet de cette section seront présentées à la section suivante.

#### 4.2.4 Justifications pour l'inclusion de sites

Parmi les 98 commentaires formulés par 50 participants pour justifier leur demande en ce qui a trait aux limites du parc marin (agrandissement, diminution, telles quelles et inclusion ou exclusion de certains sites), 40,8% sont d'ordre écologique (selon les principes du développement durable), 35,7% d'ordre économique (développement régional), 12,2% d'ordre historique/culturel et 11,2% d'ordre récréatif (tableau 4.18). Ces justifications sont présentées à l'Annexe F.

**Tableau 4.18**  
Fréquence des commentaires et justifications

Justifications	Fréquence	%
Écologique	40	40,8
Économique	35	35,7
Historique	12	12,2
Récréatif	11	11,2
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>100</b>

Les principales raisons qui motivent les participants à demander aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux de revoir leur décision quant à une augmentation<sup>2</sup> de la superficie du parc marin sont:

#### 4.2.4.1 Justifications écologiques (Développement durable):

Les principales justifications d'ordre écologique invoquées par les participants sont:

- Respecter l'unicité du fjord. Le début de la vallée glaciaire en forme de «U» se situe à Saint-Fulgence, tel qu'en fait foi la flèche littorale, et non à Cap-à-l'Est (Groupe de recherche en productivité aquatique; Ville de Chicoutimi; Ville de Saint-Fulgence; Ville Canton-Tremblay; Michel Bergeron)<sup>3</sup> .
- Les marées observées à St-Fulgence sont typiques de celles qu'on observe à Tadoussac, c'est-à-dire semi-diurnes et ayant une amplitude de 4 à 6 mètres (Groupe de recherche en productivité aquatique; Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean).
- L'intensité du mélange des eaux douces et salées que l'on retrouve à St-Fulgence a des répercussions sur le taux de sédimentation et de complexion des ions métalliques et des matières organiques (Groupe de recherche en productivité aquatique).
- La stratification verticale des eaux est très accentuée en face de St-Fulgence (Groupe de recherche en productivité aquatique).

---

<sup>2</sup> Les justifications invoquées par les participants qui demandent une réduction de la superficie du parc marin et l'exclusion de certains ont été présentées à la section 4.2.2.

<sup>3</sup> Il s'agit d'une liste élémentaire, et non exhaustive, des participants ayant formulé ce commentaire

- Les remontées d'eaux profondes sont très évidentes en face de St-Fulgence (Groupe de recherche en productivité aquatique; Larrivée et Tremblay; Chambre de commerce de Charlevoix-Ouest).
- La variabilité spatio-temporelle de la production de phytoplancton et de zooplancton de la région amont du fjord du Saguenay contribue à faire du Saguenay un véritable fjord subarctique en région tempérée (Groupe de recherche en productivité aquatique; Larrivée et Tremblay).
- Des battures d'une richesse exceptionnelle à St-Fulgence servent d'aire de repos à plusieurs espèces d'oiseaux lors de leurs migrations annuelles (Groupe de recherche en productivité aquatique; Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean; Ville de Chicoutimi; Ville de Saint-Fulgence; Ville Canton-Tremblay).
- L'inclusion de la Baie des Ha! Ha! dans le parc marin permettrait d'améliorer la qualité de l'environnement de l'ensemble du fjord en se dotant d'un meilleur contrôle sur ce milieu (A. Talbot et associés, conseiller en biostatistique).
- Assurer une meilleure protection environnementale et recréer un environnement sain (A. Talbot et associés; Ville de La Baie; Ville de Chicoutimi; Comité de l'environnement de Chicoutimi; Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean; Julien, Boulé et Maher; Corporation touristique de Bergeronnes; Corporation municipale paroisse Saint-Siméon; Aquaculture Manic-Saguenay; KETOS).
- Protéger les bélugas dont la présence se fait sentir jusqu'à la partie amont du Saguenay ainsi que sur la rive sud du Saint-Laurent (Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean; Ville de Chicoutimi; Ville de Saint-Fulgence; Ville Canton-Tremblay; municipalité Saint-Fidèle-de-Mont-Murray; CADC Charlevoix; Chambre de commerce Charlevoix-Est; ATR

Charlevoix; Société linnéenne du Québec; Société Duvetnor; Centre écologique Port-au-Saumon; Société Provancher).

- Présence du Centre écologique et de la Réserve mondiale de Charlevoix (Municipalité Saint-Fidèle-de-Mont-Murray; CADC Charlevoix; ATR Charlevoix; MRC Charlevoix-Est; auberge de jeunesse de Tadoussac).
- Augmenter le nombre d'accès afin de diminuer l'impact sur ceux existants (Larrivée et Tremblay).
- Meilleure représentation de l'écosystème de l'estuaire et diversité biologique (CADC Charlevoix; MRC Charlevoix-Est; Société Duvetnor; ATR Saguenay-Lac-Saint-Jean; Centre écologique Port-au-Saumon; Société Provancher; Ville de Trois-Pistoles; Canadiens pour l'avancement de l'écologie).
- Rive-sud: bélugas, diversité des paysages, protection des deux rives, diversité des espèces d'oiseaux (Corporation municipale village Saint-Siméon; ATR Bas-Saint-Laurent).

#### 4.2.4.2 Justifications économiques (Développement régional):

Les justifications économiques qui sont le plus souvent mentionnées par les participants sont:

- Ce parc constitue un lieu privilégié où les touristes pourront renouer avec la nature et prendre conscience de la complexité des équilibres naturels et de la nécessité de la conservation des ressources (Groupe de recherche en productivité aquatique).

- L'inclusion de la Baie des Ha!Ha! dans le parc marin permettrait une continuité naturelle et socio-touristique avec le bassin supérieur du fjord (A.Talbot et Associés, conseiller en biostatistique).
- Plusieurs études sur les retombées économiques de la pêche blanche ont démontré que cette activité représente une source importante de revenu pour l'économie régionale (A.Talbot et Associés, conseiller en biostatistique).
- Répercussions socio-économiques importantes, dont le développement de l'industrie du tourisme, l'aquaculture, la diversification de l'activité économique et la création d'emplois (Ville de La Baie; CRCD Saguenay-Lac-St-Jean; CRE Saguenay-Lac-St-Jean; Ville de Chicoutimi; Ville de Saint-Fulgence; Ville Canton-Tremblay; CDE Kamouraska; ATR Bas-St-Laurent; ATR Charlevoix; Chambre de commerce Charlevoix-Est et Charlevoix-Ouest; MRC Charlevoix-Est; Société Duvetnor; Auberge de jeunesse Tadoussac; Cie de la baie de Tadoussac; Paradis Marin; CRCD Saguenay-Lac-St-Jean; Larrivée et Tremblay; Conseil économique et social Charlevoix; MRC HCN; Association des chasseurs de loups-marins Les Escoumins; Conseil économique et social Charlevoix; municipalité St-Fidèle-de-Mont-Murray).
- Certains considèrent que «l'industrie de la nature constitue un levier économique» (Société Duvetnor Ltée; Belisle, J-M/base plein air).

#### 4.2.4.3 Justifications récréatives

Les principales justifications récréatives invoquées par les participants sont:

- L'activité récréo-touristique de la pêche blanche (Groupe de recherche en productivité aquatique; Comité de l'environnement de Chicoutimi; Larrivée et Tremblay).

- Développer la voile (Comité environnement Chicoutimi; Julien, Boulé, Maher).
- Développer la plongée sous-marine de façon sécuritaire (Larrivée et Tremblay; Intervenants en plongée Escoumins; Corporation touristique de Bergeronnes; Corporation municipale Les Escoumins).

Les participants ont ainsi fait référence à des activités récrétouristiques précises pour justifier l'inclusion de sites particuliers à l'intérieur des limites du parc marin.

#### 4.2.4.4 Justifications historiques et culturelles

Ces justifications, bien que moins souvent mentionnées, présentent un intérêt certain. Ce sont:

- Ce territoire correspond à l'arrivée des premiers colons, réalité culturelle (Ville de La Baie; Société Duvetnor Ltée; Auberge de jeunesse de Tadoussac).
- Il permettrait de développer un sentiment d'appartenance (Ville Chicoutimi; Ville St-Fulgence; Ville Canton-Tremblay; Auberge de jeunesse de Tadoussac; Cie de la Baie de Tadoussac).
- Mise en valeur du patrimoine culturel et archéologique (ATR Bas-St-Laurent; MRC Charlevoix-Est).
- Respecter leurs traditions de chasse et de pêche (Conseil économique et social Charlevoix; ATR Charlevoix; Corporation touristique de Bergeronnes).

Les principales raisons auxquelles ont fait référence les participants pour légitimer leur demande d'extension (correspond aux trois premières justifications) ou de

diminution (correspond à la dernière justification) des limites du parc viennent d'être énoncées. Voyons maintenant comment se répartissent ces justifications selon le secteur d'intervention, la catégorie et la provenance des participants.

#### 4.2.4.5 Secteur d'intervention

Ce sont les participants du secteur socio-économique qui ont formulé le plus de commentaires quant à l'inclusion ou l'exclusion de sites à l'intérieur des limites du parc, soit 62,2% des 98 commentaires. Viennent ensuite le secteur éducatif-culturel (17,3%), le secteur récréatif (16,3%) et le secteur recherche (4,1%) (tableau 4.19).

**Tableau 4.19**  
Justifications selon les secteurs d'intervention des participants (%)

Secteur d'intervention	Écologie	Économ.	Histor.	Récréat.	TOTAL
Socio-écon.	21	26	9	5	61 (62,2)
Éduc./culturel	11	3	2	1	17 (17,3)
Récréatif	5	5	1	5	16 (16,3)
Recherche	3	1			4 (4,1)
TOTAL	40 (40,8)	35 (35,7)	12 (12,2)	11 (11,3)	98 (100)

Les justifications apportées par les participants du secteur socio-économique, sont principalement d'ordre économique (42,6%) et écologique (34,4%). Celles formulées par le secteur éducatif/culturel réfèrent à des motifs écologiques dans 64,7% des mentions. Les participants du secteur récréatif réfèrent à des justifications autant récréatives qu'économiques ou écologiques (31,3%). La majorité des justifications qui

proviennent de participants du secteur recherche sont d'ordre écologique (75%) et ,à un degré moindre, d'ordre économique (25%).

Bref, les secteurs d'intervention socio-économique et récréatif sont ceux qui utilisent le plus fréquemment des justifications tant d'ordre économique que écologique. Les secteurs éducatif/culturel et recherche privilégient les justifications d'ordre écologique.

#### 4.2.4.6 Catégorie

Ce sont les participants appartenant à la catégorie OSBL qui ont formulé le plus de commentaires pour appuyer leur demande d'inclusion/exclusion de sites, soit 48% des 98 commentaires. La catégorie municipalités/MRC se situe au deuxième rang (27,6%), suivie des catégories individu/groupe d'individus et entreprise (12,2%) (tableau 4.20).

**Tableau 4.20**  
Justifications selon la catégorie de participants (%)

Catégorie	Écologie	Économ.	Histor.	Récréat.	TOTAL
OSBL	23	14	6	4	47 (48,0)
Munic./MRC	11	9	4	3	27 (27,6)
Individus/groupe	4	5	0	3	12 (12,2)
Entreprises	2	7	2	1	11 (12,2)
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>98</b> (100)

On constate que les OSBL réfèrent à des arguments d'ordre écologique dans 48,9% de leurs commentaires, suivent les arguments d'ordre économique (29,8%) et, dans une moindre mesure, historique (12,8%) et récréatif (8,5%).

Les participants de la catégorie municipalités/MRC réfèrent principalement à l'argument écologique dans 40,7% de leurs interventions et à l'argument économique dans 33,3%. Suivent, de loin, les justifications d'ordre historique (14,8%) et récréatif (11,1%).

Les entreprises invoquent des arguments d'ordre économique dans 58,3% de leurs commentaires et très peu pour les autres niveaux, soit 16,7% écologique et historique, et 8,3% récréatif.

La catégorie individu/groupe d'individus situe ses arguments au niveau économique (41,7%), écologique (33,3%) et récréatif (25%).

Ainsi, les OSBL et les municipalités/MRC réfèrent plus souvent à l'argument écologique, alors que les individus et les entreprises réfèrent principalement à des critères d'ordre économique. Si on prend uniquement les MRC, les critères écologiques, économiques et récréatifs sont utilisés à part égale.

#### 4.2.4.7 Provenance

Des 98 commentaires formulés par les participants pour justifier leur choix d'inclure/exclure certains sites, 36,7% proviennent du Saguenay, 25,5% de la Haute-Côte-Nord, 17,3% de Charlevoix, 10,2% du Bas-Saint-Laurent, 8,2% de la région de Québec et 2% de Montréal. On remarque que les participants provenant de l'extérieur du Québec n'ont formulé aucun commentaire.

Les participants des régions de Montréal, Québec, Charlevoix et Bas-Saint-Laurent sont ceux qui justifient davantage leur demande par des motifs d'ordre

écologique dans des proportions respectives de 100%, 62,5%, 58,8% et 50% de leurs commentaires. Toutefois, toutes les régions qui ont fait des commentaires réfèrent à la justification écologique pour appuyer leur demande concernant les limites du parc marin dans au moins 24% de leurs commentaires respectifs (tableau 4.21).

**Tableau 4.21**  
Pourcentage des justifications selon la provenance des participants (fréquence)

Provenance	Écologique %	Économique %	Historique %	Récréative %	TOTAL % (fréq.)
Saguenay	33,3	48,6	11,1	8,3	100 (36)
HCN	24,0	36,0	16,0	24,0	100 (25)
Charlevoix	58,8	29,4	5,9	5,9	100 (17)
Bas-St-Laurent	50,0	40,0	10,0	0	100 (10)
Québec	62,5	0	25,0	12,5	100 (8)
Montréal	100	0	0	0	100 (2)
TOTAL % (fréquence)	40,8 (40)	35,7 (35)	12,2 (12)	11,2 (11)	100 (98)

Les régions qui utilisent davantage des justifications d'ordre économique dans leurs propos sont le Saguenay (48,6%) et la Haute-Côte-Nord (36%). Pour le Bas-Saint-Laurent et Charlevoix, les arguments d'ordre économique se situent au deuxième rang dans des proportions respectives de 40% et 29,3%, ce qui présente un taux relativement important. Deux régions ne réfèrent pas à la justification économique, ce sont Québec et Montréal.

Les justifications d'ordre historique sont surtout utilisées par les participants des régions de Québec (25%) et de la Haute-Côte-Nord (16%). Les régions du

Saguenay, du Bas-Saint-Laurent et de Charlevoix n'y réfèrent que dans des proportions variant entre 5,9% et 11,1% de leurs commentaires. La région de Montréal ne recourt pas à cette justification.

Les justifications d'ordre récréatif sont surtout invoquées par la région de la Haute-Côte-Nord dans 24% de leurs commentaires, soit autant que les justifications d'ordre écologique, mais moins que celles d'ordre économique (36%). La région de Québec utilise cette justification dans 12,5% de ses commentaires (il faut souligner que la rive nord du Saint-Laurent accueille de nombreux adeptes de la voile et de la plongée sous-marine en provenance de cette région). Le Saguenay et Charlevoix y réfèrent peu souvent. Les régions du Bas-Saint-Laurent et de Montréal ne mentionnent pas cette justification.

En résumé, les justifications d'ordre écologique et économique sont celles le plus souvent mentionnées par les participants pour demander l'inclusion/exclusion de certains sites à l'intérieur des limites du parc marin. Elles représentent respectivement 40,8% et 35,7% de tous les commentaires. Ce sont principalement les participants du secteur d'intervention socio-économique qui ont fait le plus de commentaires (62,2%). Les OSBL représentent la catégorie ayant formulé le plus de commentaires (48%). Le Saguenay est la région où les participants ont formulé le plus de commentaires (36,7%) pour justifier leur demande.

#### 4.2.5 Pratiques d'activités de prélèvement de la ressource

Des 71 participants qui ont déposé ou présenté un mémoire à la consultation publique sur les limites du parc marin, 18 (25,4%) se sont prononcés sur cette question. De ceux-ci, 77,8% demandent de maintenir le droit de chasse à l'intérieur des limites du parc et 22,2% le droit de pêche. La chasse et la pêche représentent des activités traditionnelles pour bon nombre de ces participants et ils ne sont pas prêts à perdre ce «droit à leurs loisirs», selon les termes de plusieurs.

#### 4.2.5.1 Secteur d'intervention

Des 18 commentaires émis sur la pratique de ces activités, 61,1% proviennent de participants dont le principal intérêt est le développement socio-économique, telles les Chambre de commerce, MRC, municipalité, Caisse Populaire et Société touristique. Les participants du secteur récréatif ont formulé 33,3% des commentaires, ce sont généralement des individus ou regroupements d'individus. Le secteur éducatif/culturel ne représente que 5,6% des commentaires (Société Duvetnor). Aucun participant du secteur recherche n'a fait de commentaires sur l'importance du maintien de ces activités (tableau 4.22).

**Tableau 4.22**  
Chasse et pêche selon le secteur d'intervention des participants

Intérêt	Chasse	Pêche	TOTAL	%
Socio-écon.	9	2	11	61,1
Récréatif	5	1	6	33,3
Éduc.-cult.		1	1	5,6
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>100</b>

#### 4.2.5.2 Catégorie

Ce qui ressort de ces résultats est que ce sont les individus/groupe d'individus qui ont formulé le plus de commentaires (38,9%), suivi des OSBL (33,3%). La catégorie municipalités/MRC se classe troisième avec une proportion de 27,8% du total des commentaires (tableau 4.23).

**Tableau 4.23**  
Chasse et pêche selon la catégorie de participants

Catégorie	Chasse	Pêche	TOTAL	%
Individus	6	1	7	38,9
OSBL	4	2	6	33,3
MRC	2	1	3	16,7
Municipalités	2		2	11,1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>100</b>

On constate que les MRC, même si elles ne sont que 2 à avoir déposé un mémoire à la consultation publique, semblent davantage préoccupées par cette question d'ordre démocratique que les onze municipalités participantes.

Dans l'ensemble, on remarque que la question des activités de chasse et de pêche préoccupe, sinon un grand nombre de participants, du moins la majorité des catégories (sauf les entreprises) et ce, dans des proportions similaires; ceci suggère qu'à l'intérieur de chacune de ces catégories il y a des participants actifs pour cette cause.

#### 4.2.5.3 Provenance

Les participants les plus intéressés par les activités sportives de chasse et pêche proviennent principalement de Charlevoix (38,9%), du Saguenay (33,3%) et de la Haute-Côte-Nord (22,2%). Les participants du Bas-Saint-Laurent, région où l'on compte un bon nombre de chasseurs, en ont formulé aucun, peut-être que n'étant pas inclus dans les limites du parc marin leur territoire de chasse ne serait pas soumis à la réglementation du parc marin (tableau 4.24).

**Tableau 4.24**  
Chasse et pêche selon la provenance des participants

Provenance	Chasse	Pêche	TOTAL	%
Charlevoix	6	1	7	38,9
Saguenay	4	2	6	33,3
HCN	3	1	4	22,2
Québec	1	0	1	5,6
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>100</b>

#### 4.2.5.7 Synthèse

Très peu de participants ont formulé des commentaires quant au maintien de la pratique de ces activités traditionnelles. Dans l'ensemble, cette dimension ne semble intéressé que fort peu de participants

#### 4.3 Autres commentaires des participants

Parmi les 71 participants, 43 (60,6%) ont formulé des commentaires sur des thèmes autres que ceux présentés dans le document de consultation. Dans l'ensemble, près de la moitié des «autres commentaires» formulés par les participants porte principalement sur le manque d'information concernant l'intention des gouvernements quant à la mise en valeur du parc marin et de la réglementation subséquente, ce qui représentent 48,8% des 80 «autres commentaires» (tableau 4.25).

À un degré moindre, se situent les commentaires en faveur d'une plus grande participation des communautés locales dans le processus d'implantation du parc marin (28,8%) ainsi que sur les différents comités de mise en oeuvre, dont le comité de coordination (16,3%).

**Tableau 4.25**  
Fréquence des autres commentaires

Autres commentaires	Fréquence	%
Informations	39	48,8
Participation du milieu	23	28,8
Comité de coordination	13	16,3
Délais de la consultation	5	6,3
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>100</b>

Quelques commentaires (6,3%) sont à l'effet que les délais prescrits pour la rédaction et le dépôt d'un mémoire lors des audiences publiques sur le parc marin ont été beaucoup trop courts et qu'ils n'ont pas eu le temps de bien se préparer.

#### 4.3.1 Secteur d'intervention

Encore une fois, ce sont les participants du secteur d'intervention socio-économique qui ont formulé le plus d'«autres commentaires» (71,3%), suivi de loin par le secteur éducatif/culturel (22,5%). Les participants des autres secteurs n'ont formulé que très peu de ces «autres commentaires» (tableau 4.26).

**Tableau 4.26**  
 «Autres commentaires» selon les secteurs d'intervention des participants (%)

Secteurs d'intervention	Informations	Participation du milieu	Comité coordination.	Délais de la consultation	TOTAL
Socio-économ.	28	14	10	5	57 (71,3)
Éducatif/cult.	8	7	3	0	18 (22,5)
Recherche	1	1	0	0	2 (2,5)
Récréatif	2	1	0	0	3 (3,8)
<b>TOTAL</b>	<b>39</b> (48,8)	<b>23</b> (28,8)	<b>13</b> (16,3)	<b>5</b> (6,3)	<b>80</b> (100)

Les commentaires du secteur socio-économique portent surtout sur le manque d'informations diffusées par les gouvernements concernant leurs intentions ou leurs projets pour ce territoire (49,1%). Ils considèrent important de participer à toutes les étapes d'implantation du processus (24,6) et même d'être représenté au comité de coordination (17,5%).

Les commentaires issus des participants du secteur éducatif/culturel sont également partagés entre le manque d'informations et leur désir de participer plus activement à l'implantation du parc (44,4% et 38,9% respectivement des commentaires).

Les secteurs recherche et récréatif présentent sensiblement les mêmes proportions, bien qu'ils n'aient formulé que très peu de commentaires dans l'ensemble.

#### 4.3.2 Catégorie

Les «autres commentaires» proviennent surtout de OSBL (62,5%). 13,8% ont été émis par des entreprises et 5% par les MRC et les individus/groupes d'individus (tableau 4.27).

**Tableau 4.27**  
«Autres commentaires» selon la catégorie des participants

Catégorie	Informations	Participation du milieu	Comité coordination	Délais de la consultation	TOTAL
OSBL	25	13	7	5	50 (62,5)
Entreprises	7	2	2	0	11 (13,8)
Municipalités	3	4	3	0	10 (12,5)
Individus/groupe	3	2	0	0	5 (6,3)
MRC	1	2	1	0	4 (5,0)
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>80 (100)</b>

Au moins 50% des commentaires des OSBL portent sur le manque d'informations. Ils sont aussi concernés par la participation du milieu (26%) et la composition du comité de coordination (14%). Tous les commentaires émis sur les délais de la consultation ont été formulés par des OSBL.

Les entreprises sont préoccupées par le manque d'informations et ce, dans une proportion de près de 55% de leurs commentaires.

En regroupant les municipalités et les MRC, on constate que cette catégorie s'intéresse presque dans une même proportion à la participation du milieu qu'au manque d'informations (42,9%) et, dans une proportion moindre, à la composition du comité de coordination (28,6%).

Dans la catégorie individus/groupe d'individus on retrouve approximativement le même nombre de commentaires en ce qui a trait au manque d'informations que sur leur désir de participer davantage à l'élaboration du projet parc.

#### 4.3.3 Provenance

La région du Saguenay est celle où les participants ont formulé le plus d'«autres commentaires» (28,8%), suivent les régions de la Haute-Côte-Nord (25%) et de Charlevoix (23,8%). Les autres régions ne représentent qu'une faible part des commentaires: Québec (10%), Montréal (5%), Bas-Saint-Laurent et l'extérieur du Québec (3,8%) (tableau 4.28).

**Tableau 4.28**  
Provenance des «Autres commentaires»

Provenance	Informations	Participation du milieu	Comité coordination.	Délais de la consultation	TOTAL
Saguenay	11	8	2	2	23
HCN	12	5	3	0	20
Charlevoix	8	4	4	3	19
Québec	2	4	2	0	8
Montréal	3	1	0	0	4
Bas St-Laurent	1	1	1	0	3
Ontario/USA	2	0	1	0	3
TOTAL	39	23	13	5	80

Ces résultats témoignent, encore une fois, d'une relation inversement proportionnelle entre l'intérêt des participants et la distance géographique qui les sépare du parc marin.

#### 4.4 Bilan de la participation à la consultation sur les limites

L'objectif de la présente section consiste à tracer le bilan de la participation à la consultation sur les limites du parc marin. Notons au préalable, que lors de la consultation sur les limites du parc marin, les participants n'ont en aucun cas questionné la méthode adoptée pour déterminer les limites générales de l'aire marine de l'estuaire du Saint-Laurent, ou encore les critères de sélection élaborés par la firme Woodward-Clyde Consultants, en 1983. De plus, aucun des participants ne s'est opposé à la création du parc marin à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent.

Pour chacun des thèmes sur lesquels les participants étaient invités à se prononcer lors de cette consultation, nous avons considéré les taux de participation, de convergence et de divergence d'intérêt des participants. Le tableau 4.29 présente les taux de participation, selon un ordre décroissant, ainsi que le pourcentage d'avis<sup>4</sup>

favorables et défavorables sur les différents thèmes de la consultation sur les limites proposées du parc marin.

**Tableau 4.29**  
Pourcentage de participation et de divergence  
sur les thèmes de la consultation

Thèmes	Participants %	Avis favorables %	Avis défavorables %
Limites	97,2	11,6	72,5
Incl./excl. sites	67,6		100
Saguenay	(28,2*)		100
Charlevoix	(23,9)		100
HCN	(14,1)		100
Rive sud	(14,1)		100
Îles/quais	(14,1)		100
Partic. milieu	46,5	100	
Inform./réglem.	36,6		100
Dénomination	30,0		100
Chasse/pêche	21,1		100

\* Les chiffres entre parenthèses représentent le pourcentage respectif de chacune des régions, comparativement à l'ensemble des commentaires sur l'inclusion ou l'exclusion de sites.

#### 4.4.1 Les limites

Un peu plus de 97% des participants ont fait valoir leur point de vue quant aux limites proposées sur le parc marin. En fait, seulement 2 des 71 participants n'ont émis aucun commentaire quant aux limites; leur unique préoccupation concerne la réglementation d'activités spécifiques.

---

<sup>4</sup> Dans les résultats présentés, nous avons choisi de ne pas interpréter l'absence d'intervention sur un thème comme si elle traduisait un accord informel de la part des participants, comme c'est souvent le cas lors de consultations publiques, car notre préoccupation portait avant tout sur les intérêts divergents et convergents explicités formellement par les participants.

Une très forte majorité des commentaires (72,5%) consistaient en une demande aux gouvernements d'étendre les limites du parc. C'est le thème des limites qui a suscité la plus grande participation lors de cette consultation.

#### 4.4.2 Inclusion/exclusion de sites

Le principal enjeu qui émerge de la négociation sur les limites consiste en une demande des participants à inclure ou à exclure certains sites spécifiques situés en bordure du parc marin. Ce sont 67,6% des participants qui ont fait une recommandation pour réclamer une extension du parc, principalement vers les régions du Saguenay et de Charlevoix.

#### 4.4.3 Participation du milieu

Quelque 46,5% des participants insistent sur une plus grande participation du milieu au projet d'implantation du parc marin ainsi que sa présence au sein du comité de coordination. Cette requête fait consensus parmi les participants qui ont émis un commentaire à ce sujet. Leurs commentaires viennent préciser l'idée d'association qu'ils entendent voir développer entre les gouvernements et le Milieu.

#### 4.4.4 Information et réglementation

Près de 37% des participants ont mentionné dans leur mémoire que le document de consultation souffrait d'un manque d'informations quant aux intentions des gouvernements pour la mise en valeur du parc et, pour cette raison, qu'il leur était difficile d'évaluer adéquatement le projet.

#### 4.4.5 Dénomination

Exactement 30% des participants sont insatisfaits de la dénomination du parc marin et la considère comme non représentative du territoire à mettre en valeur. Tous ces participants s'entendent pour modifier la désignation du parc marin.

#### 4.4.6 Chasse et pêche

Un peu plus de 20% des participants sont préoccupés par l'éventualité de se voir interdire la chasse et la pêche dans les limites du parc, comme c'est généralement la norme dans un parc de conservation. Ils insistent pour maintenir leurs droits à ces activités.

#### 4.4.7 Synthèse des intérêts convergents et divergents des participants

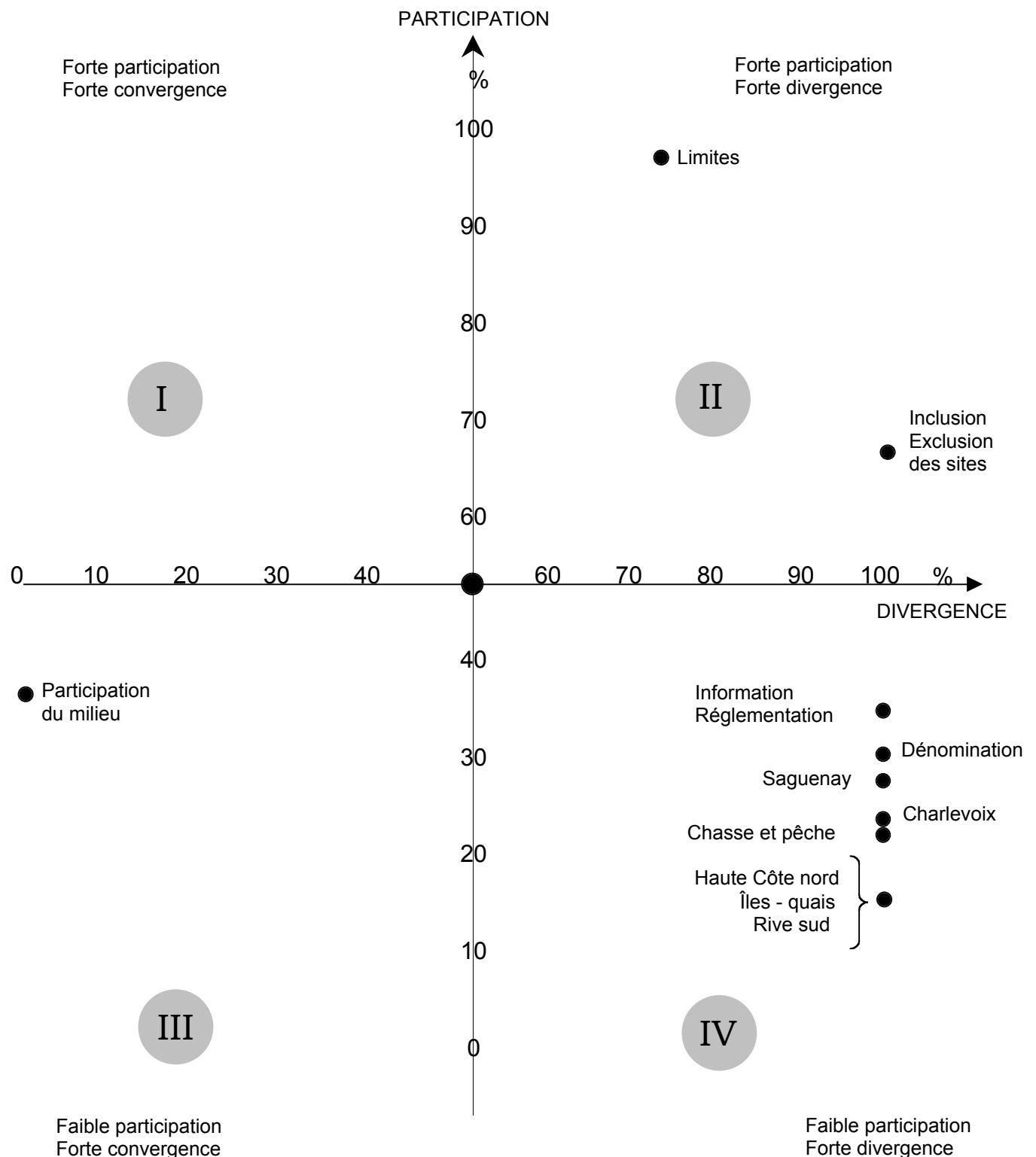
Pour fin de synthèse, le graphique 4.1 illustre le taux de participation et le taux de divergence des intérêts des participants selon deux axes et ce, pour chacun des thèmes abordés lors de la consultation sur les limites de façon à visualiser ceux pour lesquels les participants ont manifesté le plus d'intérêts convergents et divergents en rapport avec les propositions des gouvernements.

Ceci permet de classer les thèmes de la consultation selon quatre catégories représentées par chacun des quadrants:

- I- forte participation et forte convergence;
- II- forte participation et forte divergence
- III- faible participation et forte convergence
- IV- faible participation et forte divergence

Le quadrant I ne contient aucun thème, ce qui signifie qu'aucun des thèmes où il y a une forte convergence entre les propositions gouvernementales et les intérêts des intervenants n'a suscité un fort intérêt des participants à se prononcer sur ces points.

Le quadrant II se distingue par la présence du thème principal de la consultation, soit celui des limites, et représente une forte divergence d'intérêts



Graphique 4.1 Consultation sur les limites : participation et intérêts divergents

(72,5%) exprimée par une majorité de participants (97,2%). Sur le thème plus spécifique de la modification des limites, on constate également une forte divergence d'intérêts (100%) pour l'inclusion ou l'exclusion de sites géographiques précis à l'intérieur des limites du parc et une forte participation, près de 68%.

Le quadrant III indique que les participants qui se sont prononcés sur le thème de la participation sont tous en accord avec cette proposition. Près de 47% des participants à la consultation ont signifié à l'État leur volonté d'être intégrés activement aux différentes phases d'implantation du parc marin.

Le quadrant IV, est celui où se situe le plus grand nombre de thèmes abordés lors de la consultation sur les limites. Pour tous les thèmes regroupés dans ce quadrant, le taux de divergence d'intérêts est de 100% et le taux de participation est inférieur à 50%.

Dans cette dynamique de consultation sur les limites du parc, on est à même d'observer l'équilibre écotouristique en voie de négociation et de réalisation, à partir d'une proposition structurante par rapport à laquelle les intérêts régionaux doivent se manifester et également s'ajuster.

De façon plus générale, il ressort de ces résultats que dans la perspective des intervenants du milieu, la participation consiste en un processus avant tout, pour ne pas dire essentiellement, d'expression des divergences réelles ou appréhendées quant aux intentions gouvernementales. Ceci inclut les résultats sur la participation où l'accord des intervenants exprime davantage une mise en garde, une exigence de participation plus substantielle que celle qui leur est offerte, qui dépasse la convergence apparente sur le principe général mis de l'avant par les gouvernements.

Lors de cette première consultation, deux principaux thèmes de divergence sont ressortis comme particulièrement importants aux yeux des participants: la question des limites, incluant le sous-thème d'inclusion/exclusion de sites qui expliquent les sources de divergences, et la question sur d'une participation plus

intensive du milieu. Les autres thèmes ne sont d'intérêt particulier que pour des groupes minoritaires d'intervenants.

Les principales motivations sous-jacentes à la négociation et invoquées par les participants sont d'ordre: écologique (40,8%), économique (35,7%), récréatif et historique (33,4%). Ces motivations peuvent être intégrées aux dimensions de notre approche théorique en écotourisme, où les motivations écologiques s'insèrent dans un objectif de développement durable et les motivations économiques dans un objectif de développement régional. Les motivations récréatives et historiques peuvent, à la limite, s'inscrire dans un objectif démocratique où les pratiques traditionnelles de chasse et de pêche, ainsi que l'ancienneté d'occupation du territoire, peuvent relever des principes de liberté, de droits acquis et de contrôle du milieu. Toutefois, il faut reconnaître que la pérennité des droits acquis est conforme à une certaine idée de la démocratie uniquement lorsque ces droits ne sont point maintenus au détriment d'autres droits qui seraient davantage conformes aux valeurs dominantes du moment. Ces motivations témoignent de la nature locale de la dynamique de négociation du développement durable à l'oeuvre lors de cette consultation.

Quant aux OSBL, catégorie qui regroupe le plus de participants, ce qui importe n'est pas de constater qu'ils oeuvrent principalement dans le secteur socio-économique mais qu'ils accordent une plus grande importance aux justifications écologiques dans leurs recommandations sur les limites, comparativement aux entreprises privées qui recourent en majorité à des justifications économiques. C'est donc dire l'importance de la participation des instances OSBL, pour maintenir l'équilibre entre les dimensions du cadre théorique, c'est un cas où les instances démocratiques promeuvent des initiatives de développement durable en relation avec le développement régional.

En somme, d'une part le processus a permis de mettre en évidence les principales divergences du milieu face à une proposition gouvernementale. D'autre part, les résultats montrent les limites de la consultation, telle que structurée dans son processus et son contenu. Ainsi elle permet rarement d'exprimer d'autres divergences

que celles portant sur les nombreuses propositions des gouvernements<sup>5</sup>. Elle soulève également la question à savoir si dans un processus où l'on vise l'atteinte d'une dynamique régionale d'appartenance, de prise en main du développement et de conservation du parc, un processus d'avancement par élimination des divergences est suffisant pour créer cette dynamique de convergence, sans pour autant mettre l'emphase sur la culture des convergences. L'on assume qu'en procédant par l'expression et l'adaptation à certaines divergences, cela est suffisant pour créer une dynamique de convergence; ne pas être en accord est suffisant pour s'impliquer.

La limite de cette dynamique devient alors apparente. Si d'une part le processus de consultation permet des phases de mesure et de négociation des divergences, aucune phase de mise en commun des convergences n'est prévue dans ce processus. Ce qui fait que les deux parties peuvent avoir des visions différentes et les maintenir tout en éliminant les principales divergences inacceptables, sans pour autant en arriver à une vision commune du développement.

Ne serait-il pas souhaitable, alors, de structurer cette dimension d'une vision commune à l'intérieur du processus de consultation? En le structurant prioritairement en fonction d'articuler et d'exprimer ces convergences qui pourraient s'avérer être une source de dynamisme, d'équilibre et de confiance entre les participants.

Le prochain chapitre porte sur les résultats d'analyse de contenu des mémoires déposés lors de la deuxième consultation publique, soit celle sur la mise en valeur du parc marin, laquelle s'est tenue au printemps 1993.

---

<sup>5</sup> Le cadre d'analyse de cette recherche ne permet pas d'expliciter totalement ce constat. Toutefois, suite aux entrevues réalisées auprès d'intervenants, nous croyons que le processus de consultation, sans émettre d'interdiction formelle, canalise le débat sur les thèmes choisis par les décideurs et favorise, inconsciemment peut-être, une certaine autocensure de la part des participants.

## CHAPITRE V

### RÉSULTATS D'ANALYSE DE LA CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DE MISE EN VALEUR

Les résultats de la consultation sur la mise en valeur du parc marin sont présentés selon la séquence suivante: 1) profil des participants; 2) intérêts convergents et divergents; et 3) bilan de la participation. Le profil des participants réfère à la première partie de la grille d'analyse des mémoires alors que les intérêts et les commentaires réfèrent à la troisième partie (voir Chapitre 3). La codification utilisée pour l'analyse des mémoires de cette consultation est reproduite à l'Annexe G.

#### 5.1 Profil des participants

Les résultats d'analyse portent sur l'ensemble des participants à la consultation sur la mise en valeur, leur provenance, le secteur d'intervention dans lequel ils oeuvrent, la catégorie de l'organisme qu'ils représentent, la portée des mémoires déposés ainsi que sur les fréquences de participation aux deux consultations. La liste des participants à la deuxième consultation est présentée à l'Annexe H.

##### 5.1.1 Provenance des participants

Dans le cadre de la consultation publique sur la proposition de mise en valeur du parc marin, 80 participants ont déposé un mémoire lors des audiences tenues en juin 1993 à Tadoussac, La Malbaie, La Baie et Montréal.

Comme lors de la première consultation sur les limites, la région du Saguenay est celle où il y a eu le plus de participants. Cette région représente 32,5% de la participation suivie de la Haute-Côte-Nord (20%), de Charlevoix (11,3%) et du Bas-Saint-Laurent (15%). Les participants provenant des régions de Montréal et de Québec ne représentent respectivement que 10% et 8,8% de la participation, et l'extérieur du Québec 2,5% (tableau 5.1).

**Tableau 5.1**  
Provenance des participants

Provenance	Fréquence	%
Saguenay	26	32,5
Haute-Côte-Nord	16	20,0
Bas-St-Laurent	12	15,0
Charlevoix	9	11,3
Montréal	8	10,0
Québec	7	8,8
Ontario / USA	2	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>100</b>

Ainsi 63,8% des participants proviennent des régions limitrophes au parc marin, soit les régions de Charlevoix, Saguenay et Haute-Côte-Nord. Si on inclut les participants provenant du Bas-Saint-Laurent<sup>1</sup>, les régions périphériques au parc représentent près de 78,8% de la participation et les régions éloignées 21,3%.

### 5.1.2 Catégorie

La majorité des participants sont des organismes sans but lucratif (OSBL), soit 61,3%. La catégorie municipalité/MRC regroupe 21,3% des participants, les

<sup>1</sup> Dans l'analyse de la consultation sur la mise en valeur, nous considérons la région du Bas-Saint-Laurent comme faisant partie des régions limitrophes au parc marin car, même si elle n'est pas incluse dans les limites géographiques du parc, la proposition de mise en valeur attribue un pôle relais à Rivière-du-Loup, ce qui confère un statut particulier ainsi qu'une certaine reconnaissance à la rive sud.

entreprises 10% et les individu/groupe d'individus 5%. Deux municipalités régionales de comté (MRC) ont soumis un mémoire, ce sont Charlevoix-Est et Rivière-du-Loup; la MRC de Charlevoix-Est avait aussi participé à la consultation sur les limites.

La région du Saguenay est celle où l'on dénombre le plus grand nombre de participants dans toutes les catégories, sauf individu/groupe d'individus. Ainsi dans la catégorie OSBL, la région du Saguenay représente 28,6% de la participation suivie de la Haute-Côte-Nord (20,4%), du Bas-St-Laurent (16,3%), et des régions de Montréal et Québec (12,2%). La proportion que représentent les OSBL de Charlevoix est relativement faible (6,1%). Les participants de l'extérieur du Québec appartiennent à cette catégorie (tableau 5.2).

**Tableau 5.2**  
Catégories et provenance des participants (%)

Provenance	OSBL	Mun./MRC	Entreprise	Indiv./gr.	TOTAL
Saguenay	14 (28,6)	8 (42,1)	3 (37,5)	1 (25,0)	26 (32,5)
HCN	10 (20,4)	3 (15,8)	3 (37,5)	0	16 (20,0)
BSL	8 (16,3)	3 (15,8)	1 (12,5)	0	12 (15,0)
Charlevoix	3 (6,1)	5 (26,3)	1 (12,5)	0	9 (11,3)
Montréal	6 (12,2)	0	0	2 (50,0)	8 (10,0)
Québec	6 (12,2)	0	0	1 (25,0)	7 (8,8)
Ont./USA	2 (4,1)	0	0	0	2 (2,5)
TOTAL	49 (100)	19 (100)	8 (100)	4 (100)	80 (100)

Dans la catégorie municipalité/MRC, la région du Saguenay se distingue nettement des autres régions et affiche la plus forte participation, de représentation politique, avec 42,1% de cette catégorie; elle est suivie de Charlevoix avec 26,3%, la Haute-Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent représentent chacune 15,8% des participants de cette catégorie. Aucun participant de l'extérieur de l'aire de coordination du parc marin ne représente cette catégorie.

La majorité des participants de la catégorie entreprise, soit 75%, provient essentiellement des régions du Saguenay et de la Haute-Côte-Nord. Les régions de Charlevoix et du Bas-Saint-Laurent se partagent l'autre 25%. Encore ici, aucun participant de l'extérieur de l'aire de coordination ne représente cette catégorie.

La catégorie individu/groupe d'individus est principalement représentée par la région de Montréal d'où proviennent 50% des participants de cette catégorie. Les régions du Saguenay et de Québec représentent chacune 25% de la participation dans cette catégorie.

#### 5.1.3 Secteur d'intervention

La distribution des participants selon le secteur d'intervention se fait comme suit: 63,8% interviennent principalement dans le secteur socio-économique, 20% dans le secteur éducatif/culturel, 10% dans le secteur récréatif et 6,3% dans le secteur de la recherche (tableau 5.3).

Dans toutes les régions périphériques au parc marin, ce sont surtout des participants du secteur socio-économique qui ont déposé un mémoire à la consultation publique. Ce secteur représente 91,7% de la participation du Bas-St-Laurent, 88,9% de Charlevoix et 87,5% de la Haute-Côte-Nord. Aucun participant de l'extérieur de l'aire de coordination ne représente le secteur socio-économique.

**Tableau 5.3**  
Secteur d'intervention des participants selon leur provenance (%)

Provenance	Socio-économ.	Éduc./Cult.	Récréatif	Recherche	TOTAL
Saguenay	18 (69,2)	5 (19,2)	3 (11,5)	0	26 (100)
HCN	14 (87,5)	0	1 (6,3)	1 (6,3)	16 (100)
Bas-St-Laurent	11 (91,7)	1 (8,3)	0	0	12 (100)
Charlevoix	8 (88,9)	0	1 (11,1)	0	9 (100)
Montréal	0	4 (50,0)	2 (25,0)	2 (25,0)	8 (100)
Québec	0	5 (71,4)	1 (14,3)	1 (14,3)	7 (100)
Ontario / USA	0	1 (50,0)	0	1 (50,0)	2 (100)
TOTAL	51 (63,8)	16 (20,0)	8 (10,0)	5 (6,3)	80 (100)

Quant au secteur éducatif/culturel, il représente une forte proportion de la participation dans les régions éloignées du parc, soit Québec (71,4%), Montréal (50%) et l'extérieur du Québec (50%). Dans les régions périphériques, ce secteur représente 19,2% de la participation du Saguenay et seulement 8,3% du Bas-St-Laurent. Le secteur éducatif/culturel n'est pas représenté dans les régions de Charlevoix et de la Haute-Côte-Nord.

Les secteurs récréatif et recherche représentent moins de 25% de la participation pour toutes les régions, sauf pour l'extérieur du Québec. On constate que la proportion est plus faible dans l'aire de coordination qu'à l'extérieur du parc.

Le secteur socio-économique comprend tous les participants des catégories municipalité/MRC et entreprise. Il comprend aussi 49% des OSBL mais aucun individu/groupe d'individus (tableau 5.4).

**Tableau 5.4**  
Secteur d'intervention des participants selon la catégorie (%)

Catégorie	Socio-écon.	Éduc./cult.	Récréatif	Recherche	TOTAL
OSBL	24 (49,0)	13 (26,5)	7 (14,3)	5 (10,2)	49 (100)
Munic./MRC	19 (100)	0	0	0	19 (100)
Entreprise	8 (100)	0	0	0	8 (100)
Individu/gr.	0	3 (75,0)	1 (25,0)	0	4 (100)
TOTAL	51 (63,8)	16 (20,0)	8 (10,0)	5 (6,3)	80 (100)

Les participants de la catégorie individu/groupe d'individus interviennent dans les secteur éducatif/culturel (75%) et récréatif (25%).

Le secteur recherche est uniquement représenté par des OSBL et représente 10,2% des participants de cette catégorie.

Ces résultats sont en continuité avec le profil de provenance des participants à la consultation sur les limites, dont 46% ont aussi participé à la consultation sur la mise en valeur. Dans l'ensemble, les participants originent principalement des régions limitrophes, particulièrement celle du Saguenay, et des OSBL à vocation socio-économique.

#### 5.1.4 Portée des mémoires

L'analyse de contenu a permis de classifier la portée des mémoires soumis à cette consultation selon trois niveaux d'intérêt des participants: spécifique, intermédiaire et global (voir Chapitre 3, section 1.5).

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les participants ont des intérêts principalement de niveau intermédiaire (40% des mémoires) et spécifique (37,5%), et à un degré moindre, de niveau global (22,5%). Ceci signifie que 77,5% des participants sont surtout motivés par des intérêts régionaux et locaux portant sur la mise en valeur de leur territoire ainsi que sur leur participation à la mise en oeuvre de ce projet.

##### 5.1.4.1 Secteur d'intervention

Des 51 participants du secteur socio-économique (63,8% du total des participants), près de 53% ont rédigé un mémoire ayant une portée de niveau intermédiaire, 33,3% de niveau spécifique et 13,7% de niveau global (tableau 5.5).

Parmi les participants du secteur éducatif/culturel (20% du total), 50% manifeste une préoccupation de niveau global alors que les deux autres niveaux se partagent le reste des participants de ce secteur.

La majorité des participants du secteur récréatif (10% du total) ont rédigé des mémoires de portée spécifique (87,5%). Un seul a présenté un mémoire de niveau global et aucun de niveau intermédiaire. À la lecture des mémoires, on constate que les participants de ce secteur sont principalement concernés par des activités spécifiques de loisir, dont la pêche blanche et la plongée sous-marine.

**Tableau 5.5**  
Secteur d'intervention des participants et portée des mémoires (%)

Secteur d'intervention	Intermédiaire	Spécifique	Globale	TOTAL
Socio-économ.	27 (52,9)	17 (33,3)	7 (13,7)	51 (100)
	Éducatif/culturel	4 (25,0)	4 (25,0)	8 (50,0)
Récréatif	0 (25,0)	7 (87,5)	1 (12,5)	8 (100)
	Recherche	1 (20,0)	2 (40,0)	5 (40,0)
<b>TOTAL</b>	<b>32 (40,0)</b>	<b>30 (37,5)</b>	<b>18 (22,5)</b>	<b>80 (100)</b>

Des 5 participants du secteur recherche (6,3% du total), on a classé 40% des mémoires dans le niveau global, autant au niveau spécifique et 20% au niveau intermédiaire. Dans l'ensemble, ces participants sont préoccupés par le projet dans son ensemble, c'est-à-dire aussi bien par les objectifs que les modalités de réalisation ou encore les impacts possibles sur l'environnement de certaines activités telles que l'observation des baleines.

Bref, les participants du secteur socio-économique ont des préoccupations d'ordre intermédiaire; les participants du secteur éducatif/culturel, de niveau plutôt global; les participants du secteur récréatif ont surtout des préoccupations de niveau spécifique; et ceux du secteur recherche, autant spécifique que global.

#### 5.1.4.2 Catégorie

La catégorie de participants la plus représentée est celle des OSBL (61,3% du total des participants). De ce nombre, 44,9% ont soumis un mémoire de niveau intermédiaire, 30,6% de niveau spécifique et 24,5% de niveau global (tableau 5.6).

**Tableau 5.6**  
Portée des mémoires selon la catégorie des participants (%)

Catégorie	Intermédiaire	Spécifique	Globale	TOTAL
OSBL	22	15	12	49
	(44,9)	(30,6)	(24,5)	(100)
Munic./MRC	8	8	3	19
	(42,1)	(42,1)	(15,8)	(100)
Entreprise	2	6	0	8
	(25,0)	(75,0)		(100)
Individu/groupe	0	1	3	4
		(25,0)	(75,0)	(100)
TOTAL	32	30	18	80
	(40,0)	(37,5)	(22,5)	(100)

Quant aux participants de la catégorie municipalité/MRC, le niveau de préoccupation énoncé dans leur mémoire se partage entre les niveaux intermédiaire et spécifique ainsi que 15,8% au niveau global. Sachant que les MRC ont des vocations davantage régionales, comparativement aux municipalités, on comprend que la MRC de Charlevoix-Est ait soumis un mémoire de niveau intermédiaire et celle de Rivière-du-Loup un mémoire de niveau global.

Dans la catégorie entreprise, il est clair que les principaux intérêts de ces participants sont de niveau spécifique (75%). Ils sont surtout préoccupés par l'interdiction de prélèvement de la ressource qui constitue, dans bien des cas, leur matière première ainsi que par la polyvalence dans l'utilisation de l'espace.

C'est la catégorie individu/groupe d'individus qui présente la plus forte proportion de mémoires de portée globale, soit 75% des participants de cette catégorie.

### 5.1.4.3 Provenance

La répartition des niveaux d'intérêt selon la provenance des participants montre que ceux qui proviennent des régions périphériques au parc ont des préoccupations de niveau spécifique et intermédiaire, alors que les participants provenant de régions plus éloignées ont d'abord des préoccupations de niveau spécifique et ensuite global (tableau 5.7).

**Tableau 5.7**  
Provenance des participants et portée des mémoires (%)

Provenance	Intermédiaire	Spécifique	Globale	TOTAL
Saguenay	11 (42,3)	9 (34,6)	6 (23,1)	26 (100)
HCN	5 (31,3)	8 (50,0)	3 (18,8)	16 (100)
Bas St-Laurent	12 (100)	0	0	12 (100)
Charlevoix	3 (33,3)	4 (44,4)	2 (22,2)	9 (100)
Montréal	1 (12,5)	4 (50,0)	3 (37,5)	8 (100)
Québec	0 (57,1)	4 (42,9)	3 (100)	7 (100)
Ont./USA	0 (50,0)	1 (50,0)	1 (50,0)	2 (100)
<b>TOTAL</b>	<b>32 (40,0)</b>	<b>30 (37,5)</b>	<b>18 (22,5)</b>	<b>80 (100)</b>

La proportion des participants ayant soumis un mémoire de niveau spécifique est la plus élevée dans toutes les régions, Bas-Saint-Laurent et Saguenay exceptées. Par ailleurs, on constate que l'ordre du niveau de préoccupation des participants des régions de la Haute-Côte-Nord et de Charlevoix est le même, soit par

ordre décroissant: spécifique, intermédiaire et global. Les régions de Montréal, Québec et de l'extérieur du Québec affichent leurs préoccupations selon l'ordre décroissant suivant: spécifique, global et intermédiaire. Le Bas-Saint-Laurent se distingue des autres régions par le fait que tous ses participants ont soumis un mémoire de portée intermédiaire, mais il faut rappeler qu'ils ont remis un mémoire conjoint.

En d'autres termes, 71,9% des participants ayant soumis un mémoire de portée intermédiaire proviennent des régions du Saguenay et du Bas-Saint-Laurent; 56,7% de ceux ayant soumis un mémoire de portée spécifique proviennent des régions du Saguenay et de la Haute-Côte-Nord; quant au niveau global de préoccupation, 33,3% des participants proviennent de la région du Saguenay, 27,8% des régions de la Haute-Côte-Nord et de Charlevoix réunies et 38,9% proviennent des régions éloignées du parc.

#### 5.1.5 Profil des participants aux deux consultations

Rappelons que lors de la première consultation publique, celle sur les limites du parc marin, il y a eu 71 participants et lors de la deuxième on en comptait 80. De ce total, soit 151 participants, 33 ont déposé un mémoire à chacune des deux consultations publiques sur le parc marin; ils représentent 46,5% de la participation sur les limites et 41,3% de la participation sur la proposition de mise en valeur. Si l'on considère qu'il y a eu 118 participants différents, c'est 28% des participants qui ont déposé un mémoire aux deux consultations. Cette double participation montre la continuité de l'intérêt de ces participants pour les enjeux que représente le projet du parc marin.

Dans l'ensemble le profil des participants aux deux consultations correspond au profil de l'ensemble des participants, c'est-à-dire principalement des OSBL intervenant dans le secteur socio-économique et provenant de la région du Saguenay.

On note cependant que parmi les régions limitrophes au parc, la région du Bas-Saint-Laurent est celle pour qui la deuxième consultation a suscité le plus de nouveaux participants; il faut toutefois souligner que lors de la consultation sur la mise en valeur du parc marin les représentants de l'État ont diffusé un plan de communication qui s'adressait aux médias régionaux de chacune des deux rives du Saint-Laurent et non seulement à ceux de la rive nord comme ce fut le cas lors des premières audiences publiques. En ce qui concerne les régions éloignées, l'extérieur du Québec et la région de Montréal ont présenté une forte proportion de nouveaux participants, soit 100% et 87,5% respectivement.

#### 5.1.6 Synthèse du profil des participants à la consultation sur la mise en valeur

On constate un intérêt marqué des participants de la région du Saguenay et de la Haute-Côte-Nord, tant à la première consultation qu'à la deuxième. Les participants issus du secteur socio-économique sont les plus nombreux (63,8%). De plus, tous les participants classés dans ce secteur proviennent d'une région périphérique au parc marin. On constate par ailleurs que plus on s'éloigne géographiquement du parc, plus les participants des secteurs éducatif/culturel, récréatif et recherche représentent la plus forte proportion en terme de participation.

Les intérêts manifestés sont surtout spécifiques ou intermédiaires et les participants qui sont le plus intervenus à ces deux niveaux sont les OSBL des secteurs socio-économique et éducatif/culturel, particulièrement ceux du Saguenay, de la Haute-Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent. Ceci montre que les intérêts qui relèvent du développement durable, du développement régional et de la démocratie s'actualisent à partir de problématiques ancrées d'abord dans la réalité directement environnante des participants. Bien que cette négociation ait essentiellement une portée locale ou régionale, il n'est pas exclu que les participants puissent l'inscrire dans une problématique d'ensemble plus globale.

## 5.2 Intérêts convergents et divergents

Dans les sections qui suivent, nous mettrons en évidence les intérêts convergents et divergents des participants concernant sept dimensions spécifiques de la consultation sur la mise en valeur du parc marin. Ces dimensions d'analyse sont: la dénomination du parc marin, les limites annoncées, les objectifs et le concept de mise en valeur du parc marin, le zonage ainsi que le cadre de gestion et les enjeux. Les commentaires convergents, divergents et les propositions portant sur chacune de ces dimensions seront analysés selon le profil des participants.

### 5.2.1 Dénomination du parc marin

Même si les participants n'étaient pas explicitement invités à se prononcer sur la désignation du parc marin, une minorité de participants, soit 15 (18,8%), sont intervenus sur cette dimension qui avait également fait l'objet de commentaires lors de la consultation sur les limites. Treize de ces participants étaient présents à la première consultation pour demander une modification du nom du parc marin.

#### 5.2.1.1 Intérêts convergents

Un seul participant, soit l'Association touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, également présente à la première consultation, considère que le nom «Parc marin du Saguenay» (PSL) reflète bien la réalité du parc. Ce participant a déposé un mémoire de portée intermédiaire.

#### 5.2.1.2 Intérêts divergents

De ces 15 participants, 14 (93,3%) remettent en question le nom «Parc marin du Saguenay» et pensent qu'il serait plus approprié de lui donner le nom de «Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent» (PMSSL) et ce, pour les mêmes raisons que

celles invoquées lors de la consultation sur les limites. Compte tenu des nouvelles limites adoptées, le nom reflète encore moins la réalité puisque 77% du parc marin se situe dans l'estuaire du Saint-Laurent et seulement 23% dans le Saguenay (CADC Charlevoix, Chambre de commerce de Charlevoix-Est, Club de plongée Aquadyne); le nom de PMSSL permettrait de développer un meilleur sentiment d'appartenance (CADC Charlevoix, Club de plongée Aquadyne, Centre des Loisirs marins, M.M. Savary); il aurait plus d'impact au niveau des gouvernements fédéral, provincial et régional (H. Geltman).

Parmi les 14 intervenants qui réclament une modification du nom du parc marin, 57,1% ont déposé un mémoire de portée globale, 28,6% de portée intermédiaire et 14,3% de portée spécifique. Toutefois, la désignation du parc marin ne constitue, pour aucun des participants, l'intérêt principal du mémoire.

Ce sont essentiellement des participants du secteur socio-économique (78,6%) et, dans une moindre mesure (21,4%), du secteur éducatif/culturel qui demandent que soit modifié le nom du parc de façon à ce qu'il soit plus représentatif du territoire couvert par le parc marin.

Cette divergence préoccupe deux catégories de participants: 50% des commentaires proviennent des OSBL et autant des municipalités/MRC (dont la MRC de Charlevoix-Est).

Parmi ceux qui réclament une modification de la désignation du parc, 42,9% proviennent de la région de Charlevoix, 35,7% du Saguenay et 21,4% de la région de Québec. Curieusement, aucun participant de la Haute-Côte-Nord ou du Bas-Saint-Laurent n'a formulé de commentaire sur ce sujet. En d'autres termes, 78,6% des participants qui réclament une nouvelle appellation proviennent de deux régions périphériques au parc.

Ainsi, on ne peut conclure que le maintien des divergences sur la désignation du parc soit en rapport avec la proximité des lieux. En outre, bien qu'il s'agisse d'une minorité de participants, le fait qu'ils étaient presque tous présents lors de la première consultation témoigne d'une continuité dans leurs revendications même si celle-ci est secondaire pour ces participants.

### 5.2.2 Limites adoptées pour le parc marin

Comme pour la désignation du parc marin, les participants n'étaient pas directement invités à se prononcer sur le thème des limites puisqu'il avait déjà fait l'objet d'une consultation précédente. Ceci explique que 77,5% des participants n'ont pas commenté les nouvelles limites du parc. Les autres (22,5%) n'ont fait que réitérer leur demande telle qu'exprimée lors de la consultation sur les limites.

Des 80 participants à la consultation publique sur la mise en valeur, 18 (22,5%) ont émis un commentaire négatif sur les limites adoptées par les deux paliers de gouvernement, suite à la consultation sur les limites du parc marin.

Les commentaires proviennent surtout de participants du secteur socio-économique (66,7%) et, dans une plus faible proportion, du secteur éducatif/culturel (33,3%). Les participants du secteur socio-économique ont tous déposé un mémoire de portée intermédiaire alors que les participants du secteur éducatif/culturel ont soumis un mémoire de portée globale dans 66,7% des cas, soit: la Société linnéenne du Québec, Canadiens pour l'avancement de l'écologie et le Comité de l'environnement de Chicoutimi.

Les participants insatisfaits des limites sont surtout des OSBL (72,2%) et des municipalités/MRC (16,7%); la catégorie entreprise ne représente que 5,6% des participants insatisfaits et le même pourcentage pour la catégorie individu/groupe d'individus.

Ces insatisfaits proviennent surtout de la région du Bas-Saint-Laurent (66,7%). On voit clairement l'intérêt que cette région porte aux limites du parc, compte tenu du fait que sa participation globale ne représente que 15% de l'ensemble des participants à cette consultation. Ceci est en accord avec la conclusion du chapitre précédent qui montrait le rapport entre une forte participation et une forte divergence d'intérêt sur la question des limites (voir Graphique 4.1).

De ces 18 participants, 44,4% étaient présents à la consultation sur les limites. Cette fois encore, les principaux motifs invoqués sont essentiellement d'ordre écologique, à savoir que les limites adoptées ne sont pas représentatives de l'estuaire et insuffisantes pour protéger l'habitat du béluga. On reproche surtout aux nouvelles limites de ne pas couvrir les deux rives du Saint-Laurent, ce qui paraîtrait plus logique puisque les mammifères marins circulent, il va s'en dire, d'une rive à l'autre. De plus, un territoire plus vaste pourrait, selon ces participants, entraîner un impact positif sur la fréquentation du parc et ainsi augmenter les retombées économiques dans les régions limitrophes.

### 5.2.3 Objectifs de mise en valeur du PM

Dans le document de consultation, les participants étaient invités à se prononcer sur les objectifs généraux et spécifiques de la mise en valeur du futur parc marin. Dans l'ensemble, ce thème a retenu l'attention de 48,8% des participants, soit 39 sur 80. Le nombre total de commentaires émis est de 124, soit une moyenne de 3,2 par participant parmi ceux qui se sont prononcés sur ce thème. Tous ces commentaires expriment un accord avec les objectifs énoncés, de sorte que pour cette dimension de la consultation, aucun intérêt divergent n'a pu être décelé. De même, parmi les 33 intervenants qui ont participé aux deux consultations, 54,5% ont formulé un commentaire convergent sur les objectifs de mise en valeur du parc.

### 5.2.3.1 Fréquence des commentaires

Dans l'ensemble, les commentaires formulés en regard des différents objectifs de mise en valeur vont davantage dans le sens d'un renforcement de ces objectifs que d'une remise en question.

On observe que les trois principaux objectifs auxquels les participants accordent le plus d'importance sont ceux qui portent sur la conservation (26,6%), l'éducation/interprétation (22,6%) et l'intégration au milieu régional (22,6%) (tableau 5.8).

**Tableau 5.8**  
Fréquence des commentaires sur les objectifs

Objectifs	Fréquence	%
Conservation	33	26,6
Éducation/interprétation	28	22,6
Intégration au milieu	28	22,6
Utilisation du territoire	24	19,4
Recherche	11	8,9
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>	<b>100</b>

On constate que si les intérêts pour les objectifs de conservation sont ceux qui retiennent le plus l'attention des participants, à l'opposé, ceux concernant la recherche sur l'avenir du parc marin ont suscité très peu de commentaires.

### 5.2.3.2 Portée des mémoires

En analysant les commentaires sur les objectifs de mise en valeur, selon le niveau de portée des mémoires, on observe que ce sont surtout ceux de portée intermédiaire, promouvant des intérêts régionaux, qui accordent le plus d'importance

aux objectifs de mise en valeur (58,1% des commentaires), davantage que ceux de portée globale (28,2%) et spécifique (13,7%) (tableau 5.9).

Tableau 5.9 Objectifs de mise en valeur et portée des mémoires (%)				
Objectifs	Intermédiaire	Globale	Spécifique	TOTAL
Conservation	19 (26,4)	8 (22,9)	6 (35,3)	33 (26,6)
	17 (23,6)	7 (20,0)	4 (23,5)	28 (22,6)
Éduc./interp.	17 (23,6)	8 (22,9)	3 (17,6)	28 (22,6)
	16 (22,2)	6 (17,1)	2 (11,8)	24 (19,4)
Intégration milieu	3 (4,2)	6 (17,1)	2 (11,8)	11 (8,9)
	72 (100)	35 (100)	17 (100)	124 (100)
TOTAL				

Les commentaires issus de ces mémoires de portée intermédiaire sont répartis à peu près équitablement entre tous les objectifs énoncés (sauf pour l'objectif recherche qui n'a reçu que 4,2% des commentaires de ce niveau), avec un maximum de 26,4% pour la conservation. Pour les commentaires issus de mémoires de portée globale, il y a peu de variations entre les objectifs. Les commentaires provenant de mémoires de portée spécifique, portent prioritairement sur l'objectif de conservation (35,3%), suivent les objectifs d'éducation/interprétation (23,5%) et d'intégration au milieu (17,6%).

On constate que pour chacun des niveaux d'intérêt des mémoires, l'objectif de conservation est celui qui a suscité le plus de commentaires de la part des participants.

Ces résultats s'expliquent en considérant que les mémoires de portée intermédiaire établissent une relation plus étroite entre les objectifs énoncés pour le parc marin et leurs propres objectifs de conservation et de développement. Les sections qui suivent précisent cette relation.

### 5.2.3.3 Secteur d'intervention des participants

En classant les commentaires sur les objectifs de mise en valeur selon le secteur d'intervention, on constate une forte majorité de participants du secteur socio-économique (75,8%). Les autres secteurs représentent chacun moins de 10,5% de l'ensemble des commentaires (tableau 5.10).

**Tableau 5.10**  
Objectifs de mise en valeur et secteurs d'intervention des participants (%)

Objectifs	Socio-écon.	Éduc./cult.	Récréatif	Recherche	TOTAL
Conservation	25	4	3	1	33 (26,6)
Éduc./interp.	21	4	2	1	28 (22,6)
Intég. milieu	22	2	3	1	28 (22,6)
Util. territ.	20	1	2	1	24 (19,4)
Recherche	6	2	2	1	11 (8,9)
<b>TOTAL</b>	<b>94</b> (75,8)	<b>13</b> (10,5)	<b>12</b> (9,7)	<b>5</b> (4,0)	<b>124</b> (100)

Ce sont, et de loin, les participants du secteur socio-économique qui proportionnellement font le plus référence aux objectifs de mise en valeur pour promouvoir leurs intérêts. Alors qu'ils représentent 63,8% des participants à la

consultation, ils ont émis 75,8% des commentaires sur les objectifs. Les références portent également sur les quatre principaux objectifs, excepté la recherche.

À l'inverse, les participants des autres secteurs font relativement peu référence aux objectifs de mise en valeur. Le secteur éducatif/culturel compte 20% des participants mais ne représente que 10,5% des références à ces objectifs, bien que la majorité (50%) de leurs mémoires soit de portée globale. Ceci atteste du lien direct entre ces objectifs et les intérêts régionaux et locaux.

#### 5.2.3.4 Catégorie de participants

En répartissant les commentaires selon la catégorie de participants, on observe que ce sont les OSBL (61,3% des commentaires) et les municipalités/MRC (29,8%) qui font le plus souvent référence aux objectifs de mise en valeur du parc marin (tableau 5.11).

**Tableau 5.11**  
Objectifs de mise en valeur et catégorie de participants (%)

Objectifs	OSBL	Mun./MRC	Entrep.	Indiv./gr.	TOTAL
Conservation	20	10	2	1	33 (26,6)
Éduc./interp.	17	8	2	1	28 (22,6)
Intég. milieu	17	9	2	0	28 (22,6)
Util. territ.	15	7	2	0	24 (19,4)
Recherche	7	3	1	0	11 (8,9)
<b>TOTAL</b>	<b>76</b> (61,3)	<b>37</b> (29,8)	<b>9</b> (7,3)	<b>2</b> (1,6)	<b>124</b> (100)

L'objectif de conservation est celui qui a reçu le plus grand nombre de commentaires de la part des municipalités/MRC (28,1%) et des OSBL (26,3%). Pour ces deux catégories, les objectifs d'éducation/interprétation et intégration au milieu représentent le même degré de préoccupation. Les entreprises ont émis le même nombre de commentaires pour chacun des objectifs, sauf pour la recherche.

À l'opposé de l'objectif conservation, la recherche est celui pour lequel les participants de toutes les catégories ont formulé le moins de commentaires

#### 5.2.3.5 Provenance

Les participants de la région du Bas-Saint-Laurent, même s'il ne représente que 15% de la participation globale, sont ceux qui ont formulé le plus de commentaires quant aux objectifs du parc marin, soit 38,7% des commentaires, suivie du Saguenay (29,8%), de la Haute-Côte-Nord (17,7%) et de Montréal (5,6%), alors que les régions de Charlevoix et de Québec ont formulé chacune 4% des commentaires.

Les participants de la région du Bas-Saint-Laurent ont émis le même nombre de commentaires pour chacun des objectifs de conservation, d'éducation/interprétation, d'utilisation du territoire et d'intégration au milieu, mais aucun pour l'objectif recherche (tableau 5.12).

On observe une légère différence d'intérêt pour les participants du Saguenay quant aux objectifs du parc. Ils ont formulé autant de commentaires en ce qui a trait aux objectifs de conservation qu'aux objectifs d'éducation/interprétation, mais font moins souvent référence aux objectifs d'utilisation du territoire. La participation du Saguenay représente 54,5% des commentaires formulés sur l'objectif recherche, alors que cette région représente 32,5% des participants.

La région de la Haute-Côte-Nord vient au troisième rang quant au nombre de commentaires sur les objectifs. La plus forte proportion (36,4%) porte sur les objectifs

de conservation. Viennent ensuite les objectifs d'éducation/interprétation, intégration au milieu et utilisation du territoire qui ont reçu chacun le même nombre de mentions. Les commentaires issus de cette région représentent 18,2% des commentaires liés à l'objectif recherche alors que la Haute-Côte-Nord représente 20% des participants.

**Tableau 5.12**  
Objectifs de mise en valeur et provenance des participants (%)

Objectifs	BSL	Saguenay	HCN	Montréal	Charlevoix	Québec	TOTAL
Conserv.	12 (25,0)	9 (24,3)	8 (36,4)	2 (28,6)	1 (20,0)	1 (20,0)	33 (26,6)
Éduc./inter	12 (25,0)	9 (24,3)	4 (18,2)	1 (14,3)	1 (20,0)	1 (20,0)	28 (22,6)
Intégration	12 (25,0)	6 (16,2)	4 (18,2)	2 (28,6)	3 (60,0)	1 (20,0)	28 (22,6)
Util. terr.	12 (25,0)	7 (18,9)	4 (18,2)	1 (14,3)	0	0	24 (19,4)
Recherche	0	6 (16,2)	2 (9,1)	1 (14,3)	0	2 (40,0)	11 (8,9)
TOTAL	48 (100)	37 (100)	22 (100)	7 (100)	5 (100)	5 (100)	124 (100)

Les autres régions, soit Montréal, Charlevoix et Québec, ont émis 17 commentaires sur l'ensemble des objectifs du parc marin (13,7%). Les 7 commentaires émis par les participants de la région de Montréal touchent tous les objectifs du parc. Des commentaires émanant de la région de Charlevoix, 60% concernent l'intégration au milieu et les autres la conservation et l'éducation/interprétation dans des proportions équivalentes. Les commentaires provenant de la région de Québec touchent tous les objectifs, sauf l'utilisation du

territoire; les commentaires sur la recherche représentent 18,2% de l'ensemble des commentaires portant sur cet objectif et représente le principal intérêt de cette région.

#### 5.2.3.6 Synthèse des commentaires sur les objectifs de mise en valeur

Règle générale, il y a peu de variations dans le nombre de commentaires par objectif émis par les participants de tous les secteurs d'intervention, excepté pour l'objectif de recherche et tous ces commentaires, à l'exception d'un cas, convergent avec les intérêts de l'État. L'objectif de conservation est celui qui a suscité le plus de commentaires de la part de tous les secteurs d'intervention et la proportion la plus forte est observée pour le secteur éducatif/culturel (30,8%). Même constat, c'est-à-dire peu de variations, si l'on considère les participants sous l'angle de la catégorie; ce sont les municipalités/MRC (27%) et les OSBL (26,3%) qui comptent la plus forte proportion de commentaires pour l'objectif conservation, alors que la plus faible proportion de commentaires pour l'objectif recherche est observée pour la catégorie municipalités/MRC (8,1%). La Haute-Côte-Nord est la région dont la proportion de commentaires pour la conservation est la plus élevée (36,4%); aucun commentaire sur la recherche n'a été émis par les régions de Charlevoix et du Bas-Saint-Laurent.

Les objectifs d'éducation/interprétation, d'intégration au milieu et d'utilisation du territoire ont reçu sensiblement le même nombre de commentaires, tous les secteurs, catégories et provenances confondus. Seuls les participants du secteur éducatif/culturel montrent un intérêt plus élevé pour l'objectif éducation/interprétation (30,8% de leurs commentaires portent sur cet objectif).

Dans l'ensemble, on observe un certain intérêt de la part des participants pour les objectifs généraux de mise en valeur du parc. Leurs commentaires montrent qu'ils tendent à y faire référence en fonction de la promotion des intérêts régionaux et locaux. Dans ce sens, on peu parler de convergence des intérêts du milieu et de ceux de l'État.

Cependant, un des principaux reproches adressés aux gouvernements quant à l'énoncé des objectifs du parc marin repose sur l'objectif concernant l'utilisation du territoire et plus spécifiquement la volonté d'«utiliser les propriétés fédérales et provinciales sises en périphérie du parc comme lieux d'accès terrestres au parc marin» (Canada, Québec, 1993, p.13). Selon certains participants cet objectif devrait plutôt être perçu comme un moyen de réalisation plutôt qu'une fin en soi. En faire un objectif «risque de compromettre l'objectivité du concept et la répartition équilibrée sur le territoire d'activités reliés [sic] au monde marin» (Chambre de commerce de Charlevoix-Est, 1993, n.p.).

Plusieurs participants soutiennent qu'un tel énoncé d'objectif démontre, en réalité, l'intention des gouvernements de développer leurs acquis avant ceux du milieu, en mettant d'abord l'accent sur les propriétés gouvernementales telles que le quai de Baie-Sainte-Catherine, les sites de Pointe-Noire et de Cap-de-Bon-Désir pour le gouvernement fédéral, Baie-Éternité, Baie-Sainte-Marguerite et le secteur des Dunes à Tadoussac pour le gouvernement provincial.

On ne note guère de différences entre les objectifs, à l'exception de la recherche qui est peu considérée, peu de promotion y est rattachée, révélant ainsi que dans la perspective des intervenants régionaux il existe pas beaucoup de liens entre la création du parc et les objectifs rattachés au progrès scientifique.

#### 5.2.4 Concept de mise en valeur du parc marin

Le concept de mise en valeur sur lequel les participants étaient invités à se prononcer lors de cette consultation est basé sur la répartition de thématiques et d'activités choisies en fonction de la nature des écosystèmes, des composantes culturelles du milieu marin ainsi que du potentiel des territoires bordant le parc (voir Chapitre 2). Les participants avaient à se prononcer sur trois dimensions spécifiques de mise en valeur: 1- le développement d'un circuit touristique régional; 2- l'approche de développement par pôles thématiques d'envergures différentes; et 3- la

proposition de statuts de pôles thématiques pour diverses localités du circuit. Dans l'ensemble, 53,8% des 80 participants ont émis un commentaire sur l'une ou l'autre de ces trois dimensions. Parmi les participants qui ont déposé un mémoire aux deux consultation, près de 70% ont formulé un commentaire sur le concept de mise en valeur.

#### 5.2.4.1 Circuit touristique régional

L'objectif sous-jacent au projet de développement d'un circuit touristique régional, est de rendre le parc accessible au plus grand nombre de visiteurs et de mieux répartir l'achalandage selon les régions, ce qui «implique que soient mis à leur [les visiteurs] disposition les moyens de découvrir et de comprendre les caractéristiques propres à ce milieu» (Canada, Québec, 1993, p.18).

Des 80 participants ayant déposé un mémoire sur la proposition de mise en valeur du parc marin, 37,5% (30) ont émis un commentaire à cet effet et tous se sont dits en faveur du projet d'un circuit touristique, aussi bien sur l'eau que sur la terre. Il en résulte que la consultation n'a pas permis d'identifier d'intérêts divergents sur ce thème. De ces derniers, 22,5% se sont limités à donner leur accord sans le justifier et 15% ont fait une proposition spécifique reliée à ce futur circuit. Ainsi, 62,5% des participants ne se sont pas prononcés sur la proposition d'un circuit touristique régional.

Des 30 participants qui ont émis un commentaire, 40% ont fait une proposition spécifique sur la réalisation d'une route panoramique entre Baie-Sainte-Catherine et Petit-Saguenay, route qui permettrait aux visiteurs de découvrir l'ensemble des attraits offerts dans les deux axes du parc, soit celui du Saint-Laurent et celui du Saguenay. Sans la réalisation de ce lien routier, soulignent-ils, le circuit touristique n'est pas possible en raison de la configuration du réseau routier actuel. La distance qui sépare actuellement ces deux villes est de 90 kilomètres, par les routes 170 et 138 via Saint-Siméon. Ces participants soulignent que ce nouveau tronçon: 1) permettrait de

réduire la distance à 35 kilomètres entre les deux villes; 2) offrirait aux visiteurs un des rares accès visuels sur les deux rives du fjord; 3) ne nécessiterait une construction que sur 10,5 kilomètres pour relier l'extrémité du chemin Saint-Étienne, déjà en réfection, et le chemin d'accès d'Hydro-Québec à l'Anse-à-David, du côté de Baie-Sainte-Catherine.

Ce nouveau tracé permettrait surtout de renforcer le lien avec la région du Saguenay, de diminuer le temps d'attente à la traverse de Baie-Sainte-Catherine en détournant une partie de l'achalandage vers le fjord et en répartissant les retombées économiques sur les trois régions. La réalisation de ce projet, disent-ils, doterait les trois régions (Charlevoix, Saguenay et Haute-Côte-Nord) d'un lien intégrateur qui rendrait effectif le circuit interrégional (Chambre de commerce de Charlevoix-Est; CADC La Baie/Bas-Saguenay, Charlevoix et Haute-Côte-Nord; Société Duvethor; Ville de Trois-Pistoles; Association des participants en plongée sous-marine de Les Escoumins; Club de plongée Aquadyne; Comité touristique Les Escoumins; Famille Dufour; M.M. Savary; Municipalité de Baie-Sainte-Catherine).

Les commentaires émis sur le concept de circuit touristique proviennent principalement de participants qui ont rédigé un mémoire de portée intermédiaire (70%), à caractère surtout régional (tableau 5.13).

**Tableau 5.13**  
Circuit touristique et portée des mémoires

Portée	Accord	Propos.	TOTAL	%
Spécifique	1	2	3	10,0
Intermédiaire	16	5	21	70,0
Globale	1	5	6	20,0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>100</b>

La majorité des commentaires sur le circuit touristique ont été énoncés par des participants du secteur socio-économique (93,3%), très peu dans chacun des secteurs éducatif/culturel et recherche (3,3%) et aucun du secteur récréatif.

Selon la catégorie des participants, la majorité des commentaires ont été formulés par des OSBL (60%) et des municipalités/MRC (36,7%); très peu proviennent d'entreprises (3,3%) et aucun d'individu.

Ce sont les participants du Bas-Saint-Laurent qui ont fait le plus de commentaires sur l'importance d'un circuit touristique (40%); ils sont suivis de la région du Saguenay (30%), de Charlevoix et Haute-Côte-Nord (13,3% chacune) et de Montréal (3,3%).

En résumé, près du deux tiers des participants ne se sont pas prononcés sur le bien fondé d'un circuit touristique alors que 37,5% ont manifesté un intérêt face à la réalisation d'un tel circuit pour unir les trois régions de la rive nord du Saint-Laurent. La proportion des commentaires (93,3%) émis par le secteur socio-économique montre que l'enjeu de ce circuit est d'abord économique et social si on considère que les OSBL représentent 60% des commentaires.

#### 5.2.4.2 Concept de développement par pôles thématiques

Le concept proposé dans le document de mise en valeur comprend le développement de 5 types de pôles thématiques selon la hiérarchie suivante: pôle phare (1)<sup>2</sup>, relais (5), ancrage (3), satellite (6) et fenêtre (10). Dans cette section, nous décrivons les commentaires portant sur la typologie proposée pour les pôles thématiques.

Des 80 participants, 72,5% n'ont pas manifesté d'intérêt particulier pour une planification fondée sur le concept de pôles thématiques alors que 27,5% (22) se sont prononcés. De ces 22 participants, une forte proportion, soit 86,4%, sont en désaccord avec la formulation et la répartition des différents pôles (phare, relais,

---

<sup>2</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pôles prévu pour chaque catégorie.

ancrage, satellite et fenêtre) retenus dans le concept alors que 13,6% se disent satisfaits.

### Participation

Dans l'ensemble, ce sont les mémoires de niveau intermédiaire qui accordent le plus d'importance à la localisation des pôles (68.2% des commentaires). Ce sont également ces mémoires qui expriment le plus de divergence face aux propositions gouvernementales sur cet aspect de la consultation (tableau 5.14).

**Tableau 5.14**  
Concept de planification et portée des mémoires (%)

Portée	Accord	Désaccord	TOTAL
Spécifique	1 (33,3)		1 (4,5)
Intermédiaire	1 (33,3)	14 (73,7)	15 (68,2)
Globale	1 (33,3)	5 (26,3)	6 (27,3)
<b>TOTAL</b>	<b>3 (100)</b>	<b>19 (100)</b>	<b>22 (100)</b>

Ces participants interviennent presque tous dans le secteur socio-économique (90,9%), très peu dans les secteurs éducatif/culturel (4,5%) et recherche (4,5%), et aucun dans le secteur récréatif (tableau 5.15).

**Tableau 5.15**  
Concept de planification et secteurs d'intervention des participants (%)

Secteur d'intervention	Accord	Désaccord	TOTAL
Socio-économique	2 (66,7)	18 (94,7)	20 (90,9)
Éducatif/culturel		1 (5,3)	1 (4,5)
Recherche	1 (33,3)		1 (4,5)
<b>TOTAL</b>	<b>3 (100)</b>	<b>19 (100)</b>	<b>22 (100)</b>

Ce sont principalement les OSBL (59,1%) et les municipalités/MRC (31,8%), qui ont formulé des commentaires divergents sur ce thème (tableau 5.16).

**Tableau 5.16**  
Concept de planification et catégories de participants (%)

Catégorie	Accord	Désaccord	TOTAL
OSBL	1 (33,3)	12 (63,2)	13 (59,1)
Munic./MRC	1 (33,3)	6 (31,6)	7 (31,8)
Entreprises	1 (33,3)	1 (5,3)	2 (9,1)
<b>TOTAL</b>	<b>3 (100)</b>	<b>19 (100)</b>	<b>22 (100)</b>

Si l'on considère la provenance des participants, ceux de la région du Bas-Saint-Laurent ont exprimé plus de la moitié des commentaires (54,5%) et ceux du Saguenay près du tiers (27,3%). Les participants provenant de l'extérieur des régions périphériques au parc n'ont manifesté aucun intérêt particulier pour le concept de mise en valeur (tableau 5.17).

**Tableau 5.17**  
**Concept de planification et provenance des participants (%)**

Provenance	Accord	Désaccord	TOTAL
Bas St-Laurent		12 (63,2)	12 (54,5)
Saguenay	2 (66,7)	4 (21,1)	6 (27,3)
Charlevoix		2 (10,5)	2 (9,1)
HCN	1 (33,3)	1 (5,3)	2 (9,1)
<b>TOTAL</b>	<b>3 (100)</b>	<b>19 (100)</b>	<b>22 (100)</b>

#### Intérêts convergents

Des 3 participants favorables au concept de planification selon les pôles thématiques, deux interviennent dans le secteur socio-économique et un dans celui de la recherche. Il s'agit d'un OSBL, d'une municipalité et d'une entreprise; ces participants sont issus des régions du Saguenay et de la Haute-Côte-Nord.

#### Intérêts divergents

Les commentaires divergents qui sont le plus souvent exprimés par les participants ont principalement trait à la complexité d'interprétation du concept de développement du parc, du nombre de pôles, de leur répartition ainsi que du statut accordé à leur localité. Selon la majorité des participants, la taille des cercles qui représente les différents pôles (phare, ancrage, satellite, fenêtre et relais) apparaissant sur la carte constitue un pouvoir attractif inégal et une hiérarchisation fort discutable.

À titre d'illustration on reproche, entre autres, de vouloir investir dans un centre d'interprétation à Cap-de-Bon-Désir, élevé au statut de pôle d'ancrage selon le concept de mise en valeur, alors que le centre écologique de Port-au-Saumon, qui oeuvre depuis plusieurs années dans le domaine de l'éducation au milieu naturel, a un statut inférieur, soit celui de pôle satellite. D'autres participants déplorent une trop forte concentration d'activités marines au pôle phare, soit à Tadoussac, site déjà bien développé au point de vue touristique.

Dans l'ensemble, les participants proposent de réduire le nombre de catégories de pôles de cinq à trois. De même ils suggèrent une meilleure répartition des différents pôles sur l'ensemble du territoire du parc marin ainsi que sur la rive sud du Saint-Laurent, porte d'entrée pour un grand nombre de touristes.

### Synthèse

Les commentaires défavorables à l'approche de planification selon des pôles thématiques proviennent essentiellement de mémoires de niveau intermédiaire (73,7%) et global (26,3%). Le secteur socio-économique est celui d'où émerge le plus de commentaires défavorables à l'endroit du concept (94,7%), et les catégories les plus en désaccord sont les OSBL (63,2%) et les municipalités/MRC (31,6%). Les quatre régions périphériques se sont toutes prononcées, mais c'est la région du Bas-Saint-Laurent qui a émis le plus grand nombre de commentaires (54,5%), suivie du Saguenay (27,3%). Aucun commentaire n'est venu de l'extérieur de ces régions.

Les résultats sont comparables à ceux obtenus pour le circuit touristique et suggèrent que les participants sont peu enclins, pour les deux tiers d'entre eux, à se prononcer sur des principes lorsqu'ils sont présentés de façon à faire abstraction de leurs intérêts concrets de développement. Il faut donc éviter d'assimiler une abstention des participants sur un thème à un accord ou un désaccord.

#### 5.2.4.3 Répartition des pôles thématiques

Tel qu'il a été vu au Chapitre II, les gouvernements ont voulu traduire spatialement le fonctionnement du parc en octroyant, à certains sites particuliers sur le territoire, le statut de pôles thématiques classé selon cinq types.

Au total, 56,2% des participants ne se sont pas prononcés sur la répartition des pôles thématiques, alors que 43,8% y réfèrent dans leur mémoire. Ceci révèle un intérêt plus prononcé, quoique encore minoritaire, pour cette dimension comparativement aux deux précédentes. Le Tableau 5.18 présente une synthèse des avis relatifs au concept de mise en valeur.

Dans l'ensemble, 75% de ces commentaires sont des propositions pour modifier le statut ou l'ajout d'un pôle à un endroit précis, 17% signifient l'accord avec un ou plusieurs pôles proposés et 8% leur désaccord. Si l'on considère les propositions de modification de pôles comme des propos divergents, ceci signifie que 83% des commentaires divergent de la proposition de mise en valeur en ce qui a trait aux pôles thématiques.

#### Participation

Les participants qui se sont prononcés ont formulé 88 commentaires (soit une moyenne de 2,5 commentaires par participant) sur la répartition des pôles devant servir à accueillir les visiteurs et «conçus de façon à faire une synthèse des paysages et de l'offre de services à découvrir sur l'ensemble du territoire» (Canada, Québec, 1993, p. 18). Le nombre de commentaires émis sur chacun des pôles varie entre 9 (pôle phare) et 25 (pôle satellite), donnant une moyenne de 17,6 commentaires par pôle thématique. Si l'on exclut le pôle phare, la majorité des commentaires pour chacun des types de pôles consistent surtout en propositions spécifiques de la part des participants, ce qui représente 66% des commentaires (tableau 5.19).

**Tableau 5.18**  
**Synthèse des avis relatifs au concept de mise en valeur**

Site <sup>3</sup>	Statut proposé par les deux gouvernements	Modifications ou ajouts demandés par les intervenants
Port-au-Saumon	.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ancrage</li> <li>- lien avec la Réserve mondiale de la Biosphère de Charlevoix</li> </ul>
Saint-Siméon	Aucun statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>- porte d'entrée : carrefour</li> <li>- relais</li> </ul>
L'Anse-Saint-Jean	Fenêtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pôle de développement majeur</li> </ul>
Baie Éternité	Ancrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ajouter un pôle satellite au pôle d'ancrage</li> </ul>
Anse à la Croix	Fenêtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- site de grande importance</li> </ul>
La Baie	Satellite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ancrage</li> </ul>
	Relais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- relais</li> </ul>
Chicoutimi	Relais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- satellite</li> <li>- relais</li> </ul>
Cap Jaseux	Aucun statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>- satellite</li> </ul>
Sainte-Rose-du-Nord	Fenêtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pôle de développement majeur</li> </ul>
Baie Sainte-Marguerite	Satellite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ancrage</li> <li>- pôle de développement majeur</li> </ul>
L'Anse-de-Roche	Fenêtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- satellite</li> </ul>
Cap-de-Bon-Désir	Ancrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- relais</li> </ul>
Les Escoumins	Fenêtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- satellite</li> </ul>
	Relais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ancrage</li> </ul>
Forestville	Aucun statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>- relais</li> </ul>
Kamouraska	Aucun statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fenêtre</li> <li>- relais</li> </ul>
Rivière-du-Loup	Relais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ancrage</li> <li>- relais</li> </ul>
Maria de l'Isle-Verte	Aucun statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fenêtre</li> </ul>
Île aux Basques	Aucun statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>- satellite</li> </ul>
Trois-Pistoles	Aucun statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>- relais</li> </ul>

Source : Patrimoine canadien et Environnement et Faune, 1993.

<sup>3</sup> Les sites ont été listés selon leur localisation géographique à partir de la municipalité la plus au sud du parc marin. Viennent ensuite les sites le long du fjord, de la Côte-Nord et de la rive sud.

**Tableau 5.19**  
Commentaires sur les types de pôles thématiques (%)

Commentaires	Phare	Relais	Ancrage	Satellite	Fenêtre	TOTAL
Accord	5	1	2	4	3	15 (17,0)
Désaccord	4	0	0	1	2	7 (8,0)
Proposition	0	14	18	20	14	66 (75,0)
<b>TOTAL</b>	<b>9</b> (10,2)	<b>15</b> (17,0)	<b>20</b> (22,7)	<b>25</b> (28,4)	<b>19</b> (21,6)	<b>88</b> (100)

72,7% de ces commentaires sont tirés de mémoires de portée intermédiaire, 17% de niveau spécifique et 10,2% de niveau global.

En outre, 90,9% proviennent de participants oeuvrant dans le secteur socio-économique, seulement 5,7% dans le secteur éducatif/culturel, 2,3% dans le secteur récréatif et 1,1% dans le secteur recherche (tableau 5.20). Ils ont été émis par des OSBL (58%), des municipalités/MRC (37,5%) et des entreprises (4,5%) (tableau 5.21).

Les participants de la région du Bas-Saint-Laurent sont ceux qui ont formulé le plus de commentaires (54,5%), suivie par la Haute-Côte-Nord (19,3%), le Saguenay (18,2%), Charlevoix (5,7%) et très peu dans chacune des régions de Québec et de Montréal (1,1%) (tableau 5.22).

INSÉRER TABLEAUX 5.20 et 5.21

INSÉRER TABLEAU 5.22

### Intérêts convergents

Des 15 commentaires favorables aux différents pôles, 46,7% proviennent de mémoires de niveau intermédiaire, 33,3% de niveau spécifique et 20% de niveau global. Les commentaires issus de mémoires de niveau spécifique montrent la satisfaction des participants dont la municipalité a reçu un statut distinct.

Ces commentaires proviennent tous de participants oeuvrant dans le secteur socio-économique, dont 46,7% sont des municipalités et 53,3% des OSBL. 33,3% des commentaires concernent le pôle phare, 26,7% les pôles satellites, 20% les fenêtres, 13,3% les pôles d'ancrage et 6,7% portent sur un relais.

Seules les trois régions limitrophes ont émis des commentaires favorables à la répartition des pôles thématiques proposés, ce sont le Saguenay (46,7% des commentaires favorables), la Haute-Côte-Nord (33,3%) et Charlevoix (20%).

### Intérêts divergents

Les commentaires divergents se rapportant à certains pôles recommandant l'ajout ou le changement de statuts, ont été énoncés majoritairement dans des mémoires de portée intermédiaire (76,7%) (tableau 5.23). Cette proportion est significative si on considère que seulement 40% de l'ensemble des participants ont déposé un mémoire de portée intermédiaire.

**Tableau 5.23**  
Répartition des pôles et portée des mémoires (%)

Portée	Phare	Relais	Ancrage	Satellite	Fenêtre	TOTAL
Spécifique	1	1	1	5	2	9 (12,3)
Intermédiaire	1	12	17	15	12	56 (76,7)
Globale	2	1		1	2	6 (8,2)
<b>TOTAL</b>	<b>4</b> (5,5)	<b>14</b> (19,2)	<b>18</b> (24,7)	<b>21</b> (28,8)	<b>16</b> (21,9)	<b>73</b> (100)

La majorité des commentaires divergents ont été émis par les participants du secteur socio-économique (89%). Les autres secteurs ont montré fort peu d'intérêt pour cette question, soit moins de 7% chacun. Les pôles satellites et ancrages sont ceux qui ont reçu le plus grand nombre de commentaires (tableau 5.24).

Un seul commentaire a été effectué par un participant du secteur recherche; il dénonce la localisation du pôle phare.

Les OSBL ont émis 58,9% des commentaires divergents. Les municipalités/MRC en ont formulé 36,5%, dont 6,8% proviennent des MRC ce qui est considérable compte tenu du faible nombre de MRC. Les entreprises n'ont émis que 5,5% des commentaires divergents et aucun ne vient d'individus (tableau 5.25).

**Tableau 5.24**  
Répartition des pôles et secteurs d'intervention des participants (%)

Secteurs d'intervention	Phare	Relais	Ancrage	Satellite	Fenêtre	TOTAL
Socio-écon.	3	13	18	18	13	65 (89,0)
Éducatif		1	1	1	2	5 (6,8)
Récréatif				1	1	2 (2,7)
Recherche	1					1 (1,4)
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>73</b>
	(5,5)	(19,2)	(26,0)	(27,4)	(21,9)	(100)

**Tableau 5.25**  
Répartition des pôles et catégories de participants (%)

	Phare	Relais	Ancrage	Satellite	Fenêtre	TOTAL
Municipalité	2	2	5	8	4	21 (28,8)
MRC		2	1	1	1	5 (6,8)
OSBL	2	9	11	11	10	43 (58,9)
Entreprise		1	1	1	1	4 (5,5)
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>73</b>

Ce sont les participants du Bas-Saint-Laurent qui ont formulé le plus de commentaires divergents (65,8%), suivent ceux de la Haute-Côte-Nord (16,4%) et du Saguenay (12,3%), soit le même ordre que pour l'ensemble des commentaires sur les pôles. Les autres régions comptent chacune moins de 3% des commentaires (tableau 5.26).

**Tableau 5.26**  
**Commentaires sur la répartition des pôles et provenance des participants**

Provenance	Phare	Relais	Ancrage	Satellite	Fenêtre	TOTAL
Charlevoix	0	1	0	0	1	2
Saguenay	2	0	3	4	0	9
HCN	1	1	3	5	2	12
Bas-St-Laurent		12	12	12	12	48
Québec		0	0	0	1	1
Montréal	1					1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>73</b>

Les commentaires divergents des participants du Bas-Saint-Laurent concernent les pôles relais, ancrage, satellite et fenêtre. Ils proposent la mise en place de relais dans les municipalités de Kamouraska et de Trois-Pistoles de manière à améliorer l'accès au parc marin à partir de la rive sud ce qui «augmentera sa visibilité et assurera une meilleure rétention du flux touristique du Bas-Saint-Laurent» (mémoire présenté par les Participants touristiques et socio-économiques de la Rive Sud, 1993, p.17). Ils appuient leur requête sur des motivations d'ordre économique:

Cette opération demeure importante, car elle a un impact direct sur le taux d'occupation des établissements hôteliers et des terrains de camping, sur le nombre de repas servis dans les restaurants, ainsi que sur l'ensemble de l'industrie des services. La rareté et la précarité des emplois dans le Bas-Saint-Laurent et plus spécialement sur le territoire de la M.R.C. des Basques, commandent une telle intervention. (ibid.)

Les participants du Bas-Saint-Laurent proposent la mise en place d'un pôle d'ancrage à Rivière-du-Loup, en plus du statut de relais déjà prévu, étant donné que cette ville possède des installations portuaires fonctionnelles, qu'elle est le point de départ de croisières d'observation des baleines et qu'elle accueillera prochainement un pavillon thématique sur le Saint-Laurent.

Des motivations d'ordre écologique appuient leur demande de mise en place d'un pôle satellite à l'île aux Basques en considération de «l'importance des vestiges

archéologiques de l'île aux Basques et la présence d'une colonie de grands hérons sur cette même île» (ibid, p.18) ainsi qu'une fenêtre à l'Isle-Verte «considérant l'importance écologique des marais de l'Isle-Verte, ainsi que leur reconnaissance internationale par l'obtention du titre de site «Ramsar»» (ibid.). Une dernière proposition concerne la mise en place d'une fenêtre à Kamouraska à cause de «la faible bathymétrie de la zone littorale à Kamouraska, sa traditionnelle pêche à l'anguille et les richesses culturelles de ce village» (ibid, p.19).

En ce qui a trait au pôle phare, les principaux motifs de divergence se rapportent à la localisation. En situant le pôle phare à Baie-Sainte-Catherine, tel que le stipule la proposition de mise en valeur, il semble que l'on obtiendrait l'inverse de ce qui est souhaité c'est-à-dire une concentration, que certains qualifient d'inquiétante, des visiteurs vers Tadoussac, site touristique déjà très achalandé, et ainsi renforcer l'engorgement au traversier reliant Tadoussac et Baie-Ste-Catherine.

Dans la proposition de mise en valeur, il est écrit que les «efforts de marketing ajustés en fonction d'objectifs de fréquentation devront tenir compte de la capacité de support du milieu» (Canada, Québec, 1993, p. 46). Par ailleurs «l'étude de marché révèle que les utilisateurs des croisières semblent relativement insatisfaits en ce qui concerne l'hébergement et la restauration; l'infrastructure touristique locale, plus particulièrement à Tadoussac, suffit à peine durant la saison estivale à la demande actuelle» (ibid.).

Or nous croyons qu'en situant le pôle phare à Baie-Sainte-Catherine, celui-ci deviendrait un centre important d'attraction et de rétention des touristes et, plutôt que de répartir la clientèle selon un circuit touristique régional incluant le Saguenay, les touristes seraient davantage incités à traverser immédiatement à Tadoussac pour y effectuer une croisière d'observation des baleines et atteindre l'apogée de leur voyage, délaissant ainsi la région du Saguenay et peut-être aussi celle de la Haute-Côte-Nord.

## Synthèse

Les participants se sont davantage intéressés à la répartition des pôles thématiques qui a pour effet de positionner leur localité dans la hiérarchie de développement, qu'au bien fondé de cette approche de planification. À preuve, 75% des mentions vont dans ce sens, avec des propositions plus ou moins spécifiques pour une meilleure mise en valeur de leur localité, bien que les mémoires sont majoritairement de portée intermédiaire. Ceci laisse entendre qu'ils portent sur plus d'une localité et englobent généralement une sous-région. L'on observe ici que ce sont essentiellement les mêmes profils de participants qui sont à l'oeuvre: ceux du secteur économique, principalement des OSBL du Bas-Saint-Laurent et de la Haute-Côte-Nord.

### 5.2.5 Le zonage

Dans le document de proposition de mise en valeur du parc marin, il est mentionné que la «spécificité du futur parc marin du Saguenay oblige à considérer une typologie de zonage qui s'adapte à un contexte où plusieurs modes d'utilisation s'inscrivent déjà dans le territoire» (Canada, Québec, 1993, p.28). Rappelons que la typologie utilisée pour la consultation réfère à quatre catégories de zones qui «seront gérées de façon à assurer la conservation des ressources du milieu marin et à harmoniser les activités des visiteurs aux impératifs de la sauvegarde des composantes significatives du parc» (*ibid.*). Ces quatre zones sont: préservation intégrale, protection spécifique, ambiance et utilisation spécifique.

#### 5.2.5.1 Participation

Au total, cette dimension spatiale de développement a peu retenu l'attention des participants: 81,2% d'entre eux n'y réfèrent aucunement dans leur mémoire, contre 18,8% qui le font. Parmi ceux qui ont participé aux deux consultations, 27,3% se sont prononcé sur le zonage.

Quelque 15 participants (18,8%) ont émis un commentaire sur le zonage du parc marin. La grande majorité des commentaires, soit 73,3%, montre un désaccord avec l'une des zones, 20% appuient le zonage proposé et 6,7% ont fait une proposition de renforcement de zone. En regroupant les mentions défavorables et les propositions, on conçoit un niveau de divergence d'environ 80% parmi les commentaires émis sur le zonage.

Contrairement aux résultats d'analyse des thèmes précédents, la majorité des commentaires sur le zonage provient de mémoires de portée globale (53,3%) et, à un degré moindre, de portée spécifique (33,3%) (tableau 5.27).

**Tableau 5.27**  
Zonage et portée des mémoires (%)

Portée	Favorable	Défavorable	Proposition	TOTAL
Spécifique	1	4	0	5 (33,3)
Intermédiaire	0	2	0	2 (13,3)
Globale	2	5	1	8 (53,3)
TOTAL	3 (20,0)	11 (73,3)	1 (6,7)	15 (100)

C'est surtout le secteur socio-économique qui a fait des commentaires sur le zonage (60%) ainsi que le secteur récréatif (20%). Les autres secteurs ont émis chacun moins de 15% des commentaires (tableau 5.28).

Tableau 5.28 Zonage et secteurs d'intervention des participants (%)				
Secteurs d'intervention	Favorable	Défavorable	Proposition	TOTAL
Socio-économ.	2	7	0	9 (60,0)
Récréatif	1	2	0	3 (20,0)
Éducatif/culturel	0	1	1	2 (13,3)
Recherche	0	1	0	1 (6,7)
<b>TOTAL</b>	<b>3</b> (20,0)	<b>11</b> (73,3)	<b>1</b> (6,7)	<b>15</b> (100)

Ce sont les OSBL qui ont émis la plus forte proportion de commentaires sur le zonage (66,7%), suivent les municipalités/MRC (26,7%) et les entreprises (6,7%) (tableau 5.29).

Tableau 5.29 Zonage et catégories de participants (%)				
Catégories	Favorable	Défavorable	Proposition	TOTAL
OSBL	3 (100)	6 (54,5)	1 (100)	10 (66,7)
Municipalités	0	3 (27,3)	0	3 (20,0)
MRC	0	1 (9,1)	0	1 (6,7)
Entreprises	0	1 (9,1)	0	1 (6,7)
<b>TOTAL</b>	<b>3</b> (100)	<b>11</b> (100)	<b>1</b> (100)	<b>15</b> (100)

La région qui s'est le plus intéressée à la question du zonage est la Haute-Côte-Nord avec 46,7% commentaires, suivie du Saguenay et de Charlevoix avec chacune 20% des commentaires. Les participants des régions de Montréal et de Québec ont émis chacune 6,7% des commentaires (tableau 5.30).

#### 5.2.5.2 Intérêts convergents

En général, les commentaires favorables au zonage étaient rédigés de façon à englober l'ensemble de la typologie proposée et à exprimer leur convergence quant à la définition des dimensions temporelle et verticale (voir Chapitre III, section 3.5). Ceci explique, en partie, que 66,6% des commentaires favorables soient issus de mémoires de portée globale. En fait, ces participants considèrent que le zonage proposé saura respecter et protéger adéquatement les écosystèmes marins du parc. Toutefois, aucun participant du secteur recherche ne s'est prononcé pour appuyer ce zonage; ce sont uniquement les participants du secteur socio-économique et récréatif qui jugent ce zonage favorable. Les participants satisfaits sont des OSBL oeuvrant dans le secteur socio-économique ou récréatif et proviennent de la Haute-Côte-Nord.

#### 5.2.5.3 Intérêts divergents

Les divergences d'opinions sur le zonage portent essentiellement sur la zone II (voir Chapitre III, carte 3), désignée protection spécifique, et plus particulièrement sur le secteur de la baie Sainte-Marguerite. Certains participants demandent que le droit de chasse soit maintenu dans ce secteur. D'autres souhaitent la construction d'une plate-forme d'observation des bélugas à cet endroit, même si dans le document de mise en valeur il est dit que la baie Sainte-Marguerite constitue un habitat critique pour le béluga et que selon les données scientifiques disponibles, ce site nécessite un niveau de protection élevé. Enfin, un participant propose de revoir le zonage de manière à mieux assurer la sécurité des plongeurs, activité qu'il souhaite voir se développer dans le parc marin.

**Tableau 5.30**  
Commentaires sur le zonage et provenance des participants (%)

Provenance	Accord	Désaccord	Proposition	TOTAL
HCN	3	4	0	7 (46,7)
Charlevoix	0	3	0	3 (20,0)
Saguenay	0	3	0	3 (20,0)
Montréal	0	0	1	1 (6,7)
Québec	0	1	0	1 (6,7)
<b>TOTAL</b>	<b>3</b> (20,0)	<b>11</b> (73,3)	<b>1</b> (6,7)	<b>15</b> (100)

Ce sont les participants du secteur socio-économique (68,3%) qui sont les plus mécontents du zonage proposé en ce qu'il les empêcherait de développer les infrastructures touristiques souhaitées, que ce soit à la baie Ste-Marguerite ou à l'anse de St-Étienne. Également pour les adeptes d'activités nautiques, ils se voient interdire la pratique de sports nautiques, motorisés ou non, dans ces lieux généralement fort prisés pour la tranquillité et le côté sauvage des paysages. Les participants du secteur éducatif/culturel voyaient dans le développement de ces lieux un excellent moyen de sensibiliser les visiteurs à la protection de l'environnement, plus spécifiquement celle des bélugas. En somme, les divergences sont ici très nettes entre d'une part les intérêts de développement économique et récréatif et, d'autre part, les intérêts écologiques.

Ce sont les OSBL qui sont les plus insatisfaits du zonage (58,3%). Les municipalités/MRC et entreprises n'ont émis que des commentaires divergents à l'endroit du zonage. Les municipalités adjacentes à la baie Ste-Marguerite avaient des projets d'envergure pour ces lieux. Ces participants insatisfaits proviennent

presque exclusivement des régions immédiates du parc (83,3%), mais aucun du Bas-Saint-Laurent.

#### 5.2.6 Cadre de gestion

Pour cette dimension de la consultation, les participants étaient invités à se prononcer sur trois composantes spécifiques du cadre de gestion: les principes de base, la composition de la structure de coordination ainsi que les fonctions de cette structure.

Les cinq principes de base mis de l'avant lors de la consultation étaient:

- respecter l'esprit de l'entente du 6 avril 1990 lors de l'élaboration et de l'application du cadre de gestion;
- assurer le respect des objectifs généraux et spécifiques du parc marin;
- favoriser la participation des organismes du milieu à la gestion du parc marin ;
- respecter l'imputabilité des gestes des partenaires dans le développement du parc marin pour éviter les chevauchements.
- favoriser la complémentarité des gestes des partenaires dans le développement du parc marin pour éviter les chevauchements.

La structure de coordination proposé «pourrait être composée d'un conseil d'administration, dont la représentativité des membres serait déterminée par les partenaires impliqués dans la gestion du parc. Les modalités de désignation des membres et du fonctionnement de la structure de coordination seraient fixées dans les lois constitutantes» (Proposition de mise en valeur, 1993, p. 34).

Les principales fonctions de cette structure seraient les suivantes:

- favoriser la concertation pour la mise en valeur;
- définir les modalités de participation pour la réalisation des infrastructures;
- coordonner la conception et la mise en oeuvre des plans d'opération;
- recommander des modifications aux limites, plan de mise en valeur et mesures législatives;
- s'assurer que la structure sera consultée par les gouvernements fédéral et provincial;
- produire et rendre public un rapport annuel.

Parmi les 80 participants, 55 (68,8%) ont fait 80 commentaires portant sur les principes, la composition et les fonctions du comité de coordination devant être mis en place suite à la consultation sur la mise en valeur. Parmi les participants qui ont déposé un mémoire aux deux consultations, près de 82% ont fait des commentaires sur le cadre de gestion.

Dans l'ensemble, les commentaires sur le cadre de gestion montrent que les intérêts des participants convergent avec la proposition des gouvernements principalement sur les principes de gestion et ce, dans une proportion de 67,6%. Les autres commentaires (32,5%) étaient formulés sous forme de propositions sur la structure et les fonctions du comité de coordination et revêtaient davantage un caractère d'insistance sur les propositions de l'État que de divergence (tableau 5.31).

**Tableau 5.31**  
Fréquence des commentaires  
sur le cadre de gestion (%)

Cadre de gestion	Accord	Proposition	TOTAL
Principes	53	0	53 (66,3)
Structure	0	16	16 (20,0)
Fonctions	1	10	11 (13,8)
<b>TOTAL</b>	<b>54</b> (67,6)	<b>26</b> (32,5)	<b>80</b> (100)

Une préoccupation pour le cadre de gestion a été formulée principalement dans des mémoires de portée intermédiaire (47,5%) et globale (33,8%) et, dans une moindre mesure, spécifique (18,8%).

À l'instar de la majorité des résultats présentés, c'est du secteur socio-économique que provient la plus forte proportion de commentaires (80%), suivi de loin par le secteur éducatif/culturel (15%). L'autre 5% est réparti entre les secteurs recherche et récréatif (tableau 5.32).

Les OSBL et les municipalités/MRC ont émis respectivement 61,3% et 32,5% des commentaires. Les autres catégories comptent chacune pour moins de 3,8% de commentaires (tableau 5.33).

La région qui a formulé le plus de commentaires est le Saguenay (37,5%). Dans l'ensemble, les régions périphériques au parc ont émis 86,3% des commentaires sur le cadre de gestion et seulement 13,8% proviennent de l'extérieur de ces régions (tableau 5.34).

**Tableau 5.32**

**Tableau 5.33**  
Cadre de gestion et catégories de participants (%)

Catégories	Princ.	Struct.	Fonctions		TOTAL		
	C	P	C	P	C	P	T
OSBL	32 (60,4)	11 (68,8)	1 (100)	5 (50,0)	33 (61,1)	16 (61,5)	49 (61,3)
Municipalité	15 (28,3)	4 (25,0)		4 (40,0)	15 (27,8)	8 (30,8)	23 (28,8)
MRC	2 (3,8)			1 (10,0)	2 (3,7)	1 (3,8)	3 (3,8)
Entreprise	3 (5,7)				3 (5,6)	0 (3,8)	3 (3,8)
Individu	1 (1,9)	1 (6,3)			1 (1,9)	1 (3,8)	2 (2,5)
TOTAL	53 (100)	16 (100)	1 (100)	10 (100)	54 (100)	26 (100)	80 (100)

**Tableau 5.34**  
Cadre de gestion et provenance des participants (%)

Provenance	Princ.	Struct.	Fonctions		TOTAL		
	Acc.	Prop.	Acc.	Prop.	Acc.	Prop.	Total
Saguenay	19	5		6	19	11	30
	(35,8)	(31,3)		(60,0)	(35,2)	(42,3)	(37,5)
HCN	10	5		1	10	6	16
	(18,9)	(31,3)		(10,0)	(18,5)	(23,1)	(20,0)
Bas-St-Laurent	12				12		12
	(22,6)				(22,2)		(15,0)
Charlevoix	6	2		3	6	5	11
	(11,3)	(12,5)		(30,0)	(11,1)	(19,2)	(13,8)
Montréal	4	2			4	2	6
	(7,5)	(12,5)			(7,4)	(7,7)	(7,5)
Québec	2	2	1		3	2	5
	(3,8)	(12,5)	(100)		(5,6)	(7,7)	(6,3)
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>54</b>	<b>26</b>	<b>80</b>
							(100)

#### 5.2.6.1 Principes pour un cadre de gestion

Les commentaires favorables aux trois composantes du cadre de gestion concernent presque exclusivement (98,1%) les principes de gestion et plus spécifiquement ceux sur la participation des organismes du milieu à la gestion du parc marin, de même que la complémentarité des partenaires dans son développement. Ces commentaires se veulent un renforcement du principe et une forme de confirmation, de la part des participants, de leur intérêt manifeste à vouloir s'engager activement dans la réalisation du parc marin.

Les participants considèrent leur engagement dans l'implantation du parc marin comme essentiel à son bon fonctionnement et trouveraient inconcevable qu'on ne fasse pas appel aux communautés locales. Ils souhaitent une plus grande

participation dans la gestion du parc que celle dont il est fait mention dans le document de consultation sur la mise en valeur.

Au total, 66,3% des participants se sont prononcés sur les principes de gestion alors que 33,7% ne s'y réfèrent pas dans leur mémoire. Les commentaires sur les principes proviennent majoritairement de mémoires de portée intermédiaire (54,7%). Les autres commentaires sont partagés de façon égale entre les deux autres niveaux.

Parmi les 53 commentaires portant sur les principes de gestion, les OSBL en ont formulé 60,4%, les municipalités/MRC 32,1%, les entreprises 5,7% et 1,9% proviennent d'un individu.

Près de 36% proviennent de participants de la région du Saguenay, 22,6% du Bas-Saint-Laurent, 18,9% de la Haute-Côte-Nord, 11,3% de Charlevoix, c'est-à-dire 88,7% des régions périphériques. Les régions de Montréal et de Québec ne représentent que 11,3% des commentaires sur les principes de gestion.

#### 5.2.6.2 Structure de coordination

À l'inverse de l'intérêt exprimé pour les principes de participation et de complémentarité, 80% des participants ne font aucune référence à la structure de coordination à être élaborée, alors que 20% s'y intéressent suffisamment pour mettre de l'avant une proposition quant à sa composition. Ces propositions portent principalement sur le nombre de représentants du milieu et ceux de l'État (Annexe I). Voici les principales propositions des participants, selon leur région d'appartenance:

- Saguenay. Ils souhaitent vivement qu'il y ait un nombre égal de représentants du gouvernement et du milieu, réparti selon les trois régions entourant le parc.

- Haute-Côte-Nord. Ils précisent qu'il devrait y avoir 2-3 représentants de chacun des gouvernements fédéral et provincial, un représentant de chacune des trois MRC limitrophes ainsi qu'un représentant d'une MRC de la rive sud du Saint-Laurent, un représentant de la communauté scientifique et un autochtone. La municipalité de Tadoussac propose un comité de coordination composé uniquement de représentants des trois paliers supérieurs du gouvernement, soit fédéral, provincial et régional.
- Charlevoix, Québec et Montréal. Ils proposent la structure suivante: 2-3 représentants du gouvernement fédéral; 2-3 représentants du gouvernement provincial; 1 représentant de chacune des 3-4 MRC; 1 représentant de la communauté scientifique; 1 représentant de l'industrie touristique. La Société linnéenne du Québec et Canadian Ecology Advocates (deux OSBL dont la mission principal consiste à sensibiliser la population à la conservation de l'environnement) souhaitent également que les usagers/touristes soient représentés au comité de coordination.

Les participants qui proposent qu'il y ait des représentants de plus de 3 MRC proviennent dans un cas de la région de Québec (la Société linnéenne du Québec suggère un représentant de l'une des trois MRC de la rive sud) et dans l'autre de la Haute-Côte-Nord (la société de développement économique de Sacré-Coeur suggère un représentant de chacune des trois MRC de la rive sud). Toutes les autres propositions suggèrent d'inclure au moins un membre représentant les communautés scientifiques et/ou culturelles.

Voici le profil des participants qui ont formulé un commentaire sur la structure de coordination: Les commentaires proviennent de participants qui ont présenté un mémoire de portée globale (50%) et intermédiaire (31,3%), le niveau spécifique venant en dernier (18,8%). Le secteur socio-économique a formulé 68,8% des 16 commentaires, le secteur éducatif/culturel 18,8% et 6,3% commentaires proviennent de chacun des secteurs récréatif et recherche. Les OSBL ont formulé 68,8% des 16 propositions sur la composition du comité de coordination, les municipalités 25% et la

catégorie individu 6,3%. Les participants du Saguenay et de la Haute-Côte-Nord ont formulé 66,2% des propositions sur la composition du comité de coordination et 12,5% des commentaires proviennent de chacune des autres régions, excepté le Bas-Saint-Laurent.

#### 5.2.6.3 Fonctions du comité de coordination

Comme pour les principes et la structure de coordination, 87,5% des participants ne font aucune référence, ni suggestion sur les fonctions dévolues au comité de coordination alors que 13,5% y portent un intérêt, dont 12,2% un intérêt suffisant pour faire des propositions précises en ce sens. Ils soutiennent qu'il est essentiel que ce comité soit autonome et assujetti d'un pouvoir décisionnel quant à la gestion du parc marin.

Encore ici, la majorité des commentaires ont été énoncés dans des mémoires de portée globale (60%) et intermédiaire (40%). Les participants de la région du Saguenay en ont formulé 60%, Charlevoix 30% et la Haute-Côte-Nord seulement 10%. Aucune proposition n'émane du Bas-Saint-Laurent ou des régions éloignées du parc.

#### 5.2.6.4 Synthèse

Ce qui émerge des résultats sur le cadre de gestion proposé - incluant les principes, la structure et les fonctions du comité de coordination - est la volonté du milieu régional et local de participer activement au développement du parc marin, et également que les partenaires des trois paliers de gouvernement travaillent en complémentarité plutôt qu'en compétition. Ceci ressort clairement des résultats sur la structure et les fonctions. Bien que les taux de participation pour ces dimensions soient beaucoup plus faibles, l'orientation des propositions mises de l'avant vise, de façon générale, à démocratiser la gestion du développement du parc de manière à ce qu'il reflète les aspirations du milieu régional.

Une explication de l'écart dans les taux de commentaires entre les principes, les structures et les fonctions pourrait tenir du fait que ces questions sont de nature plus technique, à propos desquelles la majorité des participants ne possède peut-être pas l'expertise de gestion nécessaire pour se prononcer. Le niveau technique des propositions avancées montre que ce sont ceux qui sont familiers avec ce domaine qui s'y sont intéressés.

### 5.2.7 Les enjeux de gestion

Cette dimension de la consultation invitait les participants à se prononcer sur les enjeux de gestion que pose la création du parc marin, plus précisément sur les pratiques actuelles d'activités qui seront appelées à être remises en question suite à l'évaluation des impacts sur l'intégrité des écosystèmes. D'entrée de jeu, les activités spécifiquement mentionnées dans le document de consultation sont:

- les croisières d'observation des cétacés;
- la récolte de coquillages;
- la pêche sportive;
- la chasse au phoque;
- la chasse à la sauvagine;
- la circulation maritime;
- et le rejet des eaux usées.

#### 5.2.7.1 Participation

Dans l'ensemble, 77,5% des participants ne font pas référence à ces enjeux, alors que 22,5% y voient un intérêt. On retrouve les mêmes proportions pour les participants qui ont déposé un mémoire aux deux consultations.

Au total, dix-huit commentaires ont été formulés par les participants sur les enjeux de gestion du parc marin dont 61,1% portent sur l'inquiétude des participants

de se voir interdire certaines activités sportives alors que 38,9% sont favorables aux positions des gouvernements.

Contrairement aux autres dimensions d'analyse, les commentaires sur les enjeux sont principalement issus de mémoires de portée spécifique (50%); les autres se répartissent à peu près équitablement entre les deux autres niveaux (tableau 5.35). Cependant, si la majorité des commentaires favorables sont tirés de mémoires de portée globale, ceux défavorables proviennent presque exclusivement de mémoires de niveau spécifique dont la référence à ces activités constitue le thème principal de leur mémoire.

**Tableau 5.35**  
Enjeux de gestion et portée des mémoires (%)

Portée	Accord	Désaccord	TOTAL
Spécifique	1	8	9 (50,0)
Intermédiaire	2	2	4 (22,2)
Globale	4	1	5 (27,8)
TOTAL	7 (38,9)	11 (61,1)	18 (100)

Les participants responsables de ces commentaires oeuvrent principalement dans le secteur socio-économique (61,1%) et, dans une moindre mesure, éducatif/culturel (22,2%) (tableau 5.36).

**Tableau 5.36**  
Enjeux de gestion et secteurs d'intervention  
des participants (%)

Secteurs d'intervention	Accord	Désaccord	TOTAL
Socio-écon.	2	9	11 (61,1)
Éducatif/cult.	3	1	4 (22,2)
Récréatif	1	1	2 (11,1)
Recherche	1		1 (5,6)
<b>TOTAL</b>	<b>7</b> (38,9)	<b>11</b> (61,1)	<b>18</b> (100)

Les OSBL représentent la catégorie qui a formulé le plus de commentaires (50%), suivent les municipalités (33,3%), les entreprises (11,1%) et les individus (5,6%) (tableau 5.37).

**Tableau 5.37**  
Enjeux de gestion et catégories de participants (%)

Catégories	Accord	Désaccord	TOTAL
OSBL	4	5	9 (50,0)
Municipalité	2	4	6 (33,3)
Entreprise	0	2	2 (11,1)
Individu	1	0	1 (5,6)
<b>TOTAL</b>	<b>7</b> (38,9)	<b>11</b> (61,1)	<b>18</b> (100)

Des participants qui ont émis un commentaire sur les enjeux proposés par les gouvernements, 38,9% proviennent des régions du Saguenay, 16,7% de chacune des régions de Charlevoix, de la Haute-Côte-Nord et de Montréal, et 11,1% de Québec. À remarquer, aucun participant du Bas-Saint-Laurent n'a émis de commentaires sur ces enjeux de gestion (tableau 5.38).

**Tableau 5.38**  
Enjeux de gestion et provenance des participants (%)

Provenance	Accord	Désaccord	TOTAL
Saguenay	2	5	7 (38,9)
Charlevoix	1	2	3 (16,7)
HCN		3	3 (16,7)
Montréal	2	1	3 (16,7)
Québec	2		2 (11,1)
<b>TOTAL</b>	<b>7</b> (38,9)	<b>11</b> (61,1)	<b>18</b> (100)

#### 5.2.7.2 Intérêts convergents

Les participants qui se sont montrés favorables aux enjeux décrits dans la proposition de mise en valeur ont insisté sur deux aspects, soit l'importance pour les gouvernements:

- de mettre sur pied un programme de prévention et une stratégie d'application de mesures d'urgence en cas de catastrophe;

- d'entreprendre des actions conjointes pour contrer les rejets de déchets de toute nature, incluant les rejets d'eaux usées domestiques, dans les eaux du Saint-Laurent et de ses tributaires.

Ces commentaires ont été faits par des participants du secteur éducatif/culturel (42,9%), du secteur socio-économique (28,6%) et 14,3% des commentaires proviennent de participants de chacun des secteurs récréatif et recherche.

Encore ici ce sont surtout les OSBL qui sont en accord avec les enjeux énoncés (57,1%). La répartition des commentaires convergents est assez uniforme pour toutes les régions impliquées, sauf pour la Haute-Côte-Nord qui a émis des propos divergents sur les enjeux de gestion.

#### 5.2.7.3 Intérêts divergents

Dans le document de proposition de mise en valeur, il est clairement énoncé que l'implantation du parc marin entraînera des restrictions dans les activités traditionnelles de ces communautés, sans toutefois préciser la réglementation qui sera imposée:

La création d'un parc marin dont la mission est d'assurer la préservation des ressources naturelles pour le bénéfice des générations actuelles et futures modifiera certaines façons de faire auxquelles les gens étaient habitués. Toutefois, l'intention des gouvernements est de favoriser l'utilisation de ce territoire marin particulier dans une perspective innovatrice ouvrant la voie à des considérations à la fois écologiques, et environnementales et à la fois sociales, culturelles et éthiques. L'humain fait partie de l'écosystème et le développement de ses activités doit se faire en permettant une cohabitation harmonieuse des activités de prélèvement dans un contexte où l'on respecte les impératifs de préservation du milieu. (Canada, Québec, 1993, p. 35)

Parmi toutes les activités que les gouvernements ont l'intention d'examiner en priorité, ce sont principalement celles de la pêche sportive et de la chasse à la sauvagine qui inquiètent le plus les participants. Ces derniers craignent de se voir interdire des activités qu'ils pratiquent depuis nombre d'années.

Si la chasse à la sauvagine demeure une activité somme toute assez marginale et pour le plaisir des seuls chasseurs, il n'en est pas de même pour la pêche pratiquée l'hiver, dite la pêche blanche. La pêche blanche est une activité en progression constante, surtout au Saguenay, depuis le début des années 1980 et qui constitue un apport économique important pour la région. Les gouvernements rapportent qu'une étude récente a recensé quelque 1 500 cabanes de pêche aux abords du Saguenay, dont 20% étaient situés à l'intérieur des limites du parc marin.

Le secteur socio-économique est celui d'où proviennent 81,8% des commentaires divergents face aux enjeux de gestion, les autres proviennent du secteur éducatif/culturel et du secteur récréatif. Ceci témoigne de l'importance socio-économique de la pêche blanche pour les communautés locales.

Parmi les 11 participants qui ont manifesté leur inquiétude face aux enjeux décrits par les gouvernements, 36,4% représentent des OSBL, 35,5% des municipalités et 18,2% des commentaires proviennent d'individus.

Près de 46% proviennent de la région du Saguenay, 27,3% de la Haute-Côte-Nord, 18,2% de Charlevoix et 9,1% de la région de Montréal. Les communautés du Saguenay craignent de se voir imposer une réglementation qui leur interdirait de poursuivre ces activités. Ils ont encore en mémoire les restrictions qui leur ont été imposées suite à l'implantation du parc provincial Saguenay.

#### 5.2.7.4 Synthèse

Dans l'ensemble, les résultats montrent le peu d'intérêt des participants pour ces enjeux, dont certains couvrent des domaines d'activités importants tels que les excursions d'observation, alors que d'autres sont marginaux, chasse et pêche par exemple. Les participants intéressés sont ceux qui sont le plus directement affectés par le maintien de ces activités et c'est principalement ce qui motive leur participation à la consultation, alors qu'ils en font le sujet principal de leur mémoire.

### 5.3 Bilan de la participation à la consultation sur la mise en valeur du parc marin

Dans cette section seront analysés les résultats de la participation sur les différents thèmes relatifs à la mise en valeur du parc marin ainsi que les taux de convergence et de divergence des intérêts exprimés par les participants en rapport avec les propositions des gouvernements.

Les résultats de la négociation entre le milieu et l'État sur les divergences d'intérêts seront analysés au Chapitre 7, soit suite à l'analyse des contenus d'entrevues portant sur les processus informels de la négociation.

Le tableau 5.39 présente un bilan de la participation pour chacun des thèmes de la consultation, selon un ordre décroissant de participation, ainsi que le pourcentage de convergence/divergence d'intérêt des participants selon les commentaires formulés.

#### 5.3.1 Cadre de gestion proposé pour le parc marin

Le thème du cadre de gestion est celui qui a suscité le plus fort taux de participation lors de la consultation sur la mise en valeur du parc, soit un taux de 68,8% avec un niveau de convergence des commentaires de 67,6%. On se rappelle que les commentaires favorables concernent particulièrement la participation du milieu à la gestion du parc marin, un des principes énoncés par les gouvernements.

Les participants ayant manifesté un désaccord avec les propositions sur le cadre de gestion ont surtout insisté pour mettre en place un cadre de gestion qui serait sous la responsabilité d'une structure de coordination composée des deux ordres de

**Tableau 5.39**  
**Taux de participation et d'intérêts convergents/divergents**  
**sur la mise en valeur du parc marin**

Thèmes	Participants %	Intérêts convergents %	Intérêts divergents %
Cadre de gestion	68,8	67,6	32,5
Concept	53,8	34,3	65,7
Répartition	(43,8) <sup>4</sup>	(17,0)	(83,0)
Circuit	(37,5)	(100)	
Typologie	(27,5)	(13,6)	(86,4)
Objectifs	48,8	97,4	2,6
Conservation	(41,3)	(100)	
Éducation	(35,0)	(100)	
Intégration	(35,0)	(100)	
Utilisation	(30,0)	(95,8)	(4,2)
Recherche	(13,8)	(100)	
Limites	22,5		100
Enjeux gestion	22,5	38,9	61,1
Dénomination	18,8	6,7	93,3
Zonage	18,8	20,0	80,0

gouvernements et du milieu, dans une proportion de 50% chacun. Selon les participants, cette structure, pour s'avérer efficace, devrait être décisionnelle et autonome.

En somme, les participants se montrent très concernés par l'avenir du parc marin et désirent prendre part aux décisions tout au long du processus, c'est-à-dire de la planification des aménagements et des opérations jusqu'à leur mise en oeuvre et à leur suivi.

---

<sup>4</sup> Les nombres entre parenthèses représentent les pourcentages reliés aux sous-thèmes.

Certains participants soulignent le manque d'information sur la question de la contribution financière des gouvernements et l'aide qui sera apportée au milieu dans la réalisation de ses projets.

Dans l'ensemble, ce taux de convergence de 67,6% doit être interprété comme une demande des participants de voir les gouvernements respecter leur intention d'avoir recours à la participation des communautés locales dans la mise en place du parc marin, et non comme un simple avis favorable au contenu du document de consultation.

### 5.3.2 Concept de mise en valeur

Le deuxième thème qui a suscité la plus forte participation est celui du concept de mise en valeur du parc marin. Celui-ci inclut le développement d'un circuit touristique, la typologie et la répartition des pôles. Ce thème a suscité des commentaires de la part de 53,8% des participants à la consultation sur la mise en valeur. Parmi les commentaires énoncés, 65,7% reflétaient un désaccord avec la proposition des gouvernements. Les résultats de la participation pour chacun des sous-thèmes sont, par ordre décroissant: la répartition des pôles (43,8%), le circuit touristique (37,5%) et la typologie des pôles (27,5%).

#### 5.3.2.1 Répartition des pôles

Quelque 43,8% des participants se sont prononcés sur la répartition des pôles thématiques présentés dans la proposition de mise en valeur et 83% d'entre eux ont signifié leur désaccord avec l'un ou l'autre des pôles mentionnés ou ont proposé d'autres sites. Ils soutiennent que la répartition suggérée présente des potentiels d'attraction inégaux entre les régions, rendant inopérant le concept de circuit touristique.

Des trois sous-thèmes inclus dans le concept de mise en valeur, la question de la répartition géographique des pôles est celui qui a suscité le plus de commentaires. À cet égard, plusieurs participants, dont les 11 organismes provenant du Bas-Saint-Laurent, demandent que soit accordé un statut plus important à certaines municipalités ou des ajouts de pôles afin d'accroître leur rôle au sein du circuit touristique. Cette modification leur permettrait de bénéficier de facteurs de rétention supplémentaires auprès des touristes qui visiteront le parc marin. D'autres participants mettent les gouvernements en garde contre le dédoublement possible des équipements et le développement anarchique des centres d'interprétation sur le territoire.

Quant aux avis favorables qui ont été exprimés sur la répartition des pôles (17%), il réfère au taux de satisfaction des participants dont la municipalité s'est vue accorder un statut particulier lui permettant d'espérer des retombées économiques importantes pour sa région. Ainsi, les municipalités qui sont déjà identifiées comme pôle phare, ancrage ou satellite sont généralement satisfaites du statut qui leur est réservé.

#### 5.3.2.2 Circuit touristique

Au total, 37,5% des participants se sont prononcés sur la notion de circuit et tous sont en accord avec ce projet. Tel que mentionné précédemment, pour le concept de mise en valeur, le taux de convergence des intérêts exprimés par les participants reflète principalement les commentaires favorables au projet de circuit touristique régional.

Ce projet est perçu par les participants comme devant assurer une répartition équitable des touristes sur le territoire et couvrir ainsi l'ensemble des régions périphériques au parc. C'est dans cet esprit que plusieurs participants ont indiqué qu'un lien routier panoramique, reliant Baie-Sainte-Catherine à Petit-Saguenay, serait essentiel à la mise en oeuvre du circuit touristique via le Saguenay et réglerait, en partie, les problèmes d'achalandage des traversiers entre Pointe-Noire et Tadoussac.

De plus, ce segment de route assurerait une meilleure accessibilité à la région du Saguenay.

Par ailleurs, la question des quais et des marinas a été soulevé par plusieurs participants. Ils ont émis des commentaires visant la reconstruction, l'entretien et la surveillance de ces infrastructures. Ils réclament une amélioration de l'accès nautique pour chaque localité et plus particulièrement le long du Saguenay afin de mieux assurer le lien terre-mer. Certains proposent d'utiliser les quais pour promouvoir le parc marin en y installant des équipements légers d'information ou en élaborant des activités d'animation destinées aux visiteurs.

#### 5.3.2.3 Typologie des pôles:

Quelque 27,5% des participants à la consultation se sont prononcés sur la notion de pôles thématiques et 86,4% sont en désaccord avec la typologie proposée. Les participants trouvent trop complexe et souvent ambiguë la dénomination des pôles et, par conséquent, réclament une simplification de la nomenclature.

#### 5.3.3 Objectifs de mise en valeur

Le troisième thème ayant suscité le plus fort taux de participation est celui des objectifs proposés par les gouvernements pour la mise en valeur du parc marin. C'est dans une proportion de 48,8% que les participants se sont manifestés sur cet aspect de la consultation pour approuver les propositions des gouvernements. En moyenne, ils ont formulé des commentaires sur 3,2 des cinq objectifs généraux énoncés, soit principalement les objectifs de conservation, d'éducation/interprétation et d'intégration au milieu. Très peu de participants, si l'on se fie au nombre de commentaires émis, sont préoccupés par l'objectif de recherche.

En ce qui a trait à l'objectif de conservation, certains participants suggèrent que la priorité soit accordée aux activités qui n'ont aucun impact sur les espèces et les

écosystèmes marins ainsi que l'on restreigne le développement d'activités lourdes et de services.

Rappelons que le seul participant en désaccord avec l'un des objectifs proposés s'opposait à l'utilisation des propriétés fédérales et provinciales sises en périphérie du parc comme lieux d'accès terrestres au parc marin, craignant qu'elles ne viennent concurrencer les équipements du milieu.

Donc, en général, la grande majorité des participants acceptent que les objectifs généraux et spécifiques proposés dépendent de l'atteinte d'objectifs de conservation qui constitue la pierre angulaire de la mise en valeur du parc marin.

#### 5.3.4 Limites du parc marin

Les limites et les enjeux de gestion occupent le quatrième rang quant au taux de participation. Près de 23% des participants ont tenu à souligner leur désaccord avec les nouvelles limites, quoique augmentées, et demandé que le territoire du parc marin couvre la demie sud de l'estuaire du Saint-Laurent. Selon ces participants, cette section du fleuve constitue un écosystème très important pour la gestion du parc et de ses ressources, et constitue une porte d'entrée essentielle pour capter la clientèle provenant de la rive sud et même des provinces Maritimes.

#### 5.3.5 Enjeux de gestion

Quant aux enjeux de gestion, le taux de divergence des opinions est de 61,1% et porte spécifiquement sur certaines activités sportives (chasse à la sauvagine et pêche), commerciales et industrielles actuelles. Les autochtones réclament le maintien de leurs activités traditionnelles de chasse au phoque, de pêche, de trappe et de cueillette ainsi que l'exemption de toute réglementation les privant de la possibilité de les pratiquer.

Par ailleurs, quelques participants voudraient que les gouvernements reconnaissent les croisières d'observation comme une activité commerciale, ce qui obligeraient les ministères responsables de l'entretien des quais à effectuer les travaux de réparation qui s'imposent dans plusieurs localités, notamment au Saguenay. Certains ont même suggéré la prise en charge des quais situés dans l'aire de coordination du parc par un seul gestionnaire gouvernemental, soit Parcs Canada, assurant ainsi le renforcement du rôle des quais comme lieu essentiel de rencontre entre les milieux terrestre et marin.

### 5.3.6 Dénomination du parc marin

La dénomination du parc marin, qui selon certains ne reflète pas la réalité géographique du territoire, a suscité des commentaires de la part de 18,8% des participants. On se rappelle que 30% des participants à la première consultation avaient formulé la même demande et pour les mêmes motifs.

### 5.3.7 Le zonage

La question du zonage a suscité des commentaires de la part de 18,8% des participants et présente un niveau de divergence de 80% par rapport aux propositions des gouvernements. L'Annexe J présente la synthèse des avis relatifs au zonage, tels qu'exprimés par les participants lors de la consultation publique.

Si quelques-uns souhaitent un zonage plus restrictif afin de mieux atteindre les objectifs de conservation des ressources et des écosystèmes marins, d'autres, plus nombreux, désirent un assouplissement des mesures de protection pour assurer le maintien des activités de chasse à la sauvagine ainsi que de pêche sportive et commerciale. Dans un contexte plus global, quelques participants estiment que des efforts devraient être consentis pour réduire la pollution provenant de l'amont de

l'estuaire et du fjord, de façon à lier la gestion des ressources et des écosystèmes du parc aux actions qui se déroulent à l'extérieur de ses limites.

### 5.3.8 Thèmes ou sous-thèmes non commentés par les participants

#### 5.3.8.1 Le contexte territorial

La première section du document d'information sur le contexte territorial contenait une description sommaire des limites du parc, de ses composantes naturelles ainsi qu'une brève rétrospective sur l'occupation humaine du territoire environnant le parc marin. Les deux derniers éléments n'ont fait l'objet d'aucun commentaire de la part des participants.

#### 5.3.8.2 Le zonage

Les dimensions, temporelle et verticale, n'ont fait l'objet d'aucune critique de la part des participants. Ces notions ne semblent pas causer de divergence d'intérêts sauf, tel que vu précédemment, au niveau des modalités d'application du zonage pour quelques secteurs spécifiques.

#### 5.3.8.3 Les enjeux de gestion

Curieusement, parmi la liste d'activités que les gouvernements ont l'intention d'examiner en priorité et compte tenu de leurs impacts sur la pérennité des ressources et sur la vie économique, très peu de participants ont fait allusion à la problématique, pourtant importante, des croisières d'observation des cétacés, de la circulation maritime ou du rejet des eaux usées.

#### 5.3.8.4 Les axes de recherche

L'aspect recherche dans le développement du parc marin n'a pas été relevé par les participants, y compris ceux des secteurs éducatif et recherche.

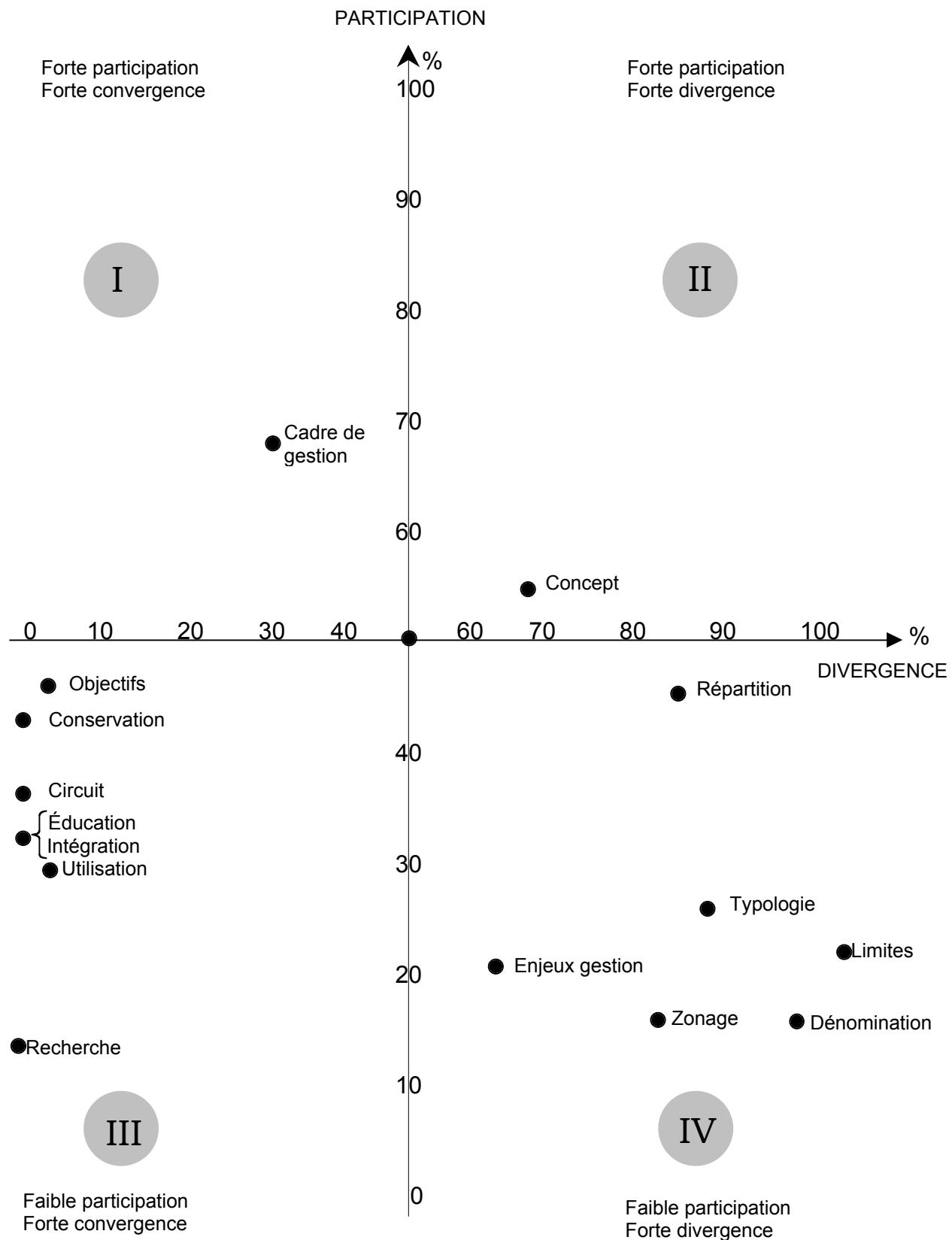
#### 5.3.9 Synthèse des intérêts convergents et divergents des participants

Pour fin de synthèse, le graphique 5.1 illustre, selon deux axes, le taux de participation et le taux de divergence des intérêts des participants et ce, pour chacun des thèmes abordés lors de la consultation sur la mise en valeur. Ceci permet de classer les thèmes de la consultation selon quatre catégories représentées par chacun des quadrants:

- I- forte participation et forte convergence;
- II- forte participation et forte divergence
- III- faible participation et forte convergence
- IV- faible participation et forte divergence

Le quadrant I contient le thème du cadre de gestion. Ce thème est celui qui lors de la consultation sur la mise en valeur a suscité le plus fort taux de participation ainsi qu'un fort taux de convergence d'intérêts de la part des participants (67,5%) pour les propositions des gouvernements, spécifiquement pour celles portant sur les principes de base proposés pour assurer une participation substantielle de la population aux diverses étapes d'implantation et de gestion du parc marin.

Dans le quadrant II on retrouve le thème du concept de mise en valeur du parc marin tel que formulé par l'État. C'est ce thème qui a suscité à la fois la plus forte participation des intervenants sur un thème de forte divergence. Rappelons que cette divergence porte surtout sur le nombre, la répartition et le statut hiérarchique des divers pôles thématiques proposés.



Graphique 5.1 Mise en valeur : participation et intérêts divergents (%)

À l'inverse de ces thèmes qui ont suscité une participation importante des intervenants, les deux autres quadrants mettent en relief des thèmes sur lesquels une minorité d'intervenants s'est prononcé, soit pour exprimer des convergences (quadrant III) ou des divergences (quadrant IV) avec les propositions gouvernementales.

Le quadrant III montre que les participants sont en accord avec tous les thèmes relatifs aux objectifs de mise en valeur et présentent un très fort taux de convergence (98%). Bref, ces résultats peuvent être interprétés comme étant la somme des expressions des diverses catégories de participants qui ont tenu à affirmer leur appui à un bon nombre d'objectifs de mise en valeur proposés par les gouvernements. Les intervenants du milieu qui ont le plus exprimé de convergence d'intérêts par rapport aux objectifs sont ceux qui oeuvrent au sein des MRC et des OSBL.

Dans le quadrant IV on retrouve divers thèmes particuliers pour certaines catégories d'intervenants qui ont exprimé une très forte divergence d'intérêts avec les propositions gouvernementales. Les divergences ayant soulevé le plus de participation sont celles concernant la répartition des pôles thématiques dans l'aire de coordination du parc marin.

Enfin, cette classification des enjeux d'intérêts et de la participation qu'ils ont suscitée, montre de façon succincte la dynamique de négociation et de consultation à l'oeuvre entre les intervenants gouvernementaux et le milieu. L'on est à même d'observer l'équilibre écotouristique en voie de se définir, à partir d'une proposition structurante face à laquelle les intérêts régionaux se manifestent et s'adaptent.

Deux principaux enjeux sont sujets d'attention générale, à des degrés et pour des raisons de divergence différents, soit le cadre de gestion et le concept de mise en valeur, alors que d'autres enjeux sont sujets d'attention plus particulière selon un ou quelques groupes d'intervenants qui expriment une forte convergence ou divergence sur un aspect particulier des propositions des gouvernements.

Le prochain chapitre poursuit l'analyse de cette dynamique État/milieu afin de dégager les principes d'action qui sous-tendent les taux de participation et les convergences/divergences recensées. Il portera sur les résultats d'analyse de contenu de quelque trente entrevues qui ont été réalisées auprès des intervenants de l'État et du milieu. Ces entrevues avaient pour objet d'analyser les processus informels de la négociation autour du projet du parc marin en vue de distinguer pour chacun des deux principaux types d'intervenants les logiques d'action qui reflètent les valeurs et les orientations de chacun.

## CHAPITRE VI

### LOGIQUES D'ACTION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS: L'ÉTAT ET LE MILIEU

Les deux chapitres précédents avaient pour but d'analyser le processus formel des consultations publiques afin d'identifier les points de convergence et de divergence entre les représentants gouvernementaux et les intervenants du milieu; ces deux chapitres de résultats ont permis de répondre à la première question spécifique de notre recherche ainsi qu'aux questions sous-jacentes. Bien que ces résultats nous éclairent sur les taux de participation ainsi que sur les convergences et divergences d'intérêts en regard d'enjeux spécifiques, ils nous renseignent peu sur les cadres logiques de l'action, de portée plus générale, qui sous-tendent ces intérêts et ces différences entre les deux types d'intervenants, soit l'État et le milieu.

C'est à ce niveau plus fondamental et aussi plus informel qu'il devient possible de relier ces convergences/divergences à des dimensions théoriques de développement et de conservation en contexte d'écotourisme. À cette fin un deuxième échantillon a été identifié; quelque 30 personnes ont été interviewées sur le terrain, soit 7 représentants de l'État et 23 intervenants du milieu, en vue de faire émerger ces rationalités d'action qui légitiment leurs demandes et leurs interventions respectives.

L'identification de ces logiques d'action nous permet d'éclairer les visions et les enjeux fondamentaux qui expliquent le bilan final des modifications apportées ou non aux devis initiaux de consultations et qui fera l'objet du prochain et dernier chapitre d'analyse des résultats.

Rappelons que ces entrevues ont permis de répondre à la deuxième question spécifique de recherche ainsi qu'aux sous-questions, soit: Comment se définissent les logiques d'action qui sous-tendent et expliquent ces convergences/divergences entre les propositions faites par les représentants de l'État et les intérêts exprimés par les intervenants du milieu? Quelles sont les stratégies et logiques d'action de chaque type d'intervenants, l'État et le milieu? Comment expliquer la dialectique entre ces deux logiques d'action? Quant à la dernière sous-question de cette deuxième question spécifique, celle portant sur le bilan final de la négociation entre l'État et le milieu, elle fera l'objet du prochain chapitre.

Les résultats d'analyse de contenu des entrevues seront présentés en deux sections. Dans la première section, des catégories substantives, c'est-à-dire les catégories à expliquer, ont été dégagées du contenu brut des entrevues; ces catégories respectent, dans la mesure du possible, les termes utilisés par les acteurs. Ces catégories représentent les divers motifs informels de convergences et de divergences entre l'État et le milieu. Dans la deuxième section, ces catégories ont été regroupées et traduites sous forme de deux ensembles distincts de logiques d'action, soit celle de l'État et celle du milieu.

### 6.1 Description des catégories substantives

L'analyse des contenus d'entrevues a permis d'identifier 42 catégories substantives (tableau 6.1), d'éléments de rationalité de terrain qu'ont exprimés les représentants de l'État et les intervenants du milieu lors des entrevues.

Afin de respecter le plus possible les propos et intentions des personnes interviewées, le style utilisé puise dans le langage des différents intervenants et même si le contenu comporte parfois quelques redondances, nous avons jugé opportun de les conserver.

**Tableau 6.1**  
Catégories substantives

Appartenance (sentiment)	Implication du milieu
Appréhension du milieu	Inaction
Approche (projet)	Information / communication
Attentes et frustrations du milieu	Intégration au milieu
Avantages et contraintes perçus	Mobilisation / démobilisation
Comité de coordination	Motivations
Compétition entre les intervenants du milieu	Optimisme
Complexité du dossier	Partenariat d'affaires
Compréhension du projet	Participation du milieu
Concertation	Pouvoir
Connaissances (partage)	Qualités requises des intervenants
Consultation publique (processus et bilan)	Reconnaissance des savoirs locaux
Culture organisationnelle (changement)	Réglementation/législation
Décision (prise de)	Représentativité
Démocratie	Rôle/responsabilité
Développement régional	Sensibilisation/éducation
Distance / proximité	Stratégie de développement
Financement /budget	Temps/délais
Gestion (structure)	Transparence
Illogisme (non sens perçu)	Vision (court et long termes)
Image projetée (perception)	Volonté d'engagement

### 6.1.1 Appartenance au Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

L'État: Les intervenants de l'État sont confiants que la structure actuelle de gestion va permettre au milieu régional de développer, d'ici cinq ans, un sentiment d'appartenance au parc marin et ainsi les inciter à s'impliquer davantage. Déjà ils constatent qu'après quelques réunions seulement du comité de coordination (environ quatre par année depuis février 1996) les membres ont endossé les grandes orientations du plan directeur et sont prêts à orienter leurs actions de concert avec les principes énoncés.

Le milieu: À l'opposé, cette dimension d'appartenance au parc marin ne ressort pas clairement chez les intervenants du milieu qui ont été interviewés. Certains disent qu'ils n'ont pas encore développé de sentiment d'appartenance au parc marin, qu'ils ne sentent pas encore la présence du parc marin dans leur paysage.

### 6.1.2 Appréhension du milieu

L'État: Plusieurs représentants de l'État reconnaissent la faiblesse de la confiance que lui accorde le milieu, ce qui les force à devoir lui rendre davantage de comptes afin de s'assurer de son appui.

Le milieu: Malgré le fait qu'aucun organisme ou individu ne se soit opposé à la création du parc marin lors des audiences publiques, lors des entrevues auprès des intervenants du milieu on a senti que les communautés limitrophes au parc souhaitent son implantation mais à la condition que la réglementation sous-jacente ne vienne pas entraver leurs activités coutumières. Par ailleurs, le milieu avoue sa méfiance à l'égard de l'État et de ses pouvoirs, ce qui a créé par le passé un climat d'affrontement entre les fonctionnaires et les communautés locales. Certains intervenants craignent de voir l'État tirer profit des activités mises sur pied par le milieu et par la suite vouloir imposer de nouveaux contrôles à la population, exemple limiter la pêche blanche. D'autres affirment qu'ils doivent apprendre à se connaître, à se faire confiance mutuellement.

### 6.1.3 Approche projet

L'État: On note une nette distinction entre l'État et le milieu quant à la façon d'aborder le projet du parc marin. Il est clair que l'État n'entend pas prendre le contrôle exclusif du parc marin, entre autres parce qu'il n'a plus les moyens financiers du passé. Il se voit davantage comme un agent catalyseur capable de déclencher et de favoriser la concertation entre les organismes concernés. L'État agit, non pas comme un investisseur, mais comme coordonnateur d'un projet collectif pour lequel il est prêt, le cas échéant, à supporter les initiatives du milieu. L'État préconise une approche par recherche de consentements entre les intervenants.

Le milieu: Les intervenants du milieu favorisent une approche souple et proactive qui englobe à la fois l'offre et la demande touristiques. Ils préconisent le développement de produits de qualité où les visiteurs seraient appelés à modifier la pratique de leurs activités afin de protéger la ressource.

### 6.1.4 Attentes et frustrations du milieu

L'État: Les représentants de l'État admettent que le milieu conserve une perception très traditionnelle de leur rôle où l'implantation d'un parc national signifiait autrefois injection de capitaux publics dans la région et création d'emplois. Par ailleurs, le concept de mise en valeur selon des pôles thématiques a laissé croire aux intervenants du milieu que les différents types de pôles affectés aux municipalités correspondaient à une hiérarchie des investissements publics qui seraient réalisés.

Aux dires des intervenants de l'État, les attentes du milieu sont très élevées. Il est vrai que dans les années 1970 certains fonctionnaires fédéraux avaient déjà laissé sous-entendre un apport de plusieurs millions de dollars pour la région. Mais les données ont changé, les gouvernements n'ont plus d'argent à distribuer et les quelques emplois créés sont comblés par des professionnels provenant de l'extérieur

de la région. Ces professionnels ont pour mandat d'essaimer dans le milieu en travaillant en collaboration avec les organismes locaux et régionaux, et non pas en créant de nouveaux emplois.

Les représentants des gouvernements sont conscients que le milieu ne veut plus se faire imposer un développement uniquement exogène. Le milieu entend prendre part activement aux décisions et organiser le développement du parc marin selon les intérêts de la région afin de protéger et de mettre en valeur ce territoire qu'il considère comme étant le sien.

Le milieu: Nombre de représentants du milieu admettent sans ambages qu'ils s'attendaient à ce que l'État montre rapidement sa présence sur les lieux de façon très concrète, c'est-à-dire une présence calculée en termes d'investissements et de retombées économiques pour les régions limitrophes au parc. Si certains attendent un support scientifique ou une expertise technique de l'État, plus nombreux sont ceux qui réclament une aide financière.

Règle générale, les intervenants du milieu se disent déçus de la façon dont est mené le dossier. Ils ont l'impression d'avoir été leurrés par certains fonctionnaires qui leur avaient laissé miroiter l'injection d'énormes sommes d'argent dans la région du parc marin. Ils savent maintenant qu'il n'en sera rien.

Depuis la fin des consultations il ne s'est rien passé, aucun projet n'est en voie de réalisation. Ils ont l'impression que les gouvernements n'ont retenu aucune, ou très peu, de leurs recommandations. Même lorsque les fonctionnaires acceptent de les rencontrer et de discuter avec eux, jamais rien ne change. Ceci a un effet très démotivateur auprès des communautés concernées, certains avouent se désintéresser du projet et admettent que la création du parc marin ne constitue plus, comme au temps des consultations, un dossier prioritaire pour les municipalités et les organismes locaux ou régionaux.

Seuls les organismes voués au développement touristique, même s'ils se disent déçus des lenteurs administratives et des résultats sur le terrain, demeurent vigilants, entre autres par leur présence au sein du comité de coordination et leur participation dans plusieurs comités conseils.

Les principaux reproches que le milieu adresse à l'État concernent son inactivité, sa lenteur, son manque d'écoute et sa propension à dépenser pour des équipements, des salaires et de la publicité alors que le parc n'était pas encore créé officiellement, et particulièrement une recherche de visibilité de la part de Parcs Canada aux niveaux national et international. Quelques organismes à but non lucratif reprochent également à l'État de venir en aide aux entreprises privées, telles les croisières d'observation aux baleines, et d'adopter une approche parfois trop commerciale dans la mise en valeur du territoire alors qu'eux doivent se débrouiller avec très peu de moyens financiers.

#### 6.1.5 Avantages et contraintes perçus

L'État: Pour les régions concernées, la création du parc marin va permettre de développer une plus grande visibilité et apportera un soutien technique et financier supplémentaire aux organismes impliqués.

Les représentants de l'État identifient quatre types de contraintes au développement du parc marin. La première contrainte est d'ordre géographique, tout semble conditionné par le relief et, en ce sens, le fjord et le fleuve constituent des frontières naturelles importantes. De plus, compte tenu des distances géographiques importantes, il est parfois long et difficile de rejoindre une majorité d'intervenants.

Ceci conduit à une deuxième contrainte, celle d'amener à travailler ensemble des communautés régionales qui n'en ont pas l'habitude, qui ont toujours considéré les cours d'eau comme une barrière à la communication entre les deux rives et qui possèdent des cultures différentes. Cette contrainte d'ordre culturel se remarque

également dans la difficulté pour les deux paliers de gouvernement, soit le fédéral et le provincial, de trouver des terrains d'entente alors que chacun relève d'une culture organisationnelle qui lui est propre et qu'il est tenu de respecter. En associant le palier régional au comité de coordination cela permet, d'un côté, de rejoindre la population de toutes les municipalités situées sur le territoire par l'intermédiaire du préfet de la MRC mais, d'un autre côté, il y a risque de voir l'État se déconnecter de la réalité locale.

La troisième contrainte est d'ordre social. La réussite du projet dépend en partie de la volonté des individus à endosser les objectifs du parc marin et à défendre les projets dans leur dimension non pas locale mais globale, difficile car les intervenants sont issus d'un milieu qui a toujours été appelé à défendre ses propres intérêts, c'est-à-dire régionaux. Par ailleurs, ils doivent réaliser qu'il y a un prix à payer pour avoir un parc, un coût social imputable à l'ensemble des citoyens pour protéger leur territoire.

La dernière contrainte, non la moindre, est celle du temps. Les représentants de l'État réalisent qu'un processus d'implication aussi large auprès de la population requiert beaucoup plus de temps qu'ils ne l'avaient imaginé.

Le milieu: Pour certains organismes de recherche, le parc marin est perçu comme un projet qui redonnera un nouveau souffle à leur équipe interne.

La principale difficulté énoncée par les représentants du milieu concerne le manque de ressources des petites municipalités pour se tenir informées et participer aux échanges, ce qui affecte leur connaissance des dossiers.

#### 6.1.6 Comité de coordination

L'État: Les représentants de l'État considèrent que le mandat du comité de coordination consiste à donner un ordre de priorité aux interventions proposées par le milieu et qui correspond aux orientations du plan directeur. C'est aux représentants

du milieu que revient la tâche d'harmoniser les projets du parc marin avec ceux des schémas régionaux de développement des MRC et d'éviter les dédoublements sur leur territoire.

C'est à l'État que reviennent en définitive les décisions d'investissement, mais le comité de coordination peut les orienter si les membres arrivent à s'entendre pour décider de l'endroit où les argents devront être investis. Il est difficile de prendre une position neutre lorsque le membre qui siège au comité reçoit son salaire des organismes du milieu, particulièrement ceux du secteur touristique.

La qualité des membres du comité de coordination et le fait qu'ils soient issus du milieu et d'organismes crédibles assurent une meilleure implication. Le niveau de responsabilités locales des membres garantit une capacité à considérer la finalité du projet dans sa perspective globale et non seulement en considération d'intérêts essentiellement locaux.

Le milieu: Les représentants du milieu qui siègent sur le comité de coordination affirment que leur tâche est lourde et exigeante. Les grands principes sont énoncés mais pour ce qui est de la partie opérationnalisation, tout est à inventer. De plus, les règles et les politiques de fonctionnement du comité ne sont pas encore bien établies et il faut commencer par s'entendre à ce niveau avant de passer à des projets concrets.

Certains représentants du milieu auraient souhaité que le comité de coordination soit composé différemment, qu'on y retrouve, en plus des gens du milieu, des représentants des organismes non gouvernementaux, ou encore des groupes d'intérêts provenant de l'extérieur du territoire du parc marin. Des groupes qui seraient appelés à former un comité de réflexion et de partage d'expériences en rapport avec la gestion et la protection d'un parc de conservation.

#### 6.1.7 Compétition entre les intervenants du milieu

L'État: Les représentants de l'État constatent que les communautés situées dans l'aire de coordination, même si elles sont en compétition à d'autres niveaux, reconnaissent les buts et les objectifs du parc marin. Les divergences d'opinion débutent lorsqu'on parle d'investissements, d'infrastructures et d'équipements dans une municipalité précise. À ce moment là, il est compréhensible que les intervenants pensent en priorité à leur municipalité avant d'endosser le projet du parc marin dans sa globalité. Exemples: les gens du Saguenay craignent que la région de l'estuaire soit favorisée en terme d'investissements; la rive nord du Saint-Laurent préférerait qu'il n'y ait pas d'aménagements sur la rive sud; et la présence des autochtones à la table de coordination a d'abord suscité un malaise chez les intervenants du milieu.

Le milieu: Selon les informations reçues des représentants du milieu, il existe trois axes de compétition entre les communautés concernées. Premièrement, comme il vient d'être mentionné, entre les municipalités et les régions, deuxièmement entre certains groupes d'intérêts invités à soumissionner sur des projets publics et en troisième lieu, entre l'État et le milieu, ce dernier craignant une concurrence inéquitable avec les instances gouvernementales.

#### 6.1.8 Complexité du dossier

L'État: Certaines dimensions du parc apparaissent plus complexes. Ce sont:

- 1) La nature même du parc qui est composé d'eau uniquement, complique la mise en valeur du territoire puisque celle-ci est sous la responsabilité quasi exclusive des organismes situés dans l'aire de coordination et non à l'intérieur des limites du parc. La consultation a donc porté sur la mise en valeur d'une portion considérable de territoire qui ne fait pas partie du parc marin.

- 2) Les fonds marins de l'estuaire du Saint-Laurent et du fjord du Saguenay sont la propriété du gouvernement provincial et la colonne d'eau est sous juridiction fédérale. Deux lois devront être adoptées pour la création de ce parc marin, puisqu'il s'agit d'une gestion bicéphale où chacun conserve ses champs de compétence.
- 3) Complexité également au niveau de la gestion et de la coordination de tous les intervenants concernés: plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, six MRC, quatre ATR, 26 municipalités et plus de 75 organismes, identifiés lors des consultations, interviennent dans le processus.
- 4) Il est difficile de plaire à tous puisque leurs besoins sont différents et évoluent rapidement alors que les dossiers cheminent lentement, et une fois à maturité le projet risque de ne plus répondre aux besoins exprimés par les citoyens.

Le milieu: Pour les représentants du milieu, la complexité du projet provient principalement de la lourdeur administrative de l'État et des différents mécanismes légaux nécessaires à la création d'aires marines protégées ainsi que de la multiplicité d'appartenance des intervenants.

#### 6.1.9 Compréhension du projet

L'État: Pour la population en générale, le parc marin est encore une réalité abstraite et plusieurs ne réalisent pas qu'il est constitué uniquement de la portion marine du fjord et de l'estuaire. Plusieurs ne connaissent pas la problématique du parc et très peu ont lu le plan directeur. En fait, la population attend des investissements importants de la part de l'État dans chacune des municipalités identifiées comme pôles thématiques.

Le milieu: Lors des consultations, les communautés locales étaient convaincues que leur municipalité devait être incluse dans les limites du parc pour

bénéficier des retombées économiques. Mais certaines entreprises, qui elles n'étaient pas intéressées à ce que les limites du parc se prolongent jusqu'à leur municipalité, ont fait comprendre à la population qu'il n'était pas essentiel d'être inclus dans les limites et qu'il était plus important de maintenir leurs droits de passage sur le fjord afin d'alimenter les usines qui donnent de l'emploi aux gens de la région.

Le milieu est conscient que tous les individus n'ont pas la même vision du parc, le même intérêt à le voir se développer dans leur région.

#### 6.1.10 Concertation

L'État: On sent bien que pour l'État, surtout chez les représentants fédéraux, la concertation entre le fédéral, le provincial et le milieu constitue la pierre angulaire d'une gestion harmonieuse dans un contexte de développement durable. Et chacune de ces trois instances doit d'abord s'harmoniser avec ses semblables.

Exemple, plusieurs législations s'appliquent et impliquent nombre de ministères fédéraux et provinciaux. Il importe dès lors de se coordonner et de respecter le champ de compétences de chacun, même si ce n'est pas toujours facile.

Avec le milieu, qui n'est pas une entité aussi homogène que peuvent l'être le fédéral et le provincial et qui représente un grand nombre d'intervenants, ayant des intérêts régionaux diversifiés et parfois opposés, la concertation prend ici un sens particulier. Si l'État définit les contenus, les approches et les orientations, c'est au milieu qu'il appartient de décider des modalités d'expression de chacune des thématiques qui sera appliquée sur le terrain.

Le milieu: La concertation des divers intervenants passe par la conscientisation du fait qu'il est essentiel de concilier le développement économique et la protection des ressources pour arriver à un développement écotouristique.

Toutefois, s'asseoir à une même table favorise les dialogues entre les intervenants et force la concertation entre les régions.

#### 6.1.11 Connaissances (partage des)

L'État: Il est nécessaire de préparer des documents explicatifs pour uniformiser les informations auprès de tous les partenaires. Des consultants pourraient être appelés à réaliser certains dossiers. Les représentants de l'État entendent partager leurs connaissances avec les organismes du milieu et les aider à bonifier leur produit.

Le milieu: Les intervenants du milieu ont l'impression que les gouvernements ne reconnaissent pas leurs expertises, leurs savoirs et préfèrent avoir recours à leurs propres consultants, habituellement de l'extérieur, plutôt qu'à des partenaires régionaux.

#### 6.1.12 Consultation (processus et bilan)

L'État: Le processus de planification des parcs repose sur la consultation. Il existe deux niveaux de consultation, soit la consultation interministérielle fédérale-provinciale et la consultation publique du milieu. La consultation interministérielle est un processus permanent qui sert à valider les décisions prises par les deux ministres responsables et ce, à chacune des étapes de la planification. La consultation publique constitue un processus formel et obligatoire selon la loi sur les parcs, tant au niveau fédéral que provincial.

La consultation publique est un outil intéressant qui permet d'aller chercher l'opinion d'un large éventail d'intervenants et d'identifier leurs préoccupations en regard du projet; elle constitue un moyen d'expression des attentes et des besoins du public. On consulte pour prendre le pouls du milieu et identifier les intervenants intéressés à la prise de décision pour «nos» projets. Il s'agit d'une négociation avec

le milieu et pas simplement un exercice d'information ou de relations publiques comme ce fut le cas pour le Parc Forillon.

En définitive, il est impossible de satisfaire tout le monde, d'autant plus que certaines propositions du milieu s'avèrent parfois contradictoires. En 1992-1993, l'État avait un plan directeur presque prêt mais suite à la consultation sur la mise en valeur il a refait ses devoirs de façon à impliquer davantage le milieu. L'État tient compte des recommandations du milieu dans la mesure où ce qu'il demande est négociable. L'État a alors procédé à des ajustements mais les grands axes d'orientations et les objectifs fondamentaux sont demeurés inchangés.

Dans le plan directeur, seuls les concepts ont été allégés de façon à les rendre plus accessibles. Il y a eu également quelques changements de thèmes et des propositions plus concrètes en termes de gestion participative avec la structure du comité de coordination. Le gouvernement a changé d'attitude en regard de la chasse suite aux pressions du public. Les représentants de l'État affirment qu'ils ont réussi à dégager les grands consensus mais que le processus est long avant de réussir à faire adhérer les citoyens à leur philosophie.

Le milieu: En ce qui a trait au processus de consultation publique, les commentaires provenant des représentants du milieu sont parfois contradictoires.

Certains soutiennent qu'il s'agit d'un exercice démocratique rentable en terme de développement durable bien que long et coûteux, que ce n'est pas bidon et que malgré la lourdeur du processus c'est préférable à une approche autocratique de la part de l'un ou l'autre des gouvernements. La consultation publique permet au milieu d'identifier les intervenants qui sont intéressés par le projet et de se donner une vision commune du parc. L'efficacité de ce processus repose sur la participation du public, l'engagement des intervenants, une présence active lors des audiences et soutenue par des communicateurs valables, ainsi que par le dépôt de mémoires bien étoffés.

Plusieurs se disent satisfaits des modifications apportées au plan directeur et ont l'impression que les gouvernements ont pris en considération leurs recommandations et ont fait preuve de bonne volonté en acceptant certains changements. L'État a bien fait, disent-ils, de réorienter le plan directeur dans le sens de principes plus généraux, contrairement au document de mise en valeur qui était essentiellement axé vers le développement d'infrastructures et d'équipements récrétouristiques.

Une minorité d'intervenants soutient, au contraire, que le processus de consultation n'est pas efficace et que le plan directeur aurait été à peu près le même sans la consultation du public. L'État consulte pour donner l'impression d'agir de façon démocratique et ne pas soulever d'inquiétude dans la population; c'est une forme de manipulation. Il y a insatisfaction au niveau du plan directeur, certains répondants ont l'impression que leurs mémoires ont été mal interprétés par les gouvernements.

Quelques recommandations émanent des intervenants du milieu, lesquels proposent un processus de consultation permanent afin de réagir plus rapidement à une situation d'urgence et d'obtenir ainsi une expertise plus vaste lorsqu'il s'agit d'investissement. Ils souhaitent aussi que les enjeux soient clairement définis; ils veulent connaître leur part d'influence et qu'on accorde une plus grande importance aux organismes les plus représentatifs du milieu ayant des préoccupations touristiques et environnementales.

#### 6.1.13 Culture organisationnelle (changement)

L'État: Les conditions économiques ayant changé, l'État ne peut plus fonctionner en vase clos et amorcer des projets sans l'appui du public. Il faut apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Tous les parcs en Amérique du Nord vont devenir des agences gouvernementales et devront s'autofinancer. Ceci signifie que la philosophie fondamentale de l'État est appelée à subir des modifications substantielles.

En ce sens, l'entente Canada-Québec de 1990 a développé un nouveau mode de fonctionnement plus respectueux du milieu en l'associant aux différentes phases de planification ainsi qu'à la décision finale. Les gouvernements ont appris à agir de façon plus ouverte avec le milieu, à être plus respectueux des intervenants et à leur donner plus de précisions quant aux projets en développement. Par ailleurs, le fait d'être interpellé par des groupes à vocation environnementale force les représentants de l'État à porter plus d'attention à la gestion de la conservation.

Le milieu: Dans les premières phases du projet, plusieurs croyaient que l'argent affluerait en région et que des aménagements imposants y seraient développés instantanément. Mais maintenant il est nécessaire de parler partenariat avec le milieu parce que les gouvernements n'ont plus les ressources financières d'autrefois.

#### 6.1.14 Décision (prise de)

L'État: Il appartient aux gouvernements de prendre les décisions pour tout ce qui concerne les équipements et les activités à l'intérieur des limites du parc. La prise de décision relève des gouvernements et du milieu lorsqu'elle concerne un projet situé à l'intérieur de l'aire de coordination ainsi que pour déterminer les modalités d'utilisation et de restriction d'accessibilité à certaines activités afin de prendre ensemble les mesures qui s'imposent. Les représentants de l'État estiment qu'en demandant l'opinion du milieu et en lui expliquant la décision qu'il entend prendre, automatiquement le milieu se trouve à participer à la prise de décision.

Le milieu: Les représentants du milieu sont conscients des limites de leur influence sur la décision. Ils reconnaissent prendre part aux décisions lorsqu'il s'agit d'implanter des infrastructures dans l'aire de coordination mais savent que les décisions concernant l'affectation de ressources humaines relèvent uniquement de l'État. Toutefois, ils semblent décidés à ne pas se laisser imposer des décisions qui

viendraient entraver des activités importantes pour l'économie de leur région, telle la pêche blanche.

#### 6.1.15 Démocratie

L'État: Quelques représentants du fédéral admettent qu'il s'agit d'un projet démocratique et que tout ce qui est démocratique prend du temps et que le milieu commence à le reconnaître.

Le milieu: Même commentaire de la part de représentants du milieu: travailler avec le milieu c'est démocratique mais lent. Il est important de développer des critères de sélection équitables pour permettre de classer les projets par ordre de priorité selon les objectifs du plan directeur. Il faut également apprendre à déléguer au besoin.

#### 6.1.16 Développement régional

L'État: On remarque que ce sont principalement les représentants du gouvernement provincial qui abordent le thème du développement régional en mettant en parallèle les objectifs de développement durable avec la mise en valeur à des fins récréotouristiques et économiques pour la région.

Le milieu: Les représentants du milieu voient dans l'implantation du parc marin une occasion de se prendre en charge et de développer leur autonomie tout en protégeant les ressources naturelles, en créant des emplois et en améliorant leur qualité de vie. Le parc marin constitue un outil intéressant pour développer l'industrie touristique et diversifier l'économie de la région.

#### 6.1.17 Distance/proximité

L'État: L'État estime qu'il est à l'écoute de la population.

Le milieu: La proximité géographique des intervenants soit avec le Parc Saguenay, soit avec les propriétés fédérales de Tadoussac, Pointe-Noire et Cap-de-Bon-Désir, oriente leur préférence quant à d'éventuels partenariats. Dans l'ensemble, le milieu se dit prêt à travailler avec les représentants des gouvernements et à partager leurs expériences.

De nombreux intervenants ont l'impression d'avoir été mis de côté, que les gouvernements ne portent aucun intérêt à leurs projets ou à leurs réalisations et que, de toutes façons, ils changent rarement leur idée et maintiennent habituellement leur position. Quant au plan directeur, il a été tellement épuré qu'il se distancie lui aussi des préoccupations du milieu. Les communautés du Saguenay voient dans la distance géographique qui les séparent de Tadoussac, où sont situés les bureaux de Parcs Canada, un facteur qui restreint leur implication et leur intérêt dans le projet du parc marin.

#### 6.1.18 Financement/budget

L'État: La principale distinction entre le fédéral et le provincial touche le mode de financement différent pour chacun de ces paliers de gouvernement. Le fédéral dispose d'une enveloppe globale de \$20 millions répartis sur cinq ans pour l'implantation du parc marin et inclut le budget de fonctionnement courant. Au provincial, les budgets sont annuels et tant que le parc marin ne sera pas légalement constitué, le ministre responsable ne dispose pas d'un budget spécifique; l'analyse se fait sur une base de projet, après quoi on trouve un financement. Il n'existe pas d'enveloppe commune, fédérale-provinciale, pour la création du parc marin. Chacun y va de ses intérêts et selon les champs de responsabilités imputables à ses ministères.

Parcs Canada ne veut pas devenir un organisme subventionnaire. Il veut que le milieu soit mis à contribution, mais pour cela il faut établir des règles qui soient claires pour déterminer une échelle de priorité parmi les projets. Le fédéral prévoit générer des revenus à partir de la vente d'un logo aux partenaires qui accepteraient qu'une partie de leurs activités soit associée au parc marin

Quant à la direction des Parcs Québécois, elle pense qu'il est utopique de vouloir exiger une quelconque participation financière des intervenants du milieu qui éprouvent déjà de la difficulté à se financer. Le financement du parc marin est plus problématique que celui de tout autre parc puisque les argents seront surtout dépensés dans l'aire de coordination, donc à l'extérieur des limites du parc marin.

Le milieu: Selon les intervenants du milieu, l'État dépense futilement, il paie pour de nombreuses études mais il y a peu de réalisations concrètes. Il serait préférable que ces argents soient utilisés pour la recherche, sur le béluga par exemple, et servent à consolider les actifs du milieu.

#### 6.1.19 Gestion (structure proposée)

L'État: Le parc marin est une création bicéphale dont le mode de gestion repose sur la concertation et la coordination des partenaires interministériels et du milieu. L'État est à établir de nouvelles balises de fonctionnement pour permettre une gestion participative. Il s'agit d'un processus en évolution qui doit constamment être ajusté.

Le milieu: Selon certains intervenants du milieu la fusion du parc marin avec le Parc Saguenay permettrait de mieux saisir l'interaction entre les éléments terrestres et marins au niveau des activités humaines.

#### 6.1.20 Illogisme (non sens perçu)

L'État: Une minorité de représentants gouvernementaux admet que l'idée de construire un centre d'initiation à Baie-Sainte-Catherine va à l'encontre de l'esprit du projet de circuit touristique qui est présenté dans le plan directeur.

Le milieu: Les intervenants du milieu s'interrogent sur certaines incohérences contenus dans le plan directeur:

- 1) donner le statut de pôle phare à Tadoussac, ville déjà reconnue comme surexploitée, ne favorisera pas la décongestion de ce centre touristique tel que souhaité dans le document d'information sur la mise en valeur;
- 2) l'État considère les quais comme étant la colonne vertébrale du parc marin, mais il prévoit confier la gestion et l'entretien de ces équipements à de petites municipalités qui disposent de ressources insuffisantes pour leur maintien;
- 3) les limites constituent un non sens en ne couvrant pas les deux rives de l'estuaire;
- 4) les îles du Saint-Laurent devraient être incluses dans le parc puisqu'elles font partie de l'écosystème que l'on désire protéger.

#### 6.1.21 Image projetée (perception)

L'État: Les représentants de Parcs Canada estiment que l'entente signée entre le fédéral et le provincial constitue un bel exemple de collaboration compte tenu du contexte politique actuel. Ils semblent très fiers de l'image que Parcs Canada projette au niveau national et même international et disent occuper une position fort enviable en matière de consultation. Ils sont confiants que l'établissement d'un parc

national contribuera à bonifier et à rehausser le niveau de qualité du produit touristique local et à élargir leur réseau en développant une plus grande visibilité.

Quant aux représentants d'Environnement et Faune, ils sont conscients de la place qu'occupe Parcs Canada dans l'esprit de la population, qui le croit plus engagé dans le projet. Si Parcs Canada ressent autant le besoin de marquer sa présence sur le territoire du parc marin c'est qu'il bénéficie, pour quelque temps encore, d'une certaine richesse qui lui permet de maintenir cette attitude paternaliste. Le gouvernement du Québec a appris à vivre avec le milieu depuis qu'il n'a plus d'argent.

Certains représentants de l'État admettent que le milieu les trouve incomptétents alors que d'autres sont persuadés du contraire, c'est-à-dire que le milieu reconnaît qu'ils sont de bonne foi et font preuve d'une ouverture d'esprit.

Le parc marin est porteur d'une image de marque qui bénéficiera à quiconque voudra utiliser son logo. Ce logo atteste que l'État reconnaît que ce partenaire du milieu est un organisme qui adopte une attitude responsable à l'égard de la conservation des ressources naturelles.

Le milieu: Le parc marin représente en premier lieu un outil de promotion politique pour l'État, une façon de vendre le Canada d'un océan à l'autre. Il se dépense beaucoup d'argent en publicité alors que le parc n'existe pas encore officiellement (en 1996). Les gouvernements tentent de développer une image de marque alors que le concept qu'il préconise semble loin de la volonté réelle de protéger les écosystèmes (exemple: le parc s'arrête là où commencent les industries polluantes).

Des représentants du milieu pensent que l'État parle de partenariat dans le seul but d'être bien vu de la population et de l'apaiser. En essayant de plaire à tout le monde c'est le résultat inverse qui se produit. Le problème avec les fonctionnaires

c'est qu'ils sont prisonniers de leur expérience, de la lourdeur de leur système bureaucratique et de leurs standards uniformisés à travers tout le pays.

#### 6.1.22 Implication du milieu

L'État: Les représentants de l'État qui sont géographiquement éloignés du territoire du PMSSL considèrent que le milieu prend ses responsabilités et manifeste ouvertement son désir de prendre part aux décisions. Puisque la loi sur les Parcs oblige à reconnaître l'implication du milieu<sup>1</sup> dans la mise en oeuvre et la protection du territoire, les gouvernements tentent de l'associer dans la mesure du possible, ne serait-ce que pour l'informer de la direction choisie. Par ailleurs, l'approche préconisée par l'État lui permet de s'impliquer sans avoir à supporter «la grosse mécanique». Tout est mis en oeuvre pour lui faciliter la tâche. On aurait souhaité que le milieu prenne la présidence du comité de coordination mais il ne veut pas.

Le milieu: Pour impliquer les gens du milieu dans la démarche de planification, il importe que ceux-ci se sentent concernés par le projet, que ce soit au niveau des retombées économiques attendues dans leur région ou de la protection d'un environnement qui leur appartient, afin qu'ils soient disposés à protéger leurs intérêts.

Une des conditions essentielles à l'implication des citoyens réside dans la qualité et la continuité de l'information qu'ils reçoivent. La deuxième condition concerne l'accessibilité aux structures de participation, c'est-à-dire prendre en considération le manque de ressources de certaines communautés et apprendre à travailler autrement.

---

<sup>1</sup> «La participation du public est la pierre angulaire de la politique, de la planification et des pratiques de gestion, dans le but d'assurer une prise de décision éclairée, de sensibiliser le public, et d'offrir des occasions aux Canadiens d'apporter leurs connaissances et leur expertise, et de faire des suggestions» (Patrimoine canadien, Principes directeurs et politiques de gestion, 1994, p.19).

#### 6.1.23 Inaction

L'État: Les représentants de l'État reconnaissent que le milieu est souvent plus productif qu'eux, qu'il passe plus vite à l'action et voudrait que les gouvernements agissent avec autant de célérité. L'étape préalable à la prise de décision consiste à se mettre en place et à s'approprier le plan directeur.

Le milieu: On sent que les intervenants du milieu sont fort déçus du peu de réalisations à ce jour. Rien ne bouge depuis la fin des consultations, pas d'investissements majeurs, pas d'actions concrètes, que des études, des activités promotionnelles et des sondages.

#### 6.1.24 Information/communication

L'État: Ses représentants soulignent que la diffusion de l'information constitue la clé du partenariat avec le milieu mais que la mission est fort difficile puisque les citoyens réclament de l'information mais ne lisent pas. Ils sont à développer un plan de communication basé sur la télévision communautaire, les quotidiens régionaux et le courrier électronique, mais c'est une initiative consommatrice de fonds, d'énergie et fort complexe. Il faut maintenir le contact, disent-ils, même avec ceux qui ne partagent pas la vision du parc marin car, une fois informés du projet, ceux-ci laisseront parfois tomber leurs inquiétudes.

Le milieu: Ils sont fort nombreux à se plaindre de l'absence d'information et à suggérer un bulletin de liaison rédigé par les responsables du parc marin afin de les tenir informés du suivi des dossiers étudiés au comité de coordination.

D'autres estiment que certains membres du milieu présents à la table de coordination sont insuffisamment préparés pour défendre les dossiers. En somme, il importe de faire la publicité du parc autant au niveau local que national pour

développer un esprit de collaboration entre les intervenants du milieu et leur permettre d'en discuter ensemble.

#### 6.1.25 Intégration au milieu

L'État: Le parc marin sera établi dans une région déjà structurée au niveau industriel et touristique. La stratégie de l'État consiste à adopter une procédure qui, sans tout interdire, amènera les partenaires du milieu à s'associer avec lui pour promouvoir les objectifs de conservation et adhérer à la philosophie du parc telle que pensée par l'État. L'État estime qu'il faut vingt-cinq ans pour intégrer un parc aux communautés locales et faire en sorte que leurs craintes se dissipent et laissent place aux aspirations initiales, soit des retombées économiques importantes.

Le milieu: Les industries locales savent ce que représente l'intégration d'une institution dans une région et dans ce sens, l'acceptation du milieu ainsi que sa confiance envers l'organisme, qu'il soit privé ou public, sont essentielles.

#### 6.1.26 Mobilisation/démobilisation

L'État: On craint que les intervenants du milieu présents au sein du comité de coordination finissent par s'essouffler à vouloir participer à tous les comités et ne jamais constater de résultats à court terme.

Le milieu: Le sentiment qu'il ne se passe rien depuis la dernière consultation provoque une démobilisation de la part de certains intervenants, mais ils ne renoncent pas pour autant à leurs intérêts.

#### 6.1.27 Motivations (objectifs, valeurs)

L'État: L'objectif premier du parc marin vise la protection du milieu marin, selon les principes de développement durable, et la sensibilisation de la population à l'environnement. Pour les intervenants du milieu, c'est un moteur économique mais également social où l'objectif principal est de garder les ressources humaines dans la région.

Le milieu: Plusieurs intervenants soulignent l'importance de mettre en valeur leur territoire dans le respect de l'environnement. Considérée du point de vue économique, la présence d'un parc national entraînera des retombées économiques pour la région, permettra de diversifier l'économie locale et favorisera la création d'emplois. Le parc marin constitue un produit touristique majeur qui attirera une clientèle de masse et donnera de la notoriété à la région. Les organismes oeuvrant dans le secteur de l'éducation à l'environnement voient dans le projet du parc marin la possibilité de développer le créneau de la formation et celui des outils de vulgarisation. C'est aussi un projet collectif pour contrer l'exode des jeunes.

#### 6.1.28 Optimisme

L'État: On est confiant qu'à moyen terme la structure de gestion participative va permettre de développer une pensée globale chez les membres du comité à l'égard du projet du parc marin.

Le milieu: On reconnaît que ce n'est pas facile pour les fonctionnaires de travailler avec le milieu mais la situation s'améliore constamment.

### 6.1.29 Partenariat d'affaires

L'État: Les gouvernements n'ont plus les ressources financières des années 1970. Il importe donc de développer des partenariats d'affaires avec le milieu afin de générer des revenus et ainsi faire fonctionner les relais d'accueil, les centres d'interprétation, les programmes de conservation et les recherches.

Les deux paliers de gouvernement, plus particulièrement Parcs Canada qui deviendra une agence gouvernementale à court terme et aura à s'autofinancer, ont commandé une étude pour sonder les intervenants du milieu afin de connaître dans quelle mesure ils sont prêts à contribuer au projet en payant une redevance pour l'utilisation de l'image du parc marin. L'objectif de l'étude consistait à vendre l'idée de partenariat d'affaires au milieu et à identifier les partenaires potentiels, spécialement ceux qui jouissent déjà d'une notoriété sur le territoire et qui sont financièrement stables.

Le partenariat avec le milieu serait très avantageux pour l'État car il lui permettrait de bénéficier des structures en place et minimiser ainsi ses investissements. En retour, ce partenariat devient intéressant pour le milieu en ce qu'il lui permet de jouir de la visibilité du parc marin et de la promotion qui sera faite à l'échelle nationale et même internationale.

Il est inévitable que la mise en valeur passe par l'aire de coordination. La direction des Parcs du Québec croit que l'étude aurait dû porter sur les moyens dont le parc marin dispose pour générer des revenus afin de supporter les initiatives du milieu, et non l'inverse. Il faut voir comment les partenaires du milieu peuvent s'entraider et développer une solidarité collective. À court terme, il faut injecter de l'argent dans le milieu pour bonifier le produit et la génération de revenus suivra à long terme.

Le milieu: Travailler en partenariat avec le parc marin serait profitable aux deux parties. Mais c'est aux gouvernements qu'incombe la tâche de s'associer avec le milieu dans la mise en valeur du territoire. Pour ce faire, il importe de connaître leur définition du partenariat. Dans ce sens, les tables rondes sur le partenariat d'affaires ont été un gros fiasco. On sait que l'État n'a plus d'argent et c'est uniquement pour cette raison qu'il veut développer des partenariats avec les intervenants du milieu.

Ce qui intéresse certains intervenants du milieu dans le partenariat est l'échange de services et d'expertises techniques qu'ils pourraient faire avec l'État. Pour d'autres, la question du support financier est primordiale.

#### 6.1.30 Participation du milieu

L'État: Selon les représentants de l'État, les communautés locales, notamment celles de la rive nord de l'estuaire, ont clairement spécifié leur intention de participer aux décisions du parc marin et leur refus d'une gestion unique de l'appareil gouvernemental. Les représentants des gouvernements ont le mandat d'entretenir de saines relations avec le milieu. Plus de 75 OSBL sont déjà impliqués dans le circuit découverte et de nombreux intervenants participent aux différents comités conseils. À court terme, cette participation importante retarde l'adoption d'une vision globale du projet mais, à long terme, elle assure une continuité de laquelle découlera une symbiose entre les parties.

Le milieu: La participation remarquable du milieu tient à des motivations affectives, émotives et culturelles. Il est prêt à offrir ses infrastructures mais peut difficilement accroître sa contribution financière. Le parc marin constitue un projet d'appel qui intéresse particulièrement les organismes oeuvrant dans le domaine touristique.

### 6.1.31 Pouvoir

L'État: Le pouvoir formel de l'État s'arrête aux limites du parc, soit le milieu marin. Il existe des lois qui permettraient aux gouvernements de prendre des mesures radicales pour interdire une quelconque activité de chasse ou de pêche si cela s'avérait nécessaire. Mais à l'extérieur des limites du parc marin, la concertation avec les intervenants du milieu est indispensable parce que l'État ne dispose d'aucun pouvoir d'intervention. Les intervenants du milieu peuvent disposer de leur territoire selon leur volonté propre.

Quant au comité de coordination, il ne semble pas encore conscient que le pouvoir moral dont il dispose est parfois plus influent que le pouvoir formel. La participation de quatre élus municipaux procure une légitimité considérable au comité de coordination à l'égard de leurs commettants des autres paliers gouvernementaux.

Le milieu: Les intervenants du milieu, particulièrement les autochtones, ont le sentiment que les pressions du milieu influencent les décisions de l'État.

### 6.1.32 Qualités requises chez les intervenants

L'État: Les représentants de l'État ont su identifier dans le milieu des individus présentant une ouverture d'esprit et capables de transcender les divergences d'intérêts régionaux qui pourraient exister entre eux.

Le milieu: Les représentants du milieu souhaitent que leurs partenaires (les représentants de l'État) soient des catalyseurs, qu'ils sachent faire preuve de leadership sans être autoritaires, qu'ils comprennent la problématique des communautés et du territoire à protéger sans en abuser indûment, qu'ils développent une bonne connaissance des dossiers et adoptent une vision globale sans omettre les besoins locaux.

#### 6.1.33 Reconnaissance des savoirs locaux

L'État: Les gouvernements reconnaissent que les communautés locales ont toujours été soucieuses du niveau de protection de la rivière Saguenay et de la qualité des paysages, avant même que l'État commence à s'intéresser à ce territoire. L'État ne vient qu'officialiser les gestes posés par le milieu pour la conservation du territoire. Compte tenu du niveau d'éducation et d'information des individus, les gouvernements ne peuvent plus gérer sans se soucier des recommandations de ceux-ci.

Le milieu: Certains intervenants soutiennent que des organismes non gouvernementaux voués à l'environnement sont plus aptes à exercer une surveillance environnementale sur le territoire que les gouvernements eux-mêmes. Ils précisent que les parcs provinciaux sont très mal protégés et souffrent d'une gestion déplorable.

#### 6.1.34 Réglementation/législation

L'État: Les deux nouvelles lois constituant le parc marin vont habiliter les ministres responsables à réglementer au besoin selon leur juridiction respective, soit la colonne d'eau pour le fédéral et le fond marin pour le provincial, alors que les lois existantes de Transports Canada, Pêches et Océans, Environnement Canada et Environnement et Faune continuent de s'appliquer dans le parc marin. Les nouvelles lois vont permettre de régir les activités et leurs pratiques qui ne sont pas visées par d'autres lois, telle l'industrie des croisières.

Le milieu: Les intervenants du milieu réclament un contrôle plus efficace au niveau des activités, notamment des croisières d'observation des baleines, de façon à mieux protéger les ressources. Il importe de consulter les entreprises qui offrent ces excursions et de les amener, ainsi que les municipalités concernées, à

s'autoréglementer et, dans la mesure du possible, à utiliser les lois existantes pour éviter une surréglementation. Ils voient d'un œil favorable l'imposition de quotas pour la pêche sportive.

#### 6.1.35 Représentativité

L'État: La composition actuelle du comité de coordination représente adéquatement le milieu régional et offre une structure qui permet aux membres de voir à ne pas laisser les conflits régionaux supplanter les intérêts globaux du parc marin.

Le milieu: Plusieurs sont d'avis que les membres actuels du comité de coordination représentent adéquatement les intérêts socio-économiques du milieu alors que d'autres estiment au contraire que les élus ne couvrent pas tous les aspects de la volonté du milieu.

#### 6.1.36 Rôle/responsabilité

L'État: Du côté fédéral on prétend que le rôle de l'État consiste à accompagner et à soutenir le milieu dans sa quête de mise en valeur et de protection du territoire. Incapable de réaliser le travail seul, il entend stimuler les forces vives du milieu en les informant, en leur expliquant et en rendant le concept accessible. La responsabilité première de Parcs Canada est de protéger la ressource et non le bien-être social des communautés locales. Toutefois, le gouvernement provincial avoue que c'est à l'État que revient l'entièr responsabilité d'assumer les coûts de protection du parc marin qui constitue un patrimoine national et non seulement aux communautés locales.

Le milieu: L'État n'est pas là pour créer des emplois mais pour dynamiser le milieu afin que celui-ci en crée. L'État est responsable de la qualité de l'environnement et de la mise en valeur de ce site exceptionnel, sans glisser vers le développement anarchique d'infrastructures touristiques. Il doit développer un rôle actif et faire preuve de plus de leadership.

L'État doit s'occuper de la gestion et le milieu de la formation et de la conceptualisation des thématiques. Le milieu doit prendre ses responsabilités et faire en sorte que les règlements soient respectés.

#### 6.1.37 Sensibilisation/éducation

L'État: Le parc marin va permettre de sensibiliser le milieu à l'importance du maintien de la diversité biologique. Le meilleur moyen d'y arriver est d'éduquer la population et de lui faire prendre conscience des enjeux environnementaux avant d'interdire quelque activité que ce soit.

Le milieu: Les organismes voués à l'éducation à l'environnement considèrent que le statut de parc aidera à sensibiliser les différents milieux et à élargir leur mandat. Il importe de faire comprendre à chacune des communautés locales qu'il y va de leur intérêt d'agir selon les principes du développement durable pour protéger l'environnement. Les intervenants du milieu se considèrent comme les gardiens privilégiés du parc marin.

#### 6.1.38 Stratégie de développement

L'État: Il faut amener le plus d'intervenants possibles à s'engager et à travailler ensemble, c'est-à-dire l'État avec le milieu mais aussi le milieu avec le milieu pour que tous prennent en charge la mise en valeur, la promotion et le marketing du parc marin.

La stratégie de l'État repose sur les relations humaines et la communication afin de faire accepter le plan directeur aux intervenants concernés. L'implication des intervenants du milieu dans les décisions, dès le début du processus, assure une certaine permanence d'intérêt si on réussit à les faire travailler ensemble.

L'État souhaite que le milieu prenne la responsabilité de développer les thématiques propres aux différentes municipalités selon sa vision mais avec le soutien et la collaboration des gouvernements et ce, dans l'esprit du plan directeur.

Le concept des pôles permet la mise en valeur d'un ensemble de potentiels sur le territoire et suscite l'intérêt de nombreux intervenants. Les pôles prioritaires du gouvernement provincial sont Baie-Éternité, Baie-Sainte-Marguerite et Tadoussac (secteur des Dunes). Après avoir identifié les carrefours d'accueil, l'adhésion des intervenants locaux et régionaux est indispensable à la validation du site et à la définition du produit.

Pour ne pas avoir à répondre à tous les organismes du milieu qui font une demande de financement pour un projet, les représentants de l'État répondent qu'ils n'ont pas de ressources; ils veulent avant tout se consacrer aux intervenants déjà identifiés comme éléments moteurs dans leur milieu.

Le milieu: Les membres représentant le milieu au comité de coordination acceptent de se conformer au plan directeur, aux objectifs cités. Ils veulent développer des critères de sélection pour les projets reliés au parc marin afin d'éviter que les débats se fassent entre les organismes du milieu plutôt que sur la réalité. Il faut arriver à développer une relation où tous les partenaires seront gagnants.

#### 6.1.39 Le temps / délais

L'État: Les processus de consultation et d'implication du milieu dans les différentes étapes de la prise de décision exigent beaucoup d'énergie et de temps, mais à long terme cette manière de procéder accroît le sentiment d'appartenance chez les intervenants. Il faut compter vingt-cinq ans pour créer un parc et passer beaucoup de temps à établir les processus de fonctionnement avant de passer à l'action, ce que le milieu ne comprend pas toujours.

Le milieu: La majorité des intervenants rencontrés déplore la lourdeur et la complexité de l'appareil gouvernemental avant d'en arriver à prendre une décision. Les étapes sont trop nombreuses et les délais n'en finissent plus. Les intervenants du milieu se demandent si cela n'est pas le jeu des gouvernements d'étirer indûment les processus afin qu'ils s'essoufflent et abandonnent leurs intérêts au profit de l'État.

#### 6.1.40 Transparence

L'État: Les responsables gouvernementaux assurent qu'ils accordent une priorité à la communication et à la transparence dans tous les messages qu'ils transmettent aux intervenants. Il est indispensable de faire preuve d'ouverture et de ne rien dissimuler aux partenaires du milieu.

Le milieu: Le manque de transparence des gouvernements est un des éléments mentionnés qui revient le plus souvent chez les intervenants rencontrés. Ils soulignent qu'il est difficile d'obtenir de l'information, notamment sur les budgets respectifs des gouvernements et le financement alloué aux divers projets; il est également difficile de percevoir leurs intentions réelles. Ils n'ont pas l'impression d'être des partenaires à part entière, on leur laisse croire qu'ils influencent la décision alors qu'ils ont plutôt le sentiment d'être mis à l'écart de certains aspects importants.

#### 6.1.41 Vision (court et long termes)

L'État: L'objectif premier des gouvernements est de créer le parc marin et ensuite de faire de l'éducation auprès des visiteurs. C'est un projet écotouristique dans la mesure où il servira à responsabiliser les communautés locales à l'égard de la protection du milieu marin. La mise en place des différentes thématiques dans l'aire de coordination vise cet aspect.

Le parc marin n'est pas la propriété exclusive du fédéral ou du provincial. Il appartient à l'ensemble des partenaires et ils auront à prendre en charge la protection et la mise en valeur de ce territoire. Les décisions seront prises conjointement.

Tout parc normalement constitué doit avoir un lieu de convergence qui en présente la problématique et incite les visiteurs à se déployer par la suite sur tout le territoire. Un centre d'initiation est prévu à Baie-Sainte-Catherine afin de créer un équilibre avec le pôle phare de Tadoussac et de retenir les visiteurs dans ce secteur moins connu des touristes.

La vision de l'État repose sur la conservation du milieu marin alors que celle du milieu est davantage reliée au développement économique, souvent spécifique à chaque municipalité. Les intervenants régionaux présentent généralement des intérêts globaux, contrairement aux intervenants locaux.

Le milieu: Les intervenants du milieu reprochent aux gouvernements leur manque de vision à long terme, de même que certaines MRC qui visent le développement économique à court terme. La survie d'une région doit être pensée à long terme. Il est important que les intervenants du milieu constatent qu'il s'agit d'un produit global nécessitant une approche de développement durable et une uniformisation de l'information ainsi que la formation des acteurs. Le développement socio-économique de la région découlera de la conservation du milieu marin.

#### 6.1.42 Volonté d'engagement

L'État: Il existe depuis les années 1980 une volonté politique très forte de mener à terme ce projet unique de protection du milieu marin dans un contexte, lui aussi unique, de partenariat entre deux paliers de gouvernement et le milieu. La vague de conscientisation des groupes d'intérêts à la question environnementale décuple la volonté populaire de s'impliquer dans la création d'un parc marin, sans oublier les impacts positifs qui découlent de la reconnaissance d'un statut de parc

dans une région. L'intention des gouvernements est d'intégrer nombre d'intervenants du milieu tout en maintenant les décisions au niveau politique.

**Le milieu:** Les avis sont partagés quant à la volonté réelle des gouvernements de faire participer le milieu. Certains pensent que derrière ce projet se cache la seule volonté politique de sauver les apparences en répondant positivement à des pressions nationales et internationales. Alors que d'autres estiment que les représentants de l'État ne ménagent aucun effort ni énergie pour développer une nouvelle approche impliquant la participation du milieu et que le comité de coordination est là pour leur rappeler leur engagement envers la population locale. Quant aux intervenants du milieu, ils ont démontré beaucoup de bonne volonté lors de la démarche de consultation en faisant preuve de sérieux dans leurs recommandations.

Nous venons de décrire les catégories substantives dégagées des entrevues auprès des intervenants de l'État et du milieu en utilisant les termes mêmes des différents acteurs pour identifier les processus et comportements à expliquer.

La section suivante veut dégager une logique d'action propre à chacun des deux types d'intervenants à partir du regroupement des catégories substantives qui viennent d'être décrites.

## 6.2 Interprétation

Cette section représente à la fois une synthèse et une interprétation des positions et des propos des acteurs destinée à identifier, sous la forme de logiques d'action cohérentes, les objectifs généraux, les orientations d'action et les moyens d'opérationnalisation privilégiés par chaque type d'intervenants, soit l'État et le milieu. Le but est d'expliciter les postulats qui constituent la rationalité d'action et de décision qui est déterminante sur les résultats attendus des consultations pour chaque type d'intervenants.

### 6.2.1 Logiques d'action de l'État et du milieu

Ainsi, à partir des diverses catégories substantives, dont certaines se superposent dans le discours des intervenants, il a été possible de reconstruire les logiques d'action de l'État et du milieu pour le projet d'implantation du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

La logique d'action de l'État présente trois niveaux d'objectifs de mise en oeuvre pour le PMSSL. Ces trois niveaux d'objectifs sont interreliés et découlent les uns des autres. Ils sont présentés au tableau 6.2.

Les objectifs généraux sous-tendent les autres objectifs. Les objectifs d'orientation conditionnent idéologiquement la mise en oeuvre du projet de façon à atteindre les objectifs généraux, c'est-à-dire ce que l'État veut accomplir et selon sa vision du projet. Quant aux objectifs opérationnels, ils servent à réaliser la mise en oeuvre de cet idéal.

En ce qui a trait à la logique d'action du milieu, elle se présente davantage sous la forme de valeurs de mise en oeuvre pour le PMSSL que d'objectifs formels, tel que dans le cas de la logique de l'État. Ces trois niveaux de valeurs sont présentés au tableau 6.3.

### 6.2.2 Dialectique entre les deux logiques d'action

La logique de l'État est une logique classique d'aménagement. Elle traduit un pouvoir d'opérationnalisation vertical, c'est-à-dire du haut vers le bas. Alors que le milieu détient davantage un pouvoir horizontal, c'est-à-dire un pouvoir de veto implicite sur la participation des communautés locales et, à la limite, un pouvoir de consensus négatif.

Ce qui ressort de cette dialectique est que la logique d'action du milieu est antérieure à l'arrivée l'État et de la volonté de créer un parc marin, cependant elle se trouve modifiée par cette nouvelle réalité. À une logique interventionniste de l'État, le milieu réagit par une logique à la fois de persistance dans ses choix d'initiatives antérieures et de préservation des acquis au niveau du quotidien, tout en tentant de s'adapter et de bénéficier des changements occasionnés par la création du parc marin.

**Tableau 6.2**  
Logique d'action de l'État

**LOGIQUE D'ACTION DE L'ÉTAT**

**OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

- 1) Faire accepter aux partenaires du milieu le parc selon la vision de l'État
- 2) Assumer le leadership du projet PMSSL
- 3) Assurer l'aspect promotionnel de l'État

**OBJECTIFS D'ORIENTATION**

- 1) Intégrer le parc à sa communauté
- 2) Agir de manière à ce que le milieu s'approprie le parc en lui attribuant une partie des responsabilités
- 3) Générer des retombées économiques dans les régions limitrophes
- 4) Agir de façon démocratique
- 5) Conserver les écosystèmes marins du PMSSL
- 6) Mettre en valeur une aire de conservation unique

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- 1) Développer un plan d'action
- 2) Développer une nouvelle structure de gestion
- 3) Diffuser l'information
- 4) Susciter l'implication du milieu
- 5) Catalyser les forces vives du milieu
- 6) Développer des partenariats avec le milieu

**Tableau 6.3**  
Logique d'action du milieu

**LOGIQUE D'ACTION DU MILIEU**

**VALEURS GÉNÉRALES**

- 1) Autonomie d'action
- 2) Réalisation (développement)
- 3) Appartenance

**VALEURS D'ORIENTATION**

- 1) Développement endogène avec support de l'État
- 2) Transparence dans les communications
- 3) Information continue
- 4) Contrôle sur le choix du développement
- 5) Conservation des ressources
- 6) Consensus ponctuels seulement
- 7) Engagement conditionnel et limité face à l'État

**VALEURS OPÉRATIONNELLES**

- 1) Développement par projet
- 2) Communication par réseaux informels
- 3) Recherche d'alliances ponctuelles et thématiques
- 4) Obtention de ressources de la part de l'État
- 5) Capacité d'influencer l'agenda de l'État

En réaction à une logique de rationalité de gestion formelle propre à l'État, a émergé une logique d'action du milieu qui présente un caractère plus diffus, c'est-à-dire moins ciblée et en apparence plus contradictoire. Cette logique apparaît moins pragmatique dans son expression en ce qu'elle accorde la primauté à la préservation de certaines valeurs individuelles et sociales plutôt qu'à des objectifs de mise en œuvre de structure de gestion, tel que pour la logique de l'État.

En ce sens, la logique du milieu recèle un caractère réactif, bien qu'elle ne puisse être réduite à une logique défensive, mais plutôt à une logique de recherche d'ajustements et d'initiatives incrémentales, tout au long de l'émergence des initiatives de la logique d'État.

Dans le cas de la logique du milieu, il serait plus précis de parler de développement émergent d'une logique identitaire face à la création du parc marin, qui n'existe pas dans sa globalité à l'origine, de sorte qu'elle ne peut être appréhendée ni construite comme un tout a priori tel que dans le cas de la logique d'État. C'est une logique identitaire à attentes et à appréhensions multiples. Dans l'interaction État-milieu, chaque réponse exprime de la part du milieu une appropriation du parc selon ses attentes et ses inquiétudes.

C'est donc une logique dynamique de construction sociale d'une réalité souhaitée, mais pas nécessairement partagée de tous, et qui est construite à partir de consensus partiels plutôt que globaux. Ceci contraste avec la dynamique de l'État dont la réalité souhaitée n'est pas toujours transparente entre la recherche de consensus du milieu qui vise l'accord général entre les intervenants et celle de consentement du milieu où l'on recherche l'identification et la marginalisation des opposants à ses visées.

Dans cette interaction et négociation, le jeu se joue par le biais de développement d'allégeances toujours instables entre les intervenants qui sont tantôt favorables à l'État pour une raison donnée et tantôt contre pour une autre raison.

C'est ici que les notions d'attentes et de projets précis prennent tout leur sens en ce qu'elles permettent d'expliquer les origines et les diversités d'allégeances ponctuelles.

C'est d'ailleurs ce que montre la reconstruction de ces logiques d'action. Au départ, il s'agit de deux logiques dynamiques dans leurs adaptations ponctuelles aux événements émergents. Cependant, la logique de l'État apparaît plus formelle dans sa planification, plus d'envergure dans sa structure et plus uniforme dans sa vision, de même que dans son approche respectueuse d'impératifs managériaux qui lui sont propres.

Quant à la logique du milieu, elle est de nature plus émergente que planifiée, plus informelle dans sa réalisation et plus hétérogène et locale dans ses visées. Une logique crée l'autre et dans ce sens, elles forment une dynamique complémentaire où l'on ne peut prétendre à une analyse en profondeur de l'une sans faire référence à l'autre. Cette dialectique n'implique pas pour autant que la logique du milieu soit nécessairement à la remorque de la logique de l'État. Elle peut même l'anticiper par une prise en main régionale, ce qui lui confère un caractère pro actif et non seulement réactif.

Ces logiques, une fois explicitées, permettent de mieux comprendre les résultats de la participation et des négociations formelles et informelles entre les intervenants de l'État et du milieu, ce qui est le sujet du prochain chapitre. Le Chapitre 7 trace le bilan du résultat des négociations qui ont eu lieu de 1992 à 1998 entre l'État et le milieu, sur les limites et la mise en valeur du parc marin. Les logiques d'action qui viennent d'être décrites expliquent le «comment» et le «pourquoi» des négociations alors que le bilan de la participation en explique le «quoi».

## CHAPITRE VII

### BILAN DE LA NÉGOCIATION ENTRE L'ÉTAT ET LE MILIEU : 1992-1998

L'objectif de ce chapitre est d'analyser la capacité des participants à influencer la prise de décision des gouvernements dans le projet du parc marin, en examinant les modifications consenties par ces derniers suite aux audiences publiques et à la participation du milieu aux différents comités conjoints. Ce présent chapitre entend répondre à la dernière sous-question de la deuxième question spécifique, c'est-à-dire: Quel est le bilan final de la négociation entre l'État et le milieu pour un projet en écotourisme, c'est-à-dire la capacité du milieu à influencer les décisions de l'État?

Les principales recommandations faites par les participants, au sujet des propositions des gouvernements présentées dans les documents d'information aux audiences publiques sur le parc marin, sont résumées au tableau 7.1 de même que les modifications consenties par les décideurs et annoncées dans le plan directeur.

Pris dans un ordre décroissant de participation, les principaux thèmes sur lesquels se sont prononcés les participants et qui divergent des propositions gouvernementales sont:

- les limites;
- le cadre de gestion;
- le concept de mise en valeur
- la dénomination du parc marin;
- les enjeux de gestion (chasse et pêche);
- et le zonage.

**Tableau 7.1**  
Modifications consenties suite aux recommandations des participants

Thèmes proposés par les décideurs	Recommandations des participants	Modifications consenties par les décideurs	% * divergence
Superficie de 746 km <sup>2</sup>	Augmenter la superficie - inclure Cap-à-l'Aigle - inclure Les Escoumins - inclure la tête du fjord - inclure la rive sud - inclure les îles et quais	Superficie de 1 138 km <sup>2</sup> - demande acceptée - demande acceptée - aucune modification - aucune modification - aucune modification	72,4 29,2 18,7 60,4 20,8 20,8
Cadre de gestion	Comité de gestion: - composé de membres du milieu  - structure décisionnelle et autonome	Comité de coordination: - préfets de MRC, autochtone, organismes éducatifs et scientifiques  - aucune modification	32,5 20,0  12,6
Concept de mise en valeur 1) circuit touristique	Modifier la désignation des pôles - route panoramique - quais et marinas soient propriétés de l'Etat	Modification de 3 pôles sur 4 - étude de faisabilité - aucune modification	65,7 37,5
2) répartition des pôles	- ajouter des pôles - modifier statuts de sites	- 5 ajouts et 2 retraits - 3 modifications	83,0
3) typologie des pôles	- réduire la typologie	- passe de 5 types de pôles à 4 types	86,4
Désignation	« Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent »	Demande acceptée	18,8
Enjeux de gestion	Maintenir les activités de chasse et pêche, sportives et commerciales	Demande acceptée	61,1
Zonage	Modifier le zonage dans certains secteurs	Aucune modification	80,0

\* Le pourcentage est en rapport avec le nombre de participants qui se sont prononcés sur le thème et les commentaires divergents.

## 7.1 Limites proposées

Rappelons que dans le document d'invitation à la consultation sur les limites proposées, les gouvernements fédéral et provincial soulignaient leur désir d'associer le public à la définition des limites du parc marin.

C'est dans cet esprit d'harmonisation que nous vous convions à participer à cette consultation publique conjointe. Les décisions qui seront prises quant aux limites définitives dépendront largement des opinions recueillies tout au long de cette consultation. (Canada, Québec, 1990, n.p.)

Dans ce document, on explique que l'objectif premier est de protéger et de conserver la faune et la flore exceptionnelles du territoire marin situé à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent. Ainsi, tout en reconnaissant l'unicité et la richesse du fjord du Saguenay, il est clairement énoncé que le secteur le plus représentatif de l'aire marine à préserver est la zone située à la rencontre du Saguenay et du Saint-Laurent.

Lors de la consultation sur les limites, 97,2% des participants ont fait valoir leur point de vue quant aux limites proposées sur le parc marin, dont 72,4% étaient en désaccord avec la proposition des gouvernements et demandaient l'agrandissement de la superficie du parc marin, soit une extension jusque sur la rive sud du Saint-Laurent. Suite à cette première consultation, les gouvernements ont accepté d'augmenter la superficie du parc marin de 52,5%, soit en amont et en aval de l'estuaire.

De par les avis exprimés, les participants souhaitaient principalement voir inclure la tête du fjord du Saguenay (Saint-Fulgence, Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi) dans les limites du parc, recommandation qui n'a pas été retenue par les gouvernements. Par ailleurs l'inclusion de Les Escoumins (modification consentie par l'État) était souhaitée au même degré que l'inclusion de la rive sud ainsi que de certaines îles et quais situés sur le pourtour du parc, mais ces recommandations n'ont pas été retenues. Des 48 participants qui se sont prononcés sur l'inclusion/exclusion de sites, 40% s'intéressaient spécifiquement à des sites en amont du Saguenay,

34% dans Charlevoix et 20% en Haute-Côte-Nord, sur la rive sud ainsi que par l'ajout d'îles et de quais.

Cette proportion peut laisser croire à un consensus des participants sur l'étendue des limites proposées. Cependant, en regardant les sites qui ont fait l'objet de commentaires lors la consultation sur les limites, on s'aperçoit que les participants ont surtout tendance à réclamer l'inclusion ou l'exclusion de sites dans leurs régions respectives et non pour l'ensemble du territoire. Ce constat amène à se questionner sur l'existence ou non d'un consensus au niveau régional ainsi que sur le niveau de préoccupation des participants.

Lors de la deuxième consultation (sur la mise en valeur), suite aux nouvelles limites annoncées, 22,5% des participants ont réitéré leur demande de voir le parc marin se prolonger d'une rive à l'autre du Saint-Laurent afin de mieux préserver les espèces menacées, mais aucune modification ne fut apportée.

Toutefois, cette éventualité est prévue dans les lois constituant le parc marin qui dit qu'une fois certaines conditions satisfaites, dont celle de la consultation du public et notamment du comité de coordination, les gouvernements pourront modifier les limites «aux fins de réduction ou d'agrandissement du parc sur les terres publiques du Québec» (Loi n°86, p.4). Le texte de la loi prévoit également que « le ministre peut acquérir, à l'amiable ou par expropriation, tout bien ou droit réel qu'il juge nécessaire à la modification des limites du parc » (ibid.).

Si on regarde le résultat général de la consultation sur les limites, on réalise que les gouvernements ont, d'une part, répondu aux attentes du milieu en agrandissant les limites du parc. Mais d'autre part, ils n'ont pas modifié les limites en amont du Saguenay et n'ont pas rejoint la rive sud tel que souhaité par les participants qui considéraient comme essentiel à la conservation du territoire l'ajout de ces secteurs.

Bref, en réponse à cette négociation implicite avec les participants sur les limites du parc marin, la principale modification consentie par le Service canadien des parcs et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec (ministère responsable à ce moment) est:

- l'accroissement de la superficie du parc marin de près de 400 km<sup>2</sup>, passant ainsi de 746 km<sup>2</sup> à 1 138 km<sup>2</sup>, soit un accroissement de 52,9% comparativement à la proposition initiale.

Par ailleurs, aux termes de la consultation sur les limites, les ministres responsables ont de plus accepté:

- d'accorder deux postes d'observateur aux représentants du milieu au sein du Comité d'harmonisation;
- de mettre sur pied un Comité consultatif (juin 1992) devant agir tout au long du processus d'élaboration de la proposition de mise en valeur en tant que conseiller auprès des planificateurs gouvernementaux sur la perception régionale du projet et ce, avant même les audiences publiques prévues pour sonder l'opinion de la population; ce comité est constitué de représentants:
  - a) des municipalités régionales de comté adjacentes au parc marin, soit celles du Fjord-du-Saguenay (2)<sup>1</sup>, de la Haute-Côte-Nord (1) et de Charlevoix-Est (1);
  - b) du milieu scientifique (2);
  - c) de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (1);

---

<sup>1</sup> Le chiffre inscrit entre parenthèses indique le nombre de représentants.

- d) de la Coalition pour le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent (2).

Notons que la maîtrise d'oeuvre de la dynamique du processus demeure sous la responsabilité de l'État en ce qui concerne les choix d'adaptation aux besoins du milieu ainsi que sur la structuration de mise en valeur du parc marin qui sera proposée au milieu lors de la seconde consultation publique.

## 7.2 Le cadre de gestion

Tout au long du processus de consultation sur les limites et la mise en valeur, les gouvernements ont souligné l'importance d'articuler le développement du parc marin à l'intérieur d'une stratégie régionale, où les intervenants du milieu pourraient participer à la réalisation du mandat du Service canadien des parcs et du ministère de l'Environnement et de la Faune en regard de la conservation et de la mise en valeur du milieu.

Il est clairement énoncé dans les documents d'information que la participation du public est essentielle à la définition de la vocation et des objectifs du parc marin. À cet effet, un comité consultatif sur la gestion du parc a été mis en place (suite à la consultation sur les limites) afin de maintenir un dialogue constant avec les utilisateurs des ressources et les résidants de la région, de même qu'un mécanisme permanent de consultation devrait permettre aux différents partenaires concernés par la mise en valeur et la gestion du parc d'harmoniser les objectifs du parc aux objectifs régionaux et locaux. La prise en charge par les collectivités locales et régionales de leurs orientations de développement, les structures de concertation existantes, la présence du parc provincial du Saguenay et le maintien des responsabilités des ministères responsables de la gestion du milieu assureraient, au sein d'un forum d'échanges, une intégration harmonieuse des orientations et de leur mise en oeuvre (Proposition de mise en valeur, 1993).

Les participants se sont montrés très militants quant à un mode de gestion participative pour le parc marin et ce, tout au long des deux consultations. Ils souhaitent développer un partenariat d'égal à égal avec les gouvernements, non seulement pour émettre leurs opinions mais surtout pour prendre part activement à toutes les étapes de décision concernant l'avenir du parc marin. Pour ce faire, ils réclament que le comité de gestion soit composé de membres issus du milieu, c'est-à-dire des MRC périphériques au parc marin incluant la rive sud et de différents organismes scientifiques, éducatifs, culturels et touristiques. Ils recommandent également que ce comité soit autonome et détienne un pouvoir formel de décision.

Suite à ces requêtes, le ministère du Patrimoine canadien et celui de l'Environnement et de la Faune ont prévu la formation d'un comité de coordination impliquant le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le milieu régional (MRC) et le Conseil de bande des Montagnais Essipit «afin de soutenir la mise en valeur et la gestion du parc marin» (Plan directeur, 1995, p. 12). Il est clairement énoncé dans le Plan directeur que la formation du comité de coordination ne remet pas en cause l'imputabilité des parties qui le composent mais permet la concertation et favorise la complémentarité des actions des partenaires pour éviter les chevauchements.

#### 7.2.1 Composition du Comité de coordination

Il a été déterminé par les ministres responsables que le comité de coordination serait composé de la façon suivante:

- un représentant de chacune des trois MRC touchées par le parc marin sur la rive nord, soit celles de Charlevoix-Est, du Fjord-du-Saguenay et de la Haute-Côte-Nord; un seul représentant de la rive sud à être désigné par les trois MRC (de la rive sud) concernées, soit Rivière-du-Loup, Les Basques et Kamouraska;

- un représentant de la communauté autochtone à être désigné par le Conseil de bande des Montagnais Essipit;
- un représentant de la communauté scientifique à être désigné par les deux ministères responsables;
- un représentant des groupes préoccupés par la conservation et la protection des ressources, de même que par l'éducation au milieu naturel et à son interprétation, désigné par ces groupes;
- un représentant du ministère du Patrimoine canadien;
- un représentant du ministère de l'Environnement et de la Faune (Plan directeur, 1995, p.13)

Depuis que le comité est entré en fonction, soit en février 1996, les représentants des MRC sont représentés par des membres des associations touristiques dans deux cas: Société touristique du Fjord et ATR Bas-Saint-Laurent. Le représentant de la communauté scientifique est issu de l'INRS-Océanologie, à Rimouski, et celui de l'éducation provient du Centre écologique de Port-au-Saumon. Les MRC représentent le milieu régional.

#### 7.2.2 Rôle et pouvoir du Comité de coordination

Le rôle attribué au Comité de coordination consiste à agir dans les domaines suivants:

- l'accueil et l'orientation des visiteurs;
- la mise en valeur du parc et de ses ressources;

- l'intégration au milieu régional;
- l'éducation et l'interprétation;
- les orientations et les stratégies de gestion du parc;
- la mise en marché et la promotion du parc marin;
- les études et les recherches reliées à la gestion du parc;
- la protection des ressources et des écosystèmes;
- la protection des sites et des ressources culturelles amérindiennes. (Plan directeur, 1995)

En fait, le pouvoir du Comité de coordination en est un de recommandation et non de décision tel que les participants l'avaient demandé lors des audiences, auprès des ministres responsables du parc marin.

#### 7.2.3 Mandat du Comité de coordination

Le mandat du comité de coordination est d'assurer le suivi du plan directeur défini par les ministres responsables et de leur faire des recommandations quant aux modalités et stratégies nécessaires à l'atteinte des objectifs énoncés dans ce plan. Plus spécifiquement, le comité:

- assure l'atteinte des objectifs de protection des ressources naturelles et culturelles du parc marin;
- favorise la préservation de la diversité des ressources culturelles dans l'aire de coordination du parc marin;

- harmonise et assure le suivi des interventions respectives de chacune des parties dans la mise en place d'infrastructures, de services et d'activités, dans un esprit de complémentarité;
- propose les modalités du partage de l'utilisation des infrastructures, installations et équipements en place, à construire ou à mettre en service;
- concerte les plans d'opération annuels et pluriannuels des parties pour les activités et les services du parc marin;
- recommande des modifications aux limites, au plan directeur et aux mesures législatives ou réglementaires qui créent le parc marin;
- participe, dans l'aire de coordination, à l'élaboration des dossiers relatifs à un plan d'actions concertées ou, le cas échéant, le coordonne;
- produit et rend public un rapport annuel présentant le résultat des travaux du Comité de coordination (Plan directeur, 1995, p. 12-13).

En d'autres termes, le mandat du Comité de coordination est d'assurer, de favoriser, d'harmoniser, de proposer, de concerter, de participer et de recommander, mais non celui de décider ni de mettre en oeuvre. Les décisions qui relèvent du champ de compétences du gouvernement fédéral appartiennent au fédéral et celles qui relèvent du champ de compétences du gouvernement provincial demeurent l'exclusivité de ce dernier. Il ne s'agit pas d'une gestion multipartite où les trois principaux intervenants, soit les deux paliers de gouvernement et le milieu, décident en commun mais d'une gestion interpartite où chaque décision à prendre est imputée à l'intervenant responsable du champ de compétences concerné.

Exemple, si Parcs Canada décide d'implanter un centre d'initiation au parc marin à Baie-Sainte-Catherine, c'est à lui seul que revient, légalement, la décision.

Même chose pour le Parc Saguenay, si Environnement et Faune décide d'investir dans ce parc terrestre il n'appartient pas au comité de coordination de trancher. Et toute personne ou groupe de personnes qui désirerait construire un hôtel de vingt étages ou développer un parc d'attraction dans l'une ou l'autre des municipalités de l'aire de coordination ne serait pas soumis aux lois sur le PMSSL.

Cependant, si le pouvoir formel du comité de coordination semble en apparence très limité, il dispose d'un pouvoir moral de dissuasion. En effet, le milieu est responsable de la majeure partie de l'offre de services entourant le parc marin, tant au niveau de l'hébergement et de la restauration que des activités récrétouristiques telles que les croisières d'observation ou toutes autres activités nautiques, puisque les limites du PMSSL ne comportent aucune portion terrestre. Certains secteurs terrestres de l'aire de coordination sont la propriété exclusive soit d'Environnement et Faune ou de Parcs Canada, tel le Parc Saguenay et les sites de Pointe-Noire et de Cap-de-Bon-Désir, mais ne relèvent pas de l'entente Canada-Québec et se trouvent exclus des limites officielles du PMSSL. Cela signifie que l'offre de services relève entièrement du milieu puisque les lois sur le PMSSL ne s'appliquent pas à l'aire de coordination. En théorie, le milieu est donc tout à fait libre d'exploiter le territoire à sa guise, selon ses besoins et ses visions de développement régional.

#### 7.2.4 Fonctionnement du Comité de coordination

Les membres du Comité de coordination travaillent en collégialité et toute recommandation doit faire l'objet d'un consensus sans quoi la question est soumise aux ministres. C'est aux représentants du milieu que revient la lourde tâche de cautionner les projets qu'ils reçoivent dans la mesure où ils répondent aux objectifs du plan directeur. On apprécie ici tout l'aspect informel de la négociation du développement durable où les représentants du milieu, issus de quatre régions, doivent départager entre l'intérêt local et le projet global du parc marin. N'oublions pas que parmi ceux qui siègent au comité, certains sont élus par la population alors que d'autres reçoivent leur rémunération directement des organismes régionaux qu'ils

représentent. De plus d'un point de vue historique, ces régions ont toujours été en compétition les unes avec les autres, que ce soit au niveau industriel ou touristique.

Des comités conseils ont été mis sur pied par le Comité de coordination pour l'aider à mieux cerner les enjeux associés à son cadre d'intervention et aussi pour l'assister dans l'élaboration des divers dossiers sous sa responsabilité. Les comités conseils mis sur pied à ce jour et les principaux mandats énoncés dans le plan d'action 1997-1998 portent sur les aspects décrits dans les sections suivantes.

#### 7.2.4.1 Thématique et interprétation

- Le comité doit établir le portrait de l'offre d'interprétation sur le territoire du parc en relation avec la répartition des thématiques et voir à éviter les chevauchements;
- définir les modalités de l'expression de la thématique, du suivi et de l'appréciation de l'offre ainsi que du soutien aux actions des intervenants;
- étudier la possibilité de créer un réseau de partenaires en interprétation des thématiques du parc marin et en favoriser l'implantation par des initiatives concrètes;
- apporter un soutien aux programmes d'éducation et d'interprétation du milieu régional pertinents au parc, notamment au chapitre de l'aide à la formation, de la pédagogie, de la recherche et du développement de projets variés.  
(PMSSL Plan d'action 1997-1998, 1997)

#### 7.2.4.2 Accueil et marketing

- Identifier les lieux, partenaires et espaces disponibles pour la mise en place des carrefours d'accueil;
- définir les modalités d'association et les règles de partenariat entre le parc marin et les responsables des carrefours d'accueil;
- compléter le matériel d'information et la formation des préposés à l'accueil;
- réaliser un plan d'action intérimaire pour la promotion du parc marin, en intégrant d'abord les sites reconnus comme faisant partie du réseau de découverte du parc marin. (PMSSL Plan d'action 1997-1998, 1997)

#### 7.2.4.3 Aménagements et immobilisations

- Problématique des quais et accès nautiques: préparer un plan d'affaires pour l'offre de services de ces équipements et élaborer les fondements d'un organisme pan régional pour définir des modalités de gestion harmonisées et réaliser des économies d'échelle en se donnant des services communs dans les domaines de l'opération, de l'entretien et de la recapitalisation des infrastructures;
- préparer les dossiers d'aménagements et d'immobilisations prévus dans le plan directeur du PMSSL et apporter un support au niveau technique ainsi que dans l'identification de différentes avenues de financement. (PMSSL Plan d'action 1997-1998, 1997)

#### 7.2.4.4 Gestion des écosystèmes

- Poursuivre la réflexion sur la gestion des activités d'observation en mer (AOM) des mammifères marins et consulter les intervenants concernés;
- réaliser un plan de planification stratégique de conservation des écosystèmes du parc marin, notamment en matière d'acquisition de connaissances, d'application de mesures de gestion des activités humaines, de mesures de protection du milieu et de surveillance écologique (monitoring) afin de qualifier périodiquement l'état de santé des écosystèmes du parc;
- réaliser un plan de zonage afin d'orienter et d'encadrer la pratique des activités humaines en relation avec les objectifs de conservation et de protection du parc marin;
- favoriser la planification concertée des différents programmes de recherche ou d'études prévus par les intervenants concernés. (PMSSL Plan d'action 1997-1998, 1997)

#### 7.2.4.5 Signalisation

- Établir les principes de signalisation et d'affichage ainsi que les règles régissant l'accréditation des partenaires;
- produire un concept d'affichage et réaliser un plan de signalisation terrestre et maritime. (PMSSL Plan d'action 1997-1998, 1997)

Dans le plan directeur il est spécifié que deux représentants du Comité de coordination, dont le membre autochtone, peuvent participer et effectuer le suivi des travaux de chacun des comités conseils. L'analyse du plan d'action permet de

constater que sur 44 projets seulement 8 projets se trouvent sous la responsabilité de membres du Comité de coordination représentant le milieu, dont 5 relèvent du même membre.

Si au départ les membres du milieu ont manifesté la volonté de participer à tous les comités conseils, compte tenu des obligations professionnelles de chacun et de l'importance des déplacements géographiques occasionnés par ces rencontres, il est aisément de comprendre qu'ils ont finalement dû renoncer à cette surcharge de travail sans toutefois s'en désintéresser. C'est à l'intérieur de ces comités conseils que se déroulent les principales négociations impliquant des choix parmi les municipalités d'une même région, tel qu'en témoignent nos entrevues sur le terrain.

### 7.3 Concept de mise en valeur

Dans la proposition de mise en valeur, les gouvernements affirment leur intention de s'ajuster au contexte régional particulier qui entoure le territoire du parc marin, à savoir une région habitée depuis longtemps, développée sur le plan touristique et fortement utilisée à des fins industrielles et commerciales.

Pour réaliser leur mandat fondamental de conservation, les deux organismes gouvernementaux entendent développer le parc dans le respect de quatre paramètres:

- l'expérience de séjour anticipée pour les visiteurs doit permettre un contact diversifié avec la réalité marine;
- les acquis régionaux visent à assurer une offre touristique complète et harmonieuse;

- la participation des communautés locales et régionales à un programme de partenariat dynamique, lorsque leurs actions concourent à atteindre les objectifs pour lesquels le parc marin est créé;
- mise en place d'infrastructures et de services intégrés sous forme d'un produit global qui se traduit sur le terrain par un circuit de découverte du parc marin. (Proposition de mise en valeur, 1993)

Or, ces quatre paramètres cités dans le document de mise en valeur réapparaissent sous la forme de cinq principes dans le Plan directeur:

- la prise en compte des activités, particularités et intérêts qui, au niveau régional, caractérisent les diverses communautés qui y vivent et le respect, dans la mesure où ils existent, des droits spécifiques des Autochtones;
- les respect des acquis régionaux des diverses communautés qui y vivent, y compris les activités, les particularités, les droits et les intérêts existants des Autochtones;
- la répartition des thématiques et la diversification du contact avec la réalité marine en fonction du potentiel des sites;
- le contrôle des conséquences de la fréquentation des visiteurs sur le milieu marin;
- la prise en charge, par des tiers, de certains développements susceptibles de concourir à la mise en valeur du parc marin. (Plan directeur, 1995)

Alors que dans le document de consultation on parlait spécifiquement de l'expérience des visiteurs, d'un circuit touristique et de participation des communautés

locales, dans le Plan directeur ces éléments sont traduits en termes plus généraux tels que: le respect des communautés et particulièrement les Autochtones, le contrôle de la fréquentation et la prise en charge par des «tiers».

En somme, ces changements de niveau de langage par rapport aux dimensions de l'écotourisme, telles que présentées au chapitre premier, présentent ici une nette régression en termes de définition de ce concept.

Exemple, dans la proposition de mise en valeur rédigée par l'État, la question des Autochtones n'apparaît qu'en filigrane dans le texte pour expliquer le thème dévolu à la municipalité de Tadoussac soit «un haut lieu de contact», c'est-à-dire en référence à la rencontre des diverses nations amérindiennes à un moment de l'histoire. Dans le Plan directeur on parle des droits spécifiques des Autochtones dans deux des cinq principes sous-jacents au concept de mise en valeur. On constate l'ajout d'objectifs particuliers les concernant, soit «respecter les ententes signées avec les communautés autochtones» (p.30) et «favoriser la participation des communautés autochtones lorsque des thématiques culturelles ou des activités traitant de la rencontre des civilisations amérindienne et européenne sont mises en valeur » (p.31). Ils ont un représentant au sein du comité de coordination. Et dans le cadre de gestion présenté dans le plan directeur, une section porte précisément sur l'apport de la communauté montagnaise Essipit et spécifie «que le concept de mise en valeur du parc marin et sa mise en oeuvre devront reconnaître le rôle essentiel que la communauté montagnaise doit jouer auprès des visiteurs pour traduire la présence amérindienne millénaire et permettre une incursion dans son mode de vie contemporain et dans son avenir» (p.14).

Il faut souligner que les Autochtones sont actuellement en négociation avec les intervenants gouvernementaux pour discuter des dispositions touchant leurs activités traditionnelles, les droits ancestraux de même que les revendications territoriales. Les responsables du parc marin soutiennent que les ententes conclues à cette table centrale auront prépondérance sur les lois créant le PMSSL et sur les règlements afférents.

### 7.3.1 Répartition géographique des pôles

Dans le document relatif à la consultation sur la mise en valeur, on relève 25 pôles thématiques; Les Escoumins et Ville de La Baie détiennent chacune deux pôles. Dans le plan directeur, on constate l'ajout de cinq nouveaux pôles, tous situés sur la rive sud du Saint-Laurent, et deux retraits, soit l'Île Rouge, propriété fédérale, et l'Anse à la Croix, ce qui porte le nombre de pôles à 28 (tableau 7.2).

Les gouvernements ont accédé aux demandes des participants dans six cas, soit par l'ajout de pôles ou en accordant un statut plus important à des pôles déjà identifiés dans la proposition de mise en valeur.

La rive sud est la principale gagnante, où quatre (4) municipalités se voient accorder le titre de pôle découverte ou d'accueil et Trois-Pistoles, déjà identifié comme relais, décroche en plus le titre de pôle thématique. Les municipalités de Tadoussac, Baie-Éternité et Cap-de-Bon-Désir se voient promues au rang de pôle phare. Par contre, deux sites identifiés comme fenêtre dans la proposition de mise en valeur, perdent leur titre dans le plan directeur: ce sont Anse-à-la-Croix, au Saguenay, et l'Île Rouge.

### 7.3.2 Circuit touristique

Dans le document de proposition de mise en valeur, le circuit touristique régional s'inscrit dans l'intention de rendre la parc marin accessible au plus grand nombre de visiteurs, impliquant que soient mis à leur disposition les moyens de découvrir et de comprendre les caractéristiques propres à ce milieu.

Les éléments de base du circuit touristique régional sont présentés dans le sens de «pôles» qui visent à traduire spatialement le fonctionnement du parc et qui devraient «inciter la clientèle à rechercher un maximum d'expériences stimulantes et enrichissantes lors de leur découverte du parc marin» (Canada, Québec, 1993, p.18).

**Tableau 7.2**  
Modifications consenties pour la répartition des pôles

Municipalités	Statuts proposés					Statuts adoptés			
	Phare	Ancrage	Satellite	Feu-nêtre	Relais	Phare	Thémat.	Découv.	Accueil
Baie-Ste-Cat.	✓ *					X			
Tadoussac		✓				X			
Baie-Éternité		✓				X			
Cap-B.-Dés.		✓				X			
Port-au-Sau.			✓				X		
St-Fulgence			✓					X	
Ile-aux-Lièv.			✓					X	
Baie-Ste Mar.			✓				X		
V. de La Baie			✓		✓		X		
Gdes-Berger.			✓					X	X
Port-au-Persil				✓				X	
Baie-des-Ro.				✓				X	
Ile Rouge				✓				X	
Anse St-Ét.				✓				X	
Petit-Sag.				✓				X	
Anse-St-Jean				✓				X	
Anse à la Cr.				✓				X	
Ste-R.-du-N.				✓				X	
Anse-de-Roc.				✓				X	
Les Escoum.				✓			X		X
St-Fidèle					✓				X
Chicoutimi					✓				X
Rivi.-du-Loup					✓		X		X
Saint-Siméon							X		
Ile Aux Basq.							X		
Isle Verte							X		
Trois-Pistoles								X	

\* ✓ Statut proposé dans le document de consultation  
X Statut adopté dans le plan directeur

Il est aussi précisé que les quais et les marinas représentent des lieux assurant l'interface terre-mer et que «ceux-ci sont des points de départ privilégiés pour la découverte et l'appréciation des ressources du milieu marin» (ibid.). Le document soutient que pour compléter le réseau de circulation dans le pourtour du parc, des accès terrestres routiers et pédestres «seront» développés pour mettre en valeur l'aspect marin du parc (ibid.).

Or dans le plan directeur, les ministres responsables précisent que la consolidation d'un circuit terrestre et maritime sera développée en «collaboration avec

les partenaires du milieu» et qu'à cet égard, «la construction d'une nouvelle route entre Baie-Sainte-Catherine et Petit-Saguenay pourrait faciliter la fluidité de la circulation automobile autour du parc» (*ibid.*, p.48). Les entrevues réalisées auprès des intervenants du milieu nous ont permis comprendre que les gouvernements n'étant pas propriétaires du territoire terrestre, ils n'ont pas l'intention d'être les principaux investisseurs dans un tel projet.

D'un autre côté le fédéral a, depuis le début, la ferme intention d'aménager un centre d'initiation à Baie-Sainte-Catherine, municipalité identifiée comme pôle phare unique dans le document de consultation sur la mise en valeur. Ce centre aurait comme vocation «d'éveiller et d'inciter à l'exploration de ce milieu exceptionnel ainsi que d'orienter les visiteurs vers les autres sites qui sont associés au parc marin et vers les attraits régionaux existants» (Canada, Québec, 1993, p.18). Il s'agit d'un méga projet que Parcs Canada veut doter d'équipements modernes pour présenter l'ensemble des éléments du parc marin et les composantes du produit touristique régional; en d'autres termes ce serait, avec l'observation des baleines, un des points forts du parc marin qui permettrait, intentionnellement ou non, de promouvoir la visibilité et l'image de marque de Parcs Canada.

Cependant, ceci porte à penser qu'une fois attirés à Baie-Sainte-Catherine par le Centre d'initiation au parc marin, les visiteurs, qui proviennent majoritairement des régions de Québec et Montréal, n'auront d'autres choix que celui d'effectuer la croisière d'observation des baleines ou de traverser à Tadoussac. Sans être formel, il est peu probable que les visiteurs décident de revenir jusqu'à Saint-Siméon, ce qui représente une quarantaine de kilomètres, pour reprendre la seule route possible du Saguenay par la rive sud, soit la 170. En ce sens, la route proposée entre Baie-Sainte-Catherine et Petit-Saguenay constitue une solution au problème de circuit, une solution qui évite aux touristes de revenir sur leurs pas.

Force est d'admettre que cette solution présente, après évaluation, un coût de réalisation de plusieurs millions de dollars alors que les budgets d'aménagements du parc semblent plutôt restreints. Une autre solution serait de construire le Centre

d'initiation à Saint-Siméon, zone d'arrivée des visiteurs en provenance soit de Québec via la 138, soit de la rive sud par le traversier Rivière-du-Loup-Saint-Siméon. Une autre possibilité serait de localiser le centre sur la Haute-Côte-Nord, afin justement, d'attirer les visiteurs jusqu'aux limites est du parc marin et d'éviter ainsi qu'ils ne rebroussent chemin une fois rendus à Tadoussac. À la limite, on se demande si un tel centre d'initiation ne serait pas plus utile et efficace dans une région émettrice de touristes comme Montréal ou Québec.

Quant au développement du circuit maritime, qualifié de «véritable épine dorsale de découverte du milieu marin» dans le plan directeur (p. 49), il n'est plus question de quais ou de marinas mais que «des aménagements légers [qui] pourraient s'avérer nécessaires afin d'améliorer les conditions d'accès» (*ibid.*); et qu'un service de navette maritime «pourrait» être offert par les partenaires du milieu (*ibid.*).

Par ailleurs, le plan directeur précise que toutes les infrastructures maritimes, dont tous les quais et tous les ports de plaisance, sont exclues du territoire du parc marin et que la responsabilité et l'entretien ne leur incombent pas. Il est aussi mentionné «que les quais ne servent aujourd'hui qu'à soutenir des activités récréatives et touristiques» (Plan directeur, 1995, p.38) et que les ministères du Patrimoine canadien et de l'Environnement et de la Faune n'ont pas l'intention de s'en porter acquéreurs. Toutefois, ils tenteront, avec les ministères responsables et le milieu, d'établir la vocation véritable de ces infrastructures et les stratégies visant leur maintien, c'est-à-dire évaluer l'opportunité d'implanter d'autres types d'infrastructures ou d'équipements plus légers et mieux adaptés pour favoriser l'accès nautique.

### 7.3.3 Typologie des pôles

Les participants avaient demandé une simplification de la nomenclature estimant trop complexes et hiérarchiques les propositions des gouvernements. Les types de pôles sont passés de cinq, dans la proposition de mise en valeur, à quatre dans le plan directeur, le type pôle d'ancre est intégré au pôle phare. Dans le plan

directeur, les pôles satellites sont appelés pôles thématiques, les fenêtres deviennent des pôles découvertes et les relais ont pris le nom de pôles d'accueil (carte 7.1).

#### 7.4 La dénomination du parc marin

Sur ce point et dès la première consultation, même s'ils n'étaient pas formellement invités à se prononcer sur la désignation du parc, tous les participants qui ont fait un commentaire, sauf un, s'entendaient pour qu'il soit désigné comme «Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent» afin de mieux refléter la réalité géographique du parc marin. Les gouvernements ont par la suite accepté de changer le nom et de le désigner d'après la recommandation des participants.

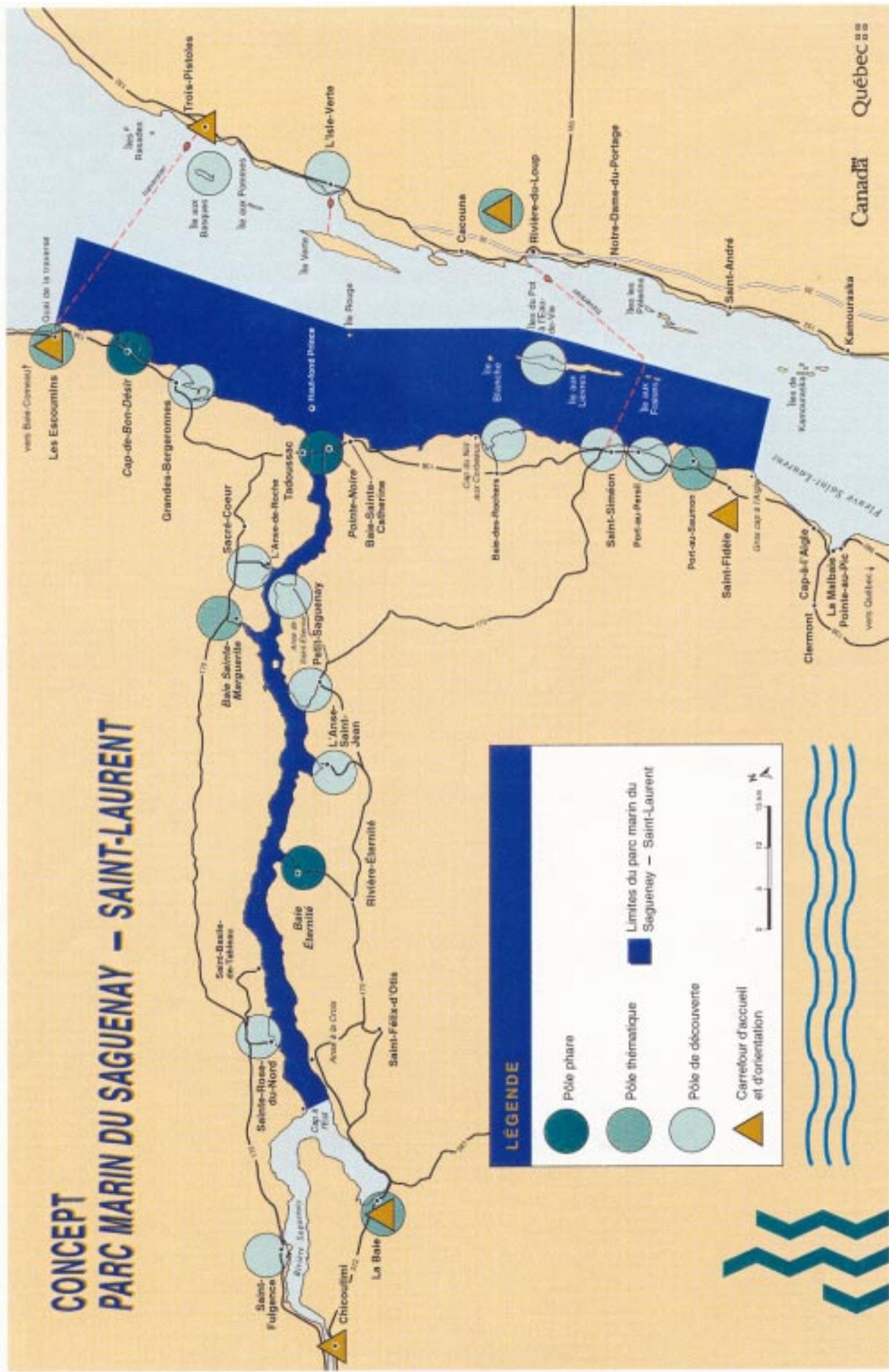
#### 7.5 Enjeux de gestion (chasse et pêche)

Dans la proposition de mise en valeur, au chapitre sur les enjeux de gestion, on parle de développement des activités de l'humain «qui doit se faire en permettant une cohabitation harmonieuse des activités de prélèvement dans un contexte où l'on respecte les impératifs de préservation du milieu» (Canada, Québec, 1993, p.35). On a vu que les participants à la consultation sont essentiellement préoccupés par le maintien de la pêche sportive, des possibilités de développement de l'aquaculture ainsi que de la chasse à la sauvagine.

Or dans la proposition des gouvernements ces thèmes, bien que décrits comme des activités sociales et économiques importantes qui ne sont pas nécessairement en contradiction avec l'objectif de conservation de ce territoire, demeurent imprécis quant à l'autorisation de leur pratique à long terme.

Selon le plan directeur, les utilisateurs seront davantage sensibilisés à la fragilité des ressources et à l'importance de saines pratiques de prélèvement. Ils seront aussi invités à élaborer des plans de gestion des ressources et des activités pour chaque type d'exploitation, qu'elle soit commerciale ou sportive.

CONCEPT  
PARC MARIN DU SAGUENAY - SAINT-LAURENT



En d'autres termes, les gouvernements misent sur une gestion par consentement des intervenants et des utilisateurs pour rehausser le degré de protection des ressources et ainsi assurer le respect des objectifs du parc. En attendant la preuve du contraire, la planification des activités du parc marin (avec ou sans prélèvement des ressources) est fondée sur la prémissse que la pratique de celles-ci ne serait pas interdite a priori.

Malgré un faible taux de participation pour ce thème, les gouvernements ont trouvé une façon de lever l'interdiction de chasse et de pêche qui prévaut généralement dans les parcs de conservation en rédigeant deux nouvelles lois spécifiques à la création de ce parc marin où il est mentionné que ces activités seront permises selon un zonage spatio-temporel. Ceci montre l'importance accordée à ces participants.

## 7.6 Zonage

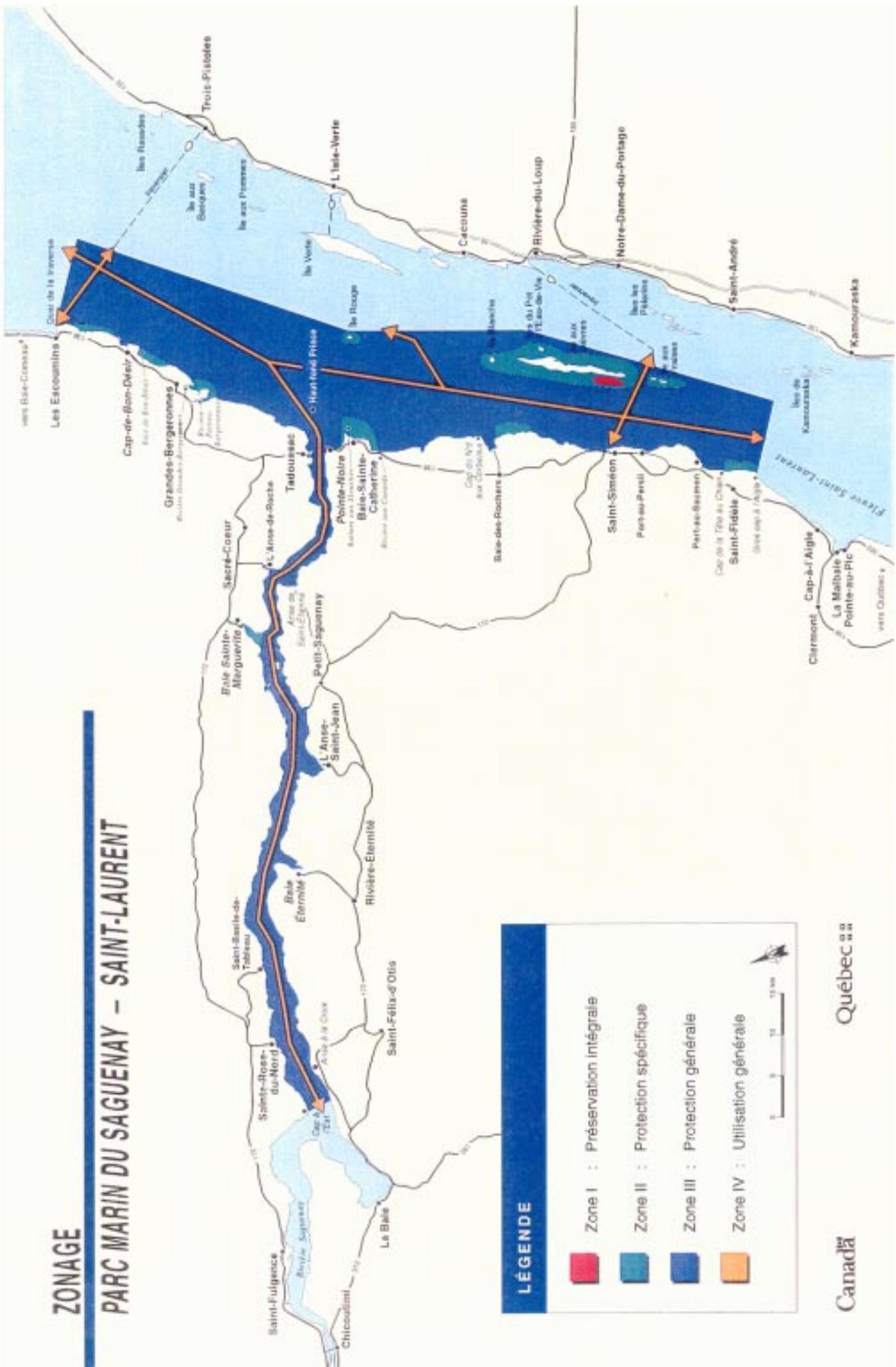
Dans la proposition de mise en valeur on notait une typologie du zonage selon quatre catégories de protection: 1- protection spécifique; 2- préservation intégrale; 3- ambiance; 4- utilisation spécifique. Dans le plan directeur on reprend la même nomenclature sauf pour la zone 3 qui devient une zone de protection générale.

Les participants qui ont formulé un commentaire divergent sur le zonage contestaient principalement la catégorie de protection proposée pour l'anse de Saint-Étienne, soit une protection spécifique, affirmant que ce secteur ne présente pas un habitat pour le béluga (carte 7.2). Une synthèse des avis relatifs au zonage est présentée à l'Annexe J.

On note deux changements principaux apportés au zonage dans le Plan directeur suite à la consultation sur la mise en valeur du parc marin. Premièrement, tel que demandé par 15% des participants, l'anse de Saint-Étienne est passée de la catégorie protection spécifique à protection générale. Deuxièmement, le degré de

## ZONEAGE

PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT



protection a été rehaussé pour le cap de la Tête-au-chien, zone située vis-à-vis le gros cap à l'Aigle.

En somme, très peu de changements ont été apportés au zonage proposé. Ce thème n'a soulevé que peu de commentaires, généralement en lien avec l'autorisation d'activités sportives.

## 7.7 Synthèse

Le bilan de la négociation entre l'État et le milieu a été obtenu par l'analyse de contenu des quelque 130 mémoires soumis aux consultations publiques sur le PMSSL et d'une trentaine d'entrevues sur le terrain.

Dans l'ensemble, les principales modifications consenties qui résultent de cette négociation entre l'État et le milieu concernent l'augmentation de la superficie du parc (97%)<sup>2</sup> principalement en amont de l'estuaire, la présence de représentants du milieu au sein du comité de coordination (20%), la désignation de PMSSL (30% à la première consultation et 19% à la deuxième) ainsi que le maintien des activités de chasse et de pêche (21%). On note également quelques modifications consenties au concept de mise en valeur (54%), toutefois l'aspect hiérarchique des pôles thématiques demeure.

Parmi les recommandations faites par les participants mais qui n'ont pas été retenues par les ministres responsables, on note premièrement l'exclusion de la tête du fjord (28%) et de la rive sud (14%) dans les limites de ce parc voué à la conservation, recommandation qui avait été faite à partir de considérations d'ordre écologique et deuxièmement, le refus d'accorder un pouvoir décisionnel et autonome au comité de coordination (14%).

---

<sup>2</sup> Le pourcentage entre parenthèses indique le taux de participation sur un thème en particulier lors de l'une ou l'autre des consultations.

En ce qui a trait aux modifications obtenues et la spécificité des divergences d'intérêts des intervenants, il a été possible d'observer quels sont ceux qui ont le plus bénéficié de la participation dans le cas d'un projet en écotourisme. Les objectifs qui n'ont pas été atteints se répartissent dans trois catégories: 1) les objectifs présentant des demandes spécifiques pour l'ensemble des participants (exemple: construction d'une route panoramique entre Baie-Sainte-Catherine et Petit-Saguenay); 2) les objectifs présentant des intérêts spécifiques, divergeant d'un intervenant à l'autre (exemple: accorder le statut de pôle phare à toutes les municipalités qui en ont fait la demande); et 3) les objectifs plus généraux dont les résultats ne pourront être évalués qu'à moyen et long termes (exemple: prise en charge du développement par les communautés locales). En somme, les objectifs de participation qui semblent les plus difficiles à atteindre sont ceux qui présentent un caractère plus général, plus englobant, et ceux qui font ressortir des conflits entre les intervenants.

Les deux types d'analyse, de contenus et d'entrevues, révèlent qu'il existe des buts et objectifs de participation différents d'un groupe d'intervenants à l'autre. Les représentants de l'État apparaissent davantage intéressés par les objectifs liés aux mécanismes de la participation alors que le milieu, surtout représenté par des organismes à caractère socio-économique, est surtout préoccupé par les résultats qu'il retire de sa participation.

Il apparaît plus facile d'évaluer la dimension contenu des résultats d'une consultation que la dimension processuelle. Lors des entrevues, nombre d'intervenants du milieu ont souligné le manque d'information et de communication avec les représentants de l'État, la lenteur bureaucratique de même que la non transparence des intentions réelles des décideurs. Alors que les membres du comité de coordination, ceux issus du milieu, admettent que malgré certaines réticences à parler de budget et de financement par exemple, les représentants de l'État semblent agir de bonne foi et acceptent de mettre le temps nécessaire à l'atteinte de consensus.

Le plus souvent le succès ou l'échec de la participation est évalué de façon globale par ses initiateurs, selon des critères processuels liés à l'accessibilité, à la

qualité de l'échange d'informations, à la représentativité des participants, et même au sentiment de satisfaction éprouvé par les participants. Toutefois, ces évaluations ne prennent pas en compte les attentes spécifiques pour chaque groupe de participants et les valeurs qui les supportent; ceci permet d'affirmer plus facilement le succès ou l'échec de la participation (Rosener, 1981). Lorsque la participation est évaluée selon une approche de contenu, il est opportun de parler de succès ou d'échec en regard des intérêts et des objectifs des différents groupes de participants.

En conclusion, les résultats d'analyse des contenus et des processus de la consultation mettent en évidence, a posteriori, une démarche de gouvernance structurante pour l'opéronalisation des activités futures du parc, ceci par la proposition d'une programmation d'activités de conservation et de développement écotouristique. L'analyse du plan directeur et l'information obtenue lors des entrevues réalisées auprès des différents intervenants ont permis de constater qu'à l'intérieur de ce processus le mandat que se sont donné les deux gouvernements n'est pas de préserver eux-mêmes le patrimoine marin mais de développer une volonté chez les nombreux partenaires potentiels de mettre en commun leurs objectifs, leurs ressources et leur imagination. Pour ce faire, ils misent sur une formule de concertation reposant sur le Comité de coordination.

Ainsi l'État maintient le cap sur ses objectifs fondamentaux de gouvernance en faisant appel au dynamisme et aux ressources du milieu pour la réalisation de ses programmes de conservation et d'activités, alors qu'il demeure ouvert aux ajustements courants requis. La participation du milieu a pour effet, entre autres, de légitimer les décisions prises sur les activités, sur les ajustements et ultimement sur les objectifs fondamentaux ainsi que de contribuer à la prise en main du développement par la population locale.

Suite au bilan de la négociation entre l'État et le milieu dans le cas d'un projet d'implantation d'un parc marin et à l'analyse qui en a été faite, le chapitre suivant présente un modèle théorique en écotourisme composé des dimensions du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative.

## CHAPITRE VIII

### VERS UN MODÈLE DE GOUVERNANCE EN ÉCOTOURISME

En continuité avec l'analyse précédente des convergences et des divergences entre les intervenants, de leurs fondements selon leurs logiques d'action, ainsi que des résultats de la participation et de la négociation de ces enjeux, il est maintenant possible d'établir de façon plus précise comment cette dynamique d'ensemble peut contribuer à modéliser un cadre de référence théorique qui permet de paramétrier la notion d'équilibre en écotourisme, à partir des éléments définis aux niveaux local et régional dans le cas du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

L'objectif de ce chapitre consiste, à partir des principaux concepts de recherche identifiés dans le cadre théorique, à recenser les éléments et à reconstruire un cadre de référence générique qui modélise la vision émergente d'une gouvernance en écotourisme, selon une perspective qui se veut représentative des divers intervenants concernés. Ceci vient répondre à la dernière question spécifique de recherche, soit:

Compte tenu de ces réalités (les intérêts divergents/convergents et les logiques d'action), dans la dynamique entre les intervenants lors d'un processus de consultation quels seraient les paramètres théoriques qui pourraient servir de cadre de référence à caractère pratique et générique dans un projet de développement en écotourisme?

De façon plus explicite, dans un projet en écotourisme, quels sont les paramètres relatifs au développement régional, au développement durable et

à la démocratie qui pourraient être pris en considération par les responsables et les personnes concernées, soit les représentants de l'État et les intervenants du milieu?

Du point de vue méthodologique, ces paramètres définissent les catégories formelles qui expliquent les catégories substantives obtenues à partir des analyses de contenu des mémoires et des entrevues. Les catégories formelles représentent les variables indépendantes explicatives de l'écotourisme qui constitue la variable dépendante. Ces catégories formelles sont: le développement régional, le développement durable et la démocratie.

Le présent chapitre comporte deux sections. Dans une première section les résultats de recherche seront interprétés à la lumière de la documentation scientifique sur l'écotourisme, présentée au Chapitre I. De façon plus spécifique, il s'agit de traduire en catégories formelles les analyses de contenu des mémoires et des entrevues réalisées précédemment. Cette analyse permettra de préciser la contribution des nouvelles données empiriques à l'avancement du champ théorique de l'écotourisme.

Dans une deuxième section, ces résultats seront regroupés dans un cadre de référence théorique, soit une modélisation, dont le but consiste à identifier les dimensions d'importance sur lesquelles les intervenants font principalement porter la consultation et la négociation d'un équilibre écotouristique, en regard de leur divergence et convergence d'intérêts. Ces dimensions pourraient servir à guider l'action des futurs décideurs en ce domaine. Le modèle qui sera proposé contribue à préciser les enjeux à caractère général qui font l'objet de négociations plus spécifiques à un niveau local et régional.

## 8.1 Des catégories substantives aux catégories formelles de l'écotourisme

Les contenus des mémoires et des entrevues ont été codifiés selon les trois principales variables indépendantes de façon à pouvoir les traduire en catégories formelles, en vue de vérifier à quel degré elles reflètent le discours des intervenants dans la dynamique de réalisation d'un projet en écotourisme tel que l'implantation du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Cette catégorisation est présentée à l'Annexe K.

### 8.1.1 Le développement régional

Les principales dimensions théoriques retenues pour le développement régional sont: la croissance économique; la diversification des activités économiques; et l'autonomie régionale. Pour chacune de ces dimensions, les paramètres auxquels réfèrent les intervenants sont présentés ci-dessous.

#### 8.1.1.1 Croissance économique

La croissance économique constitue la première dimension associée au développement régional et peut-être la plus importante du point de vue des intervenants du milieu. Les principaux aspects de croissance économique rattachés à l'implantation du parc marin sont:

##### Levier économique

Les contenus de mémoires et d'entrevues révèlent que, dans ces régions où l'industrie touristique contribue actuellement à la croissance économique, l'implantation du parc marin est perçu, entre autres, comme un levier important pour positionner la région à l'échelle internationale, du point de vue touristique, et élargir ainsi les marchés existants.

Le raisonnement soutenu par les divers intervenants est que plus l'effet multiplicateur sera élevé dans la région, plus ce projet favorisera une augmentation de la rentabilité des équipements touristiques existants ainsi que le développement de nouvelles infrastructures, en ce qu'il suscitera une croissance de la demande touristique.

En complément, si le développement touristique assure un avantage économique certain pour les communautés locales, les retombées pourront être utilisées à des fins de préservation de la flore et de la faune, particulièrement des mammifères marins, symbole du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

#### Retombées locales

Selon les intervenants du milieu, le projet du parc marin aura également un effet d'entraînement sur la croissance commerciale et la création d'emplois dans le secteur des services. Toutefois, le projet serait mal venu s'il devait porter atteinte à l'équilibre actuel des infrastructures industrielles qui procurent un niveau d'emplois considérable dans ces régions, particulièrement au Saguenay.

Les intervenants du milieu souhaitent que la gestion du parc soit intégrée au développement socio-économique des régions concernées et qu'elle tienne compte des réalités locales pour réaliser les objectifs de conservation. Les communautés locales s'attendent à ce que l'État prenne en considération les préoccupations sociales du milieu et privilégie les organismes régionaux dans la mise en oeuvre du parc ainsi que l'intégration de la main-d'oeuvre locale. Les intervenants du milieu considèrent ces conditions comme des éléments essentiels à l'accroissement de la richesse locale et régionale.

Les principaux paramètres de croissance économique associés à l'écotourisme dans le cas du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, exprimés par les intervenants, sont:

- le parc marin comme levier économique
- la création d'emplois locaux
- l'intégration des entreprises régionales

Dans l'ensemble, bien que les intervenants aient exprimé des principes et des intérêts économiques généraux dont ils souhaitent la promotion, leurs propositions étaient constituées prioritairement d'avis relatifs à des aménagements ou à des équipements spécifiques. L'Annexe L présente une synthèse de ces avis relatifs aux aménagements et aux équipements du parc marin.

#### 8.1.1.2 Diversification des activités

Les intervenants ont fait valoir l'importance de diversifier les activités reliées au parc marin, la diversification étant perçue en soi comme un facteur de résilience économique ainsi que de démocratisation. Trois principaux aspects de diversification d'activités ont pu être identifiés: l'espace, le temps et le produit.

##### Espace

La requête des intervenants en terme de diversification des activités se présente sous la forme d'un étalement spatial de l'offre touristique, un étalement qui serait équilibré entre les régions et qui éviterait de concentrer les activités en un seul pôle, tel Tadoussac par exemple. La diversification se traduit également en terme de positionnement plus général de la région à l'échelle internationale, sur le réseau des parcs nationaux.

## Temps

La diversification des activités se présente également sous la forme d'un étalement dans le temps. Les intervenants souhaitent allonger la saison touristique en poursuivant le développement, amorcé depuis quelques années, d'activités hivernales spécifiques telles que la pêche blanche et la motoneige, ainsi que d'activités praticables plusieurs mois par année, exemples: la randonnée pédestre, l'équitation ou le kayak de mer. Il y aurait peut-être lieu, selon les intervenants, d'initier les visiteurs à un tourisme hivernal par des activités en relation avec le milieu marin.

## Produit

La commercialisation de nouveaux produits nécessitent un support à la fois technique et financier de la part de l'État, même si le milieu priviliege le développement d'activités et d'infrastructures légères qui requièrent peu d'investissement. Il entend diversifier l'offre en développant un produit de qualité et en orientant la vocation touristique vers le plein air et les ressources naturelles du territoire, afin de faire vivre une expérience enrichissante et unique aux visiteurs.

Dans l'ensemble, la diversification des activités porte surtout sur l'offre touristique et, bien qu'elle réfère à certaines activités récrétouristiques spécifiques, elle exprime des principes généraux d'orientation pour la mise en oeuvre et la gestion de l'écotourisme au niveau régional. Ces principaux paramètres sont:

- l'étalement spatial des attraits et la non-concentration sur un seul site;
- l'étalement de la saison touristique et la diversification de l'offre en regard des saisons;
- la consolidation du produit touristique pour maximiser les investissements actuels;

- le développement de nouvelles infrastructures légères, en conformité avec les objectifs de conservation du parc marin;
- le positionnement de l'offre touristique sur les activités de plein air et les ressources naturelles du territoire.

#### 8.1.1.3 Autonomie régionale

La troisième dimension associée au développement régional est celle de l'émergence d'une plus grande autonomie économique et sociale pour les communautés locales suite à l'implantation du parc marin sur leur territoire. Les principaux aspects relevés dans le discours des intervenants sont les suivants.

##### Maîtrise d'oeuvre

Les intervenants du milieu souhaitent vivement prendre en charge le développement de projets qui s'articulent autour du projet du parc marin et y effectuer un contrôle afin d'éviter le dédoublement inutile d'activités.

##### Non-concurrence de l'État

Les régions concernées par l'implantation du parc marin soutiennent qu'elles parviendront à atteindre une certaine autonomie à la condition que la priorité soit accordée aux initiatives locales plutôt qu'à des développements à caractère exogène. Les objectifs et projets de l'État ne devraient pas concurrencer les acquis régionaux mais les compléter et leur venir en aide en mettant des ressources financières, techniques et humaines à leur disposition.

## Concertation

Il importe de miser sur la mise sur pied d'un réseau de partenaires régionaux capables de se concerter pour favoriser la complémentarité des projets et consolider les acquis régionaux de façon à maximiser les investissements collectifs. Cette coordination apparaît essentielle pour maximiser les retombées économiques.

## Identité régionale

L'autonomie souhaitée par les intervenants passe par le respect de l'identité régionale, la reconnaissance des savoirs locaux et le développement selon les orientations que le milieu s'est données.

On en conclut que les principaux paramètres exprimés par les intervenants et associés à l'autonomie régionale sont:

- la priorité accordée aux initiatives locales;
- la complémentarité et la consolidation des acquis régionaux;
- la non-concurrence de l'État;
- la création d'un réseau de partenaires;
- le contrôle du développement par le milieu;

L'on constate que les intérêts exprimés par le milieu quant à leur autonomie se définissent en termes d'objectifs généraux et de principes généraux d'orientation. Encore ici, il y a absence de référence à des projets précis, ce qui témoigne d'une préoccupation pour des considérations globales plutôt que spécifiques alors que les négociations sur des projets spécifiques sont présumément réalisées au niveau local.

#### 8.1.1.4 Impacts négatifs

En ce qui concerne le développement régional, les paramètres relevés sont ceux qui ont un impact positif sur les régions environnantes au parc marin. Cependant, d'autres éléments montrent que les communautés locales sont également conscientes des impacts négatifs potentiels associés au développement du parc marin dans leurs régions et sont exprimés sous forme de principes de vigilance ou encore de veille socio-économique; ce sont:

- le risque d'inflation économique locale;
- une sursaturation des infrastructures locales: stationnements, égouts, eau potable;
- la surcommercialisation de certains sites et activités; exemple Tadoussac et l'observation en mer des baleines;
- le risque de surconcentration et de dégradation du produit touristique si toutes les activités convergent vers un seul centre;
- l'autodestruction potentielle de l'activité d'observation des mammifères marins, conséquente à un développement anarchique et fondé sur le profit à court terme.

#### 8.1.2 Le développement durable

Trois dimensions liées au développement durable ont été identifiées dans la documentation scientifique, ce sont: la durabilité de la ressource; l'équité intergénérationnelle; et la sensibilisation des individus à l'environnement. Voyons quels sont les paramètres qui se dégagent des intérêts exprimés par les intervenants pour chacune de ces dimensions.

### 8.1.2.1 Durabilité de la ressource

Dans cette première dimension liée au développement durable, voyons les principaux aspects exprimés par les intervenants en regard de la durabilité de la ressource.

#### Hiérarchie des objectifs

Afin d'assurer la conservation de la ressource à long terme, les intervenants recommandent de donner priorité aux objectifs de conservation et de voir à ce que les objectifs de développement conduisent à un juste équilibre entre la conservation et la mise en valeur. Les activités récréatives devraient servir de support et même d'instrument de conservation des ressources, et non l'inverse.

#### Intégrité des écosystèmes

Selon les intervenants, divers thèmes illustrent la préoccupation de prendre en compte la capacité de support du milieu lors des différentes phases de développement du parc marin. Certaines actions s'avèrent essentielles au maintien de l'intégrité des écosystèmes pour l'ensemble du territoire couvert par le parc marin telles que des études d'impact sur des activités reliées aux ressources naturelles ou des programmes d'assainissement des eaux et de contrôle de rejets des eaux usées des municipalités.

Les intervenants sont conscients que la préservation de la diversité biologique est liée à la qualité et à l'efficacité de la gestion des eaux. Il importe également de préserver le caractère naturel des paysages en limitant le nombre des visiteurs et la taille des infrastructures, en interdisant les activités intensives ayant un impact sur la ressource et en privilégiant l'accès aux embarcations non motorisées.

## Zonage adapté

On observe une certaine ambiguïté chez les intervenants quant à la question du zonage. Certains prônent un zonage plus strict et une protection supplémentaire pour certains sites alors que d'autres suggèrent un zonage souple permettant de définir un équilibre entre les activités récréatives et le prélèvement des ressources, sans pour autant restreindre l'accès aux visiteurs.

## Réglementation

Certaines activités ayant des impacts sur la ressource devraient être réglementées afin d'assurer la protection du milieu marin, telle l'observation en mer des mammifères marins. Par ailleurs, les intervenants soutiennent qu'il faudrait voir à ce que les lois en vigueur sur la conservation de l'environnement soient davantage respectées.

Dans l'ensemble, en ce qui a trait à la durabilité de la ressource, les intervenants expriment des propositions relativement spécifiques sur les questions de réglementation et de zonage. Les principaux paramètres qui émergent de cette dimension se traduisent de la façon suivante:

- priorité aux objectifs de conservation de préférence à ceux du développement;
- limitation du développement d'infrastructures lourdes;
- analyse et évaluation des impacts sur la ressource;
- réglementation et contrôle des activités de prélèvement de la ressource;
- assainissement des eaux;
- limitation du nombre de visiteurs en regard de la capacité de support du site.

### 8.1.2.2 Équité intergénérationnelle

Très peu de paramètres se dégagent du discours des intervenants sur la question de l'équité intergénérationnelle. Toutefois, quelques-uns y réfèrent en insistant sur l'importance de la restauration des habitats fauniques, de manière à en assurer la pérennité pour les générations à venir, ainsi que sur l'équilibre à préserver entre les considérations écologiques, culturelles et éthiques.

Cette dimension de l'équité intergénérationnelle ne semble pas être une préoccupation explicite importante pour les intervenants. Les quelques éléments relevés dans les analyses de contenu réfèrent davantage à un rappel historique du respect traditionnel des communautés locales pour l'environnement ainsi que certains principes généraux portant sur la pérennité des sites.

### 8.1.2.3 Sensibilisation des individus à l'environnement

De cette dernière dimension rattachée au développement durable se dégagent les aspects suivants.

#### Outil de conservation

Le parc marin constitue un outil de conservation et de protection du patrimoine marin en ce qu'il permet de développer la sensibilisation à l'environnement, tant au niveau de l'individu que de l'industrie.

## Information

L'information sur l'environnement est une variable jugée importante pour la sensibilisation des intervenants. Lorsqu'elle est diffusée aux communautés locales et aux utilisateurs, elle aide à mieux comprendre le besoin de protéger la ressource et à situer l'humain à l'intérieur de l'écosystème du parc.

## Éducation

Un moyen de développer la sensibilisation à l'écologie consiste à acquérir des connaissances sur la faune et la flore du territoire à protéger. À titre d'illustration, un aquarium représente un outil d'éducation intéressant. L'éducation et l'interprétation du milieu marin sont les deux composantes qui permettent de développer une sensibilisation réelle aux problèmes de l'environnement. En ce sens, les programmes éducatifs qui seront développés devront s'adresser aux communautés locales et aux visiteurs, initiés ou non à la problématique environnementale. Certaines pratiques d'activités, dont la plongée sous-marine, devraient faire l'objet de programmes particuliers de sensibilisation à la dégradation de l'environnement.

En somme, la dimension de sensibilisation à l'environnement apparaît sous forme de projets spécifiques de programmes d'éducation, d'interprétation et de réglementation adaptée à la préservation de la ressource et à la protection des utilisateurs. Les principaux paramètres qui structurent cette dimension sont:

- outil de conservation et de protection du patrimoine naturel;
- sensibilisation des intervenants et des visiteurs à la protection de la nature;
- intégration de l'humain à l'écosystème du parc marin;
- élaboration de programmes d'interprétation du milieu marin.

### 8.1.3 La démocratie

L'intégration théorique du concept de démocratie à celui de l'écotourisme s'articule autour de trois dimensions, soit: 1- l'accessibilité des visiteurs au produit touristique; 2- la participation des communautés locales à leur développement; et 3- les responsabilités des humains envers la ressource.

#### 8.1.3.1 Participation des communautés locales

Tout au long du processus d'implantation du parc marin, cette dimension est celle qui a suscité, et de loin, le plus d'attention de la part des intervenants régionaux et locaux.

##### Consultation continue

Selon les termes mêmes des intervenants, ils conçoivent la participation comme se situant bien au-delà de la simple consultation qui, selon eux, sert surtout à exprimer des avis susceptibles ou non d'être retenus. Un cadre de gestion participative leur apparaît essentiel et devrait en être un qui permette de prendre part à toutes les étapes de la décision, de la gestion administrative et financière, de la réglementation et du zonage. Pour les intervenants, leur participation aux décisions est garante d'une meilleure acceptation des modifications législatives qui devront être apportées pour respecter les objectifs d'un parc voué à la conservation.

##### Partenariat

Pour divers aspects du développement, les intervenants souhaitent élaborer de véritables partenariats avec l'État. Cependant, une telle gestion multipartite exige de la transparence de la part des partenaires, un travail en collégialité fondé sur des relations non-hiéarchisées. Il importe de développer une relation de type gagnant-gagnant où chacun aurait des responsabilités définies.

À titre d'exemple, l'État possède les ressources nécessaires pour prendre la responsabilité du contrôle et de l'entretien des quais alors que le milieu détient une expertise au niveau de la formation scientifique dont il pourrait faire bénéficier les partenaires. Une gestion en partenariat permettrait de développer de meilleures connaissances scientifiques au niveau des écosystèmes du parc marin et de les partager avec le maximum d'intervenants.

Les principaux intervenants identifiés comme partenaires qui verraient à intégrer les valeurs écologiques sont, outre l'État et le milieu en général, les agences gouvernementales, les organismes non-gouvernementaux, les groupes d'intérêt, les municipalités et les MRC.

#### Conditions du partenariat

En plus de la volonté explicite des différents acteurs, certains préalables sous-tendent la question du partenariat. Premièrement, le concept à développer doit refléter la vision des intervenants du milieu. Deuxièmement, il importe de définir au départ des règles de fonctionnement qui soient claires et acceptées de tous. Troisièmement, il est nécessaire que tous les intervenants de la communauté concernée adhèrent à la philosophie et aux orientations générales du projet, sinon il y a risque d'échec. La dernière condition requiert un climat d'ouverture et de transparence de part et d'autre, impliquant une information complète et continue diffusée aux intervenants.

Bref, les communautés locales réfèrent à des paramètres généraux d'implantation qui se résument ainsi:

- une demande générale de participation du milieu qui ne soit pas limitée à la recherche de leur consentement mais à une véritable concertation, avec un partage du pouvoir décisionnel de type gagnant-gagnant: réseautage des partenaires, information continue et concertation;

- des demandes plus spécifiques de participation à la gestion portant sur la gestion financière et administrative, le zonage, la réglementation, la conservation, la recherche scientifique et la communication.

#### 8.1.3.2 Accessibilité des visiteurs

Aucun intervenant local ou régional n'a porté une attention explicite à la question de l'accessibilité des visiteurs. Seuls quelques intervenants provenant de l'extérieur des régions limitrophes du parc soulignent qu'une réglementation appropriée permettrait aux utilisateurs de pratiquer leurs activités récréatives en toute sécurité, exemple la plongée sous-marine, et qu'une diversification des sites de pratiques d'activités de loisir contribuerait à mieux protéger la ressource en réduisant le danger de dégradation causé par une surutilisation.

Dans l'ensemble, les intervenants expriment surtout leur intérêt pour le maintien de leur propre accessibilité à des activités traditionnelles telles que la chasse et la pêche, ainsi que pour le développement d'une meilleure accessibilité au parc à partir de la rive sud du Saint-Laurent.

Ainsi, les trois seuls paramètres se rapportant à l'accessibilité des visiteurs concernent:

- un accès sécuritaire pour la pratique d'activités spécifiques;
- un accroissement du nombre des sites d'accès, notamment à partir de la rive sud du Saint-Laurent.
- le maintien de l'accessibilité des communautés locales aux activités traditionnelles.

### 8.1.3.3 Responsabilités envers la ressource

Rares sont les commentaires faisant allusion aux responsabilités des humains envers la ressource. Ils soulignent que la préservation et la conservation des écosystèmes marins et terrestres devraient être la responsabilité non seulement de l'État mais également des communautés locales. Mais aucun commentaire plus spécifique n'a été recensé. En fait, selon les commentaires des intervenants la protection de la ressource est perçue dans une perspective plus développementale que de conservation en soi, alors qu'elle est considérée comme subordonnée à un impératif de développement touristique. Il existe ici une cohérence avec le raisonnement qu'ils appliquent quant à la hiérarchie des développements souhaités, soit premièrement le développement économique durable et ensuite le développement social.

### 8.1.4 Synthèse

Voici comment se résument les dimensions et paramètres qui se rattachent à chacune des catégories formelles élaborées dans la reconstruction du concept en écotourisme à partir du cas du PMSSL.

#### 8.1.4.1 Développement régional

En ce qui a trait à la dimension développement régional, chaque sous-dimension est articulée en termes de principes directeurs pour l'orientation des projets de développement et d'aménagements d'équipements récréatifs spécifiques. Ils peuvent être interprétés comme des variables ou paramètres proposés en vue d'encadrer la gouvernance du développement de l'offre touristique de manière à positionner le produit comme levier économique pour la région en ce qu'il contribue à la création d'emplois et à l'intégration des entreprises régionales.

On constate aisément que le développement régional est ici perçu sous un angle fortement économique de la part des communautés locales. Il apparaît, pour ces collectivités, que le développement social est d'abord tributaire du développement économique régional et qu'il fait implicitement appel à une transformation a priori de la culture entrepreneuriale locale.

#### 8.1.4.2 Développement durable

Pour la dimension développement durable, l'attention est portée sur la réconciliation des principes de développement économique et de conservation, particulièrement pour le maintien de l'intégrité des écosystèmes au moyen du zonage et de la réglementation. S'ajoute une deuxième dimension de développement durable par la sensibilisation à l'environnement par le biais de programmes d'information et d'éducation à l'environnement, autant pour les communautés locales que pour les visiteurs. Dans ce sens, cette deuxième dimension contribue à définir et à encadrer l'offre touristique.

De ces deux dimensions, celle qui apparaît comme centrale au développement durable est la sensibilisation des citoyens à l'environnement. Dans la mesure où les individus amélioreront leurs connaissances en matière d'environnement, ils pourront prendre part de manière plus efficace au débat public, lequel constitue une source d'information en soi, et jouer ainsi un rôle de citoyen actif. En ce sens, selon Wilson (1999), l'éducation constitue la principale fonction de la participation démocratique, c'est-à-dire l'éducation prise dans un sens large qui englobe l'aspect psychologique d'améliorer ses capacités de prendre part au débat public. Les participants retirent ainsi un double avantage, premièrement en termes de développement personnel et d'amélioration de leur compréhension d'un projet collectif et, deuxièmement, en termes de responsabilisation collective.

#### 8.1.4.3 Démocratie

La dimension démocratie porte sur des paramètres qui permettent aux communautés locales de participer pleinement au développement du parc, en tant que partenaires socio-économiques. La préoccupation dominante est axée sur la dynamique de participation entre l'État et les intervenants concernés, sans s'étendre aux dimensions démocratiques d'accès des visiteurs et de responsabilités envers la ressource.

Dans ce sens, cette dimension constitue davantage une revendication de pouvoir de la part des citoyens et, par conséquent, contribue peu à préciser l'offre touristique en fonction de valeurs à privilégier selon divers types de visiteurs, non plus à reconnaître en soi une obligation démocratique de conservation à long terme de la ressource, bien que l'on associe implicitement cette responsabilité au développement économique, comme en témoignent les sous-dimensions de développement durable.

La dimension démocratique contribue plutôt à préciser que l'offre touristique doit être développée et gérée en intégrant les intervenants et les communautés à la gouvernance de projets écotouristiques. Ceci montre l'importance qu'accordent les intervenants à cet aspect du développement écotouristique que constitue la participation des communautés locales à un projet spécifique de développement pour lequel la qualité, voire l'efficacité, de cette participation relève de l'accessibilité à l'information et des possibilités de parfaire leurs connaissances techniques et scientifiques. Simrell, Feltey et O'Neill ont observé que «Educating people [...] is having people feel confident and informed... directing their energies towards a specific goal instead of sitting there being angry with their situation... Empowerment [comes from] education» (p. 324).

De façon plus générale, il ressort que dans le cas du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, ces trois dimensions portent essentiellement sur des principes qui permettent d'encadrer et de préciser l'offre touristique, de préférence à la demande

touristique. Ceci peut être attribuable aux objectifs et à la structure même de la consultation et de la coordination de l'implantation, alors que l'accent est mis sur le développement de structures publiques de gestion ainsi que d'infrastructures publiques.

En ce qui concerne la demande écotouristique, les prémisses de la consultation semblent être que ces structures d'offre auront un effet incitateur discriminant sur les initiatives entrepreneuriales qui pourraient émerger, de façon plus probabiliste, à l'intérieur de la région. Cependant, tout le champ d'analyse et d'innovation de la demande touristique apparaît avoir été exclu de l'agenda des consultations publiques sur l'implantation du parc marin.

En terminant, l'identification de catégories formelles a permis de reconstruire les dimensions reliées au concept de gouvernance en écotourisme dans une situation empirique donnée, de façon à montrer l'importance relative qu'accordent les intervenants dans un cas concret de développement écotouristique.

Dans la section qui suit nous reprenons ces dimensions dans une perspective d'analyse et d'application prescriptive plus générale, alors que nous tenterons de modéliser ce que pourrait représenter un cadre de gouvernance participative applicable à divers projets en écotourisme.

## 8.2 Modélisation d'une gouvernance participative en écotourisme

Cette section traduit les résultats de la recherche en un cadre de référence théorique pour guider l'action des décideurs dans le domaine de l'écotourisme, en identifiant les principales dimensions d'importance sur lesquelles les intervenants pourraient faire porter la consultation et la négociation d'un équilibre écotouristique au niveau local et régional. Pour chacune de ces dimensions il existe des variables ou, dans un sens prescriptif, des paramètres qui seront identifiés. À partir de ces variables à caractère générique, il serait possible d'adapter le modèle de gouvernance

participative à divers projets particuliers en écotourisme, par le développement d'indicateurs propres à la situation spécifique à l'étude.

Les indicateurs se définissent comme des «signes qui sont directement observables et qui révèlent l'existence de l'un des phénomènes ou de l'un des objets représentés dans le concept construit» (Gilles, 1994, p.27). Toutefois, si de tels indicateurs se révèlent pertinents pour observer un phénomène spécifique dans un cas local, ils ne peuvent constituer des mesures standardisées utilisables dans toutes les situations de projets en écotourisme. Les indicateurs constituent des instruments d'observation qui doivent être redéfinis pour chacune des situations observées. C'est cette propriété qui, dans les sciences sociales, rend les études comparatives particulièrement difficiles (*ibid.*).

La figure 8.1 décrit la modélisation d'une gouvernance en écotourisme, une qui recherche l'équilibre entre chacune des dimensions propres au concept de l'écotourisme, soit: le développement régional, le développement durable et la démocratie.

Cependant, outre la prise en compte de ces paramètres pour expliquer l'écotourisme, les analyses de contenu et les entrevues ont fait ressortir qu'une gouvernance en écotourisme relève d'abord et avant tout de la volonté de chacun des acteurs, gouvernementaux et communautaires, à s'engager activement dans la planification d'un projet de manière à respecter les intérêts divergents et convergents des intervenants, sans renoncer pour autant aux enjeux collectifs. Par conséquent, l'essence même de la gouvernance en écotourisme réside dans la participation des acteurs au processus décisionnel et repose sur l'adoption de valeurs sociales, l'acquisition de compétences chez les différents groupes d'acteurs et le partage des pouvoirs .

Le tableau 8.1 représente le cœur et les fondements de ce que pourrait être une gouvernance participative en écotourisme, c'est-à-dire les éléments essentiels sur lesquels reposent la possibilité d'articuler les trois concepts explicatifs de l'écotourisme, soit le développement régional, le développement durable et la démocratie.

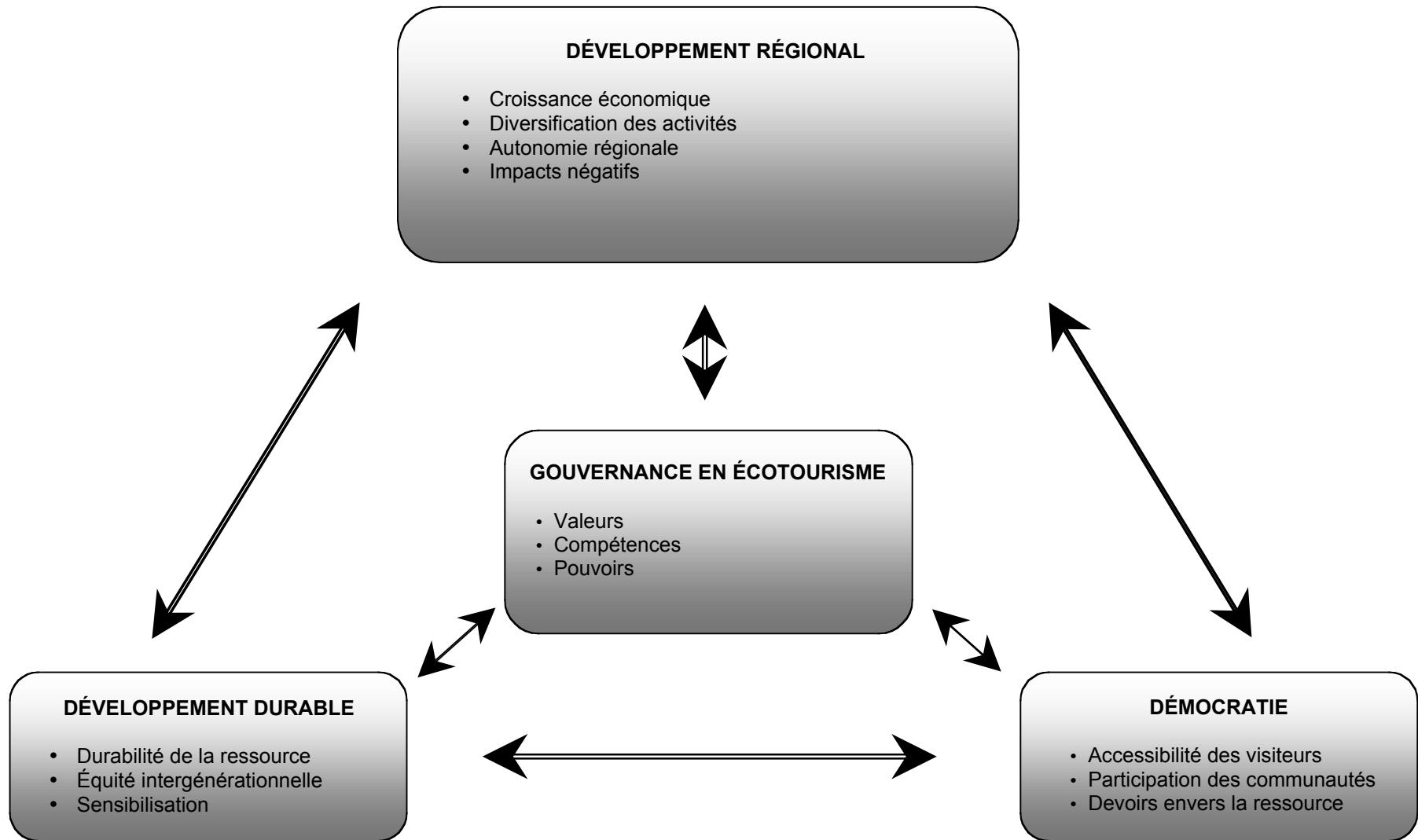


Figure 8.1 Modèle de gouvernance en écotourisme

**Tableau 8.1**  
Dimensions et paramètres de la gouvernance en écotourisme

Dimensions	Paramètres
Valeurs sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- confiance</li> <li>- honnêteté</li> <li>- transparence</li> </ul>
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- communication</li> <li>- formation / éducation</li> <li>- délibération</li> </ul>
Pouvoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sollicitation / intégration</li> <li>- négociation</li> <li>- délégation</li> <li>- habilitation</li> </ul>

En d'autres termes, la prise en charge par les communautés locales de leur développement à partir d'un projet visant la conservation de ressources naturelles sur le territoire qu'elles occupent et pour lequel elles se sentent responsables relève, a priori, des valeurs des différents acteurs concernées par le projet, de leurs compétences et du degré de pouvoir qui leur est consenti par les décideurs, ou encore la capacité d'influencer les décisions.

#### Valeurs sociales

Tel que mentionné précédemment, le passage à une gouvernance participative en écotourisme requiert non seulement des actions en ce sens mais également un changement fondamental dans le caractère démocratique de nos institutions. Cette mutation repose principalement sur les valeurs sociales des intervenants, des organismes et des institutions, lesquelles représentent les forces essentielles qui orientent les actions et les décisions collectives. Plus que tout autre élément de changement, ce sont les valeurs sociales qui déterminent la nature de la gouvernance démocratique, c'est-à-dire qu'elles définissent ce qui est acceptable et orientent les conditions de mise en oeuvre effective de l'action collective.

Un système de gouvernance dont les valeurs sont orientées vers la participation des citoyens à la prise de décision cherchera à développer, de façon

cohérente, une culture, des modes et des outils de gestion qui auront pour but d'engendrer la confiance des partenaires. Par ailleurs, les principales valeurs mentionnées par les intervenants et qui reviennent de façon récurrente dans les entrevues sont: la confiance, la transparence, et l'honnêteté. C'est à travers ces valeurs, et d'autres encore, telles que la patience et la solidarité, que se redéfinit l'identité collective face à un projet de développement qui les concerne. En retour, selon le principe de régulation, ces valeurs détermineront le degré d'engagement consenti par les acteurs.

De manière générale, ces valeurs sont traduites par les acteurs en termes d'attentes de réciprocité et d'efficacité. Ainsi, afin de développer une collaboration et un partenariat efficaces entre les acteurs, il apparaît souhaitable que chacun reconnaisse ces valeurs chez les autres intervenants et aussi qu'il croit que ces autres intervenants vont reconnaître ces mêmes valeurs.

Kramer et Tyler (1996) définissent les attentes de réciprocité et d'efficacité de la manière suivante:

Expectations of reciprocity reflect individuals' *a priori* beliefs regarding the likelihood that other group members will reciprocate acts of trust. [...] Perceptions of efficacy reflect individuals' beliefs regarding the agency of their actions (i.e., the extent to which their actions can influence a particular outcome). In the case of collective trust dilemmas, they reflect individuals' judgments regarding the extent to which their own trusting behavior will make a difference in terms of actually influencing the final outcome of the dilemma. (p. 372)

La logique de la réciprocité s'exprime de façon fort simple, on adopte une attitude de confiance envers les autres lorsque l'on croit que les autres en feront autant envers nous. Cette réciprocité de confiance entre les acteurs peut être existante ou acquise. En somme, avant de pouvoir fonctionner en harmonie avec les différents partenaires et être efficace, un sentiment de confiance doit se développer entre les acteurs avant que ceux-ci ne s'engagent dans une action. On constate les mêmes attentes pour les valeurs d'honnêteté et de transparence.

Notre analyse sur le parc marin montre que la confiance qu'éprouvait le milieu envers l'État était faible au début du projet, voire même inexiste, de même qu'entre les deux paliers supérieurs de gouvernement, et qu'elle s'est en partie développée par le biais de représentants de l'État et de ceux du milieu. Selon les intervenants rencontrés dans le cadre de cette présente recherche, l'un des critères essentiels à la réciprocité des valeurs de confiance, d'honnêteté et de transparence consiste en l'accessibilité à l'information.

### Compétences

Un système de gouvernance participative en écotourisme s'appuie également sur les compétences des différents acteurs. Les compétences recherchées et considérées comme fondamentales sont premièrement la capacité de communiquer adéquatement avec les individus, où communiquer signifie non seulement savoir informer mais également savoir écouter et prendre en considération les avis et les recommandations des participants.

Deuxièmement la formation, ou encore l'éducation continue, permet de responsabiliser les citoyens, de les rendre davantage conscients du rôle qu'ils peuvent jouer pour s'approprier le devenir collectif, en identifiant les raisons d'une action collective afin d'y participer de façon démocratique et en faisant en sorte que les valeurs collectives soient transmises et appliquées dans les différents projets communautaires. Informer et former correctement les individus les amènent à développer un esprit critique et un jugement, ce qui constituent deux caractéristiques fondamentales d'une gouvernance participative.

Enfin, la capacité de débattre de ses idées et de celles des autres constitue une autre compétence intrinsèquement liée à la participation, particulièrement lors de débats publics, compétence parfois appelée «prise de parole régulée» ou encore «délibération démocratique» et qui se traduit par la capacité et le consentement à donner et à faire connaître son point de vue, et ce de manière à être compris, et la capacité à écouter les arguments des autres en y étant ouvert (Conseil supérieur de l'Éducation, 1998). Lors de nos entrevues, les participants ont fait ressortir que cette

capacité de débattre de ses idées est souvent celle qui présente les lacunes les plus importantes, plus spécifiquement dans les régions isolées.

En définitive, les compétences requises pour susciter une gouvernance participative sont celles qui permettent d'assurer un apprentissage collectif continu des moyens les mieux adaptés aux fins que poursuivent l'ensemble des intervenants de même qu'un apprentissage des nouvelles valeurs et normes qui émergent de l'évolution des circonstances. Selon Laurent et al. (1994), le paradigme de l'apprentissage collectif origine de la réflexion dans l'action, du dialogue, de l'apprentissage mutuel entre experts et clients, soit à l'intérieur d'un style de planification interactive et négociées ou encore d'une gouvernance participative.

À cet égard, le projet d'implantation du parc marin se révèle être un outil efficace de développement d'une aptitude innovatrice chez les intervenants, d'une sensibilisation aux valeurs sociales, d'une mobilisation de même que d'une responsabilisation en progression. Ces compétences collectives se juxtaposent à un ensemble d'actions cohérentes sur un axe horizontal et vertical où, en même temps que l'on apprend les moyens et les instruments de la participation, se développent les valeurs sociales ainsi qu'une nouvelle identité démocratique .

### Pouvoirs

Si d'une part il est vrai que les valeurs constituent le fondement des normes qui guident et orientent l'action collective et que, d'autre part, l'efficacité de cette action collective procède de certaines compétences chez les acteurs, ces valeurs et compétences s'avèrent inopérantes en l'absence de lieux et d'espaces de pouvoir à proximité des citoyens.

En référence à l'échelle de participation de Arstein (Chapitre I, figure 1.1), on se rappelle que le deuxième degré traduit un pouvoir symbolique, c'est-à-dire que l'échange entre les décideurs et les participants peut ou non être pris en considération et cela à des degrés divers, allant de la simple information (dans le seul but de solliciter l'appui des individus et de leur faire accepter le projet) à un apaisement.

L'apaisement survient lorsque certaines recommandations, qui généralement ne portent pas trop à conséquences, sont prises en compte afin de lénifier les participants et faire en sorte que ces derniers adhèrent au projet pour lequel ils ont été consultés, sans pour autant remettre en question l'équilibre du pouvoir en place, c'est-à-dire sans habiliter les intervenants des pouvoirs requis pour son accomplissement. La notion d'*habilitation*<sup>i</sup> prend ici un sens plus englobant que celui de délégation pour exprimer un degré de mise en pouvoir des citoyens.

Les tableaux 8.2, 8.3 et 8.4 reprennent de façon détaillée chacune des trois catégories formelles présentées à la figure 8.1 et précisent les paramètres qui correspondent à chacune des dimensions, soit le développement régional, le développement durable et la démocratie.

**Tableau 8.2**  
Dimensions et paramètres du développement régional

Dimensions	Paramètres
Croissance économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- levier économique</li> <li>- création d'emplois locaux</li> <li>- intégration des entreprises régionales</li> </ul>
Diversification des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étalement spatial du produit touristique</li> <li>- consolidation du produit existant</li> <li>- étalement saisonnier de l'offre</li> <li>- positionnement de l'offre</li> <li>- développement d'infrastructures</li> </ul>
Autonomie régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- priorité aux initiatives locales</li> <li>- complémentarité et consolidation des acquis régionaux</li> <li>- non concurrence de l'État</li> <li>- création d'un réseau de partenaires</li> <li>- contrôle du développement par le milieu</li> </ul>
Impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inflation économique locale</li> <li>- sursaturation des infrastructures locales</li> <li>- surcommercialisation de certains sites et d'activités</li> <li>- dégradation et disparition du produit touristique</li> </ul>

<sup>i</sup> Traduction officielle du terme anglais «empowerment», telle qu'acceptée par le Bureau de traduction du Canada ainsi que par l'Office de la langue française du Québec.

**Tableau 8.3**  
Dimensions et paramètres du développement durable

Dimensions	Paramètres
Durabilité de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>- priorité aux objectifs de conservation</li> <li>- limitation des infrastructures lourdes</li> <li>- évaluation des impacts sur la ressource</li> <li>- réglementation et contrôle des activités de prélèvement</li> <li>- assainissement des eaux</li> <li>- limitation du nombre de visiteurs</li> </ul>
Sensibilisation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- outil de conservation</li> <li>- information</li> <li>- formation</li> <li>- éducation</li> </ul>
Équité intergénérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pérennité des sites</li> <li>- responsabilité sociale</li> </ul>

**Tableau 8.4**  
Dimensions et paramètres de la démocratie

Dimensions	Paramètres
Participation des communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- information et consultation continues</li> <li>- création d'un réseau de partenaires</li> <li>- concertation des intervenants</li> <li>- partage du pouvoir décisionnel</li> </ul>
Accessibilité des visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mesures de sécurité dans les activités</li> <li>- nombre d'accès suffisant</li> </ul>
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protection d'une valeur collective</li> </ul>

Les trois grandes catégories formelles qui viennent d'être décrites servent à expliquer la variable dépendante du modèle énoncé, soit le concept de gouvernance en écotourisme.

En définitive, un système de gouvernance participative s'articule autour de l'évolution d'un système de normes et de valeurs sociales partagées par les acteurs et fait référence à la manière dont ces intervenants utilisent et gèrent leurs pouvoirs,

leurs droits et leurs responsabilités (Mc Lagan et Nel, 1995). La gouvernance participative en écotourisme se définit par le caractère imbriqué des trois dimensions que sont les valeurs, les compétences et les pouvoirs, lesquelles déterminent le jeu des acteurs. Le principal défi consiste alors à rechercher la meilleure cohérence possible dans le développement intégré de ces valeurs, de ces compétences et de ces pouvoirs, de façon à négocier le meilleur équilibre entre le développement durable, le développement régional et la démocratie participative dans un projet en écotourisme. La gouvernance en écotourisme représente alors une fin et un moyen d'agir de façon démocratique dans un tel contexte.

Cette recherche empirique à partir du cas de l'implantation du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent nous a permis d'établir une modélisation des principaux contenus à devoir tenir compte de façon prioritaire dans une gouvernance en écotourisme. Des recherches additionnelles dans la continuité de cette modélisation pourraient, éventuellement, contribuer à préciser les paramètres identifiés ainsi que les variations de leurs contingences dans une situation donnée, ce qui conduirait à définir, possiblement, des typologies distinctes de gouvernance en écotourisme.

À cet effet, il pourrait s'avérer intéressant de procéder à l'analyse d'autres cas en écotourisme tels que le projet de conservation et de développement Arenal au Costa Rica, ceux de la vallée de Tlacolula et de la région lacustre de Pázcuar au Mexique, la réserve de biosphère de Bérézinsky en république de Bélarus et, plus près de nous, le projet du lac Saint-Pierre ou encore celui du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Dans tous ces projets, il est clairement indiqué que la stratégie de développement doit être envisagée à court, moyen et long terme et qu'elle requiert la participation et la coordination des acteurs locaux et régionaux, tant gouvernementaux que non gouvernementaux ou communautaires, même si dans la majorité des cas le mandat demeure sous la responsabilité de l'État. Les résultats de ces analyses pourraient contribuer à établir des balises dans des régions qui connaissent une explosion touristique sans précédent mais qui veulent éviter de dilapider le patrimoine naturel et culturel sur lequel repose l'industrie touristique. Ainsi, plusieurs îles des Caraïbes de même que les pôles Arctique et Antarctique, pour ne

nommer que ces régions, nécessiteraient un encadrement solide afin de limiter les impacts négatifs sur l'environnement.

En parallèle, cette recherche a permis d'identifier des dimensions processuelles de consultations et de négociations qui se révèlent être des éléments tout aussi essentiels à la réussite d'une gouvernance en écotourisme. Nous décrirons cette perspective processuelle qui permettrait d'actualiser une gouvernance participative en écotourisme, dans les recommandations finales.

## CONCLUSION

Cette recherche s'inscrit dans une perspective d'analyse socio-politique du développement durable appliquée au secteur touristique, soit l'analyse de la gouvernance en écotourisme. Le postulat principal de cette recherche est que les intervenants recherchent, à leur façon, une forme d'équilibre dans un projet de développement écotouristique et que cet équilibre n'est pas prédéfini mais demeure à être négocié alors que les enjeux se présentent surtout à un niveau local et régional, plutôt que global.

L'objectif général de cette recherche consistait à analyser l'écotourisme à partir d'une approche moins réductrice que la seule perspective économique, une qui allie la protection de zones naturelles menacées avec l'opportunité, pour les communautés locales, d'influer sur leur propre développement en participant activement à la planification et à la mise en oeuvre d'un projet qui les concerne.

Suite à une recension de la documentation scientifique, un cadre de référence théorique a été élaboré, lequel décrit l'écotourisme comme un modèle de développement touristique orienté vers la nature et résultant d'un équilibre tripolaire entre le développement durable, le développement régional et la démocratie participative. En somme, l'objectif de recherche était relié à l'identification des éléments d'une gouvernance efficace en écotourisme alliant la protection de la ressource, la participation des communautés locales et une croissance économique régionale, tout en procurant une expérience unique aux visiteurs désireux d'être en contact avec la nature.

Cette conclusion comporte deux sections. La première présente une synthèse des principaux résultats de la recherche sur l'implantation d'un projet spécifique en écotourisme et répond brièvement à chacune des questions spécifiques

de la recherche. La seconde section présente des recommandations en vue d'établir un modèle générique de gouvernance participative dans le domaine de l'écotourisme.

## 1. Synthèse des résultats

À partir de l'analyse d'un projet empirique en écotourisme, soit celui de l'implantation du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, nous avons tenté de répondre à trois (3) questions spécifiques portant sur: 1) les intérêts convergents et divergents que les acteurs concernés ont exprimés lors de deux consultations publiques; 2) les logiques d'action respectives des représentants de l'État et des intervenants du milieu; ainsi que 3) les paramètres d'un modèle de gouvernance participative en écotourisme. Les réponses à ces questions, ainsi qu'aux sous-questions qui en découlent, ont permis de tester l'hypothèse générale de recherche énoncée dans l'introduction et formulée comme suit:

Il est possible de construire un modèle de gouvernance démocratique en écotourisme qui prendrait en compte les intérêts de développement des communautés locales, à partir de consensus établis entre les différents intervenants concernés, tout en assurant la protection des ressources naturelles pour les générations futures.

### 1.1 Intérêts convergents et divergents des participants

Dans un premier temps, nous avons identifié les intérêts convergents et divergents exprimés par les principaux acteurs en procédant à l'analyse de contenu des 133 mémoires soumis lors des deux consultations publiques qui ont présidé à la création de ce parc marin. L'analyse de contenu des mémoires a permis de répondre à la première question spécifique, soit:

Quels sont les intérêts convergents et divergents exprimés formellement par les principaux acteurs, soit les communautés locales, l'industrie touristique et les protecteurs de la ressource, lors des consultations publiques sur le parc marin?

- a) Quel est le profil général des participants aux consultations publiques (provenance, catégorie, secteur d'intervention)?
- b) Quels sont les thèmes proposés lors des consultations qui suscitent davantage la participation du milieu comparativement au taux de divergence/convergence d'intérêts des participants, en regard des propositions de l'État?
- c) Comment les participants justifient-ils leurs intérêts (convergents et divergents), selon quelles motivations (écologiques, économiques ou autres)?

Pour fins de synthèse, les principales conclusions quant aux intérêts des participants pour chacun des thèmes abordés lors des deux consultations publiques sont résumées en fonction des taux de participation (en terme de commentaires pour chacun des thèmes) et de convergence/divergence d'intérêts.

Forte participation / forte convergence. On constate que seul le thème du cadre de gestion, abordé lors de la consultation sur la mise en valeur, a suscité un fort taux de participation en même temps qu'une forte convergence d'intérêts parmi les participants. On se rappelle que la principale proposition reliée à ce thème pour laquelle les participants se sont prononcés concerne les principes de base suggérés par les gouvernements pour assurer une participation substantielle de la population aux diverses étapes d'implantation et de gestion du parc marin.

Forte participation / forte divergence. On retrouve ici trois (3) thèmes principaux sur lesquels se sont prononcés les participants. Ce sont premièrement les limites géographiques, thème principal de la première consultation pour lequel les participants ont manifesté un intérêt soutenu pour la modification des limites proposées et deuxièmement, l'inclusion de sites spécifiques dans les limites du parc marin. On retrouve en troisième lieu, le thème du concept de la mise en valeur du parc

marin, tel que formulé par l'État, où les divergences concernent principalement le nombre, la répartition et le statut hiérarchique des divers pôles thématiques proposés.

Faible participation / forte convergence. Les objectifs de mise en valeur du parc marin constituent le thème qui a suscité le plus de convergence chez les participants. Parmi les objectifs énoncés, celui de la conservation, comme enjeu crucial de la création du parc marin, est celui qui a recueilli le plus grand nombre de commentaires de la part des participants. Ils se disent conscients de l'importance d'une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles renouvelables afin d'assurer la pérennité de la diversité biologique et l'intégrité des écosystèmes marins du parc, de ses paysages sous-marins, ainsi que des témoins culturels qui s'y trouvent.

Paradoxalement, l'acquisition de connaissances afin de mieux comprendre les écosystèmes marins en vue de leur conservation, n'apparaît pas au cœur des préoccupations des participants puisque l'objectif de recherche scientifique pour l'avenir du parc marin est l'objectif qui a suscité le plus faible taux de participation. Par ailleurs, quant aux justifications invoquées par les participants dans leur requête d'inclusion ou d'exclusion de sites, 41% de leurs commentaires sont accompagnés de motivations d'ordre écologique contre 36% pour des motivations d'ordre économique et environ 23% d'ordre récréatif et historique. Ce 69% de justifications autre qu'écologiques, porte à penser que les participants perçoivent la conservation principalement dans une perspective d'approche développementale.

Faible participation / forte divergence. Les thèmes caractérisés par une faible participation et une forte divergence sont: le manque d'information sur la mise en valeur et la réglementation subséquente à la création du parc marin; la répartition et la typologie des pôles thématiques; la dénomination du parc; les enjeux de gestion; le zonage; les activités de chasse et de pêche; l'agrandissement des limites du parc vers des régions spécifiques. En fait, ces résultats démontrent que nous sommes en présence de préoccupations plus individuelles que collectives et que les divergences

ne se situent pas uniquement au niveau des propositions de l'État mais également dans les rapports entre les participants eux-mêmes.

Ces résultats d'analyse reflètent la dynamique de négociation à l'oeuvre dans le processus de consultation et laissent entrevoir l'équilibre écotouristique en voie de réalisation, à partir d'une proposition structurante de la part de l'État, face à laquelle les intérêts régionaux se manifestent et s'ajustent.

## 1.2 Logiques d'action et bilan de la négociation entre l'État et le milieu

Suite à l'analyse de contenu des mémoires, nous avons procédé à trente (30) entrevues sur le terrain à partir d'un échantillon représentatif d'intervenants. L'objectif de ces entrevues était de reconstruire la dynamique de négociation entre les différents types d'intervenants en identifiant les logiques d'action stratégique qui sous-tendent les intérêts divergents/convergents, en tout ou en partie. Ce sont ces logiques de justification et de conciliation des intérêts qui ont permis d'expliquer l'équilibre de développement négocié entre les acteurs. L'analyse de ces entrevues visait à répondre à la deuxième question spécifique de recherche, soit:

Comment se définissent les logiques d'action qui sous-tendent et expliquent ces convergences/divergences entre les propositions faites par les représentants de l'État et les intérêts exprimés par les intervenants du milieu?

- a) Quelles sont les stratégies ou logiques d'action utilisées d'un côté par les représentants de l'État et de l'autre par les intervenants du milieu, en dehors des consultations publiques, en vue de réussir à faire adopter leur perspective respective face aux enjeux d'un projet en écotourisme?
- b) Comment expliquer la dialectique entre les deux logiques d'action?

- c) Quel est le bilan final de la négociation entre l'État et le milieu pour un projet en écotourisme, c'est-à-dire la capacité du milieu d'influencer les décisions de l'État?

Dans un premier temps nous résumons les logiques d'action de l'État et du milieu et décrivons brièvement la dialectique entre ces logiques. Ces logiques d'action contribuent à expliquer, dans un deuxième temps, les résultats de la négociation sur le PMSSL.

#### 1.2.1 Logiques d'action de l'État et du milieu

La logique d'action de l'État présente trois niveaux d'objectifs de mise en oeuvre pour le PMSSL, soit: 1) des objectifs généraux qui visent l'acceptation et la promotion du projet du parc marin; 2) des objectifs d'orientation qui conditionnent idéologiquement la mise en oeuvre du projet de façon à atteindre les objectifs généraux, c'est-à-dire ce que l'État veut accomplir et selon sa vision du projet; et 3) des objectifs opérationnels qui servent à réaliser la mise en oeuvre de cet idéal tout en assurant la visibilité du gouvernement à l'échelle nationale et internationale. En ce qui a trait à la logique d'action du milieu, elle se présente davantage sous la forme de valeurs de mise en oeuvre pour le PMSSL que d'objectifs formels, tel que dans le cas de la logique de l'État.

Nous en concluons que la logique de l'État est une logique classique d'aménagement qui traduit un pouvoir d'opéralisation vertical, du haut vers le bas. Alors que le milieu détient davantage un pouvoir horizontal, c'est-à-dire un pouvoir de veto implicite sur la participation des communautés locales et, à la limite, un pouvoir de consensus négatif.

Ce qui ressort de la dialectique entre les deux logiques d'action est que celle du milieu est antérieure à la volonté de l'État de créer un parc marin, mais qu'elle se

trouve modifiée par cette nouvelle réalité. Tel que mentionné au Chapitre VI, le milieu réagit à la logique interventionniste de l'État, par une logique à la fois de persistance dans ses choix d'initiatives antérieurs, tout en tentant de s'adapter et de bénéficier des changements occasionnés par la création du parc marin.

En ce sens, la logique du milieu recèle en partie un caractère réactif, bien qu'elle ne puisse être réduite à une logique défensive mais plutôt à une de recherche d'initiatives et d'ajustements incrémentaux, tout au long de l'émergence des initiatives de la logique d'État. La logique d'action du milieu traduit une logique identitaire en phase de structuration face à la création du parc marin, contrairement à la logique de l'État qui dès le départ présente un tout a priori. C'est une logique identitaire où l'interaction État-milieu sert à développer l'appropriation du parc par le milieu en réponse aux attentes et aux inquiétudes exprimées par celui-ci.

Le caractère identitaire de la logique du milieu, en ce qu'elle favorise l'émergence de solutions novatrices locales, fait en sorte que selon les circonstances, cette logique peut se révéler également proactive dans son intention, à certains moments.

La logique d'action du milieu est une logique dynamique de construction sociale d'une réalité souhaitée, mais pas nécessairement partagée de tous, qui peut être construite à partir de consensus parcellaires plutôt que d'ensemble. Ceci contraste avec la dynamique de l'État dont la réalité souhaitée n'est pas toujours transparente, entre la recherche d'un consensus du milieu recherchant un accord général entre les intervenants et celle d'un consentement du milieu visant l'identification, l'apaisement et la marginalisation des opposants à ses objectifs.

Nous avons constaté que dans cette interaction et cette négociation, le jeu se joue par le biais de développement d'allégeances toujours instables entre des intervenants du milieu qui sont tantôt favorables à l'État pour une raison donnée et tantôt contre, pour une raison différente. C'est ici que les notions d'attentes et de

projets précis prennent tout leur sens, en ce qu'elles permettent d'expliquer les origines et les diversités d'allégeances ponctuelles.

De plus, ces logiques d'action ont permis d'interpréter les résultats de la négociation et de mieux comprendre les changements apportés aux choix final des limites pour le parc. Elles ont également permis d'interpréter les modifications, d'ordre mineur, apportées au cadre de gestion pour lequel le milieu revendiquait une structure et un pouvoir de décision partagés avec l'État, alors que le bilan final ne lui a accordé qu'un pouvoir général de recommandation. Pour les autres requêtes du milieu, les changements s'expliquent surtout par une logique d'aménagement des divergences de la part de l'État en vue de préserver ses objectifs principaux. Il est évident que la négociation n'a pas eu pour effet de transférer une partie substantielle du pouvoir de l'État aux citoyens concernés et que, dès le début des consultations, les gouvernements considéraient cette demande comme hors contexte de la consultation.

Bref, la logique de l'État apparaît plus formelle dans sa planification, plus d'envergure dans sa structure et plus uniforme dans sa vision, de même que dans son approche respectueuse d'impératifs managériaux et de visibilité gouvernementale qui lui sont propres. Quant à la logique du milieu, elle est de nature plus émergente que planifiée, plus informelle dans sa réalisation, plus hétérogène et générale dans ses visées. Une logique crée l'autre et dans ce sens, elles forment une dynamique complémentaire où l'on ne peut prétendre à une analyse en profondeur de l'une sans faire référence à l'autre. Plus exactement, ce serait la dialectique entre ces deux logiques qui permettrait d'expliquer la dynamique de participation et le bilan de négociation entre l'État et le milieu.

### 1.2.2 Bilan de la négociation

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la participation aux consultations sur le parc marin, soit au processus de négociation, s'inscrit dans une dynamique qui est avant tout régionale, où les intérêts et les enjeux s'insèrent dans la réalité régionale et locale plutôt que nationale ou internationale. Rappelons que ce sont les participants des régions du Saguenay et de la Haute-Côte-Nord qui ont manifesté le

plus d'intérêt pour le projet d'implantation du parc marin et ce, tant à la première consultation qu'à la deuxième. Le secteur socio-économique est celui d'où provient la majorité des participants (63,8%). De plus, tous les participants de ce secteur sont issus d'une région périphérique au parc marin. À l'inverse, l'on constate que la représentation des participants du secteur éducatif/culturel devient plus importante lorsqu'on s'éloigne géographiquement des limites du parc marin.

Les intérêts exprimés par les participants sont surtout à caractère spécifique ou intermédiaire et les participants qui sont le plus intervenus à ces deux niveaux sont les OSBL (des secteurs socio-économique et éducatif/culturel), et plus particulièrement ceux provenant des régions du Saguenay, de la Haute-Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent. Ceci montre que les intérêts qui relèvent du développement durable, du développement régional et de la démocratie s'actualisent à partir de problématiques ancrées dans la réalité directement environnante des participants, témoignant du niveau local des enjeux de conservation et de développement. Toutefois, bien que cette négociation ait essentiellement une portée locale ou régionale, il n'est pas exclu que les participants puissent eux-mêmes l'inscrire dans une problématique d'ensemble plus globale.

Les deux types d'analyse, de contenus et d'entrevues, révèlent que les buts et les objectifs de participation de l'État sont différents de ceux du milieu. Les représentants de l'État apparaissent davantage intéressés par les objectifs techniques et les mécanismes de participation pour les atteindre. Quant au milieu, il est surtout préoccupé par les résultats concrets de sa participation en termes d'intégration de ses attentes aux décisions majeures et déterminantes sur l'avenir du parc marin. En somme, les objectifs de participation qui semblent les plus difficiles à atteindre pour les intervenants du milieu, sont ceux qui présentent un caractère plus général, à horizon ouvert, plus englobant, compromettant et imprévisible pour les responsables de l'État. Il en va de même pour les objectifs qui ne font pas consensus chez ces mêmes intervenants et à propos desquels l'État est en mesure de réagir de façon sélective, de par la marge de manœuvre dont il dispose.

De façon plus générale, il ressort de ces résultats que dans la perspective des intervenants du milieu, la participation aux consultations consiste en un processus avant tout d'expression de leurs divergences, réelles ou appréhendées, en regard des intentions gouvernementales. Ceci inclut les résultats sur les demandes d'une participation active dans l'implantation du parc marin, où l'accord des intervenants sur le principe général exprime une mise en garde, une exigence de participation plus substantielle que celle qui leur est offerte, une qui dépasse la convergence apparente sur ce principe général mis de l'avant par les gouvernements et qui invite ces derniers à le mettre effectivement en pratique.

De plus, le bilan de la négociation entre l'État et le milieu, dans le cas du PMSSL, met en évidence a posteriori une démarche de gouvernance structurante sur l'opérationnalisation des choix et des activités futurs du parc, ceci par la proposition d'une programmation d'activités visant la conservation et le développement écotouristique de ces lieux. L'analyse du plan directeur et l'information obtenue lors des entrevues réalisées auprès des différents intervenants ont permis de constater qu'à l'intérieur de ce processus, le mandat que s'étaient donné les deux gouvernements n'était pas d'assumer eux-mêmes la mise en oeuvre de la conservation de la ressource marine, mais de susciter chez les nombreux partenaires potentiels un engagement de le faire par le biais d'une mise en commun des objectifs de l'État avec les ressources et l'imagination du milieu.

Tout au long de ce processus, les responsables de l'État ont maintenu le cap sur leurs objectifs fondamentaux de gouvernance en faisant appel au dynamisme et aux ressources du milieu pour la réalisation de leurs programmes de conservation et d'activités, tout en demeurant ouvert aux ajustements mineurs requis. Dans une telle dynamique, la participation du milieu a pour effet implicite de légitimer les décisions de l'État.

### 1.2.3 Évaluation et limites du processus de consultation publique

En regard de la question du succès ou de l'échec relatif du processus de consultation, l'objectif de cette recherche ne consistait pas à en prendre la mesure exacte, dans le sens d'une étude évaluative formelle, mais plutôt à montrer comment, entre autres résultats, cette mesure varie en fonction du type d'intervenants, soit l'État ou le milieu.

Comme le mentionnent Kasperson et Brietbart (1974), l'évaluation des résultats d'une consultation publique relève essentiellement de questions de valeurs. Ils ajoutent que l'interprétation de la participation à la consultation est fondée sur un corpus de théories et de valeurs qui en définit les objectifs fondamentaux. Les visions divergentes de succès ou d'échec ne seraient pas le résultat d'une «insuffisance de connaissances» sur les processus même de participation et de consultation. Elles seraient plutôt attribuées à des divergences de valeurs entre les intervenants qui croient que ces processus devraient servir soit à retarder ou à éviter des décisions difficiles, soit à procurer un soutien pour les projets d'une organisation, soit à fournir ou à recueillir de l'information, soit à redistribuer le pouvoir politique, ou à quelque autre objectif. Toujours selon ces auteurs, chaque analyse mesure l'échec ou le succès relatif en fonction des valeurs qui définissent et façonnent différentes écoles de pensée dans ce domaine. Bien que des recherches additionnelles pourraient contribuer à améliorer la connaissance dans le domaine de l'évaluation de la participation et de la consultation, il ne faudrait pas croire que les divergences de valeurs qui créent cette tension au niveau de l'interprétation disparaîtront pour autant.

Selon Rosener (1981), le plus souvent la mesure du succès ou de l'échec de la participation est évaluée de façon globale par les responsables de la consultation, selon des critères processuels, tels ceux liés à l'accessibilité, à la qualité de l'échange d'informations, à la représentativité des participants, et même au sentiment de satisfaction éprouvé par les participants. Toutefois, ces évaluations ne prennent pas en compte les attentes spécifiques pour chaque groupe de participants ainsi que les

valeurs qui les sous-tendent. Ceci permet aux responsables officiels de la consultation d'affirmer plus facilement le succès de la participation.

Ainsi selon une vision liée aux critères processuels, la consultation sur le parc marin pourrait être qualifiée de succès relatif si l'on considère certains effets intangibles qui en résultent au niveau régional tels qu'une meilleure sensibilisation des citoyens à l'existence et aux enjeux de l'implantation d'un parc marin, l'émergence d'un processus de prise de décision mieux informé, l'identification précoce des préoccupations et des intérêts des participants par les responsables de l'État, de même que la légitimation de la représentativité de certains groupes d'intérêts régionaux ou locaux, ainsi que l'apparition de leaderships individuels et de groupes à l'échelle du territoire concerné.

Selon une autre vision, soit celle d'une participation évaluée à partir des attentes et des valeurs des individus, il serait alors plus opportun de parler de succès ou d'échec relatif en regard des intérêts et des objectifs tangibles atteints ou non par les différents groupes de participants. À ce titre, si l'on se réfère à l'échelle de participation décrite à la figure 1 du Chapitre I, la consultation sur le parc marin, de par son bilan, se révèle un échec relatif pour ceux qui y voyaient le moyen de réaliser un transfert substantiel de pouvoir de mise en oeuvre du parc marin, c'est-à-dire de l'État aux communautés. En effet, le bilan de la négociation sur l'implantation du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent montre que le résultat de la participation se situerait approximativement entre l'échelon 4 et 5 sur une échelle de 8, soit entre une «consultation» et un «apaisement» des participants. Ce résultat se traduit dans les faits par une formule de concertation reposant sur la formation d'un comité de coordination composé de membres issus du milieu régional. Toujours selon l'échelle de participation, ceci représente davantage un «pouvoir symbolique» qu'un réel «partage du pouvoir» entre l'État et le milieu; le Comité de coordination n'étant investi d'aucun pouvoir formel de décision, hormis celui de recommandation auprès des ministères responsables.

Dans une perspective théorique, cette recherche met en évidence deux approches stratégiques du processus de consultation publique, lesquelles présentent

comprennent les avantages et les limites selon les logiques en cause. Ces approches s'apparentent à celles décrites par Checkoway (1981).

Selon la première approche, le processus de consultation constitue un moyen efficace de démocratiser les décisions sur des enjeux importants pour une population en les invitant à intervenir auprès de l'État et ce, à l'intérieur d'un processus où les individus et les groupes seront à même de définir l'équilibre approprié des pouvoirs qu'ils désirent faire valoir. Selon cette approche, le succès ou l'échec d'une consultation serait attribuable à des problèmes techniques de mise en oeuvre, à un manque de ressources de la part des responsables et des participants, ou encore à l'apathie et à l'incompétence des citoyens eux-mêmes. Les tenants de cette approche soutiennent qu'une fois ces problèmes processuels identifiés, il est possible d'y remédier et, par le fait même, de rendre le processus plus démocratique.

Selon une deuxième approche, le véritable objectif d'une consultation publique consiste à recueillir les demandes de la population et à connaître leurs attentes face à une proposition gouvernementale, tout en canalisant leur participation selon des voies acceptables pour les responsables. Suivant cette approche, le processus de consultation devrait être orienté selon des normes formelles et reconnues, telles les règles et procédures de consultation publique élaborées par les responsables de l'État et ce, précisément parce qu'il recèle un potentiel d'influence réel sur les décisions.

En résumé, dans le cadre de cette recherche, la reconstruction des logiques d'action de l'État et du milieu nous éclaire sur les objectifs de même que sur les processus de participation et de négociation, formels et informels, entre les représentants de l'État et les intervenants du milieu. Quant au bilan, il permet d'en évaluer les dénouements.

À partir des résultats qui viennent d'être résumés, cette recherche s'est appliquée à développer un modèle théorique de gouvernance participative en écotourisme. Dans cette modélisation, la négociation des paramètres par les intervenants demeure ouverte à diverses voies de structuration et d'action à caractère

administratif et politique. Nous rappelons brièvement les principales dimensions et paramètres de ce modèle et proposons, par la suite, certaines recommandations processuelles qui pourraient favoriser la mise en oeuvre d'un projet en écotourisme.

### 1.3 Modèle de gouvernance en écotourisme

En réponse à la troisième question spécifique de cette recherche, des paramètres de gestion en vue d'une gouvernance participative en écotourisme ont été identifiés et décrits. Cette question était formulée de la façon suivante:

Compte tenu de ces réalités dans la dynamique entre les intervenants lors d'un processus de consultation, quels seraient les paramètres théoriques qui pourraient servir de cadre de référence à caractère pratique et générique pour un projet de développement en écotourisme?

De façon plus explicite, dans un projet en écotourisme, quels sont les paramètres qui pourraient être pris en considération par les responsables et les personnes concernées, soit l'État et le milieu, en ce qui concerne:

- a) le développement régional?
- b) le développement durable?
- c) la démocratie?

En réponse à cette dernière question qui fait référence à l'hypothèse générale de recherche, une modélisation de la gouvernance en écotourisme a cherché à identifier et à intégrer les différentes dimensions et paramètres reliés à ce concept et qui pourraient être utilisés par les planificateurs pour la mise en oeuvre de développements à caractère écotouristique, dans une perspective de gouvernance participative. La notion de gouvernance en écotourisme qui émerge de cette

modélisation met en évidence le caractère multidimensionnel de ses composantes qui peuvent être traduites en principes d'orientation et d'opérationnalisation par les décideurs. Nous résumons ici les principaux.

Dans sa dimension de développement régional, un projet en écotourisme est considéré, par les principaux acteurs concernés, comme un levier économique important pour les communautés. Par conséquent une approche selon un développement endogène apparaît, a priori, souhaitable pour ces initiatives, une approche où le rôle de l'État ne serait pas celui d'un concurrent ni d'un maître d'oeuvre, mais celui d'un partenaire financier et technique pour soutenir les initiatives du milieu, particulièrement dans les régions périphériques, telles celles entourant le PMSSL, où les communautés doivent parer aux inconvénients de la décroissance démographique, à l'exode des jeunes ainsi qu'à la fermeture de services.

Dans sa dimension de développement durable, la gouvernance en écotourisme devrait principalement être orienté vers la protection et la pérennité de la ressource, dans un contexte qui s'inscrit à l'intérieur d'un développement touristique, c'est-à-dire à la fois comme une composante de développement et comme une responsabilité générale de la population envers le patrimoine naturel. Les principaux moyens de réalisation de ce développement durable reposent sur la sensibilisation à l'environnement par des activités d'interprétation, d'éducation et de loisirs scientifiques.

Le principe du développement durable permettra de concilier les objectifs de conservation du parc marin avec les intérêts économiques et sociaux des communautés locales. Il est reconnu qu'une information et une éducation écologique adéquates auront pour effet principal de modifier les comportements des individus, de les sensibiliser à la cause et même de soutenir l'État dans l'application de ses règlements. On dit que des citoyens bien renseignés sont mieux outillés pour faire pression sur les pouvoirs publics et ceux qui contribuent à la dégradation de l'environnement ou qui portent atteinte à la survie d'espèces en danger d'extinction. Exemple: la suspension des activités de l'équipe Cousteau en septembre 1999, dans l'estuaire du Saint-Laurent, origine de plaintes formulées par des visiteurs et des

entreprises locales d'observation des baleines suite aux manœuvres d'approche réalisées par l'équipe de filmage.

En somme, une gestion intégrée de la conservation de l'environnement et du développement régional permettra de canaliser les efforts des intervenants vers un minimum d'impacts négatifs pour un maximum d'impacts positifs pour le territoire et les communautés régionales.

Dans sa dimension démocratique, le modèle de gouvernance fait référence à la participation des communautés locales à la mise en œuvre d'un projet de développement en écotourisme. Cette participation peut être facilitée par la mise en place d'un réseau d'intervenants interagissant à l'intérieur d'un système social informel, n'appartenant pas aux structures traditionnelles bureaucratiques et hiérarchiques de l'État. En somme, une gouvernance en réseau qui se caractérise par des intervenants mis en relation par et pour leurs compétences respectives, leur autonomie et leur volonté de développer des produits et services touristiques adaptés aux contraintes de leur environnement naturel, social, culturel et politique.

En résumé, la notion de gouvernance participative en écotourisme qui émerge de cette modélisation réfère à un développement endogène, soucieux de maintenir une ressource durable grâce à la conscientisation des gens et où, pour soutenir ce sens de l'initiative locale, il apparaît nécessaire que le milieu (selon les intervenants du milieu) dispose d'un pouvoir substantiel sur les décisions à prendre. La gouvernance représente un processus dynamique de coordination de l'action collective dans laquelle la mobilisation des acteurs et la formation en réseaux constituent une communauté plus riche en ressources, plus expérimentée et plus flexible. Comme le souligne Merrien (1998), l'État doit cesser de se situer en position hiérarchique et jouer davantage le rôle d'un médiateur qui tient une place essentielle dans l'élaboration d'un réseau d'action pertinent.

Dans une nouvelle gouvernance en écotourisme, l'État accepte de se mettre en retrait, d'être moins visible, moins préoccupé par son image, travaille en partenariat

avec un réseau d'intervenants qui mettent en commun leurs valeurs, leurs compétences, leurs expertises, et élaborent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités et la confiance réciproque. Mais une fois la confiance établie de façon réciproque, la participation améliore la compréhension des individus concernés, sinon la satisfaction, développe un sentiment d'appartenance duquel découle une meilleure intégration du projet dans les communautés, accroît les capacités d'innovation et de création grâce à une prise en charge autonome et une redéfinition de l'identité collective. La participation des citoyens représente un enjeu important au plan de l'efficacité qui passe par le partage des responsabilités et l'accroissement de la marge de manœuvre des intervenants au niveau de la prise de décision.

Dans une gouvernance participative, on passe d'une hiérarchie verticale à un processus interactionniste qui comporte des limites. La présence de réseaux sociaux et économiques autour de l'État n'est pas toujours garante de l'efficience d'un développement écotouristique et de la conservation de l'environnement. Par ailleurs, on constate que toute action collective est sujette à l'attentisme et à la défection des participants lorsque les résultats tardent à venir. La gouvernance participative en écotourisme ne va pas de soi, il faut inciter les individus à prendre part à l'action selon des processus de mobilisation et d'habilitation qui prennent en compte les valeurs, les compétences et les logiques d'action propres aux intervenants publics et privés.

Suite aux résultats de notre recherche, nous considérons la gouvernance participative dans le domaine de l'écotourisme, non pas comme une panacée définitive aux problèmes découlant à la fois de l'industrie touristique, de la conservation de la nature et du développement régional, mais comme une approche stratégique actuellement incontournable compte tenu de la rareté des ressources, aussi bien financières, naturelles que humaines, du retrait de l'État et du degré d'exigence et de vigilance plus élevé de la part des citoyens envers les problèmes qui les concernent.

#### 1.4 Le rôle de la consultation publique dans une gouvernance participative en écotourisme

Que conclure de ces logiques d'action et du bilan de la consultation en termes d'une gouvernance participative en écotourisme? Quatre principales conclusions peuvent être dégagées.

Comme première conclusion, les résultats montrent que le processus de consultation a eu pour effet principal de mettre en évidence les divergences du milieu face à une proposition gouvernementale. Ainsi structuré, le processus de consultation publique permet difficilement d'exprimer d'autres divergences que celles portant sur les nombreuses propositions des gouvernements responsables. À un niveau plus fondamental, les résultats soulèvent la question à savoir si dans un processus qui vise l'émergence d'une dynamique régionale pour renforcer le sentiment d'appartenance, la prise en charge du développement par les communautés locales ainsi que la conservation d'un milieu naturel, est-ce qu'un tel cheminement par élimination incrémentale des divergences est suffisant pour créer une dynamique de convergences, sans pour autant mettre l'emphase sur la culture de ces convergences? Les responsables de l'État semblent assumer que de procéder par l'expression et l'adaptation à certaines divergences exprimées par le milieu sera suffisant pour créer une dynamique de convergences et que de ne pas en exprimer sur certaines propositions constitue une forme d'acquiescement implicite.

La limite de cette dynamique devient alors apparente. Si d'une part le processus de consultation permet des phases d'évaluation et de négociation des divergences, aucune phase de mise en commun des convergences n'est prévue dans ce processus. Ce qui fait que les deux parties peuvent avoir des approches différentes et les maintenir tout en éliminant les principales divergences inacceptables, sans pour autant en arriver à une vision commune d'un développement en écotourisme. Ne serait-il pas dès lors souhaitable de structurer cette recherche d'une vision commune à l'intérieur même du processus de consultation publique? Exemple, en structurant le processus de consultation en fonction d'articuler et d'exprimer ces

convergences, celles-ci pourraient s'avérer une source de dynamisme, d'équilibre, de confiance entre les participants et d'appropriation du projet. La formule pourrait alors emprunter davantage à celle de «sommets» économiques ou régionaux structurés en fonction de rechercher et d'obtenir des consensus entre l'État et le milieu.

Deuxièmement, la notion d'écotourisme qui résulte de cette consultation demeure fortement conditionnée par une logique d'État, comme en fait foi le peu de résultats obtenus face à la demande de participation aux décisions de la part des intervenants du milieu, désireux de modifier la structure traditionnelle hiérarchique. Ceci soulève la question des limites d'une telle approche de gouvernance institutionnelle d'État en écotourisme, particulièrement à l'intérieur d'une structure de consultation publique où les propositions de l'État déterminent, en majeure partie, la problématique des règles et des enjeux, alors que la participation des intervenants du milieu est étroitement canalisée vers ces enjeux et se fait dans l'expectative de retombées économiques considérables aux niveaux régional et local.

Troisièmement, la notion d'écotourisme qui se dégage de cette consultation est principalement axée sur l'encadrement de l'offre plutôt que sur la demande écotouristique, alors que les propositions de l'État et les recommandations du milieu visent avant tout à régir et à encadrer les projets de développement à caractère écotouristique. Bien que prônant un développement endogène, la dimension d'encouragement concret au développement et à l'innovation de produits écotouristiques par des entrepreneurs régionaux, collectifs ou individuels, est pour le moment absente des actions de l'État. Toutefois, ceci n'exclut pas que cette dimension puisse faire l'objet de promotion à long terme ou dans d'autres forums régionaux. L'élaboration de consensus, dans ce sens, demeure subordonnée aux finalités élaborées par les maîtres d'œuvre, c'est-à-dire l'État.

Une quatrième conclusion est que la consultation publique constitue une stratégie partielle de mise en œuvre d'une gouvernance participative en écotourisme, une qui présente des avantages mais également des limites. Les résultats montrent que le processus de consultation publique en est un qui, par certains aspects, se

rapproche d'une négociation traditionnelle. Dès lors, les règles du jeu les plus déterminantes demeurent l'identification des objectifs fondamentaux de consultation ainsi que l'écart de pouvoir entre les parties. Dans une telle dynamique, si la consultation représente une voie incontournable, elle devrait alors être considérée comme une stratégie de mise en oeuvre, parmi d'autres, telle que le lobbying auprès des élus des trois paliers de gouvernement, l'élection de représentants à diverses instances, le recours juridique, les démonstrations politiques et autres.

Les mécanismes de consultation ne peuvent à eux seuls assurer l'efficacité du processus décisionnel, ils doivent être complétés par d'autres méthodes de participation telles que des tables rondes, des conférences de presse, des messages d'intérêt public, des programmes de formation pour les citoyens, de même que des rencontres à caractère moins formel et le plus près possible du citoyen.

Certains auteurs, dont Neuse (1983), Boone (cité dans Aleshire, 1972) et Piven (1970), ont d'ailleurs déjà soulevé l'hypothèse que les processus formels de participation exercent un effet de diversion qui tendent à éloigner les participants d'autres formes d'actions à caractère politique. La consultation, en ce qu'elle permet à la fois de canaliser la frustration au sein d'organismes communautaires régionaux et également de définir les problématiques en cause en des termes organisationnels et techniques, aurait pour effet de dissuader les participants de recourir à de plus hautes instances politiques et bureaucratiques pour atteindre leurs objectifs<sup>1</sup>.

## 2. Recommandations pour une gouvernance participative en écotourisme

Avant de procéder aux recommandations visant l'opérationnalisation d'une gouvernance participative dans un projet en écotourisme, nous rappelons brièvement

---

<sup>1</sup> Ceci rappelle une observation de Karl Mannheim: «La tendance fondamentale de toute pensée bureaucratique est de transformer tous les problèmes politiques en problèmes d'administration» (notre traduction). Merton, Robert K., Ailsa P. Gray, Barbara Hockey et Hanan C. Selvin. 1952. Reader in Bureaucracy. New York: Free Press, p.360.

les avantages de l'implication des intervenants du milieu dans une telle situation ainsi que les changements requis pour atteindre ce type de gouvernance.

## 2.1 Avantages et limites de l'implication des intervenants

Nous avons vu que McLagan et Nel (1995) affirment que la participation se conçoit dans un système de gouvernance qui, à l'heure actuelle, apparaît comme inévitable et nécessaire. Inévitable, parce que la capacité de participation des acteurs est largement reconnue dans plusieurs domaines d'intérêt, que ce soit la politique, l'environnement, l'éducation, la santé et autres. Nécessaire, parce que les problèmes auxquels nous faisons face actuellement sont désormais trop complexes et interdépendants pour être résolus uniquement par une élite dirigeante alors qu'une majorité de personnes, à l'extérieur de l'appareil institutionnel politique, possèdent les compétences et l'information nécessaires pour analyser ces problèmes de façon rationnelle.

Ainsi, la notion d'écotourisme s'inscrit dans une forme émergente de gouvernance participative qui présente de nombreux avantages, mais également des contraintes d'ordre socio-politique et économique. Tel que nous avons pu le constater sur le terrain, la participation se révèle un exercice coûteux, exige beaucoup de temps de la part des intervenants et favorise parfois les divergences entre ces derniers. Elle crée également une forte demande en terme d'information et de communication, que d'aucuns jugent essentielle à une prise de décision éclairée, même si elle en retarde parfois le processus.

Toutefois, l'expérience du PMSSL montre qu'avec le temps les échanges entre les intervenants tendent à être de nature plus coopérative et moins confrontative, se déroulent dans un esprit de collégialité et sont renforcés par l'apparition de réseaux informels de partenaires. À l'évidence, une gouvernance qui repose sur la participation des intervenants est souhaitable moralement et socialement, non pas uniquement parce qu'elle répond aux pressions des groupes

d'intérêt et autres mais parce qu'à long terme elle s'avère plus efficace dans ses choix et dans la synergie d'intérêts communs et de fonctionnement qu'elle engendre face à un projet en écotourisme.

D'après le Conference Board du Canada, le partenariat requiert un partage du pouvoir, du travail, des formes d'aide et de l'information. Il apporte des avantages à chaque partenaire de même qu'à la collectivité, tout en favorisant des buts qui sont acceptables pour tous les participants<sup>2</sup>. La cogestion devrait allier les savoirs populaires et traditionnels des intervenants du milieu aux connaissances scientifiques et techniques de l'État et des organismes spécialisés. Mais pour passer d'une gouvernance institutionnelle d'État à une gouvernance participative, certains changements structurels et organisationnels sont requis.

En définitive, même si le rôle de l'État ne nous apparaît pas obsolète nous croyons que d'autres structures organisationnelles s'imposent, des structures composées d'acteurs sociaux-économiques issus du milieu qui prendront en charge une partie des fonctions que l'État s'avère désormais incapable d'assumer seul.

## 2.2 Changements requis pour une gouvernance participative

La légitimation d'une gouvernance participative en écotourisme fait appel à un certain nombre de changements fondamentaux à l'intérieur même des institutions publiques. Le principal changement organisationnel consiste en l'adoption de valeurs liées à une gouvernance participative, exprimées sous forme de principes qui résident en chacun des acteurs et qui guident leurs actions autrement que par un cadre hiérarchique tendant à déresponsabiliser le milieu, en le considérant comme un subordonné plutôt qu'un partenaire.

---

<sup>2</sup> Cette définition est tiré d'un document de discussion sur le partenariat rédigé par monsieur Marc Pagé, de Parcs Canada, lors d'une réunion spéciale du comité de coordination du PMSSL, tenue en avril 1997. Document (non-publié), Parcs Canada, 5p.

Selon McLagan et Nel (1995), ce système de valeurs liées à la participation est à la base du changement pour une gouvernance démocratique en écotourisme, il se révèle plus fondamental à l'usage que toute autre règle ou procédure de consultation. Dans une organisation participative, chaque intervenant se doit d'adopter un comportement responsable, mais devrait également détenir le pouvoir nécessaire à la réalisation d'objectifs fixés par l'ensemble des acteurs et se voir assurer que ses droits et ses objectifs seront respectés. L'équilibre entre ces trois éléments - valeurs, compétences et pouvoir - constitue un facteur clé de réussite vers une nouvelle gouvernance en écotourisme.

Dans le chapitre précédent nous avons identifié les principales dimensions et paramètres d'un modèle-cadre de gouvernance en écotourisme qui constituent, en quelque sorte, des recommandations quant aux contenus à devoir prendre en compte dans la recherche d'un équilibre écotouristique local. En complément, les recommandations qui suivent ont pour but de suggérer des pistes d'opérationnalisation d'une gouvernance en écotourisme; elles portent sur le processus de mise en oeuvre et de gestion d'une telle gouvernance.

### 2.3 Recommandations pour une gouvernance participative en écotourisme

Ces recommandations s'adressent à la fois aux responsables de l'État et aux intervenants du milieu dans le cadre d'une gouvernance participative en écotourisme. Elles reposent sur la création de réseaux d'intervenants capables d'interagir de façon efficace dans un projet en écotourisme de façon à contribuer à la croissance économique de leur territoire, tout en tenant compte de la protection de leurs ressources naturelles et culturelles.

Les recommandations suivantes sont classées selon des paramètres relatifs au développement d'un réseau de partenaires, à la protection de la ressource, et à une gouvernance participative en écotourisme.

### 2.3.1 Pour le développement d'un partenariat État - milieu

La forme de partenariat qui existe entre l'État et le milieu ne peut être uniquement du type «faire-avec». Sans redevenir un État providence et producteur de biens et de services, le rôle de l'État dans un projet à caractère écotouristique concernant et impliquant les communautés locales pourrait en être un de propulseur<sup>3</sup> ou de catalyseur. C'est-à-dire, selon les termes de Ouellet (1995), que l'action étatique devient indirecte, qu'elle se déplace de la production de biens et de services en faveur d'acteurs sociaux spécifiques vers une action sur les conditions de la production et sur les cadres du fonctionnement social. Toujours selon Ouellet, l'État maintient son rôle mais doit le faire avec plus d'économie et de modestie. L'État devient le catalyseur des forces vives du milieu en les réunissant et en les incitant à prendre leur développement en main. En somme l'État devrait être prêt à céder sa place lorsque des intervenants sont dotés des habiletés nécessaires pour agir en fonction d'atteindre les résultats anticipés.

En ce sens, le point de départ pour une responsabilisation des intervenants dans un système de gouvernance participative en écotourisme consisterait en la formation d'un réseau de partenaires influant sur les trois principales dimensions de l'écotourisme (développement régional, développement durable et démocratie). Voici donc quelques recommandations en vue de développer un réseau efficace entre les représentants de l'État et les intervenants du milieu, pour une gouvernance participative en écotourisme:

- 1- Accroître la participation, le rôle et les responsabilités des organismes non-gouvernementaux, associatifs et communautaires par la constitution de réseaux, de façon à promouvoir la coopération et le partenariat entre l'État et le milieu et également entre les intervenants du milieu eux-mêmes, en regard de la gestion des services et des produits offerts aux visiteurs.
- 2- Créer des réseaux autonomes de partenaires spécifiques à un projet en écotourisme à partir de différents groupes d'intervenants concernés et leur

---

<sup>3</sup> Dans le sens d'«État propulsif» tel qu'utilisé par Lionel Ouellet (1995).

confier les habilités nécessaires (empowering) pour influer sur la vision de l'État, voire à la limite de se substituer à lui dans certains cas.

- 3- Intégrer les communautés locales comme des partenaires égaux dans la planification et l'allocation de ressources pour un projet en écotourisme<sup>4</sup> et privilégier les contacts personnels avec les intervenants du milieu dans tout processus d'échange d'information.
- 4- Renseigner adéquatement les collectivités et les organismes communautaires sur le processus de planification et les règles du jeu, voir à ce que tous les organismes et individus soient avisés des séances d'information tenues par des spécialistes autres que gouvernementaux, afin de développer leur propre expertise sur le sujet.
- 5- Procurer aux communautés locales les ressources financières techniques nécessaires à leur participation aux consultations publiques et aux négociations avec l'État et donner suite à leurs questions le plus rapidement possible.

De ces recommandations il ressort qu'une communication continue entre l'État et le milieu constitue un facteur clé de succès dans un projet public en écotourisme. L'information que l'État consent à partager avec le milieu détermine, en grande partie, le

---

<sup>4</sup> Jardel (1997) cite l'exemple de l'aménagement, à des fins touristiques, des fameuses grottes de Mulu situées au cœur d'une forêt tropicale de la Malaisie (Bornéo). Il mentionne que les indigènes de la tribu nomade des Penan en sont arrivés à détruire des structures d'accueil parce qu'ils considèrent qu'ils ne sont aucunement associés au développement des activités touristiques qui, depuis 1984, les prive d'une partie de leurs terres et provoque une déforestation en raison de la construction d'hôtels et de la mise en place d'infrastructures routières.

Jardel interprète cette situation comme une forme de conscientisation socioculturelle des populations locales, générée par la mise en cause de leur espace de vie quotidien. Elles ont pris conscience de l'importance de l'environnement naturel dans la mesure où leurs activités traditionnelles y sont étroitement liées. L'écotourisme est donc perçu comme une atteinte à leur qualité de vie et devient alors une source de conflits. C'est ainsi que les membres de la tribu des Penan se sont opposés à la coupe du bois et à d'autres initiatives destinées au «développement» touristique de cette région.

niveau de participation des intervenants du milieu. La diffusion d'une information adéquate par l'État représente une stratégie d'intéressement des intervenants au projet qui les concerne en vue d'une action commune. L'accès à l'information et l'habileté à en disposer — incluant la capacité de débattre de ses idées et un esprit critique — pour influencer la prise de décisions représentent les déterminants véritables du pouvoir du milieu et de leur engagement dans une situation donnée.

### 2.3.2 Pour la protection de l'environnement

En matière de protection de l'environnement, la participation active des communautés locales peut constituer un moyen pour solutionner certains problèmes associés à un projet de développement en écotourisme. En effet, l'État disposant de moins de ressources financières, les populations locales peuvent prendre en main, de façon efficace, des opérations telles que le reboisement, le nettoyage des berges, la protection de la faune et de la flore, la gestion des parcs et autres comme en témoignent des projets en écotourisme déjà réalisés.

Dans un projet de gouvernance en écotourisme, les principales recommandations adressées aux responsables de l'État et aux intervenants du milieu qui visent la protection de la ressource pour les générations actuelles et futures sont:

- 1- Fixer les priorités de planification en regard d'objectifs de conservation et non uniquement de développement.
- 2- Adopter des structures de gestion de l'environnement qui soient souples et qui encouragent les intervenants à «penser globalement et à agir localement».
- 3- S'entourer de compétences professionnelles diversifiées pour gérer les ressources renouvelables, exemples: des naturalistes, des biologistes, des sociologues, des anthropologues, des économistes, des ingénieurs et autres. Leurs expertises combinées assurent une gestion intégrée des questions

relatives à la ressource naturelle et culturelle, au financement et à la planification.

- 4- Responsabiliser les intervenants en décentralisant la gestion de l'environnement; c'est-à-dire déléguer à des organismes locaux et régionaux une partie de la gestion de l'environnement ainsi que la surveillance ou l'exécution des programmes de protection.
- 5- Prendre en compte les valeurs, les savoirs et l'expérience des communautés locales dans la gestion de l'environnement.
- 6- Dispenser une formation continue sur les questions environnementales et partager les connaissances scientifiques avec les intervenants du milieu.
- 7- Réglementer et faire appliquer les mesures existantes de protection de l'environnement (plutôt que de les multiplier), ce qui contribue à renforcer la crédibilité et le sens de vigilance des instances régionales.

Une fois informés, les collectivités et les individus peuvent exercer leur choix en toute connaissance de cause. Une information et une éducation à l'écologie, améliorées et accessibles, ont pour effet de modifier les comportements en faveur d'une meilleure protection de l'environnement. Des individus ou des organismes bien avertis peuvent faire des pressions sur les autorités pour qu'ils fassent respecter les lois sur l'environnement et sont eux-mêmes plus susceptibles d'accepter les contraintes liées à la protection de la nature.

### 2.3.3 Pour une gouvernance en écotourisme

Pour qu'une gouvernance participative puisse être traduite en une gestion intégrée de l'écotourisme, des changements de structures et de processus organisationnels sont nécessaires à l'émergence d'un nouveau style de leadership qui

puisse agir de façon à favoriser, chez les intervenants du milieu, le développement de leurs propres capacités et habiletés.

Dans une gouvernance participative en écotourisme, chaque intervenant devrait pouvoir, en quelque sorte, partager le leadership et savoir reconnaître les compétences de chacun dans l'atteinte des objectifs poursuivis. Dans ce sens, la stratégie étatique qui consiste à prioriser la visibilité de ses actions, comme principale voie de renforcement de sa légitimité et de sa pertinence, mérite d'être sérieusement remise en question pour les distorsions et dysfonctionnements qu'elle engendre dans les projets ainsi que la déresponsabilisation et le désintérêt qu'elle peut parfois susciter chez les intervenants. Voici quelques recommandations en ce sens:

- 1- Les structures et processus organisationnels devraient exprimer les valeurs de la gouvernance participative en privilégiant une ouverture d'esprit, l'accès à toute l'information et en faisant preuve de transparence dans leur communication avec le milieu.
- 2- Procurer au milieu les moyens, les ressources nécessaires à leur participation, entre autres en ouvrant plus grand l'accès à l'information et en mettant sur pied un système de communication permanent.
- 3- Les structures relationnelles entre l'État et le milieu devraient être de type horizontal et non vertical.
- 4- Reconnaître l'ampleur et la diversité des contributions du milieu de façon à lui laisser le droit de prendre davantage de responsabilités dans un contexte d'économie sociale propre à sa région.

En somme, une structure et un processus de gestion participative ne signifient pas que tous doivent être impliqués à tout moment et prendre part à toutes les décisions. La participation peut prendre la forme soit d'une consultation (stratégie de

prospection de la part des gestionnaires en vue d'obtenir un appui à leurs décisions), d'une concertation (en vue d'une entente négociée d'action conjointe et complémentaire) ou d'une cogestion (stratégie visant à associer le milieu à la prise de décision en partageant les rôles et les responsabilités) selon la nature des décisions à prendre. Une gestion participative induit une relation de partenariat, ou de gestion en collégialité, entre différents acteurs qui conviennent de travailler en collaboration pour atteindre un but commun.

En terminant, la recherche active et la création de nouvelles convergences rassembleuses, le respect des intérêts divergents, la souplesse dans toutes stratégies, la transparence dans les communications et le temps constituent les principales règles du jeu d'une gouvernance participative en écotourisme. La gouvernance, telle qu'elle vient d'être définie, suppose de la part des intervenants la capacité de respecter les visions de chacun, de prendre le temps de les comprendre et d'apprendre à en apprécier la diversité. Cette forme de gouvernance, particulièrement en écotourisme, apparaît comme une solution qui pourrait, à long terme, contribuer au bien-être des communautés locales où s'enracine le projet et, par ricochet, verrait à protéger la durabilité de la ressource.

Dans cette recherche sur le paradigme de l'écotourisme, le concept de gouvernance nous a fourni un cadre conceptuel qui a permis de comprendre les logiques d'action respectives utilisées par l'État et le milieu dans le processus de négociation devant mener à la création du PMSSL. Ce concept nous a fourni un langage et un système de référence qui ont permis d'examiner la réalité sous un angle différent de celui de l'administration publique traditionnelle.

### 3. Limites et recherches futures

Par définition, les choix théoriques et méthodologiques d'une recherche en définissent les limites qu'il y a lieu de reconnaître, entre autres pour les suggestions et problématiques de recherches futures qu'elles posent. Parmi les limites de cette présente recherche, nous notons les suivantes comme étant les principales:

- Notre recherche consistait en une étude de type empirique portant sur l'implantation du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent à partir d'un processus de consultation publique où les intervenants du milieu étaient invités à s'exprimer sur les propositions élaborées conjointement par deux paliers de gouvernement. Par contre, le cadre méthodologique retenu n'a pas permis à l'analyse de s'étendre aux non-participants.
- Le choix de recherche s'est limité volontairement à l'analyse d'une situation de gouvernance en écotourisme dont l'objectif était d'approfondir cette situation, comme en témoigne l'étendue de l'analyse empirique qui porte sur 133 mémoires et 30 entrevues sur le terrain.
- La période étudiée s'étend de 1990 à 1998, soit à partir de la signature de l'entente fédérale-provinciale concernant la création d'un parc marin à l'embouchure de la rivière Saguenay jusqu'à la promulgation des lois constituant le PMSSL. Ceci exclut de la recherche toutes les démarches entreprises par les intervenants du milieu auprès de l'État qui ont précédé la signature de l'entente. Par ailleurs, bien que le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent soit officiellement créé depuis juin 1998, plusieurs projets et ententes de partenariat sont présentement en voie de finalisation à ce stade d'analyse. Cependant, les fondements généraux sur lesquels les futures négociations reposent sont maintenant établis.

- Une autre limite, en partie attribuable à la méthodologie utilisée, a fait en sorte que la notion d'écotourisme est analysée principalement en terme de l'offre et non de la demande. À ce stade-ci de développement, la demande écotouristique est plus difficilement cernable alors que les initiatives spécifiques à caractère d'entrepreneuriat individuel ou collectif sont encore peu recensées. En contrepartie, cette méthodologie a fait ressortir les dimensions qui devront être négociées par les différents types d'intervenants et les stratégies qui seront utilisées pour répondre aux besoins des visiteurs.

Quant aux principales pistes de recherches qui pourraient contribuer à l'enrichissement des connaissances dans le domaine de l'écotourisme et en continuité avec la présente recherche, voici celles que nous avons retenues:

- Nous avons vu que le processus de consultation publique implique une participation démocratique selon un modèle proposé. Il serait toutefois intéressant de tester le modèle dans d'autres contextes empiriques contrastant avec le cas étudié. Ainsi, par l'analyse de cas différents, tel le développement de l'écotourisme dans des pays à démocratie fragile, il serait possible de raffiner le modèle et de l'adapter en fonction de ces autres réalités écotouristiques en développant des indicateurs spécifiques à l'intérieur des trois principales dimensions selon les intervenants concernés, ainsi que selon l'état d'évolution ou de maturation de la situation écotouristique.
- À partir de l'application du modèle à d'autres cas empiriques, il serait possible d'établir une typologie à l'intérieur même du concept de gouvernance en écotourisme selon les contingences particulières à chaque environnement et ainsi identifier les diverses possibilités de développement que recèle ce concept. Par ailleurs, une démarche approfondie dans cette direction permettrait la construction plus formelle d'une théorie de la gouvernance en écotourisme.

Une dernière remarque porte sur le cadre d'analyse interdisciplinaire qui constitue autant une limite qu'un avantage. Nous croyons que l'interdisciplinarité permet de situer un problème à la frontière de différents champs et paradigmes disciplinaires, selon une approche davantage éclectique, qui permet de mieux camper chacun des paramètres recensés et de dégager ainsi une vision peut-être plus fidèle d'une situation et de la valider selon un modèle de triangulation à partir de théories complémentaires.

## ANNEXE A

### PROTOCOLE D'ENTREVUE

- 1- Présentation de l'objectif général de la recherche.
- 2- Informations générales sur la personne interviewée.
  - l'informateur (rôle, fonctions, ...)
  - l'organisme représenté (âge, mission, taille, ...)
  - leur perception de l'environnement
  - leur perception de l'écotourisme ou du tourisme
- 3- Le milieu représenté (population et territoire)
  - social (organisme, communauté, touriste)
  - économique (aspect tourisme)
  - intégration à d'autres institutions (ville, état, autres organismes)
- 4- Perception de l'organisme
  - projet du parc marin
  - l'Etat
  - processus de consultation publique
  - information sur la décision (niveau de satisfaction)
- 5- Les intérêts du projet pour:
  - l'organisme représenté
  - la collectivité (locale, régionale)
  - l'aspect international
- 6- Les impacts d'un tel projet
  - l'organisme / la collectivité
  - la ressource à protéger
  - le touriste

## ANNEXE B

### LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES

#### Représentants du milieu

- 1- GIRARD Guy (dir.); Société touristique du Fjord
- 2- BOULIANNE Albert (maire); Municipalité de Baie-Ste-Catherine
- 3- GOYER Louise; Société de Développement de l'Anse-St-Jean
- 4- LÉGARÉ Claude (prés.); Société de conservation et de mise en valeur Trinitas
- 5- BONNEAU Sylvain; CADC La Baie/Bas-Saguenay, Charlevoix et HCN
- 6- MAHER, Thomas (maire); Municipalité de Tadoussac
- 7- CORBEIL, Patrice (dir.); Groupe de recherche et éducation sur le milieu marin (GREMM)
- 8- ZINGER, Nathalie (dir.); Fonds mondial pour la nature (WWF)
- 9- BOULIANNE, Alain; CRCD-02 Saguenay-Lac-St-Jean
- 10- ROSS, Denis (chef); Conseil de bande Essipit
- 11- SIMARD, Guylaine (dir.); Musée du Fjord
- 12- BOUCHARD Émile; Soc. dével. et municipalité de Rivière-Éternité
- 13- CAPANO, Mano; Société d'électrolyse et de chimie Alcan Itée.
- 14- DUFOUR Denis; MRC Charlevoix-Est
- 15- SAVARD Agathe; Société Linnéenne du Québec
- 16- BOUCHARD Langis; Ville de La Baie
- 17- LAUZON Élise; Société Duvetnor
- 18- HARDY Andrée; Maison du Tourisme de la Côte-Nord
- 19- MARTEL Claude (dir.); Comité de l'Environnement de Chicoutimi
- 20- DESROCHERS André; Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)
- 21- CORBIN Rosaire (dir.); Centre écologique de Port-au-Saumon
- 22- OUELLET Serge (prés.); Association touristique du Bas-Saint-Laurent

23 Madame Maltais (mairesse); municipalité Les Escoumins

Représentants de l'État

- 24- ARSENAULT George (sous-ministre adjoint); Direction générale du Patrimoine faunique et naturel, MEF
- 25- BÉGIN, Catherine; Environnement et Faune, Québec
- 26 BERTHIAUME Luc (dir.); Direction des parcs québécois, MEF
- 27 BERTRAND Jacques (dir.); PMSSL, Environnement et Faune
- 28- BOISVERT, Nelson; Parcs Canada (responsable de la planification)
- 29- FILION, Claude (dir.); PMSSL, Parcs Canada
- 30- PAGÉ Marc; PMSSL, Parcs Canada

## ANNEXE C

### GRILLE D'ANALYSE DES MÉMOIRES

#### PREMIÈRE PARTIE: Profil des participants

- A) Nom des participants
- B) N° des participants: 01 à 79
- C) Catégorie:
- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| 1 | municipalité                          |
| 2 | municipalité régionale de comté (MRC) |
| 3 | organisme sans but lucratif (OSBL)    |
| 4 | individu ou groupe d'individus        |
| 5 | entreprise                            |
- D) Provenance:
- |   |                         |
|---|-------------------------|
| 1 | Charlevoix              |
| 2 | Saguenay                |
| 3 | Haute-Côte-Nord (HCN)   |
| 4 | Bas-Saint-Laurent (BSL) |
| 5 | Montréal (région)       |
| 6 | Québec (région)         |
| 7 | Ontario/États-Unis      |
- E) Secteur d'intervention:
- |   |                   |
|---|-------------------|
| 1 | éducatif/culturel |
| 2 | recherche         |
| 3 | socio-économique  |
| 4 | récréatif         |
- F) Participation aux consultations
- |   |           |
|---|-----------|
| 1 | une fois  |
| 2 | deux fois |

- G) Portée du mémoire (2ième consultation):
- |   |               |
|---|---------------|
| 1 | spécifique    |
| 2 | intermédiaire |
| 3 | globale       |

Pour les deuxième et troisième parties de la grille d'analyse, les chiffres correspondent aux positions suivantes: 1- accord; 2- désaccord; 3-proposition.

## DEUXIÈME PARTIE: Thèmes de la consultation sur les limites

- A) Dénomination du parc marin
- B) Limites proposées:
- agrandir
  - réduire
  - maintenir telles que proposées
  - incapable de se prononcer
- C) Inclusion/exclusion de sites
- Baie des Ha! Ha!
  - Chicoutimi
  - Saint-Fulgence
  - Cap-à-l'Aigle
  - Saint-Siméon
  - Les Escoumins
  - Rive sud du Saint-Laurent
  - certaines îles du Saint-Laurent et quais
- D) Justifications inclusion/exclusion
- écologique
  - économique
  - historique/culturelle
  - récréative
- E) Commentaires généraux
- teneur des informations
  - délais de la consultation
  - participation du milieu
  - interdiction d'activités

## TROISIÈME PARTIE: Thèmes de la consultation sur la proposition de mise en valeur

- A) Dénomination du parc marin
- B) Nouvelles limites adoptées
- C) Objectifs généraux
  - Conservation: pierre angulaire de la mise en valeur
  - Éducation/Interprétation: en harmonie avec la conservation
  - Utilisation du territoire: conjugaison de la conservation et de la mise en valeur
  - Intégration harmonieuse au milieu régional
  - Recherche scientifique: pour l'avenir du parc marin
- D) Concept de mise en valeur
  - Circuit touristique
  - Cohérence du concept des pôles thématiques (typologie)
  - Pôles thématiques (répartition)
    - phare
    - relais
    - ancrage
    - satellite
    - fenêtre
- E) Zonage
  - dimensions
  - typologie
- F) Cadre de gestion et enjeux
  - principes
  - composition du comité de coordination
  - fonctions du comité de coordination
- G) Enjeux de gestion
  - activités de prélèvement de la ressource

## ANNEXE D

### CONSULTATION SUR LES LIMITES DU PARC MARIN

N°	Catég.	Prov.	Interv.	Cons.	NOM	LIMITES	Inclure/pas incl.							JUSTIFICATIONS				Comment: Particip.			Consil Autoris.											
							SSL	+	-	t/q	?	Ha!	H	Chic	St-F.	Cap-	St-S	Esc.	R-S	Iles	quai	Écol.	Écon	Hist	Récr.	Infor.	Régl	milieu	Com.	Déls	c chasse	pêc.
28	1	3	3	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
30	4	3	4	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
32	3	3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0
34	4	6	4	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
36	3	3	4	1	0	1	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	5	3	3	1	0	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
38	3	6	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
44	3	5	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
15	1	4	3	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48	3	6	1	2	0	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
19	1	1	3	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
56	1	1	3	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
41	4	2	3	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	
42	4	2	4	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
64	4	1	4	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
43	3	3	4	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
79	3	6	1	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46	3	5	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
23	1	3	3	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
47	3	6	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49	3	3	3	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	
50	3	4	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
57	3	2	1	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52	3	2	3	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0
77	5	2	3	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53	5	7	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0
54	4	7	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
58	5	2	3	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
59	5	3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60	5	3	3	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39	3	2	3	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0
61	5	3	3	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
29	3	3	3	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0
24	3	3	2	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0

N°	Catég.	Prov.	Interv.	Cons.	NOM	LIMITES	Inclure/pas incl.								JUSTIFICATIONS				Comment: Particip.			Consl Autoris.								
							SSL	+	-	t/q	?	Ha!H	Chic	St-F.	Cap-	St-S	Esc.	R-S	Iles	quai	Écol.	Écon	Hist	Récr.	Infor.	Régl	milieu	Com.	Déls	c chasse
62	5	2	3	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31	3	2	3	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63	3	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
65	2	3	3	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1	1	0	0
69	5	3	3	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0
10	4	5	4	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
45	5	3	3	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0

ANNEXE F  
CONSULTATION SUR LES LIMITES: Identification des participants

Noms	N°	Noms
Gr. rech. prod. aqua. (GRPA)	37	Cie de la Baie de Tadoussac
TALBOT, André	38	Soc. Provancher hist. natur.
CADC Charlevoix	39	Soc. tour. du Fjord
Ass. biologistes du Québec	40	Ville de La Baie
Ch. comm. Charl.-Est	41	PELLETIER, Lauréat
ATR Bas-St-Laurent	42	LEMAY et GAUTHIER
Chambre comm. de La Baie	43	BELISLE, J-M/base plein air
Ass. prop. riv. Ch. Batture	44	KETOS
Cons. rég. envir. Sag-Lac-St	45	Ass. ch. loup-m. Escoumins
CLARKE, John B.	46	GREENPEACE
LARRIVÉE et TREMBLAY	47	Ass. archéologues du Québec
BERGERON, Michel	48	Canadiens avanc. Écologie
Société Duvetnor Ltée.	49	Caisse Pop. Desj., St-Siméon
Cons. écon. et soc. Charlevoix	50	Soc. prot. amén. Ile-aux-Pommes
Ville de Trois-Pistoles	51	Comité Envir. Chicoutimi
Corp. dév. écon. Kamouraska	52	SIDAC ville de La Baie
ATR Charlevoix	53	James DOBBIN ass. inc.
MRC Charlevoix-Est	54	WEST, Tim
Corp. mun. vill. St-Siméon	55	Mun. St-Fidèle-Mt-Murray
Soc. Linnéenne du Québec	56	Corp. mun. par. St-Siméon
Interv. plongée Escoumins	57	Corp. Parc Jaseux
Ass. plaisanciers est. St-L	58	Stone-Consolidated inc.
Corp. munic. Escoumins	59	Paradis Marin enr.
GREMM	60	Sanct. marin Bergeronnes
Ch. comm. Charl.-Ouest	61	Fjord Pêche inc.
Munic. Baie-Ste-Catherine	62	Aquaculture Manic.-Sag.
Corp. pilotes Bas-St-L	63	Centre écol. Port-Saumon
Corp. munic. Tadoussac	64	Chasseurs Baie-des-Rochers
Soc. exploit. Sacré-Coeur	65	MRC H-C-N
Reg. chass. rég. Tadoussac	66	Ville Chicoutimi
ATR Sag-Lac-St-Jean	67	Ville St-Fulgence
Corp. tour. Bergeronnes	68	Ville Canton-Tremblay
CRCD Saguenay-Lac-St-Jean	69	NICOLAS, P./cie la Baie Tad.
JULIEN, BOULÉ, MAHER	77	ALCAN
Com. dével. écon. Petit-Sag	79	UQCN
Auberge jeunesse Tadoussac		

ANNEXE G  
JUSTIFICATIONS INVOQUÉES PAR LES PARTICIPANTS POUR INCLURE/EXCLURE CERTAINS SITES

**SAGUENAY**

N°	Écologiques	Économiques	Récréatif	Hist.-cult.	Nom PMSSL
1	Début vallée glaciaire Remontées eaux profondes Présence battures= richesse Marées	Tourisme		Pêche blanche	
2	Assainiss. envir. (poll. ind.) Règlem. contre abus ind.	Continuité touristique Ret. écon. pêche blanche			
4	Prot. contre agressions ind				
40	Assain. milieu marin	Obstacle dév. tour Réperc.s soc-écon +			
7		La Baie = pôle majeur Dév. aquiculture Dév. potentiel tour.		Arrivée 1ers col.	
8		Ret. écon. activ. Contre tarif.	Chasse Pêche		
51	Conserv. écosystème fjord Halte migratoire imp. Princ. voie accès terrestre Incitatif pour ind.		Voile Planche à voile Pêche blanche		

SAGUENAY (suite)

N°	Écologiques	Économiques	Récréatif	Hist.-cult.	Nom PMSSL
33		Dév. aquiculture			
9	Flèche littorale Battures = limite fjord Marées Présence bélugas Incitatif partic. ind.	Essor écon.			
66	Présence bélugas Flèche littorale Battures Début fjord	Pour meill. mise v. PM Dév. tour		Sentim. appart.	
67	Présence bélugas Flèche littorale Battures Début fjord	Pour meill. mise v. PM Dév. tour		Sentim. appart.	
68	Présence bélugas Flèche littorale Battures Début fjord	Pour meill. mise v. PM Dév. tour		Sentim. appart.	
11	Remontée eaux marées Productivité nutrit. Access. au PM	Aquiculture		Pêche sport Plongée ss-m.	
12	Respect unicité du fjord				

SAGUENAY (suite)

N°	Écologiques	Économiques	Récréatif	Hist.-cult.	Nom PMSSL
14		Diversif. activ. écon. Création emplois		Pas briser us	Pas repr. 2 écosyst.
41		Contre tarification	chasse		
57	Obj. de conserv. tel PM				
52		La Baie=pôle majeur			
77		Freine dév. écon.			
58		Freine dév. écon. La Baie=pôle majeur			
39		La Baie=pôle majeur			
62	Pour mieux protéger				
31	Représ. des aires marines				

## CHARLEVOIX

N°	Écologiques	Économiques	Récréatif	Hist.-cult.	Nom PMSSL
14		Diversif. activ. écon. Création emplois		Pas briser us	Pas représ. des 2 écosyst.
55	Aire mise bas bélugas Présence Centre écologique Lien avec Réserve mondiale	Emplois tour.			70% du terr.
3	Écosystème distinct Protéger bélugas Lien avec Réserve mondiale				Réprés. réal. Sent. appart.
5	Pouponnière du béluga	Commercialisation PM			Pas représent.
17	Centre écologique Réserve Biosphère Présence de bélugas	Clientèle éco-tour Dév. tour. St-Sim.=carrefour strat. Retombées écon. imp.		Lien/circul. mar. Trad.chasse,pêche	
25	Front de turbidité	Dév. tourisme envir.			Pas représent.
18	Représ. écosystème estuaire Réserve Biosphère Intégration des îles	Présence infras. tour.	Site chasse	Sites archéol.	2 écosystèmes Dév. appart.
19		St-S.=carrefour rég.			
56	Recréer envir. sain		conserv. activ.		
59		Dév. infrastr. tour.			

CHARLEVOIX (suite)

N°	Écologiques	Économiques	Récréatif	Hist.-cult.	Nom PMSSL
63	Plus représ. Sauvegarde bélugas Immense corridor éducatif				
38	Plus grde divers. biol. Mieux conserv. et éduc. Diversité floristique Urgent prot. marais Herbiers intertidaux/subtid. Nombreux oiseaux Mise bas bélugas			Patrimoine histor.	

HAUTE-COTE-NORD

21	Richesse faune et flore		Sécur. plongeur		
28	Contrôle difficile Forte représentativité	Fort potentiel Forte intégr.			
30			Chasse oiseaux		
32	Nécess. protéger lieux		plongée ss-m	Chasse baleine	
42			chasse droit loisir		

HAUTE-COTE-NORD (suite)

N°	Écologiques	Économiques	Récréatif	Hist.-cult.	Nom PMSSL
43	Imp. consid. bio-phys.	Imp. consid. socio-écon mise en valeur ress. nat. pour dével. rég.			
23			sécur. plongeur		
65		Prés. actic. écon.	Chasse/pêche		
45		Dév. nouv. ind.	Ch. loup-m.	Respect trad et acquis	

RIVE-SUD

16	Présence de marais Zone turbidité maximum Action perturbatrice de l'H Présence bélugas Prétection 2 rives	Accroître client. tour.		Pas représent.
6	Diversité des paysages Présence mamm. marins Espèces oiseaux Préserver milieu natur. frag.	Meilleur rayonn. au PM	Patrim. cult/arch	Représ. réal. Donner imp. au fleuve
20	Lien terre et eau Protection bélugas Contrôle activ. maritime			2 écosystèmes Distinguer PS

RIVE-SUD (suite)

N°	Écologiques	Économiques	Récréatif	Hist.-cult.	Nom PMSSL
13	Représ. réalité écol. Présence bélugas R-S fait partie écosys. estu.	PM + pub.=dév. écon. ind. nature=levier écon.		Représ. réalité cult.	
34	Nécess. dépolluer Prot. oiseaux marins			Sécur. plaisanc.	
15	Meilleur contrôle	Trois-Pistoles=porte Dével. rég. 3X+ de tour. que Tad.			

HCN-CHARL-SAG

36	Vrai probl.=pollution Alcan Pollution touristique Meilleur contrôle Réserve Biosphère	Publicité ,renommée Dev. écon.	Forêt=loisir Berges=loisir	Premiers colons Dév. sent. appart.
79	protection dépollution réglem. tour. et tr. maritime			
38	Plus grde divers. biol. Mieux conserv. et éduc. Diversité floristique Urgent prot. marais Herbiers intertidaux/subtid. Nombreux oiseaux Mise bas bélugas			Patrimoine histor.

**ANNEXE G**  
**CODIFICATION DES MÉMOIRES - PROPOSITION DE MISE EN VALEUR DU PARC MARIN**

N°	Catég.	Prov.	Intér.	Portée	Cons.	Nom limite	OBJECTIFS										Circ.	THÉMATIQUE						ZON.	CADRE	GESTION	ENJ.		
							PM		Cons.		Éduc.		Util.		Intég.		Rech.		Tour.		conc.	Phare	Relais	Ancr.	Satell.	Fen.			
							comp.	fond.	comp.	fond.	comp.	fond.	comp.	fond.	comp.	fond.	comp.	fond.	comp.	fond.	comp.	fond.	comp.	fond.					
1	3	2	4	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
2	3	2	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	
3	3	1	3	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	
4	3	3	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0		
5	3	1	3	2	2	0	0	0	0	2	1	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0		
6	3	4	3	2	2	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
7	2	4	3	2	1	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
8	1	4	3	2	1	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
9	3	4	3	2	1	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
10	3	4	3	2	1	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
11	3	4	3	2	1	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
12	3	4	3	2	1	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
13	3	4	1	2	2	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
14	3	4	3	2	1	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
15	1	4	3	2	2	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
16	3	4	3	2	2	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
17	5	4	3	2	1	0	2	1	1	1	1	0	1	2	0	3	3	3	3	3	3	3	0	1	0	0	0		
18	2	1	3	3	2	2	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	2	1	0	3	0		
19	1	1	3	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0		
20	3	6	1	3	2	2	2	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	3	0		
21	3	3	4	3	2	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	1	1	3	0		
22	3	3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0		
23	1	3	3	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0	0		
24	3	3	2	3	2	0	0	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0		
25	4	2	1	3	1	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
26	1	1	3	1	2	2	0	1	1	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0		
27	1	2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0		
28	1	3	3	1	2	0	0	1	1	0	0	0	0	3	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	2		
29	3	3	3	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	3	0	2	1	3	0	0			
30	5	2	3	1	1	0	0	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
31	3	2	3	2	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0		

N°	Catég.	Prov.	Intér.	Portée	Cons.	Nom limite	OBJECTIFS										Circ.				THÉMATIQUE				ZON.				CADRE		GESTION		ENJ.	GEST.							
							PM			Cons.			Éduc.			Util.			Intég.		Rech.		Tour.		conc.		Phare		Relais		Ancr.		Satel.		Fen.						
							comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.	comp.	fonc.									
32	3	2	4	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1									
33	3	2	3	3	2	2	0	1	1	1	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	3	3	0										
34	1	2	3	2	1	2	0	1	1	1	1	1	1	3	0	1	0	3	1	1	0	1	0	1	0	3	0	0	3	0	0										
35	3	2	3	2	2	2	0	1	1	1	1	1	1	3	0	1	0	3	1	1	0	1	0	1	0	3	0	0	3	0	0										
36	3	2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0										
37	3	2	4	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
38	3	6	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
39	3	2	3	3	2	2	0	1	1	1	1	1	1	3	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	3	3	0											
40	1	2	3	2	2	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	3	2	0	0	1	3	3	3	1	1	3	3	1											
41	3	5	4	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
42	4	5	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0										
43	3	7	2	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
44	3	5	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	1	0										
45	3	3	3	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	0										
46	4	5	1	3	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	1	0										
47	3	6	1	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
48	3	6	1	3	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	1	0	0	0										
49	3	6	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
50	3	3	3	3	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	3	3	0	0	0	0	0										
51	3	2	1	3	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
52	3	3	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0										
53	3	3	3	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0										
54	3	3	3	2	1	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0										
55	1	1	3	3	2	2	0	0	0	0	1	0	3	2	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	1	3	3	1	1	0										
56	1	1	3	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0										
57	3	2	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
58	5	3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	0										
59	5	3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
60	3	5	4	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
61	3	5	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0											
62	3	5	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0										
63	3	5	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0										
64	3	1	4	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0										
65	3	2	1	2	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0										
66	1	2	3	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	0										



ANNEXE I  
CONSULTATION SUR LA MISE EN VALEUR: Identification des participants

N°	Noms	N°	Noms
1	Ass. sauv. Sag-Lac-St-Jean	41	Club plongée Aquadyne
2	CADC La Baie/	42	Geltman, Harold
3	CADC /Charl./	43	Heritage Resources Centre
4	CADC /HCN	44	KETOS (recherche/éduc.)
5	Ch. commerce Charlev.-Est	45	Ass. chass. loup-m. Escoum.
6	ATR Bas-St-Laurent	46	BROWN, Diane (biol. mar.)
7	MRC Rivière-du-Loup	47	Canards Illimités Canada
8	Ville de Rivière-du-Loup	48	Canadian Ecology Advocates
9	Conseil rég. conc. et dév. Bas-St-L	49	Centre de rech. écol. St-L.
10	Chambre de commerce Riv.-L	50	CADC Haute-Côte-Nord
11	Off. tour. et congrès Riv.-Loup	51	Comité envir. Chicoutimi
12	Corpor. tourist. des Basques	52	Comité tour. H-C-N
13	Société Duvetnor	53	Comité tour. Escoumins
14	CADC des Basques	54	Conseil bande Escoumins
15	Ville de Trois-Pistoles	55	Munic. St-Fidèle
16	Corp. dév. écon. Kamouraska	56	Munic. Paroisse St-Siméon
17	Ass. hôt./rest. Riv.-du-Loup	57	Corp. parc éduc. Cap Jaseux
18	MRC Charlevoix-Est	58	Équip. transf. I-m. Escoum.
19	Munic. Vill. Saint-Siméon	59	Famille Dufour, hôtel/crois.
20	Société Linnéenne du Québec	60	Fédér. voile Qué. Itée
21	Plongée Escoumins(C.L.M.)	61	Fédér. québéc. de la faune
22	Corp. dév. tour. Forestville	62	Fonds mondial nature WWF
23	Corp. munic. Escoumins	63	GEOTOP UQAM
24	GREMM	64	Gr. chass. sauv. Baie-Roch.
25	M.M. Savary	65	Groupe Nature animée
26	Munic. Baie-Ste-Catherine	66	Mun. Chicoutimi
27	Munic. Ste-Rose-du-Nord	67	Mun. St-Fulgence
28	Munic. Tadoussac	68	Mun. Canton-Tremblay
29	Soc. dév. écon. Sacré-Coeur	69	Mun. Rivière-Éternité
30	Appuitech inc.	70	Soc. dével. tour. Riv.-Étern.
31	Ass. tour. Sag./Lac-St-Jean	71	Munic. Sacré-Coeur
32	Club nautique Anse-St-Jean	72	Munic. St-Félix-d'Otis
33	CRCD Sag./Lac-St-Jean	73	NAUD,Alban
34	Munic. Petit-Saguenay	74	Navettes maritimes du Fjord
35	Comité dév. écon. Petit-Sag.	75	P.M.E. région PM
36	Musée du Fjord	76	Soc. dév. Anse-St-Jean
37	Randonneurs du Saguenay	77	Alcan Itée.
38	Soc. conserv. Trinitas	78	TAN inc.,crois. mamm. mar.
39	Soc. tour. du Fjord	79	UQCN
40	Ville de La Baie	80	Wildlife Habitat Canada

## ANNEXE J

### COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION propositions des participants

N°	N°	
5, 8	3 gouv. fédéral 3 gouv. provincial 3 MRC 1 coalition 1 recherche scientifique 1 milieu environnemental 1 industrie	20 25,26 34
		gouv. = milieu (3 régions) gouv. = milieu gouv. gr. recherche scientifique protect. et conserv. ress. tourism operation impact socio-écon. et munic. Visitor use, facilities, pub. interpret. commercial operations
2	2 gouv. fédéral 2 gouv. provincial 3 MRC 1 Autochtone	36
		2 gouv. féd. 2 gouv. prov. 3 milieu (1/région) 1 autochtone conseill.: comm. scient. et autres
7	3 gouv. fédéral 3 gouv. provincial 4 MRC 1 bateliers 1 pêcheurs commerciaux 1 ind. touristique 1 groupes éduc. et sc. natur. 1 groupes scientifiques 1 services éducatifs du parc 1 organismes culturels 1 usagers	13
		fédéral provincial 3 MRC Chercheurs Milieu
15	fédéral provincial 2-3 / MRC	16
		3 gouv. féd. 3 gouv. prov. 6 MRC Comm. scient. (cons. tech.)

## ANNEXE J

### SYNTHÈSE DES AVIS RELATIFS AU ZONAGE

Site	Zonage proposé par les deux gouvernements	Modifications ou ajouts demandés par les intervenants
De Gros-Cap-à-l'Aigle à Baie-des-Rochers	Ambiance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer le statut pour la protection de l'habitat critique du Béluga</li> </ul>
De Baie-des-Rochers à la rivière aux Canards	Ambiance et protection spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre la chasse à la sauvagine sur la base d'un zonage temporel</li> </ul>
Pointe-aux-Alouettes	Protection spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer le statut de protection pour l'aire de repos du béluga</li> <li>- permettre la chasse à la sauvagine</li> </ul>
Fjord du Saguenay	Protection spécifique pour les zones délimitées par la courbe bathymétrique de 120 m	<ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre la pêche sportive au crabe et à la crevette avec des casiers dans les bassins profonds du fjord</li> </ul>
Baie-Sainte-Marguerite	Protection spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre la pêche du côté de la rive ouest, d'octobre à juin, soit en dehors de la période de séjour du béluga</li> <li>- créer un couloir d'accès dans la partie nord de la baie pour accéder à l'embouchure de la rivière et aux rigoles</li> <li>- consolider le statut de protection de la rive est de la baie et élargir la zone pour y inclure le cap Sainte-Marguerite</li> </ul>

Site	Zonage proposé par les deux gouvernements	Modifications ou ajouts demandés par les intervenants
Anse de Ste-Étienne	Protection spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- revoir le statut : ne pas la considérer comme habitat du béluga</li> </ul>
Sainte-Fulgence	En dehors du parc marin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer le maintien de la chasse à la sauvagine selon le statut quo prévalant actuellement</li> </ul>
De Tadoussac aux Escoumins	Protection spécifique et ambiance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre la chasse à la sauvagine et la chasse au phoque</li> <li>- modifier la zone d'ambiance en zone d'utilisation spécifique pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril</li> </ul>
De Cap-de-Bon-Désir aux Escoumins	Ambiance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- établir une zone de protection de 200 m en surface pour la sécurité des plongeurs</li> </ul>
Zone périphérique	Aucun statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>- créer une zone tampon telle une réserve de la biosphère</li> </ul>

Source : Patrimoine canadien et Environnement et Faune, 1993.

## ANNEXE K

### PROPOSITION DE MISE EN VALEUR DU PARC MARIN

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

Nom du participant	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
1- Association des sauvginiers du Saguenay/Lac-Saint-Jean	<ul style="list-style-type: none"><li>- valeurs imp.: aménagement, restauration et création habitats fauniques</li><li>- intéressé à la préservation des ress. fauniques dont dépend l'activité qu'ils pratiquent</li><li>- craignent que le PM ne devienne un Mirabel de l'environnement</li><li>- utilisation judicieuse de ce territoire plutôt que zone frappée d'interdits arbitraires à la satisfaction de groupes radicaux prêts à exclure l'homme des écosystèmes</li></ul>		

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
2- CADC La Baie/Bas-S. CADC Charlevoix CADC H-C-N	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les pop. touchées par PM ont toujours respecté ce territoire</li> <li>- équilibre nécessaire entre considérations écologiques, environnementales, culturelles et éthiques (valeurs égales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- processus permettant l'émergence d'une volonté de prise en charge des activités par les populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le milieu devra participer aux décisions (partenaire-décideur)</li> <li>- favoriser la participation des organismes du milieu au cadre de gestion</li> <li>- croient en la ferme intention des gouv. d'écouter et de respecter le milieu</li> <li>- tout développement, tel PM, implique l'adhésion de chacune des personnes de la comm. touchée, sans quoi risque de démobilisation, désaffection entraînant rejet du projet</li> <li>- imp. d'un partenariat avec collect. dans structure de gestion</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
3- Chambre de commerce de Charlevoix-Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les résidants de ce territoire ont su le conserver au cours des siècles</li> <li>- L'homme fait partie de la biosphère, de l'écosystème</li> <li>- PM devrait soutenir dével. centre écol. pcq culture envir. canadienne</li> <li>- Le Complexe Envir. devrait pourvoir à la formation, interprétation et recherche</li> <li>- Souligne absence de préocc. envir. surtout en amont du fjord (industries)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La répartition de la fréquentation sur l'ensemble du territoire n'est pas assurée pcq: 1) potentiels inégaux 2) traversier Tad.</li> <li>- Faut chercher à consolider les acquis régionaux afin de maximiser les investissements</li> <li>- Développer un sentiment d'appartenance en changeant nom du PM</li> <li>- Milieu veut être respecté dans ses aspirations de dével. socio-économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer c'est : «prendre part à» tout au long de la démarche</li> <li>«prendre part à» des décisions</li> <li>- «Etre consulté» c'est uniquement exprimer des avis, susceptibles d'être retenus ou non par les décideurs</li> <li>- Participation réelle à la gestion du parc, zonage et réglementation</li> <li>- S'assurer que le milieu participe à la modification des lois et règlements en vigueur</li> <li>- Milieu = partenaires à part entière</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
4- Intervenants touristiques et socio-économiques de la Rive-Sud et ATR Bas-St-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PM constitue action positive pour protect. et conserv. de notre patrimoine marin</li> <li>- Opportun d'étendre limites du parc aux 2 rives pour obtenir écosystème en continuité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PM appelé à devenir «locomotive touristique» au bénéfice de l'ensemble des collectivités avoisinantes</li> <li>- Mise en valeur de la R-S favoriserait permutations de circuits touristiques, accroiss. échanges entre 2 rives.</li> <li>- Orienter leur offre de services vers tour. d'affaires, héberg. qualité, loisirs et divertissement</li> <li>- PM représente solution au problème de saisonnalité de ind. tour</li> <li>- Imp. ind. tour. / attentes du PM: impact sur taux occup.</li> <li>- Rareté et précarité des emplois commandent identification de pôle R-S</li> <li>- Préparent plusieurs projets de dével.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désire partenariat avec autres intervenants du PM en dével. offre de services</li> <li>- Améliorer l'accès du parc à partir R-S</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
5- MRC Charlevoix-Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PM générera achalandage majeur: retombées écon.</li> <li>- Imp. d'évaluer impact des activ. sur ress. et efficacité des normes</li> <li>- Absence de préoccupation envir., particulièrement en amont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre d'Initiation:</li> <li>◦ favorisera arrêt des visiteurs</li> <li>◦ diminuer pression sur Tad.</li> <li>- St-Siméon offre terrain au féd. pour bureau admin.</li> <li>- Intervention gouv. doit refléter attentes du milieu et non concurrencer acquis régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux organ. milieu une partic. réelle à gestion du parc</li> <li>- Cadre de gestion participative doit déborder notion de consultation</li> <li>- Prendre part aux décisions</li> </ul>
6- Municipalité Village Saint-Siméon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prépondérance du côté strictement politique du parc vs côté écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A offert terrain pour aménagement bureau PM</li> <li>- Développe leur offre de services</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
7- Société linnéenne du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement d'un cadre réglementaire de certaines activités (navig. marit., croisières obs., eaux usées) compte tenu de leur impact sur le milieu (fragilité des ress.) et en prévision de catastrophes écologiques.</li> <li>- Problème de gestion lié à la qualité des eaux pour assurer conserv. écosystèmes et pérennité de la diversité biol.</li> <li>- PM = projet suscitant conserv. cadre natur., offrant attrait envergure intern., assurant pérennité du site pour générations à venir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un répertoire des organismes et partenaires contribuerait à mesurer diversité et quantité des interv. du milieu</li> <li>- Croisière d'observ.: →moteur de l'ind. tour. de Charlevoix début 1980</li> <li>- a prospéré de façon agressive (+ bateaux et + gros)</li> <li>- PM devrait apporter son support à la commercialisation de nouveaux produits</li> <li>- Intégrer gestion du parc au dével. socio-écon. des territoires touchés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt comité de gestion mixte: <ul style="list-style-type: none"> <li>→ fait appel à concertation et expertise du milieu</li> </ul> </li> <li>- permet au milieu de participer aux orientations, décisions et actions ayant répercussions sur leur milieu</li> <li>- nécessaire de définir règles de fonctionnement partagées par tous les intervenants</li> <li>- Poursuivre le processus de consultation</li> <li>- Offre sa collaboration comme partenaire en matière: <ul style="list-style-type: none"> <li>→ d'éducation sc. natur.</li> <li>→ recherche scientifique</li> </ul> </li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
8- Association des intervenants plongée sous-marine Les Escoumins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection de la ress. faunique marine eu égard à la croiss. nombre plongeurs</li> <li>- Imp. de la composante éducation et interprétation du C.L.M.</li> <li>- C.L.M. = lieu privilégié pour faire connaître histoire et import. de navig. commerc. sur St-Laurent</li> <li>- Faire cesser récolte des organismes marins pour écoles, aquarium, Biodôme</li> <li>- Sensibiliser plongeurs à la dégradation des habitats</li> <li>- Assurer protection des plongeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développ. d'infrastructures touristiques (Centre des Loisirs Marins)</li> <li>- Plongée = impact économique (8,500 jr/plong.)</li> <li>- Subvention du fédéral pour C.L.M. (\$427,680); part du milieu \$52,000</li> <li>- Subvention du féd. (\$46,351) pour formation de quatre guides-naturalistes-plongeurs</li> <li>- Avec l'entreprise privée, promouvoir activités liées à observ. fond marin (élargir clientèle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaite prendre part dans dével. PM: plongée sous-mar., connaît. et interp. ss-m., conserv. ress. ss-m.</li> <li>- Offre de collaborer avec PM pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>→ententes sur la sécurité en mer</li> <li>→mesurer dégradation des sites de plongée avec affluence des plongeurs</li> </ul> </li> <li>- Désire entretenir liens avec autres organismes du milieu, le féd. et prov.</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
9- Corporation dével. tourist. Forestville	- Trouver juste équilibre entre conservation et mise en valeur	- PM = impact colossal sur dével. ind. tourist.  - Positionnement à l'échelle internationale  - Permet retenir client. tour.  - PM inquiétude face aux contraintes qu'il génère (modif. habitudes de vie)  - Vocation tour. axée sur plein air et ress. natur.	
10- Corporation municipale Les Escoumins	- L'eau fait partie de notre vie, nous devons la protéger	- Retenir clientèle tourist.	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
11- GREMM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zonage spéc. Baie-Ste-M.: <ul style="list-style-type: none"> <li>→ restreindre l'accès et activ. = irritant majeur chez utilisateurs</li> <li>→ cohabitation possible entre pêcheurs et bélugas tout en les protégeant</li> </ul> </li> <li>- Limiter le nb. infrastructures (sites d'embarquement et quais) à Anse-St-Étienne afin de préserver paysage exceptionnel et caractère «sauvage» du fjord</li> <li>- Cesser rejet des eaux usées</li> </ul>		
12- Magali Mireille Savary	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieu de vie, réserve faunique et florale extraordinaire qu'il faut protéger à tout prix</li> <li>- Imp. de le rendre accessible à tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aspect important pour l'économie de la région</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
13- Munic. Baie-Ste-Catherine		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas une seule famille ne s'est établie ici depuis implantation bureau PM</li> <li>- Projet ayant une vaste envergure économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démontre sa volonté de devenir partenaire imp. et contribuer au dével. PM</li> <li>- Imp. que gens du milieu soient partenaires et impliqués dans gestion du PM</li> </ul>
14- Munic. Ste-Rose-du-Nord	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des sentiers pédestres pour améliorer l'accès au parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhaite augmenter leur clientèle touristique</li> <li>- Souhaite la croissance rapide du PM à l'abri des aléas de la pauvreté</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
15- Munic. Tadoussac	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des aménagements qui renforcent les obj. de conserv. et respect envir. des gouv.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avantages économiques au niveau de la création d'emplois, croiss. commerc.</li> <li>- Désavantages: problème de stationnement, coûts écon. municipaux accrus, aqueduc</li> <li>- Produit original mais n'améliore pas nécess. qualité de vie des gens car axé surtout en fonction du touriste</li> <li>- Profite d'abord aux entités commerciales</li> <li>- Difficile maintenir qualité du produit sans aide financière du gouv.</li> <li>- Impact écon. de présence gouv. dans notre localité</li> <li>- Instaurer un progr. d'aide financière pour inciter les promoteurs</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
16- Société d'exploitation et de dével. économique de Sacré-Coeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le niveau de zonage détermine l'envergure des aménagements en restreignant l'accès</li> <li>- Accessibilité temporelle au prélèvement des ressources</li> <li>- Baie-Ste-Marg.: nécessaire protection supplémentaire sans limiter l'accès</li> <li>- Aménagements doivent être discrets afin de protéger l'intégrité et le naturel des lieux</li> <li>- Très sensibles à la notion de protection, mais convaincus qu'on peut aménager de façon à satisfaire toutes les clientèles tout en préservant lieux et ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aug. l'offre d'activités tour.</li> <li>- Demande pour Baie-Ste-Marg.: <ul style="list-style-type: none"> <li>→un centre d'interprétation, camping, passerelle, sentier avec service de transport</li> <li>→centre flottant d'observ., recherche et interprétation</li> </ul> </li> <li>-Nécessaire d'agrandir la marina pour offrir service d'accueil</li> <li>- Anse-de-Roche = pôle d'activ. et héberg.</li> <li>- Le dével. doit se faire selon nos orientations, «Notre» devenir touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quais:</li> <li>→propriété gouv. assurera uniformité d'utilisation et de réglementation, ainsi que préservation et entretien de qualité</li> <li>→entente avec munic. ou organismes pour contrôler l'accès et l'entretien</li> <li>- Il faut que nous soyons partie prenante de notre avenir.</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
17- Appitech inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire plus d'efforts pour protéger battures St-Fulgence et assurer conserv. à long terme</li> <li>- PM = levier pour projet de réintroduction de rapaces</li> <li>- PM=momentum pour acquisitions de connaissances populaires sur les oiseaux rapaces et les marais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour max. retombées écon., favoriser entreprises régionales</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
18- Association touristique du Saguenay-Lac-St-Jean	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aquarium serait bon moyen d'interprétation de la faune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme: <ul style="list-style-type: none"> <li>→ permet de créer emplois</li> <li>→ diversifier l'économie</li> <li>→ dével. régional</li> </ul> </li> <li>- «Trekking» ne dépensent pas beaucoup: ce n'est pas une ind. tour.</li> <li>- Équip. tour. doit favoriser retombée écon. dans région</li> <li>- Penser consommation de produits tour. et non à observation</li> <li>- Satisfaire demande tour.</li> <li>- PM doit se dével. en tenant compte des préoccupations socio-écon. du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imp. dével. communic. entre les scientifiques et consommateurs pour l'éduquer et le faire partic. à la gestion et au respect de l'environnement</li> <li>- Imp. dével. complicité et partenariat avec le milieu</li> <li>- Le parc doit se faire avec nous et non pas nous être imposé</li> <li>- Faut profiter de l'expertise et volonté d'une région pour dével. et promouvoir le parc.</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
19- Club nautique de l'Anse-St-Jean	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préoccupation pour le traitement des rejets sanitaires des bateaux croisières et navigation plaisance</li> <li>- Absence d'un volet culturel dans proposition mise en valeur du parc; pourrait être programme d'activ. cultur. sous le thème de la conserv. de planète</li> </ul>		

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
20- CRCD-02 Saguenay-Lac-St-Jean		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour maximiser retombées économ., diminuer pression de l'achalandage tourist. où trop élevé</li> <li>- Maxim. retomb. écon. loc. en recherchant la meilleure équation entre l'offre et la demande</li> <li>- Priorité doit être accordée aux projets, équip. ou acquis existants dans les collectivités locales</li> <li>- Chercher complémentarité et consolidation des acquis pour maximiser investissements coll.</li> <li>- PM devrait initier expériences touristiques hivernales associées au monde marin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les expériences passées au comité harmon. laissent sceptiques quant à la partic. du milieu</li> <li>- Partic. c'est prendre part à des décisions tout au long du processus</li> <li>- Non seulement coordonner mais participer à la gestion financière et administrative</li> <li>- Associer le milieu à toutes les étapes de démarche de recherche et réglementation afin d'accueillir favor. toute modif. législ. visant, par ex., cessation activ. sport. ou économiques</li> <li>- Harmonisation des activ. des partenaires se fera dans climat d'ouverture et d'information continue</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
21- Munic., CDE et organismes Petit- Saguenay	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des mesures de protection et mise en valeur pour village de St-Étienne afin d'éviter dégradation du site causée par visites non-contrôlées où il y a prélèv. artefacts</li> <li>- L'humain fait partie de l'écosystème et ses activités de prélèv. peuvent toujours se développ. en harmonie avec l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propos. mise en valeur axée sur utilis. max. et investiss. prioritaires sur propriétés gouvern., au détriment développ. des régions</li> <li>- Ne faut pas que projets des gouv. aient priorité sur acquis et équip. du milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partic. c'est «prendre part à» tout au long de la démarche, à toutes les étapes</li> <li>- «Etre consulté» c'est uniquement exprimé des avis susceptibles d'être retenus ou non</li> <li>- Partic. c'est prendre part à des décisions ayant répercussions sur valeur du parc et reflétant acquis et projets locaux/régionaux</li> <li>- Beaucoup de décisions ont été prises sans que le milieu soit partenaire</li> <li>- Milieu doit intervenir décision concernant zonage et réglementation</li> <li>- Milieu : partic. réelle à la gestion</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
22- Musée du Fjord	- Musée= un acteur majeur dans mise en valeur envir. du fjord et de son histoire, par activ. éducatives		Souhaite le dével. d'un protocole d'entente pour définir collabor. visant à diffuser les résultats de recherche scientif. pour une meilleure connaissance du PM
23- Randonneurs du Saguenay		- Consolidation du produit randonnée permettrait une destination de calibre internationale  - Intégrer les refuges: pour draîner clientèle plus large et optimiser impact économique  - Éviter le sous-dével. de certaines régions par la répartition équitable de la mise en valeur	
24- Société de conservation et de mise en valeur Trinitas	- Mise en valeur de sculptures rupestres en vue de leur conservation pour les générations futures		

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
25- Société touristique du fjord		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilis. des propriétés féd. et prov. comme lieux d'accès terrestres ne doit pas prévaloir sur celles du milieu</li> <li>- Aménager un camping à Baie-Ste-Marguerite pour favoriser la rétention des touristes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partic. c'est «prendre part à» tout au long de la démarche, à toutes les étapes</li> <li>- «Etre consulté» c'est uniquement exprimé des avis susceptibles d'être retenus ou non</li> <li>- Partic. c'est prendre part à des décisions ayant répercussions sur valeur du parc et reflétant acquis et projets locaux/régionaux</li> <li>- Beaucoup de décisions ont été prises sans que le milieu soit partenaire</li> <li>- Le concept de dével. et propos. de mise en valeur devront davantage refléter la position des intervenants du milieu</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
26 - Ville de La Baie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nos préoccup. ont toujours été dans le sens de la conserv. et mise en valeur des ress. natur. du milieu</li> <li>- Importance du programme d'assainissement des eaux comme action de mise en valeur et protection des ress.</li> <li>- Propose genre de biodôme natur. pour représenter un modèle réduit d'un écosystème plus large</li> <li>- L'obj. éducation à conserv. trouve son sens dans l'interp. du milieu natur. marin et dans sa capacité d'intégrer activ. humaines</li> <li>- Voir à responsabiliser visiteurs et résidants comme intervenants de l'écosystème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dével. de l'ind. tour. (pêche blanche) passe par la santé du fjord</li> <li>- Achalandage touristique s'étend sur toute l'année (pêche bl., motoneige)</li> <li>- Ville de la B. appelée à jouer rôle de 1er plan dans le dével. tourist. région. (leadership)</li> <li>- Le statut de satellite n'est pas suffisamment fort pour générer les impacts d'achalandage espérés</li> <li>- Caractère péjoratif du thème proposé (impact idustr.) repoussera visiteur en mal de dépaysement, d'exotisme et aussi de connaissance</li> <li>- Propose thème: Homme et la mer: harmonie possible; permettrait au visiteur faire lien terre et eau</li> <li>- Rte P-Sag permettrait multiplier retombées écon. pour 3 régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvert au principe de partenariat pour dével. PM</li> <li>- Se considère comme partenaire incontournable du développement du PM</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
27- Club de plongée Aquadyne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La plongée permet d'observer faune et flore, découvrir (artefacts) histoire</li> <li>- Diversification des sites pour aider à la conservation, sensibilisation écologique des plongeurs = réduire nb. de plongeurs / site</li> <li>- Conserv. de l'environn. = réalité nécessaire et importante</li> <li>- Plongeurs inexpérimentés peuvent causer dommages à l'environnement</li> <li>- Fermer temporairement certains sites de plongée pour la période de reproduction</li> <li>- Plongeur sensibilisé à l'envir. retourne chez-lui et informe ses amis: effet de levier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plongée: un sport en croissance</li> <li>- Plongée = un stimuli économ. régional</li> <li>- Faire vivre expérience unique aux plongeurs pour qu'ils reviennent</li> <li>- Augmenter l'offre de services aux plongeurs</li> <li>Diversif. des sites + acquisition nouv. connaiss. environn. = fidélité des plongeurs</li> <li>- Succès du PM apportera bénéfices à populat. locale et assurera la préservation de la faune et de la flore</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
28 - Geltman, Harold	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion du tourisme éducatif</li> <li>- Améliorer l'accès pour cyclistes</li> <li>- Dépolluer le Saguenay</li> <li>- Priorité bateaux non-motor.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des munic. et MRC à la gestion du parc</li> </ul>
29- Heritage Resource Centre, University of Waterloo			

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
30- KETOS, Groupe de recherche et d'éducation sur les cétacés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc national = bien commun; gérer en fonction de tous et non seulement des intérêts des coll. locales</li> <li>- Focaliser sur une seule activité (baleine) nuit aux espèces que le parc doit protéger</li> <li>- Le problème n'est pas l'activ. observ. mais son encadrement (Réglementation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Important de diversifier l'offre de services</li> <li>- Parc risque d'engendrer monstre tour. en faisant tout converger vers Tadoussac (Phare)</li> <li>- Diversifier l'offre et neutraliser la concurrence =</li> <li>¬ expér. enrichiss. visiteur</li> <li>¬ retomb. écon régionales</li> <li>¬ protection des cétacés</li> </ul>	
31- Ass. chasseurs de loups-marins. Les Escoumins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zonage: priorités de conserv. doivent tenir compte capac. support milieu et utilis. actuelle</li> <li>- Chasse aux loups-marins = peu d'impact sur conserv. ress., au contraire aide à préserver équilibre avec les autres ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Considérations cultur., envir. et économ. à la base de cette chasse</li> <li>- Dével. d'une ind. basée sur transf. loup-marin en voie de structuration</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
32- BROWN, Diane (marine biologist)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessaire avoir contrôle structuré sur la navigation (pollution par le bruit)</li> <li>- Une meilleure diffusion connaissance de PM = sensibil. envir. des utilisateurs qui aideront à protéger ress.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trop de touristes à Tadoussac = perte du cachet et danger de sur-commercialisation</li> </ul>	
33- Canards Illimités Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PM = atout majeur pour favoriser protection espaces marins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne coordination entre les 2 rives assure augmentation retombées touristiques</li> <li>- Limites: inclure rive-s. pcq clientèle Maritimes et USA intéressantes</li> <li>- PM = permet accroître accessibilité et rentabilité des équipements tourist.</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
34- Canadian Ecology Advocates	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prop. mise en valeur ressemble plus à un plan de dével. régional qu'à un plan de conservation envir.</li> <li>- Partic. dans PM, les obj. de conserv. doivent avoir priorité sur ceux du développement</li> <li>- Imp. de mettre sur pied programm. éduc. pour comm. loc. pour mieux comprendre le besoin de conservation: bénéfices à long terme</li> <li>- «Sustainable dev. has among its precepts public partic. in the decision-making process, multi-stakeholder responsibility, and consensus-building in order to create a well informed society which is sustain. in its use of all natural resources ... our common heritage»</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imp. de référer aux connaissances des commun. locales pour apprendre sur la région, pas seulement dans littérature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il doit y avoir volonté réelle de gestion parten., sinon risque d'échec</li> <li>- Définir structure de partic. du public dans dével. et gestion du parc</li> <li>- Gestion multi-partite exige de la transparence, inclusive, non-hiéroglyphe et en collégialité</li> <li>- Proc. consult. publique: <ul style="list-style-type: none"> <li>→ doit être équitable et transparent</li> <li>→ public n'a pas eu toute l'information nécessaire pour avoir une contribution significative</li> </ul> </li> <li>- Offrons notre collaboration dans poursuite du projet</li> <li>Com. coor.: intégrer personnes qualifiées.</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
35- Centre de recherche sur l'écologie du Saint-Laurent	- Recommande aux gouv. de réaliser inventaires des groupements végétaux et des espèces des marais intertidaux du Saguenay		

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
36- CADC HAUTE-CÔTE-NORD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principes de conserv. doivent prendre en compte notre culture et tradition, et s'harmoniser avec notre dével. écon. et social</li> <li>- Echanges d'information primordiales pour améliorer compréhension des exigences de la conserv. par tour. et communautés locales</li> <li>- Souplesse dans zonage pour autoriser activ. récréat. et prélev. ress. dont le phoque</li> <li>- Équilibre nécessaire entre considérations écolog., envir., cultur. et éthiques (valeurs égales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PM : vient organiser et donner élan pour struc-turer un dével. axé sur compos. natur. de notre milieu</li> <li>- Intégration du milieu: <ul style="list-style-type: none"> <li>→ donner moyens tech. et financiers;</li> <li>→ parten. doit respecter nos organisations et leurs objectifs</li> </ul> </li> <li>- Impératif de tenir compte considérations écon. loc. pour réaliser obj. conserv.</li> <li>- Gestionn. devront favoriser répartition des retombées économiques</li> <li>- Enjeux de gestion: considérer prioritairement activ. écon., récréat. et sportives actuelles dans le milieu</li> <li>- Permettre l'intégration de la main-d'oeuvre locale</li> <li>- Citoyen ne doit plus subir ou attendre dével. de la part des autres mais l'initier et y participer (prise en charge)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les organismes veulent s'associer au dével. du PM.</li> <li>- Activ. de prélev. ayant impact sur dével. écon. devront être négociées et décidées par organismes et individus impliqués</li> <li>- Structure de gestion: milieu doit participer aux décisions (partenaire-déceur)</li> <li>- Si les citoyens ne s'impliquent pas, risque de rejet du projet et désaffection des élites locales</li> <li>- Solution: structure de gestion favorisant véritable partenariat avec collectivités</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
37- Comité de l'environn. de Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PM relègue la conservation au second plan</li> <li>- Recommande de conserver intégrité naturelle du fjord (Baie-ste-Marg.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- obj. du PM = consolider vocation et activ. récréo-touristiques régionales</li> <li>- Recomm. de concentrer dével. infrastructures et activ. de masse sur sites déjà exploités</li> </ul>	
38- Comité touristique de zone de la Haute-Côte-Nord		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation du PM arrive à point dans le dével. tour. régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre de collaboration dans mise en place circuit touristique</li> </ul>
39- Comité touristique local de Les Escoumins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PM = apport important dans conserv. et protection de nos ress. natur. et cultur.</li> </ul>		
40- Conseil de bande Les Escoumins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au nom de sa pop., entend conserver pratique des ses activ. tradit. au sein du PM</li> <li>- Préserver intégrité du territoire et ress. sur base d'une utilisation et dével. réfléchis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veulent dével. types de croisières plus diversifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montagnais veulent jouer rôle de partenaires dans dével. circuit tour. maritime et terrestre</li> <li>- Ont été évacués de la structure de gestion</li> <li>- Leur présence au sein des comités = gage de succès</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
41- Corporation municipale de St-Fidèle-de-Mont-Murray	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'homme fait partie de l'écosystème</li> <li>- Absence de la préoccupation envir. en périphérie du parc et plus particulièrement en amont (complexes industriels)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dével. écon. pas toujours incompatible avec environn. et enjeux de conservation du PM.</li> <li>- St-Fidèle=site tout désigné pour introduire visiteurs au PM</li> <li>- Préciser la priorité accordée aux projets du milieu (avant ceux des gouv.)</li> <li>- Rechercher la complémentarité, sans contraindre dynamisme du milieu et consolidation des acquis afin de maximiser les investissements</li> <li>- Répart. fréquent.: concept présente potentiels inégaux.</li> <li>- Nécessité du lien routier pour diminuer distance du circuit tourist.</li> <li>- Méconnaissance du milieu par les décideurs</li> <li>- Sites et projets de dével.: traitement inégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation: milieu mis à l'écart</li> <li>- Partic. c'est «prendre part à» tout au long de la démarche, à toutes les étapes</li> <li>- «Etre consulté» c'est uniquement exprimer des avis susceptibles d'être retenus ou non</li> <li>- Partic. c'est prendre part à des décisions ayant répercussions sur valeur du parc et reflétant acquis et projets locaux/régionaux</li> <li>- Beaucoup de décisions ont été prises sans que le milieu soit partenaire</li> <li>- Imp. que milieu soit associé à toutes décisions modifiant lois et règlements (zonage, prélèv. ress.)</li> <li>- Offre de collaboration</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
42- Corporation municipale de la paroisse de St-Siméon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessaire qu'en zone II la chasse aux oiseaux migrateurs et pêche soit autorisée selon les lois actuellement en vigueur</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance de la gestion participative pour mise sur pied du PM</li> </ul>
43- Corporation parc éducatif du Cap Jaseux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corpor. voit à raffermir la notion de «sensibilisation verte» et s'adresse à clientèle de tous âges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corpor. offre multitudes de services pouvant satisfaire les besoins et attentes d'une clientèle croissante et l'achalandage créé par PM</li> <li>- Demande d'inscrire les services offerts par leur corp. dans publicité du PM</li> </ul>	
44- Équipe de transformation de loups-marin Les Escoumins inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désire conserver leur territoire de chasse pcq: <ul style="list-style-type: none"> <li>°droits acquis</li> <li>°aucune activ. tour. période</li> <li>°respecte lois P &amp; O</li> <li>°permis commerciaux</li> <li>°surpopulation loups-marins</li> </ul> </li> </ul>		

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
45- Famille Dufour, Hôtels et croisières		- Très important de tenir compte des zones de rétention tourist. (bassin d'hébergement) dans la localisation des infrastruct., activ. et services du PM	
46- Fédération de voile du Québec Itée.	- Une des activ. du PM qui cohabite le plus harmonieusement avec son environnement		
47- Fédération québécoise de la faune	- Recommande fortement le maintien des activ. chasse sauvage dans limites du PM pcq impact minimum sur les populations de sauvagine		- FQF pourrait s'acquitter du rôle de gestionnaire des activ. de chasse sur territoire PM

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
48- Fonds mondial pour la nature World Wildlife Fund (WWF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recommande: <ul style="list-style-type: none"> <li>°Priorité aux obj. de conserv., maintien et restauration de intégrité des écos., diminuer pollution;</li> <li>°Zonage plus strict</li> <li>°Créer zone tampon autour</li> <li>°Interdire activités intens. causant stress addit. envir. marin et faire étude avant de permettre nouv. activ.</li> <li>°Dével. législ. et réglem. pour assurer protection du PM</li> </ul> </li> <li>- Propos. mise en v. ne propose aucune action concrète pour diminuer stress phys., chim., et biol..</li> <li>- Établissement du PMSSL = priorité nationale et internationale de conservation</li> <li>- Propos. mise en valeur donne priorité aux obj. qui satisfont les attentes locales en terme de dével. écon.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure de gestion trop focalisée sur activ. et services à court terme.</li> <li>- Trop d'infrastructures (accueil etc.) et concentration à Tadoussac sont contraire à l'esprit d'un dével. durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir réel partenariat de conservation entre les agences gouvernementales</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
49- GEOTOP UQAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de forage apportera données originales sur héritage naturel de la région (évolution climatique et végétation)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de participer au comité scientifique multidisciplinaire</li> </ul>
50- Groupe de chasseurs à la sauvagine de Baie-des-Rochers		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis 10 ans nous utilisons la zone qui est désignée «spécifique» et chassons selon les règles de l'art et entendons le faire encore longtemps</li> </ul>	
51- Groupe Nature animée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désirons éduquer et sensibiliser la pop. à la nature</li> <li>- Pour faire apprécier ress. natur., nécessaire de dével. accessibilité à ce milieu</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration des valeurs écologiques ne peut se faire sans l'aide des intervenants du milieu.</li> <li>- Mettre l'emphase sur un réseau de communication</li> <li>- Offre de participer à la formation d'animateurs en milieu marin</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
52 -Municipalités de Chicoutimi, St-Fulgence, et Canton-Tremblay	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imp. réglementation qui limite l'accès des secteurs vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas question que la tête du Sag. soit écartée du concept, désirons profiter du même traitement, des investissements et des perspectives de dével. que les autres pôles</li> <li>- Souhaitent des retombées économiques et techniques concrètes pour conserver et interpréter le milieu</li> <li>- Besoin d'une contribution financière, promotionnelle, traitement équitable</li> <li>- (Chicoutimi) devrait être reconnu satellite pcq point névralgique pour canaliser une partie du flux tourist. vers PM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veut participer activement à la définition du territoire et à la détermination de la réglementation des activ. dont chasse et pêche</li> <li>- (St-Fulgence) devrait être reconnu comme intervenant exclusif pour implantation et développement d'activités ornithol. sur l'ensemble du territoire</li> <li>- (Chicoutimi) ouvert à une implication plus imp. que celle dévolue dans plan</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
53- Municipalité Rivière-Éternité et la Société de développement touristique de Rivière-Éternité inc.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'occasion d'une prise en charge par la pop. de son dével. économique par rédaction plan récréo-touris. permettant un maximum d'emplois</li> <li>- PM bienvenu si et seulement si n'ajoute pas aux difficultés de dével. connus avec parc Sag. (ex. interdiction pêche blanche)</li> <li>-N'accepte plus les contraintes empêchant dével. socio-écon. local via ind. tourist.</li> <li>-Ind. tour.: fonde de grands espoirs pour la création d'emplois</li> <li>-Caractère marin du fjord omis dans le plan; possib. dével. activ. et services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne suffit pas d'être consulté, nous voulons participer et avoir un certain pouvoir décisionnel sur le fonctionnement et la gestion du parc</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
54- Municipalité de Sacré-Coeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visiteurs bien informés peuvent devenir ambassadeurs pour protection du béluga</li> <li>- et biologistes sur plate-forme deviennent les gardiens de Baie-Ste-Marguerite</li> <li>- Travaille à la revalorisation de cette rivière et à son ensemencement</li> <li>- Sensibilisation et éducation pop. à la ressource saumon</li> <li>- Toujours penser les aménag. dans l'optique de préserver le cadre naturel et rendre accessible à un plus grand nombre de personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désire + grande intégration des obj. et projets de la collect. à l'intérieur de la mise en valeur du PM</li> <li>- Dével. plate-forme d'observ. Baie-Ste-M. pour visiteurs, avec information par les naturalistes</li> <li>- Prévoit infrastructures tourist. à passe migratoire (site interprétation saumon)</li> <li>- Souhaite camping, sentiers, visites guidées, info. tour., transport nautique, bateau-taxi pour retenir touristes</li> <li>- Programme d'aide financière nécessaire pour améliorer les structures nautiques</li> <li>- PM doit devenir véritable générateur d'achalandage</li> <li>- Pop. déterminée à créer milieu prospère et dynamique dans secteur tourist.</li> <li>- Anse-de-Roche pourrait devenir lieu d'activ. plein-air et culturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance d'un véritable partenariat avec les gouv.</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
55- Municipalité de Saint-Félix-d'Otis		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insiste pour que le site de l'Anse-à-la-Croix soit considéré imp. et bien développé</li> </ul>	
56- NAUD, Alban (plongée sous-marine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Serait ridicule de créer PM et d'en interdire l'accès à une clientèle constituant plus gr. %. de visiteurs du PM</li> <li>- Plongée bien encadrée peut être plus bénéfique pour la protection de l'environnement que interdiction de cette activ.</li> <li>- Accroître nombre de sites accessibles sans embarcation pour minimiser les dommages à la faune et à la flore</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas interdire la plongée sous-marine</li> <li>- Activité nécessitant que peu d'investissement</li> </ul>	
57- Navettes maritimes du Fjord		<ul style="list-style-type: none"> <li>- PM très imp. pour dével. le concept de navettes maritimes</li> <li>- Offrir un produit tour. de qualité pour la famille</li> <li>- Désire être bien représenté au pôle phare, relais et sur les cartes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désire être partenaire actif</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
58- P.M.E. de la région du parc marin du Saguenay		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptons sur l'affluence des touristes par la prospérité et l'implantation du PM, pour être bénéfique pour la région</li> <li>- Non sens que d'amener touristes et interdire activ. (pêche, crois.); pas dans l'intérêt de nos commerces</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
59- Société de développement de l'Anse-St-Jean	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de mise en valeur : aucune préocc. pour le traitement des rejets sanitaires des bateaux (aucune installation pour récupération du contenu des réservoirs septiques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préoccupation première = accroître la richesse du milieu</li> <li>- Pêche blanche = apport économique important</li> <li>- Désire ajouter nouvelles infrastruct. pour améliorer l'offre</li> <li>- Anse-St-Jean ne devrait pas avoir le même statut que Baie-des-Rochers pcq rôle plus imp. au coeur du fjord</li> <li>- Mi-chemin entre La Baie et Tadoussac: essentiel à la mise en place du concept de navettes maritimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décisions doivent être prises conjointement par le gouvernement et les organismes du milieu, et non en collaboration</li> </ul>

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
60- Société d'électrolyse et de chimie Alcan ltée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection de l'envir. = enjeu important pour Alcan:</li> <li>°sensibilisation des employés</li> <li>°fournisseurs respectent lois</li> <li>°programme interv. urgence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations portuaires = outil de développement régional</li> <li>- PM=occasion de dével. infrastruc. tourist. premier choix mais ifrastr. ind. doit être maintenue pcq niveau emplois intéressant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collabore avec musée du Fjord et Ville de la Baie</li> <li>- Prêt à participer pour une cohabitation harmonieuse entre monde ind. et milieu marin</li> </ul>
61- TAN inc., Croisières d'observation des mammifères marins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imp. nouvelle réglementation beaucoup plus restrictive:</li> <li>°permis commercial</li> <li>°limiter tourisme de masse</li> <li>°contrôle in and out le PM</li> <li>°système points de démerite</li> <li>°signature code d'éthique</li> <li>°contrôle recherche mamm.</li> <li>°limiter nb max. sorties/jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation des mamm. = véritable ind., base et locomotive de l'achal. tour.</li> <li>- Ind. de l'observ. s'autodétruit à cause du dével. anarchique basé sur profit à court terme</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
62- Union québécoise pour la conservation de la nature UQCN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récréation doit être vue comme outil de conservation et non l'inverse</li> <li>- Trop de centres d'interprét.</li> <li>- Accès massif des touristes=impossible surveillance des activités</li> <li>- Évaluer seuil où tour.=activ. non-soutenable</li> <li>- Pour sensibiliser personnes, viser d'abord les «non-convertis» à la cause envir.</li> <li>- Ne faut pas que le PM se plie aux usages région. tradit., mais ajuster ces usages à la réalité d'un parc</li> <li>- Nécessite des mesures de protection plus effectives que le zonage proposé</li> <li>- Sensibiliser compagnies polluantes</li> <li>- Éduc.: faire réaliser à la pop. la portée des menaces sur ce site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir à ce que le dével. récréo-touristique ne devienne pas anarchique</li> </ul>	

Indicateurs du développement durable, du développement régional et de la démocratie participative  
selon chaque participant

NOM	Développement durable	Développement régional	Démocratie participative
63- Wildlife Habitat Canada	<ul style="list-style-type: none"><li>- La conservation des écosystèmes doit être l'objectif premier du PM</li><li>- Interdire activ. humaines sur certains sites</li></ul>		

## ANNEXE L

### SYNTHÈSE DES AVIS RELATIFS AUX AMÉNAGEMENTS ET AUX ÉQUIPEMENTS

Secteur ou site	Modifications ou ajouts demandés par les intervenants
Saint-Fidèle	<ul style="list-style-type: none"><li>- implanter des infrastructures nécessaires à la réalisation d'activités d'interprétation pour inviter les visiteurs à poursuivre le circuit touristique</li></ul>
Port-au-Saumon	<ul style="list-style-type: none"><li>- intégrer les équipements et les infrastructures existantes et projetées du Centre écologique de Port-au-Saumon au concept du parc marin</li></ul>
Port-au-Persil	<ul style="list-style-type: none"><li>- prévoir l'aménagement d'une aire de pique-nique</li></ul>
Saint-Siméon	<ul style="list-style-type: none"><li>- construire, sur le site offert par la municipalité de Saint-Siméon, un kiosque d'accueil et les bureaux administratifs du parc marin</li></ul>
Baie-des-Rochers	<ul style="list-style-type: none"><li>- reconnaître les équipements de pique-nique, d'accès nautique, de camping sauvage et de sentiers de randonnée existants</li></ul>
Baie-Sainte-Catherine	<ul style="list-style-type: none"><li>- rejeter l'aménagement d'un quai flottant car la présence de bateaux risque de nuire aux bélugas</li><li>- installer sur le quai une salle d'attente et une billetterie unique pour les croisières</li></ul>
Anse de Saint-Étienne	<ul style="list-style-type: none"><li>- mettre en valeur la thématique du patrimoine forestier par des aménagements adéquats et intégrés au concept du parc</li></ul>
Anse aux Basques	<ul style="list-style-type: none"><li>- aménager le secteur de la pinède</li></ul>
Petit-Saguenay	<ul style="list-style-type: none"><li>- permettre de développer un écomusée traitant de la colonisation et de la faune aquatique</li><li>- associer le parc marin au projet d'aquarium</li></ul>

Secteur ou site	Modifications ou ajouts demandés par les intervenants
L'Anse-Saint-Jean	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer au concept le projet de promenade riveraine avec interprétation</li> <li>- consolider et développer la marina et le quai en incluant des activités d'accueil</li> <li>- intégrer le belvédère de l'anse à la Tabatière au concept</li> </ul>
Baie Éternité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des équipements et des infrastructures pour faire découvrir le monde sous-marin du fjord</li> <li>- améliorer l'accès nautique et le débarcadère</li> <li>- mettre en valeur deux sculptures rupestres au cap Trinité et une pierre hexagonale au cap Éternité</li> </ul>
Anse à la Croix	<ul style="list-style-type: none"> <li>- axer la mise en valeur du site en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité sur l'utilisation récrétouristique des installations de « Robe Noire » ou reconstituer l'établissement de sciage et agricole existant en 1842</li> </ul>
La Baie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer le projet d'aménagement d'un aquarium comprenant plusieurs des 54 espèces de poissons du fjord au concept du parc marin</li> <li>- édifier une porte symbolique aux quatre entrées du parc marin, dont celle de La Baie</li> </ul>
Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire les aménagements requis pour mettre en valeur l'histoire de la navigation et l'évolution portuaire à Grande-Anse, à l'ancien port et à la Vieille Pulperie de Chicoutimi</li> </ul>
Saint-Fulgence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer le circuit d'interprétation des battures</li> <li>- compléter la signalisation</li> <li>- réaliser des trousseaux d'interprétation</li> </ul>
Cap Jaseux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer l'accessibilité aux berges du Saguenay et intégrer les équipements existants au concept du parc marin</li> </ul>
Cap à l'Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer au concept le projet d'accès maritime et le sentier panoramique jusqu'à Cap Jaseux</li> </ul>
Sainte-Rose-du-Nord	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer le belvédère de la plate-forme, un réseau local de randonnée pédestre et intégrer la halte nautique et l'exposition sur le fjord au concept du parc marin</li> </ul>

Secteur ou site	Modifications ou ajouts demandés par les intervenants
Baie Sainte-Marguerite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser une passerelle et un sentier de capacité limitée sur la rive est</li> <li>- rendre accessible le site de l'ancienne scierie et réaliser des aménagements pour y faire de l'interprétation des vestiges</li> <li>- planter une plate-forme flottante pour l'observation des bélugas</li> <li>- aménager des campings (semi-aménagés sur la rive ouest et rustiques sur la rive est)</li> <li>- réaliser le Centre d'interprétation sur la rive ouest</li> </ul>
L'Anse-de-Roche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aménager des infrastructures d'information, d'accueil et de services, procéder à l'agrandissement du quai et aménager un brise-lames pour le protéger</li> <li>- intégrer les excursions d'observation et d'interprétation au concept du parc marin</li> </ul>
Anse de la Barge	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aménager un débarcadère</li> </ul>
Tadoussac	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir les bureaux administratifs du parc marin à Tadoussac</li> <li>- aménager un centre majeur d'information complémentaire au centre d'initiation de Baie-Sainte-Catherine</li> <li>- installer une billetterie unique pour les croisières au quai de Tadoussac</li> <li>- remettre en valeur la ferme artisanale Molson et le Musée Molson-Beattie</li> <li>- instaurer un système de navette pouvant relier les infrastructures du moulin à Baude et celles des sentiers jusqu'à la baie de Tadoussac</li> <li>- réaliser les aménagements pour relier la Maison des Dunes à Grandes-Bergeronnes</li> <li>- aménager une terrasse panoramique longeant la baie de Tadoussac</li> </ul>
Bergeronnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer le camping de Bergeronnes qui sera classé parc au concept du parc marin</li> </ul>
Les Escoumins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aménager des sites pour mettre en valeur des thématiques sur la plongée, le saumon, la traverse, les cétacés et le port de pêche</li> <li>- favoriser l'implantation d'une maison d'interprétation de la culture et des valeurs montagnaises</li> </ul>

Secteur ou site	Modifications ou ajouts demandés par les intervenants
Forestville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- installer les infrastructures requises pour faire un relais</li> <li>- intégrer les projets d'arborduc, le Centre d'interprétation et le camping, de même que la mini-centrale hydro-électrique au concept du parc marin</li> </ul>
Rivière-du-Loup	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer les quais et le projet de « pavillon Saint-Laurent » au concept du parc marin</li> </ul>
Saint-Denis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer les quais, le Centre d'interprétation de l'aboiteau de la Seigneurie de Kamouraska et le site d'interprétation de l'anguille de Kamouraska au concept du parc marin</li> </ul>
Saint-André	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer le quai et la halte écologique des battures de Kamouraska au concept du parc marin</li> </ul>
Notre-Dame-du-Portage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer le quai au concept du parc marin</li> </ul>
L'Isle-Verte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer la réserve nationale de la faune de la baie de L'Isle-Verte au concept du parc marin</li> </ul>
Trois-Pistoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer le projet du Centre d'interprétation des Basques (selon les résultats de l'étude de faisabilité présentement en cours de réalisation) et le projet de rénovation du quai impliquant la construction d'un port de plaisance au concept du parc marin</li> </ul>
Bas Saint-Laurent (général)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inclure les activités culturelles et récréatives dans les lieux suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Musée de Kamouraska</li> <li>- le Domaine Seigneurial Taché (Kamouraska)</li> <li>- le Théâtre d'été de Rivière-du-Loup</li> <li>- le Musée du Bas-Saint-Laurent (Rivière-du-Loup)</li> <li>- le circuit patrimonial de Rivière-du-Loup</li> <li>- le Château de Rêve (Rivière-du-Loup)</li> <li>- le circuit patrimonial de Cacouna</li> <li>- le circuit patrimonial de Trois-Pistoles</li> <li>- le Musée Saint-Laurent (Trois-Pistoles)</li> <li>- le Théâtre d'été de Trois-Pistoles</li> </ul> </li> </ul>
Montréal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- offrir une exposition sur le parc marin au Biodôme de Montréal</li> </ul>

Secteur ou site	Modifications ou ajouts demandés par les intervenants
Fjord du Saguenay (général)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compléter le réseau de randonnée pédestre le long des deux rives du fjord en y installant une meilleure signalisation et en y aménageant des refuges</li> <li>- limiter le plus possible le nombre d'infrastructures le long des rives du fjord et sur les sites déjà exploités en vue de conserver l'intégrité naturelle du fjord, notamment à la baie Sainte-Marguerite</li> </ul>
Parc marin du Saguenay (général)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffuser de l'information sur les quais, y tenir des activités d'animation et installer des équipements d'interprétation légers</li> <li>- reconstruire ou réparer les quais et les marinas</li> <li>- développer des sentiers de randonnée pédestre</li> <li>- faciliter la pratique de la plongée sous-marine par des aménagements adéquats et sécuritaires : stationnements, centres de plongée avec services, centre médical muni d'une chambre de recompression, centre de mise en valeur des ressources marines, bouées d'ancrage et rampes de mise à l'eau</li> <li>- prévoir le développement de services pour les plaisanciers (voile et bateaux de croisière)</li> <li>- implanter des infrastructures nécessaires à la réalisation d'activités d'interprétation dans les relais de façon à inciter les visiteurs à poursuivre le circuit touristique</li> <li>- intégrer au concept du parc marin le projet du lien routier entre Baie-Sainte-Catherine et Petit-Saguenay</li> <li>- développer des circuits de voies cyclables sécuritaires</li> <li>- favoriser l'accès universel aux infrastructures et aux équipements</li> <li>- éliminer les lignes hydro-électriques</li> <li>- intégrer au parc marin les aménagements des rivières à saumon pour mettre en valeur la thématique du Saumon atlantique</li> </ul>

Source : Patrimoine canadien et Environnement et Faune, 1993.

## LISTE DES RÉFÉRENCES

- Adkin, Laurie E. 1998. *Politics of Sustainable Development. Citizens, Unions and the Corporations*. New York: Black Rose Books, 346 p.
- Allison, Graham. 1971. *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*. Little, Brown and Company, Boston (Mass.).
- Andersen, David L. 1993. «A Window to the Natural World : The Design of Ecotourism Facilities». In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la dir. de Lindberg et Hawkins, p. 116-134. North Bennington (Vermont): The Ecotourism Society.
- Arnstein, Sherry R. 1969. «A Ladder of Citizen Participation». *American Institute of Planners Journal*, vol. 35 (juillet), p. 216-224.
- Ashton, Ray. 1992. «World Trends in Tourism and Conservation (Ecotourism)». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 67-74. British Columbia (Canada).
- Atherton, Trevor. 1993. «Measuring Sustainable Tourism Development: Problems and Achievements». *Round Table on Planning for Sustainable Tourism Development*, 10th General Assembly, Bali (Indonesia), 30 September - 9 October, World Tourism Organization, 12 p.
- Baechler, Jean. 1985. *Démocraties..* Mayenne, France: Calmann-Lévy, 730 p.
- Baechler, Jean. 1990. «Démocratie». *Dictionnaire de la sociologie*, p. 57. Paris: Larousse Essentiels.
- Baez, Ana. 1992. «Ecotourism in Costa Rica: The Tough Road for Remaining Number One». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 222-225. British Columbia (Canada).
- Banque mondiale. 1992. *Governance and Development*. Washington (DC)
- Barbier, Edward B. 1987. «The Concept of Sustainable Economic Development», *Environmental Conservation*, 14(2), été 1987, p. 101-110.
- Barret, K., et J. Major. 1993. «La place du volet éducatif dans un produit écotouristique». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 14-16. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Beauchamp, André. 1993. *Le gestionnaire et les publics: Pour une collaboration fructueuse*. Montréal (Qué.): Bureau de consultation de Montréal, 25 p.

- Beaufils, Alain, et Jean M. Guiot. 1987. *Gestion stratégique et politiques de l'organisation*. Montréal: Gaétan Morin éditeur, 433 p.
- Benko, G., et A. Lipietz (dir.) 1992. *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Coll. «Économie en liberté». Paris: Presses universitaires de France, 424 p.
- Bergeron, Pierre G. 1986. *La gestion dynamique: Concepts, méthodes et applications*. Chicoutimi: Gaétan Morin éditeur, 932 p.
- Blangy, Sylvie et Megan Epler Wood. 1993. «Developing and Implementing Ecotourism Guidelines for Wildlands and Neighboring Communities». In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la dir. de Lindberg et Hawkins, p. 32-55. North Bennington (Vermont): The Ecotourism Society.
- Bloomfield, Jan. 1993. «The Banff/Bow Valley Network for Responsible Tourism (BNRT): A Grassroots Initiative». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 219-231. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Boaden, N., M. Goldsmith, W. Hampton et P. Stringer. 1980. *Planning and Participation in Practice: A Study of Public Participation in Structure Planning*. Coll. «Progress in Planning», vol. 13, Great Britain: Pergamon Press Ltd, 102 p.
- Bolton, Suzanne. 1992. «Government - Cooperation and Communication: The Keys to Sustainable Tourism Resources». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 100-105. British Columbia (Canada).
- Boo, Elizabeth. 1990. *Ecotourism: The Potentials and Pitfalls*, vol. 1. Washington (D. C.): World Wildlife Fund, 73 p.
- Boo, Elizabeth. 1991. «Making Ecotourism Sustainable: Recommendations for Planning, Development, and Management». In *Nature Tourism. Managing for the Environment*, sous la dir. de T. Whelan, p. 187-200. Washington (D. C.): Island Press.
- Boo, Elizabeth. 1992. «The Ecotourism Boom: Where do we go from here? On-site Planning and Creating Models». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 74-77. British Columbia (Canada).
- Boo, Elizabeth. 1993a. «Ecotourism Planning for Protected Areas». In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la dir. de Lindberg et Hawkins, p. 15-32. North Bennington (Vermont): The Ecotourism Society.
- Boo, Elizabeth. 1993b. «World Wildlife Fund's Involvement in Ecotourism Projects». *Round Table on Planning for Sustainable Tourism Development, 10th General Assembly, Bali, Indonesia, 30 September - 9 October, World Tourism Organization*, 11 p.

- Boone, Richard. Cité dans Robert A. Aleshire. 1972. «Power to the People: An Assessment of the Community Action and Model Cities Experience». *Public Administration Review*, vol. 32 (septembre, numéro spécial), p. 428-443.
- Botkin, Daniel B., et al. 1989. *Changing the Global Environment Perspectives on Human Involvement*. San Diego (Ca.): Academic Press, 459 p.
- Boudon et al. 1990. *Dictionnaire de la sociologie*. Paris: Essentiels Larousse, 237 p.
- Bowes, Robert. 1993. «A Heritage Canada Perspective». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 119-135. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Brandon, Katarina. 1993. «Basic Steps Toward Encouraging Local Participation in Nature Tourism Projects». In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la dir. de Lindberg et Hawkins, p. 134-152. North Bennington (Vermont): The Ecotourism Society.
- Briggs, Kent. 1992. «Ecotourism and its External Environments: Some Questions for Consideration». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 218-222. British Columbia (Canada).
- Brodhead, Dal. 1987. Entrevue publiée dans la revue *Conseil économique du Canada*, Au Courant, 8: 1, p. 12-13.
- Brown, Noel. 1992. «Environment and Tourism: The Global Perspective». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 18-25. British Columbia (Canada).
- Brun, Raphaël. 1985. «Approche systémique, industrie et région». *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 1, p. 119-126.
- Bryan, Bill. 1991. «Ecotourism on Family Farms and Ranches in The American West». In *Nature Tourism. Managing for the Environment*, sous la dir. de T. Whelan, p. 75-89. Washington (D. C.): Island Press.
- Burdeau, Georges. 1989. «Démocratie». *Encyclopédie Universalis*, p.151-156.
- Bush, Maureen. 1990. Participation du public au développement des ressources après l'approbation des projets. *Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale*, Canada, 25 p.
- Butler, R.W. 1993. «Tourism - An Evolutionary Perspective». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*; sous la dir. de Nelson et al., p. 27-45. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Caldwell, Lynton K. 1984. «Political Aspects of Ecologically Sustainable Development». *Environmental Conservation*, 11(4), hiver 1984, p. 299-308.

- Campbell, D. T. et J. C. Stanley. 1963. «Experimental and Quasi-Experimental Designs for Research on Teaching». In *Handbook of Research on Teaching*, N. L. Gage (ed.), Chicago (USA): Rand McNally, p. 171-246.
- Canada, Patrimoine canadien. 1994. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada; Approvisionnements et Services Canada*, Ottawa, 127 p.
- Caplow, T. 1970. *L'enquête sociologique*. Paris: Armand Collin, cité dans Deslauriers (1991).
- Carpentier, Michel. 1993. «Le Québec au naturel, outils et positionnement». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 49-53. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Cater, Erlet, et Gwen Lowman. 1994. *Ecotourism: A Sustainable Option?* Royal Geographical Society. New York: John Wiley and Sons, 216 p.
- Ceballos-Lascurain, Hector. 1993. «Ecotourism as a Worldwide Phenomenon». In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la dir. de Lindberg et Hawkins, p. 12-15. North Bennington (Vermont): The Ecotourism Society.
- Chalker, Baroness. 1994. «Ecotourism: on the Trail of Destruction or Sustainability? A Minister's View». In *Ecotourism: A Sustainable Option?* Royal Geographical Society, sous la dir. de Cater et Lowman, p. 87-103. New York: John Wiley and Sons.
- Chauvière, M. et J. T. Godbout (dir. publ.). 1992. *Les usagers entre marché et citoyenneté*. Paris: Éditions l'Harmattan, 332 p.
- Checkoway, Barry. 1981. «The politics of Public Hearings». *The Journal of Applied Behavioral Science*, vol. 17, n° 4, NTL Institute, p.566-582.
- Clark, Lorne. 1992. «The Opportunity of Multi-Nationals». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 58-61. British Columbia (Canada).
- Cocklin, Chris. 1993. «What does Cumulative Effects Analysis Have to do With Sustainable Development». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XVI, no 3; p. 453-481.
- Coffey, W., et M. Polèse. 1985. «Local Development: conceptual bases and policy implications». *Regional Studies*. no 2, p. 85-94.
- Comeau, Yvan. (s. d.). *L'analyse des données qualitatives*. Document de travail, Québec, Université Laval, Département de counseling et orientation, 31 p.
- Comité de coordination du PMSSL. 1997. *Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent plan d'action 1997-1998*. Document de travail (non publié, non paginé).
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). 1988. *Notre avenir à tous*. Coproduction les Éditions du Fleuve et le Ministère des Communications du Québec, Montréal (Québec), 432 p.

- Commission on Global Governance. 1995. *Our Global Neighbourhood: the Report of the Commission on Global Governance*. Oxford: Oxford University Press, 40 p.
- Cooper, Chris et Stephen Wanhill (ed.). 1997. *Tourism Development: Environmental and Community Issues*. New York: John Wiley & Sons, 168 p.
- Cormick, Gerald, Norman Dale, Paul Emond, S. Glenn Sigurdson et Barry D. Stuart. 1996. *Forger un consensus pour un avenir viable: Des principes à la pratique*. Ottawa: Table ronde sur l'environnement et l'économie, 155 p.
- Coté, Charles. 1991. *Désintégration des régions: Le sous-développement durable au Québec*. Chicoutimi, 261 p.
- Coté, Serge. 1989. «Conjonctions et oppositions: Sur quelques rapports entre les théories et les politiques de développement régional». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XII, no 1, p. 93-101.
- Crozier, Michel. 1970. *La société bloquée*. Paris: Seuil, 258 p.
- D'amore, Louis. 1992. «A Code of Ethics and Guidelines for Socially and Environmentally Responsible Tourism». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 105-111. British Columbia (Canada).
- Dearden, Philip. 1993. «Cultural Aspects of Tourism and Sustainable Development: Tourism and the Hilltribes of Northern Thailand». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 165-179. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- De Leon, P. 1992. «The Democratization of the Policy Sciences». *Public Administration Review*, n° 52, p125-129.
- Delisle, Marie-Andrée. 1993. «L'écotourisme: Ce qu'il recherche, ce qu'il évite». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 11-14. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Demers, Jacques. 1993. «L'écotourisme: Ses retombées sociales et économiques». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 7-11. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Denzin N.K., et Y.S. Lincoln. 1994. *Handbook of Qualitative Research*. London: Sage Publications, 643 p.
- De Senarclens, Pierre. 1998. «Gouvernance et crise des mécanismes de régulation internationale». *RISS* 155, mars, p. 95-108
- Deslauriers, Jean-Pierre. 1991. *Recherche qualitative*. Montréal: McGraw-Hill, 142 p.

- Dewailly, J. M., et Émilie Flament. 1993. Géographie du tourisme et des loisirs, dossiers des images économiques du monde. Coll. «Beaujeu-Garnier», Paris: SEDES, 287 p.
- Dionne, Hugues. 1989. «Développement autonome du territoire local et planification décentralisée». Canadian Journal of Regional Science, vol. XII, no 1, p. 61-75.
- Drake, Susan P. 1991. «Local Participation in Ecotourism Projects». In *Nature Tourism. Managing for the Environment*, sous la dir. de T. Whelan, p. 132-164. Washington (D. C.): Island Press.
- Eagles Paul F. J., Susan D. Buse et Glen T. Hvenegaard. 1993. Ecotourism. An Annotated Bibliography for Planners & Managers. North Bennington (Vermont): The Ecotourism Society, 57 p.
- Eagles, Paul F. J. 1995. «Understanding the Market for Sustainable Tourism». In *Linking Tourism, the Environment, and Sustainability*, sous la dir. de Stephen F. McCool, et Alan E. Watson, Minneapolis (USA).
- Edgell, David L. 1990. *International Tourism Policy*, VNR Tourism and Commercial Recreation Series. New York: Van Nostrand Reinhold, 204 p.
- Erickson, F. 1986. «Qualitative methods in research on teaching». In *Handbook of research on teaching*, 3rd ed., M. C. Wittrock (ed.). New York: Macmillan, p.119-161.
- Fagence, Michael. 1977. *Citizen Participation in Planning*. Great Britain: Pergamon Press, 379 p.
- Falconer, Brian. 1991. «Tourism and Sustainability: The Dream Realized». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 21-27. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Faucheux, Sylvie, David Pearce et John Proops. 1996. *Models of Sustainable Development*. Cheltenham (UK): Edward Elgar, 365 p.
- Ferron, Jean. 1993. «L'impact de l'écotourisme sur les populations fauniques». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 39-44. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Ferry, Luc. 1992. *Le nouvel ordre écologique: L'arbre, l'animal et l'homme*. Paris: Éditions Grasset & Fasquelle, 222 p.
- Festinger, Léon. 1953. «Group attraction and Membership», in *Group Dynamics*, sous la dir. de Dorwin Cartwright et Alvin Zander, Illinois (U.S.A): Evanston, 580 p.
- Fielding, Nigel G., et Jane L. Fielding. 1986. «Linking Data». In *Qualitative Research Methods Series*, n° 4, Newbury Park, CA: Sage, 96 p.
- Filion, Pierre. 1991. «Local Economic Development as a Response to Economic Transition». Canadian Journal of Regional Science, vol. XIV, no 3, p. 347-371.

- Fisher, F. 1993. «Citizen Participation and the Democratization of Policy Expertise: From Theoretical Inquiry to Practical Cases». *Policy Sciences*, vol. 26, n° 3, p. 165-187.
- Forester, J. 1989. *Planning in the Face of Power*. Berkeley: University of California Press.
- Fortin, Gérard. 1970. «Participation et société». *Économies et Sociétés*, Cahier de I.S.F.A. tome IV, Librairie Droz, Genève, p. 1570-1613.
- France, Lesley (ed.). 1997. *The Earthscan Reader in Sustainable Tourism*. UK: Earthscan Publications Ltd, 259 p.
- Friedmann, John. 1972. «A general theory of polarised development». *Growth centers in regional economic development*, sous la dir. de Hansen N. M. Free Press, 298 p.
- Gardner, J., et M Roseland. 1989. «Thinking Globally: The Role of Social Equity in Sustainable Development», *Alternatives*, 16(3), 1989, p. 26-34.
- Gareau, Mario. 1993. «La mise en marché du produit hivernal: Le cas de la motoneige au Québec». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 53-56. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Gauthier, David A. 1993. «Sustainable Development, Tourism and Wildlife». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 97-111. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Gilles, Alain. 1994. *Éléments de méthodologie et d'analyse statistique pour les sciences sociales*. Montréal (Qué.): Mc Graw-Hill, 571 p.
- Gingras, Céline. 1993. «L'impact de l'écotourisme sur les communautés d'accueil». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 46-47. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Glatz, Martin. 1993. «Une expérience reconnue: L'Autriche». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 47-49. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Glick, Dennis. 1991. «Tourism in Greater Yellowstone: Maximizing the Good, Minimizing the Bad, Eliminating the Ugly». In *Nature Tourism. Managing for the Environment*, sous la dir. de T. Whelan, p. 58-75. Washington (D. C.): Island Press.
- Globe '92. 1992. *Les instruments du changement vers un développement durable. Un programme pour l'entreprise et l'environnement*. Rapport de la Conférence-exposition internationale GLOBE 92, Vancouver, Canada, 88 p.
- Godbout, J. T. 1983. *La participation contre la démocratie*. Montréal: Éditions Saint-Martin, 187 p.

- Godbout, J. T. 1990. «Démocratie directe et démocratie représentative. À propos de Démocraties, de Jean Baechler». *Revue du Mauss*, n° 7, p. 15-29.
- Godbout, J. T. 1992. «Coproduction et représentation de l'usager». In *Les usagers entre marché et citoyenneté*, sous la dir. de Chauvière et Godbout, Paris: l'Harmattan, p. 291-306.
- Godbout, J. T. 1994. «La démocratie représentative». *Conjonctures* N° 19, hiver 1994, pp. 47-59.
- Goetz, J. P., M. D. LeCompte. 1984. *Ethnography and Qualitative Design in Educational Research*. Orlando (Fl.): Academic Press, 292 p.
- Gournay, B. 1966. *Introduction à la science administrative*. France: Armand Colin, 307 p.
- Grawitz, Madeleine. 1984. *Méthodes des sciences sociales*. Sixième édition, Paris: Dalloz, 1073 p.
- Groulx, Jean Stéphan. 1993. «Le degré de compatibilité entre des activités de prélèvement et l'écotourisme». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 23-25. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Groupe de Recherche et Éducation sur le Milieu Marin (GREMM). 1996. *Le Souffleur*. Tadoussac: Bulletin de liaison, hiver 95-96, volume 7 numéro 1, 24 p.
- Gunn, Clare. 1991. «Sustainable Development: A Reachable Tourism Objective». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 15-21. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Hallman, Don. 1991. «Sustainable Development and Tourism - Sharing the Responsibility». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 100-105. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Hebert M. 1982. «The New Decentralism. A Critique of the Territorial Approach». In *Planning Theory: Prospects for the 1980s*, sous la dir. de Healey et al., p. 102-119. Pergamon Press.
- Hewitt de Alcántara, Cynthia. 1998. «Du bon usage du concept de gouvernance». *Revue Internationale des sciences sociales (RISS)*, 155, mars, p. 109-118.
- Higgins, B., et D. J. Savoie (dir.). 1988. *Les Canadiens et le développement régional au pays et dans le Tiers-Monde*. Moncton (N.-B.): Institut canadien de recherche sur le développement régional, 330 p.
- Holtz, Susan. 1990. «Évaluation environnementale et développement durable: Exploration des liens». In *Développement durable et évaluation environnementale: Perspectives de planification d'un avenir commun*, sous la dir.

- de P. Jacobs et B. Sadler, p. 103-118. Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale(CCREE).
- Horwich, Robert H., et al. 1993. «Ecotourism and Community Development: A View from Belize». In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la dir. de Lindberg et Hawkins, p. 152-169. North Bennington (Vermont): The Ecotourism Society.
- International resources group. 1992. *Ecotourism: A Viable Alternative for Sustainable Management of Natural Resources in Africa*. Washington (D.C.): Agency for International Development, 103 p.
- Ishmael, Len. 1992. «Adventure Tourism & Eco-Tourism Seeds of Creation or Seeds of Destruction?». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 222-235. British Columbia (Canada).
- Jacobs, Peter, et Barry Sadler. 1990. Développement durable et évaluation environnementale: Perspectives de planification d'un avenir commun. Hull (Canada): Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale (CCRE), 204 p.
- Jardel, Jean-Pierre. 1997. «Écotourisme et environnement: Vers un tourisme «soutenable». Le cas du sylvotourisme dans la région Alpes-Provence-Côte d'Azur». In *Tourisme et milieux*, Wolkowitsch, Maurice (dir.), Paris: CTHS, p. 85-98.
- Jean, Bruno. 1989a. «Introduction - Le développement à sa place: La problématique du développement local». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XII, no 1; p. 1-9.
- Jean, Bruno. 1989b. «Le développement régional à l'heure du développement local: Le temps des incertitudes». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XII, no 1, p. 9-25.
- Jenner Paul, et Christine Smith. 1992. *The Tourism Industry and the Environment*. London (United Kingdom): The Economist Intelligence Unit, Special Report N° 2453, 178 p.
- Jessop, Bob. 1998. «L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec: Le cas du développement économique». *RISS* 155, Mars, p.31-50.
- Jessop, Bob. 1995. «The Regulation Approach and Governance Theory: Alternative Perspectives on Economic and Political Change». *Economy and Society*, 24, 3, p. 307-333.
- Jick, Todd D. 1983. «Mixing Qualitative Methods: Triangulation in Action». In *Qualitative Methodology*, sous la dir. de John Van Maanen. Beverly Hills (Ca.): Sage, p. 135-148.
- Jones, Candace, William S. Hesterly, et Stephen P Borgatti. 1997. «A General Theory of Network Governance: Exchange Conditions and Social Mechanisms». *Academy of Management Revie.*, vol. 22, n° 4, p. 991-945.

- Joyal, André. 1989. «Les entreprises alternatives dans le développement local». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XII, no 1, p. 75-93.
- Kasperson, R. E. et M. Brietbart. 1974. *Participation, Decentralization, and Advocacy Planning*. Washington (D.C.): Association of American Geographers.
- Klein, J.-L., et C. Gagnon. 1989. *Le social apprivoisé, le mouvement associatif, l'État et le développement local*. Hull (Canada): Éditions Asticou, 146 p.
- Klein, Juan-Luis. 1989. «Rapports sociaux et région». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XII, no 1, p. 101-111.
- Kneen, B. 1989. «The Contradiction of Sustainable Development», *Canadian Dimension*, 23, 1.
- Kooiman, Jan. 1996. «Research and theory about new public services management. Review and agenda for the future». *International Journal of Public Sector Management*, vol. 9, n°5/6, p. 7-22.
- Kramer, Roderick M. et Tom R. Tyler. 1996. *Trust in Organizations. Frontiers of Theory and Research*. London (U.K.): SAGE Publications, Inc., 425 p.
- Küng, Anne. 1993. La réactualisation de la politique touristique pour les régions de montagne en Suisse. *Documents économiques* no 67. Fribourg: Éditions Universitaires Fribourg Suisse, 301 p.
- Kweit et Kweit. 1980. *Implementing Citizen Participation in a Bureaucratic Society*. New York (U.S.A.): Praeger Publishers.
- L'Écart-Type. 1992. *Étude de marché du parc marin du Saguenay*. Rapport présenté à la Section politiques et recherche, Service canadien des parcs, Environnement Canada, 375 p.
- Lacroix, Serge. 1993. «La portion d'aventure dans un produit écotouristique». *InTéros: Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 16-18. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Lafontaine, Danielle. 1989. «Les études régionales Québécoises: Problèmes de spécificité et de délimitation». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XII, no 1, p. 111-141.
- Lagimoniere, L. et al. 1993. «Les considérations dans la planification régionale du Québec». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, no 102, Québec: Université Laval, p. 451-477.
- Lalande, A. 1960. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Paris: P.U.F., 1323 p.
- Lanfant, Marie-Françoise. 1994. «Identité, mémoire, patrimoine et «touristification» de nos sociétés». *Sociétés*, no 46, p. 433-439.
- Laperrière, Anne. 1982. «Pour une construction empirique de la théorie: La nouvelle école de Chicago». *Sociologie et sociétés*, vol. XIV, no 1, p. 31-41.

- Laurent, Bernard, Paul Laurent, et Gilles Paquet. 1994. Gouvernance et éthique: Un problème d'apprentissage collectif. Document de travail, Université d'Ottawa, faculté d'administration, 61 p.
- Le Groupe Type. 1996. Documentation sur la méthode d'estimation de la fréquentation du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Saison estivale 1995. Étude présentée au Service du marketing et des affaires du programme, Parcs Canada, 43 p. et annexes.
- Leclerc, Yvon, et al. 1992. Un Québec solidaire: Rapport sur le développement. Conseil des affaires sociales, Boucherville (Québec): G. Morin, 132 p.
- Lillywhite, Malcolm. 1992. «Reactive or Proactive Botswana Low Impact Eco-Tourism Development Plan». Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism, p. 28-42. British Columbia (Canada).
- Lim, Narzalina Z. 1993. «Planning for Sustainable Tourism Development: the Philippine Experience». Round Table on Planning for Sustainable Tourism Development, 10th General Assembly, Bali (Indonesia), 30 September - 9 October, World Tourism Organization, 9 p.
- Lincoln, Y.S. et E.G Guba. 1985. Naturalistic inquiry. Newbury Park, CA: Sage Publications, 416 p.
- Lindberg, Kreg, et Donald E. Hawkins. 1993. Ecotourism. A Guide for Planners and Managers. North Bennington (Vermont): The Ecotourism Society, 184 p.
- Lindberg, Kreg, et Richard M. Huber Jr. 1993. «Economic Issues in Ecotourism Management». In Ecotourism. A Guide for Planners and Managers, sous la dir. de Lindberg et Hawkins, p. 82-116. North Bennington, (Vermont): The Ecotourism Society.
- Lindberg, Kreg. 1991. Policies for Maximizing Nature Tourism's Ecological and Economic Benefits. International Conservation Financing Project Working Paper, World Resources Institute, 37 p.
- Lipietz, Alain. 1992. «Bases pour une alternative démocratique». In Les formes modernes de la démocratie. Boismenu, G., P. Hamel, et G. Labica. Montréal (Qué.): Presses de l'Université de Montréal, p. 275-295.
- Locke, Harvey. 1992. «Industrial Tourism vs. Eco-Tourism». Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism, p. 135-138. British Columbia (Canada).
- Locke, L. F. 1989. «Qualitative Research as a Form of Scientific Inquiry in Sport and Physical Education». Research Quarterly for Exercise and Sport, n° 60, p. 1-20.
- Lonergan, Steve. 1993. «Sustainable Regional Development». Canadian Journal of Regional Science, vol. XVI, no 3, p. 335-341.
- Long, Veronica. 1993b. «Techniques for Socially Sustainable Tourism Development: Lessons from Mexico». In Tourism and Sustainable

- Development: Monitoring, Planning, Managing, sous la dir. de Nelson et al., p. 201-219. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Lundgren, Jan O.J. 1991. «Le tourisme et l'environnement: Certaines observations sur les facteurs à l'origine des effets nuisibles». *Téoros, Tourisme et environnement*, Vol. 10, no 1, p. 6-10.
- Mahoney, Ed. 1991. «Sustainable Tourism Development: Moving from Proverb to Accomplishment». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 75-79. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Major, Bernard. 1993. «La longévité d'un produit écotouristique». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 32-34. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Manning, Edward W. 1993. «Accounting for Sustainability: Lessons from the Swamp». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XVI, no 3, p. 433-453.
- Manning, Edward. 1992. «Managing Sustainable Tourism - Indicators for Better Decisions». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 42-47. British Columbia (Canada).
- March, James G., et Johan P Olsen. 1995. *Democratic Governance*. New York: Free Press 293 p.
- Marsh, John. 1993. «Questions and Comments on Tourism and Sustainable Development Workshop». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 255-259. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Martin, Yves. 1991. «Limites démocratiques de la participation». *La participation politique*, sous la dir. de J. T. Godbout, p. 59-68. Questions de culture, IQRC.
- Marzari, Darlene. 1992. «Roles of Tourism and Eco-Tourism in the Changing World». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 96-100. British Columbia (Canada).
- Matthews, Ralph. 1983. *The Creation of Regional Dependency*. Toronto: University of Toronto Press, 175 p.
- McLagan, Patricia, et Christo Nel. 1995. *The Age of Participation. New Governance for the Workplace and the World*. San Francisco (U.S.A): Berrett-Koehler, 323 p.
- McNeely, Jeffrey A. et autres. 1990. «Strategies for conserving Biodiversity». *Environment*, 32(3), p. 16-40.
- Merriam, S. B. 1988. *Case study research in education*. San Francisco: Jossey-Bass, 226 p.

- Merrien, François-Xavier. 1998. «De la gouvernance et des États-providence contemporains». RISS, 155, mars, p. 61-71.
- Meynaud, Jean. 1965. Les groupes de pression. Coll. Que-sais-je?, Paris: P.U.F, 132 p.
- Michaud, R., et M.-C. Gilbert. 1993. Les activités d'observation en mer des baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent, situation actuelle et problématique. Parcs Canada, 31 p. et annexes.
- Michaud, Richard. 1993. «Une activité d'aventure transformée en attrait écotouristique: Les baleines». Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 18-21. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Mieczkowski, Zbigniew. 1990. World Trends in Tourism and Recreation. American University Studies (New York): Peter Lang Publishing, 370 p.
- Millon-Delsol, Chantal. 1992. L'État subiidaire. Paris: PUF, 232 p.
- Misra, S. K. 1993. «Heritage Preservation in Sustainable Tourism development». Round Table on Planning for Sustainable Tourism Development, 10th General Assembly, Bali (Indonesie), 30 September - 9 October, World Tourism Organization, 18 p.
- Mitchell, R. K., B. R. Agle, et D. J. Wood. 1997. «Toward a Theory of Stakeholder Identification and Salience: Defining the Principle of Who and What Really Counts». Academy of Management Review, vol. 22, n°4, p. 853-886.
- Moffatt, Ian. 1995. Sustainable Development. Principles, Analysis and Policies. London: The Parthenon Publishing Group, 206 p.
- Mucchielli, Alex. 1991. Les méthodes qualitatives. Coll. Que sais-Je?, n° 2591, Paris: Presses universitaires de France, 126 p.
- Muchielli, Roger. 1979. L'analyse de contenu. Paris: Éditions ESF, 122 p.
- Munoz, Oswaldo. 1992. «Outfitters and Guides in Ecuador. Their Role in the Recycling Chain of Ecotourism». Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism, British Columbia (Canada), p. 111-117.
- National Commission on the Environment. 1993. Choosing a Sustainable Future. California: Island Press, 180 p.
- Nelson J.G., et J. E. Harris. 1993. «Monotoring Tourism from a Whole Economy Perspective: A case from Indonesia». In Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing, sous la dir. de Nelson et al., p. 179-201. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Nelson J.G., R. Butler et G. Wall. 1993a. Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo, 284 p.

- Nelson, J. G. 1993b. «An Introduction to Tourism and Sustainable Development with Special Reference to Monitoring». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 3-25. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Nelson, J. G. 1993c. «Are Tourism Growth and Sustainability Objectives Compatible? Civics, Assessment, Informed Choice». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 259-269. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Neuse, Steven M. 1983. «From Grass Roots to Citizen Participation: Where we've been and where we are now». *Public Administration Quarterly*, P.A.Q., vol 7, n° 3, p. 294-309.
- Norgaard, R. 1984. «Coevolutionary Development Potentiel». *Land Economics*, 60(2).
- OECD (Organisation for Economic Co-Operation and Development). 1998. *Corporate Governance*. Rapport, avril 1998, 107 p.
- OECD (Organisation for Economic Co-Operation and Development). 1993. *Dac Orientations on Participatory Development and Good Governance*. Paris: OECD/GD (93)191, 56 p.
- Okrant, Mark. 1991. «A Skeptic's View of Sustainability and Tourism». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 31-34. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Olindo, Perez. 1991. «The Old Man of Nature Tourism: Kenya». In *Nature Tourism. Managing for the Environment*, sous la dir. de T. Whelan, p. 23-39. Washington (D. C.): Island Press.
- Olson, Mancur. 1978. *La logique de l'action collective*. Paris: P.U.F. 199 p.
- Omondi, Paul. 1994. «Ecotourism and Sustainable Development in Kenya: Opportunities and Challenge». *Téoros* vol. 13, no 2, p. 43-47.
- Ouellet, Lionel. 1995. *Gouvernance et rôles changeants de l'État moderne. Séminaire sur La Gouvernance au Burkina Faso*, 7-11 novembre 1994, Communication n°3, 57 p.
- Paquet, Gilles. 1998. *La gouvernance en tant que manière de voir: le paradigme de l'apprentissage collectif*. Document de travail 98-29, Centre d'études en gouvernance, Ottawa: Université d'Ottawa, 27 p.
- Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. 1997. *Activités d'observation en mer des mammifères marins*. Document de réflexion, non-publié (février), 16 p.

- Parenteau, René. 1991. «La consultation publique: Une forme de participation du public aux décisions». *La participation politique, leçons des dernières décennies*, sous la dir. de Godbout J.T., p.145-172. IQRC.
- Patton, Michael Quinn. 1990. *Qualitative Evaluation and Research Methods*. Second edition, London: Sage, 532 p.
- Payne, R. J. 1993. «Tourism and Sustainable Development in Northern Ontario». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 149-165. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Payne, Robert. 1993. «Sustainable Tourism: Suggested Indicators and Monitoring Techniques». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 249-255. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Pedhazur, Elazar J. et Liora Pedhazur Schmelkin. 1991. *Measurement, Design, and Analysis. An Integrated Approach*. New Jersey (USA): Lawrence Erlbaum Associates, 820 p.
- Perrin, Jean-Claude. 1992. «Pour une révision de la science régionale. L'approche par les milieux». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XV, no 2, p. 155-199.
- Petrachenko, Donna. 1992. «Protecting our Heritage: Sharing the Challenge». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 241-246. British Columbia (Canada).
- Picotte, Yvon. 1992. Développer les régions du Québec. Secrétariat aux affaires régionales, Québec, rapport, 47 p.
- Piven, Frances Fox. 1970. «Whom Does the Advocate Planner Serve?». *Social Policy*, vol. 1 (mai/juin), p.32-37.
- Planque, Bernard. 1983. *Le développement décentralisé: Dynamique spatiale de l'économie et planification régionale*. Paris: Litec , 297 p.
- PMSSL (1997); *Activités d'observation en mer des mammifères marins*; Document de réflexion, février, 16 p.
- Poirier, Cécile. 1993. «L'utilisation et la gestion d'un produit écotouristique». *Téros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 25-28. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Polèse, Mario. 1993. *Développement économique urbain*. Notes de cours (EUR 7001), INRS-Urbanisation.
- Pollock, Ann. 1992. «The Need for Corporate Leadership. Is Tourism a Trojan Horse?». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 52-58. British Columbia (Canada).
- Prades, J.A. (sous la direction de). 1991. *Environnement et développement, question éthiques et problèmes socio-politiques*. Québec: Ed. Fides, 374 p.

- Prévost, Paul. 1993. *Entrepreneurship et développement local*. Montréal: Éditions Transcontinentales, 198 p.
- Proulx, Marc-Urbain. 1989. «La planification du développement territorial: Concertation des acteurs régionaux et développement mésogène». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XII, no 1, p. 25-45.
- Proulx, Marc-Urbain. 1992a. «Appartenance, utilités, fonctions. Le cas des milieux MRC du Québec». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XV, no 2, p. 307-327.
- Proulx, Marc-Urbain. 1992b. «Milieux innovateurs et développement régional». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XV, no 2, p. 143-149.
- Prudham, W. S., et S. Lonergan. 1993. «Natural Resource Accounting (I): A Review of Existing Frameworks». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XVI, no 3, p. 363-387.
- Québec, Conseil supérieur de l'Éducation. 1998. *Éduquer à la citoyenneté*. Québec: Conseil supérieur de l'éducation, 110 p.
- Québec, ministère de la Culture et des Communications. 1997. *Un héritage à préserver et à transmettre*. Québec: Les Publications du Québec, 84 p.
- Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 1982. *Les parcs québécois: La politique*. Vol. 1, Québec: Les Publications du Québec, 70 p.
- Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 1992. *La nature en héritage. Plan d'action sur les parcs*. Québec: Les Publications du Québec, 22 p.
- Quivy, Raymond et Luc Van Campenhoudt. 1995. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Nouvelle édition, Paris: Dunod, 287 p.
- Redclift, Michael. 1987. *Sustainable Development: Exploring the contradictions*. London et New York: Methuen, 221 p.
- Rees, W.E. 1988. «Defining Sustainable Development», Background Paper Prepared for the Planning for Sustainable Development symposium, U.B.C., nov. 25-27, 1988.
- Rees, William E. 1990. «The Ecology of Sustainable Development», *The Ecologist*, 20(1), jan./feb., p. 18-23.
- Reid, Laurel J. 1991. *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada, 130 p.
- Repetto, R. 1985. *The Global Possible; Resources, Development, and the New Century*. New Haven and London: Yale University Press, 538 p.

- Resnick, Philip. 1992. «Des sans-culottes à la démocratie participative». In *Les formes modernes de la démocratie*. Boismenu, G., P. Hamel, et G. Labica. Montréal (Qué.): Presses de l'Université de Montréal, p.245-260.
- Ritchie, Brent. 1991. «Sustainable Development in Tourism: A Framework for Policy, An Agenda for Action». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 94-100. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Rocher, Guy. 1973. «La participation et les institutions politiques au Québec», dans *La crise du développement*, Québec, 1960-1980, p. 101-119. Québec: Ed. HMH.
- Rocher, Guy. 1992. *Introduction à la sociologie générale*. 3è édition, Ville-La-Salle (Qué.): Hurtubise HMH Ltée, 685 p.
- Roseland, Mark. 1994. «Initiative en amont, leadership en aval». *La Revue de la Table Ronde Nationale*, Bulletin d'information canadien sur le développement durable, printemps, p. 3 et 10.
- Rosener, Judy B. 1981. «User-Oriented Evaluation: A New Way to View Citizen Participation». *The Journal of Applied Behavioral Science.*, vol. 17, n°4, p.584-596.
- Rousseau, J.-J. 1977. *Du contrat social*. Paris: Éditions du Seuil, 315 p.
- Rovinski, Yanina. 1991. «Private Reserves, Parks, and Ecotourism in Costa Rica». In *Nature Tourism. Managing for the Environment*, sous la dir. de T. Whelan, p. 23-39. Washington (D. C.): Island Press.
- Rowley, Timothy J. 1997. «Moving beyond Dyadic Ties: A Network Theory of Stakeholder influences». *Academy of Management Review*, vol. 22, n° 4, p. 887-910.
- Rutherford, Ian. 1991. «A Management Agency Perspective: Protected Areas/Sites and Tourism - Partners or Ennemis in Sustainable Development». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 79-83. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Ryel, Richard, et Tom GRASSE. 1991. «Marketing Ecotourism: Attracting the Elusive Ecotourist». In *Nature Tourism. Managing for the Environment*, sous la dir. de T. Whelan, p. 164-187. Washington (D. C.): Island Press.
- Sadler, B. 1990. *Sustainable Development, Northern Realities and the Design and Implementation of Regional Conservation Strategies*. In *Achieving Sustainable Development Through Northern Conservation Strategies*. Calgary: Calg. Univ. Press.
- Sadler, Barry. 1991. «Sustainable Tourism and Tomorrow's Heritage: Toward Policy and Research that Make a Difference». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 122-

131. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Saint-Amour, Maxime. 1993. «L'aménagement de produits écotouristiques». *Téros, Actes du colloque national sur l'Ecotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 34-36. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Samson, Marcel. 1993. «L'écotourisme: Une mode, une philosophie, une réalité». *Téros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 3-7, 56-57. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Savard, Agathe. 1993. «Des produits différents, des messages différents, des approches différentes». *Téros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 21-23. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Savoie, Donald J. 1992a. *Regional economic development: Canada's search for solutions*. Toronto: University of Toronto Press, 341 p.
- Savoie, Donald J. 1992b. *Revue sur le développement régional*. Moncton: Institut canadien de recherche sur le développement régional, 228 p.; (UQTR HT395C3S29).
- Savoie, Donald J. 1993. *Mondialisation et gestion publique*. Ottawa: Centre canadien de gestion, 37 p.
- Savoie, Donald J., et André Raynauld. 1986. *Essais sur le développement régional*. Coll. «Développement régional», Montréal: Presses de l'université de Montréal, 242 p.
- Savoie, Donald J., et M. Beaudin. 1988. *La lutte pour le développement. Le cas du Nord-Est*, Presses de l'Université du Québec, Québec, chapitre 7 «Vers une problématique locale du développement», p. 179-217.
- Scace R. C., E. Grifone et R. Usher. 1992. *Ecotourism in Canada*. Canadian Environmental Advisory Council, Minister of Supply and Services Canada, 42 p.
- Scace, Robert C. 1993. «An Ecotourism Perspective». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 59-83. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Schwandt, T. A., et E. S. Halpern. 1988. *Linking Auditing and Metaevaluation*. Newbury Park (CA): Sage, 160 p.
- Service canadien des parcs et ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 1991. *Bilan de la consultation publique sur les limites proposées du parc marin du Saguenay*. Canada et Québec, 28 p.
- Service canadien des parcs et ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 1993. *Le parc marin du Saguenay, proposition de mise en valeur*. Québec: Environnement Canada et le MLCP, 47 p.

- Service canadien des parcs. 1988. *Étude de faisabilité pour l'établissement d'un parc marin national à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent: Rapport final.* Ottawa: Le Service, Environnement Canada, 63 p.
- Service canadien des parcs. 1992. *Étude de marché parc marin du Saguenay: Rapport final.* Ottawa: Le Service, Environnement Canada, 390 p.
- Sherman, Paul B., et John A. Dixon. 1991. «The Economics of Nature Tourism: Determining if it Pays». In *Nature Tourism. Managing for the Environment*, sous la dir. de T. Whelan, p. 89-132. Washington (D. C.): Island Press.
- Simeon, Richard. 1994. In *Search of a Social Contract: Can We Make Hard Decisions as if Democracy Matters?* Conférence donnée à Toronto le 13 septembre 1994, Sponsored by The Toronto-Dominion Bank, University of Toronto, Ontario, 70 p.
- Simmel, Georg. 1964. *The Sociology of Georg Simmel.* Traduction de Kurt H. Wolff, ed., New York: Free Press, 445 p.
- Simrell King, Cheryl, Kathryn M. Feltey et Bridget O'Neill Susel. 1998. «The Question of Participation: Toward Authentic Public Participation in Public Administration». In *Public Administration Review*, July/August, Vol. 58, No. 4, p. 317-326.
- Slater, R. W. 1991. «Understanding the Relationship Between Tourism, Environment and Sustainable Development». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 10-14. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Sokoloff, Béatrice. 1989. «La place des MRC dans les dynamismes régionaux». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XII, no 1, p. 45-61.
- Som inc. 1987. *Étude socio-économique sur la création d'un parc marin national au Saguenay.* Étude réalisée pour Environnement Canada, Parcs, vol. I, 32 p.
- Stabler, M. J. (ed.). 1997. *Tourism Sustainability. Principles to practice.* New York: Cab International, 381 p.
- Stöhr, Walter B. 1984. «La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional?». *Crise et espace*, Economica, p 183-206.
- Stoker, Gerry. 1998. «Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance». *RISS* , 155/Mars, p.19-30.
- Strauss, Anselm L. 1987. *Qualitative Analysis For Social Scientists.* Cambridge: Cambridge University Press, 319 p.
- Sylvestre, Aldo. 1993. «La mise en place d'un produit écotouristique d'envergure internationale en sol québécois». *Téros*, Actes du colloque national sur l'Écotourisme. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 44-46. Montréal: Université du Québec à Montréal.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 1998. Stratégies de gestion viable des océans: Guide de cogestion. Série de la Table ronde nationale sur le développement durable, Ottawa, 93 p.

- Taylor, Gordon. 1991. «Tourism and Sustainability: Impossible Dream or Essential Objective». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 27-30. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Taylor, S. J., et R. Bogdan 1984. *Introduction to qualitative research methods*. Second edition, New York: Wiley, 302 p.
- Théma, 1990. Canada: Encyclopédie Larousse
- Thibault, André. 1981. Pour une consultation active en loisir. *Cahiers des sciences du loisir*, Département des sciences du loisir, Université du Québec à Trois-Rivières, 203 p.
- Thibault, André. 1987. *Consulter pour mieux décider*. Québec: MLCP, 24 p.
- Thibault, André. 1989. *Planifier la consultation*. Université du Québec à Trois-Rivières, 20 p.
- Thierstein, Alain et Manfred Walser. 1997. «Sustainable regional development: The squaring of the circle or a gimmick?». *Entrepreneurship & Regional Development*, n° 9, p. 159-173.
- Thuot, J.-F. 1994. «Déclin de l'État et formes postmodernes de la démocratie». *Revue québécoise de science politique*, n° 26 (automne), p.75-102.
- Toriello, Alfredo. 1992. «Central America Regional Planning. The Mundo Maya & Paseo Pantera Programs». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 90-96. British Columbia (Canada).
- Turcotte, Alain. 1993. «Les risques associés à la gestion et au développement de produits écotouristiques». *Téoros, Actes du colloque national sur l'Écotourisme*. Coll. «Colloques et congrès», no 4, p. 28-32. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. 1988. *From Strategy to action: How to Implement the Report of the World Commission on Environment and Development*. Gland (Suisse): UICN.
- Vachon, Bernard. 1993. *Le développement local; théorie et pratique*. Boucherville (Québec): Gaëtan Morin éditeur, 331 p.
- Var, Turgut. 1991. «Marketing, Information Needs and Sustainable Tourism Development at the Local Level». In *Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research*, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 69-71. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.
- Waaub, Jean-Philippe. 1991. «Croissance économique et développement durable: Vers un nouveau paradigme du développement». In *Environnement et développement, question éthiques et problèmes socio-politiques*, sous la dir. de Prades et al., p. 47-73. Québec: Ed. Fides.

- Wall, Geoffrey. 1993. «Towards a Tourism Typology». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*, sous la dir. de Nelson et al., p. 45-59. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- Wallace, George N. 1993. «Visitor Management: Lessons from Galapagos National Park». In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la dir. de Lindberg et Hawkins, p. 55-82. North Bennington (Vermont): The Ecotourism Society.
- Walter, Gerald R. 1993. «Information, Indicators and Accounts: A Regional Sustainability Perspective». *Canadian Journal of Regional Science*, vol. XVI, no 3, p. 341-363.
- Warburton, Diane (ed.). 1998. *Community & Sustainable Development. Participation in the Future*. London (UK): Earthscan Publications Ltd, 248 p.
- Weisberg, Herbert F. et al. 1989. *An Introduction to Survey Research and Data Analysis*. Second Edition, Boston (U.S.A): Scott, Foresman and Company, 332 p.
- Western, David. 1993. «Defining Ecotourism». In *Ecotourism. A Guide for Planners and Managers*, sous la dir. de Lindberg et Hawkins, p. 7-12. North Bennington (Vermont): The Ecotourism Society.
- Whelan, Tensie (sous la direction de). 1991a. *Nature Tourism. Managing for the Environment*. Washington (D. C.): Island Press, 213 p.
- Whelan, Tensie. 1991b. «Ecotourism and its Role in Sustainable Development». In *Nature Tourism. Managing for the Environment*, sous la dir. de T. Whelan, p. 3-23. Washington (D. C.): Island Press.
- White, O. F. et C. J. Mc Swain. 1993. «The Semiotic Way of Knowing and Public Administration». *Administrative Theory and Praxis*, vol. 15, n° 1, p. 18-35.
- Wilson, D. 1999. «Exploring the limits of public participation in local government». In *Parliamentary Affairs*, volume 52, numéro 2, p. 246-259. Oxford (United Kingdom).
- Winterbottom, Bert. 1992. «Designing Cities as «Base Camps» for Adventure Travel». *Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism*, p. 142-164. British Columbia (Canada).
- Wolkowitsch, Maurice (dir.). 1997. *Tourisme et milieux*. Paris: CTHS.
- Wood, Megan E. 1993. «Defining Criteria for a Consumer Evaluation Program: The Ecotourism Society's National Survey of Outbound Tour Operators». *Proceedings of the 1992 World Congress on AdventureTravel and Eco-Tourism*, p. 142-147. British Columbia (Canada).
- Woodley, Alison. 1993. «Tourism and Sustainable Development: The Community Perspective». In *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning,*

- Managing, sous la dir. de Nelson et al., p. 135-149. Department of Geography Publication, Series Number 37, University of Waterloo.
- World Tourism Organization. 1993. Round Table on Planning for Sustainable Tourism Development, 10th General Assembly, Bali (Indonesia), 30 September - 9 October, 80 p.
- Yin, Robert K. 1993. Applications of Case Study Research. Applied Social Research Methods Series, vol. 34, London: Sage, 131 p.
- Yin, Robert K. 1994. Case Study Research. Design and Methods. Applied Social Research Methods Series, second edition, vol. 5, London: Sage, 171 p.
- Ziffer, Karen A. 1989. Ecotourism: The Uneasy Alliance. Conservation International, Ernst & Young, 36 p.
- Zinkan, Charles. 1992. «Ecotourism and Regional Integration. The Banff National Park Perspective». Proceedings of the 1992 World Congress on Adventure Travel and Eco-Tourism, p. 138-142. British Columbia (Canada).
- Zins, Michel. 1991. «Sustainable Development and Tourism: No Escape but Shared Responsibility and Full Commitment». In Tourism - Environment - Sustainable Development: An Agenda for Research, sous la dir. de Laurel J. Reid, p. 109-111. Conference Proceedings Travel and Tourism Research Association - Canada.